

Petit atlas urbain

Florence Fournet

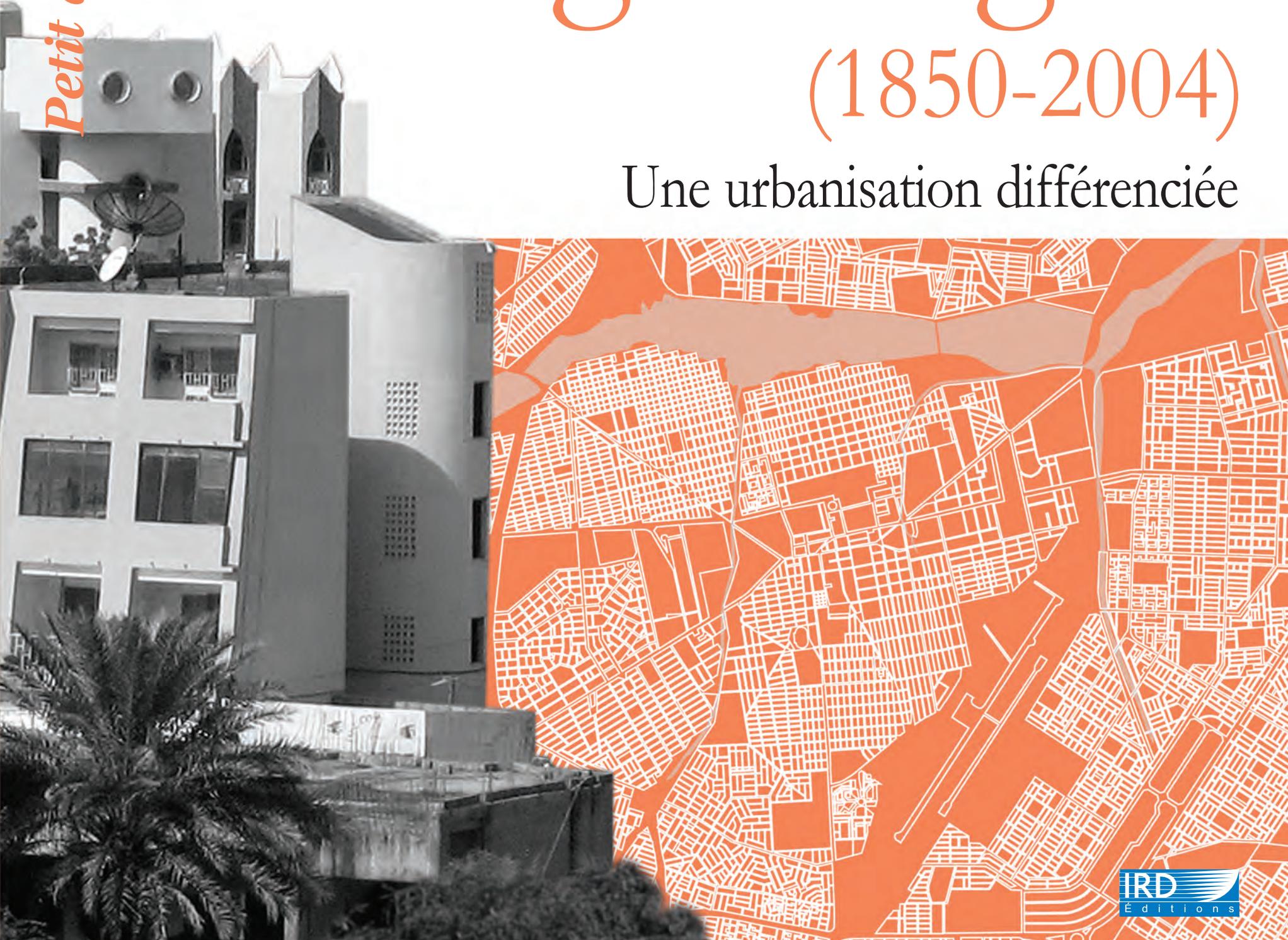
Aude Meunier-Nikiema

G rard Salem

Ouagadougou

(1850-2004)

Une urbanisation diff renci e



Collection « Petit atlas urbain »

Florence Fournet

Aude Meunier-Nikiema

Gérard Salem

Ouagadougou

(1850-2004)

Une urbanisation différenciée

Préface de Catherine Coquery-Vidrovitch

Atlas réalisé au secteur cartographie, centre IRD France Nord (Île-de-France, Bondy)
Délégation à l'information et à la communication, IRD

Rédaction cartographique : Catherine Valton

Coordination éditoriale : Philippe Cazamajor d'Artois

Maquette, mise en pages et couverture : Catherine Valton

Collaboration : Élisabeth Habert, Sophie Van Brabant

Crédits photographiques :

Florence Fournet, Département audiovisuel INSS/CNRST, Aude Meunier-Nikiema,
Yamba Kafando, Appolinaire Kombasséré, Hydroconseil/ISL, Benoît Varenne

Photographies de couverture :

Les nouveaux immeubles du quartier Koulouba (secteur 4) - Cliché A. Meunier-Nikiema

Quartier non-loti de Zongo, au bord d'une bancôtière, à l'ouest de la ville - Cliché F. Fournet

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISBN : 978-2-7099-1657-8



© IRD, 2008

Préface

Cet atlas sur l'urbanisation de Ouagadougou est plein d'originalité ; il allie des cartes précises, des diagrammes explicatifs, et de fort belles photos, à des commentaires approfondis nourris de travaux précis de terrain et d'enquêtes d'archives statistiques. Cette collecte a été effectuée en symbiose entre chercheurs français, chercheurs et responsables burkinabè. Le tout est corroboré et complété par une bonne bibliographie donnée en fin d'ouvrage.

Cette originalité relève en partie de l'histoire même du projet : c'est un programme de recherche focalisé à l'origine sur la santé qui a révélé le rôle majeur des inégalités socio-spatiales décelées et décelables dans la ville. D'où la nécessité d'en comprendre les facteurs, en particulier mais pas seulement historiques. Les rédacteurs, dont à l'origine la plupart sont spécialistes de la santé, se sont amplement émancipés de ce thème de départ pour couvrir avec intelligence et cohérence l'ensemble des questions urbaines. Celles-ci concernent aussi bien les habitants (les citadins) que l'habité (ou le bâti urbain), notamment mais pas seulement à partir du thème transversal des équipements, de leur usage, et donc de leur inégale répartition. L'appréhension de l'évolution, du passé au présent, permet du même coup d'envisager les mesures souhaitables pour l'avenir. En ma qualité d'historienne, chargée du redoutable honneur d'introduire ce beau travail de géographie évolutive, je suis comblée par l'appréhension, en début du travail, des origines spatio-politiques de la ville. Cette analyse complète heureusement la somme écrite par Laurent Fourchard (2002) sur la ville coloniale.

La réussite de l'ensemble tient à la solide correspondance réciproque entre une cartographie bien lisible et le texte qui lui répond. Elle tient aussi à la façon dynamique d'aborder l'ensemble urbain, à la fois historique, géographique et social, en commençant d'emblée par un emboîtement d'échelles, pour aller de l'espace régional urbain à l'îlot de quartier. Ouagadougou fut en effet, et demeure le centre d'un réseau urbain d'envergure, aussi bien dans les temps anciens qu'à l'époque coloniale malgré ses péripéties (en particulier la suppression momentanée de la colonie de Haute-Volta) ; elle le reste à plus forte raison dans le monde contemporain.

Excellente est l'idée de faire passer les gens avant le bâti, les habitants avant l'habité, en jouant à nouveau sur l'emboîtement d'échelles, de la ville aux arrondissements et des quartiers à l'îlot. On saisit d'emblée le rôle des réseaux et des processus migratoires dans la répartition des citadins aussi bien en âge qu'en condition sociale, à partir d'une fine analyse démographique en durée. Va donc en découler l'appréhension des disparités de matériaux de construction (du banco au béton) et d'équipements collectifs urbains : l'eau – problème majeur – ; l'électricité, au coût exorbitant, dont paradoxalement l'usage croissant par les classes moyennes et supérieures va de pair avec une consommation moindre par habitant ; l'assainissement et l'évacuation des déchets ; les écoles ; les structures de santé. Les principales caractéristiques des différents quartiers de la ville sont ainsi analysées avec minutie. Tout ce monde se retrouve plus ou moins dans les marchés en croissance exponentielle depuis 30 ans. Ils structurent l'espace urbain d'un réseau spécifique, des grands

Préface

marchés de gros et demi-gros à la multitude des marchés subalternes de plus en plus locaux. En règle générale, le nombre de marchés, surtout vivriers, évolue de façon inversement proportionnelle au « standing social » du quartier.

Le tout met en relief, de façon remarquablement claire donc convaincante, d'une part la grande pauvreté de la majorité des habitants et, d'autre part, l'accélération de la croissance d'une ville à deux vitesses révélant, comme le remarque Aude

Meunier-Nikiema (*page 84*), « la subtilité des pressions qui s'exercent sur les espaces et les changements différenciés qui en résultent ».

Bref un livre cohérent, approfondi, très lisible, qui reflète les multiples étapes et facettes de la construction sociale et matérielle d'une capitale de l'espace sahélien. La lecture et la consultation en sont désormais indispensables pour tous les spécialistes de l'urbain en Afrique ... et ailleurs.

Catherine COQUERY-VIDROVITCH

Professeur émérite à l'Université Paris VII

Les auteurs

Florence Fournet,

Entomologiste médicale, membre de l'unité mixte de recherche Émergence des Pathologies Virales (UMR 190, EPV, ex-UR 178) de l'IRD.

Au Burkina de 2002 à 2007, elle est responsable du programme Environnement urbain et transition sanitaire en Afrique de l'Ouest (EUTSAO) dans lequel s'inscrivent les recherches à l'origine de cet ouvrage.

Aude Meunier-Nikiema,

Géographe de la santé, attachée de recherche à l'Institut des sciences des sociétés (INSS) au Burkina Faso.

Arrivée au Burkina en 1993 pour la réalisation de sa thèse intitulée « Le système de soins au Burkina Faso : le paradoxe sanitaire », elle s'intéresse désormais particulièrement à la question de l'environnement en milieu urbain.

Gérard Salem,

Géographe de la santé, professeur à l'Université Paris X-Nanterre, responsable du Laboratoire Espace, Santé et territoire.

Il s'attache à l'étude de la santé dans les villes dès les années quatre-vingt, en particulier à Pikine (Sénégal) et il est l'initiateur du programme Environnement urbain et transition sanitaire en Afrique de l'Ouest.

Maud Harang,

Géographe, doctorante en géographie de la santé de l'Université Paris X-Nanterre.

En considérant la santé comme un révélateur des formes urbaines, elle cherche à montrer qu'à Ouagadougou, où elle travaille entre 2002 et 2005 en accueil à l'unité de recherche CTEM, le système de soins est un élément structurant l'espace. Elle a soutenu sa thèse en décembre 2007.

Yamba Kafando,

Géographe, étudiant de l'Université de Ouagadougou, accueilli au sein de l'unité de recherche CTEM dans le cadre de sa maîtrise.

Il réalise son travail de maîtrise en recherchant l'impact de l'environnement sur la santé des populations dans le quartier de Cissin qui illustre le processus d'urbanisation pilote mis en œuvre dans les années soixante-dix.

Pierre-Erwann Meyer,

Géographe, doctorant en géographie de la santé de l'Université de Paris X-Nanterre.

Sa connaissance de Ouagadougou acquise sur le terrain entre 2002 et 2005, lui permet de mettre en évidence les articulations entre les modes d'urbanisation qui ont prévalu et leur traduction en termes de risques pour la santé dans l'espace.

Stéphane Rican,

Géographe et statisticien, maître de conférence à l'Université Paris X-Nanterre.

Il apporte son expérience relative aux approches méthodologique et analytique des disparités spatiales de santé dans les villes qu'il a développées en France.

Benoît Varenne,

Odontologiste, doctorant en santé publique de l'Université Paris VI-Jussieu.

Accueilli au sein de l'unité de recherche CTEM depuis fin 2002, il travaille sur la santé orale des populations urbaines après avoir réalisé de nombreux travaux dans la région sud-ouest du Burkina, en milieu rural et semi-urbain. Il a soutenu sa thèse en avril 2007.

Remerciements

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours de nombreuses personnes au Burkina Faso et en France, que nous souhaitons remercier.

La première enquête sur la caractérisation de l'offre de soins modernes a été conduite par Emmanuelle Cadot, géographe de la santé, alors en post-doctorat financé par l'Agence universitaire de la francophonie. C'est elle qui a également réalisé le fond de carte numérisé des zones de dénombrement démographique sur lesquelles s'appuie la cartographie statistique présentée dans cet ouvrage.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de François-René Ilboudo, alors Directeur de la Démographie à l'Institut national de la statistique et de la démographie, qui a mis à notre disposition les données du Recensement général de la population et de l'habitat de 1996. Son collaborateur, feu Boukary Sawadogo, technicien en cartographie, a accompli le travail de calage et de numérisation des zones de dénombrement en collaboration avec Emmanuelle Cadot.

Dès notre arrivée, les docteurs Cheikh Tidjane Ouédraogo puis Philippe Compaoré, Directeurs régionaux de la santé du centre, de même que les médecins-chefs des Districts et leurs équipes ont soutenu le projet et toujours fait en sorte de faciliter notre travail dans les structures de soins.

Nous avons également reçu la contribution de l'Institut supérieur des sciences des populations à travers Baya Banza, démographe, Gabriel Sangli, géographe, et Marc Pilon (IRD-UR 105, « Savoirs et développement »), démographe, qui ont mis à notre disposition leurs informations sur l'offre scolaire.

André Koné, géographe de la santé, responsable du suivi-évaluation au FNUAP à Ouagadougou, par sa connaissance éclairée de la capitale burkinabè et de son urbanisation a largement participé à l'élaboration de cet ouvrage.

Jean Gary, statisticien, alors volontaire international dans l'unité de recherche, a mis en œuvre les analyses nécessaires à la typologie des ménages en collaboration avec Aude Meunier-Nikiema.

Guesbéogo Ouédraogo, cartographe, a collaboré aux enquêtes de terrain conduites par Pierre-Erwann Meyer et Maud Harang qui visaient à la localisation des différents équipements de la ville.

Christophe Brachet, Bernard Collignon et Thomas Adeline, ingénieurs pour Hydroconseil et ISL, ont contribué à notre travail en mettant à notre disposition des informations relatives à l'approvisionnement en eau de Ouagadougou. Par leur intermédiaire, un accord de collaboration a été signé avec l'Office national de l'eau et de l'assainissement, sous la responsabilité du Directeur du département de Ouagadougou, Issiaka Boukari.

Nous remercions Monsieur Ouara à la Direction des études et de la planification du ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation pour sa précieuse collaboration.

La Direction des études et de la planification du ministère de la Santé et celle du ministère de l'Enseignement secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique sont également remerciées pour leur disponibilité et les informations qu'elles ont mises à notre disposition.

À la Société nationale d'électricité burkinabè, Claude Zongo a mis à notre disposition de nombreuses informations de même que Messieurs Fall et Bokongo au Service du Cadastre.

En tant que Coordonnateur de la cellule d'appui à la gestion communale, Paul Péré Bayili nous a apporté son concours en facilitant les contacts avec la municipalité et en relisant notre ouvrage.

Nous adressons nos profonds remerciements à Monsieur Simon Compaoré, Maire de la ville de Ouagadougou, pour l'attention qu'il a accordée à notre travail et pour les suggestions qu'il a formulées afin d'améliorer la gestion de l'espace urbain et de mieux satisfaire les besoins des populations.

Nous remercions l'Institut des sciences des sociétés qui nous a ouvert les archives photographiques du centre national de la recherche scientifique et technologique, et particulièrement Oger Kaboré et Grégoire Kaboré des Archives audiovisuelles.

En France, Françoise Pirot, géographe responsable du centre de Compétence thématique « Modélisation, Analyse spatiale, SIG » (CNRS-SIS-CEIAS-UMR 8564) a été à l'origine du système d'information géographique que nous avons développé et utilisé pour certaines analyses présentées dans cet ouvrage.

Nicolas Chavent, géographe, a réalisé la numérisation des cartes topographiques et celle du réseau hydrographique permettant ainsi la réalisation du modèle numérique de terrain ainsi que la construction de la mosaïque des photographies aériennes de 1998.

Julie Vallée, géographe, a effectué les traitements de la scène de télédétection SPOT5 qui ont permis de réaliser la typologie de la ville selon une stratification fondée sur le lotissement et la densité de l'habitat.

Jean-Claude Arnaud et Alain Vaguet, géographes de l'Université de Rouen, ont contribué à l'amélioration de ce travail par leurs remarques critiques et constructives et nous les en remercions, de même que Sophie Gancel qui a bien voulu relire le document final.

Nous avons bénéficié de l'aide du secteur cartographie (délégation à l'information et à la communication) du centre IRD France Nord (Île-de-France, Bondy) et plus particulièrement des conseils d'Élisabeth Habert, Catherine Valton et Philippe Cazamajor d'Artois que nous remercions vivement.

Introduction

Florence Fournet

L'idée de cet ouvrage est née de la volonté de Gérard Salem de valoriser l'important travail de terrain et d'analyse qui a constitué les fondements du programme de recherche EUTSAO¹. L'ouvrage retrace les différentes étapes de notre raisonnement collectif pour caractériser les processus d'urbanisation spécifiques passés et en cours qui ont modelé la capitale du Burkina Faso. Il met en valeur l'exploitation de données de terrain originales de l'Unité de recherche PERSAN² (UR 093) puis CTEM³ (UR 178) de l'IRD associant de jeunes chercheurs en géographie et en santé publique, et des partenariats locaux. Ces itinéraires de recherche convergent vers une connaissance géographique approfondie des constructions territoriales de Ouagadougou, appuyée par des marqueurs spatiaux urbains pertinents permettant de différencier des « villes dans la ville ».

Le partenariat établi avec l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) visait à spatialiser et analyser les données du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 1996 (matériaux de construction, « attributs sociaux », statuts fonciers des résidents, équipement, quelques modes et pratiques d'hygiène) à l'échelle des zones de dénombrement de la capitale. Ce travail original de cartographie statistique a permis de révéler les grandes inégalités socio-spatiales contemporaines de Ouagadougou.

Conjointement à ces analyses, une étude sur le temps long, des politiques et des constructions territoriales de la capitale était menée. Cette recherche sur la progression diachronique des fronts d'urbanisation, complétée par l'interprétation de missions photographiques aériennes, la collecte de données cadastrales, le traitement d'une image de télédétection SPOT, et les reconstitutions cartographiques d'après des sources orales et historiques, a permis de déterminer les dynamiques urbaines qui expliquent pour partie les disparités socio-spatiales observées à l'issue de l'analyse des données démographiques de 1996.

Ce programme de recherche s'est en outre intéressé aux équipements collectifs urbains qui structurent la ville qui a ainsi été parcourue pour localiser les points collectifs d'approvisionnement en eau, les structures sanitaires publiques et privées modernes, les écoles ou encore les marchés. Des partenariats avec la Direction régionale de la santé du centre, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), et l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP, ex-UERD) ont contribué à la réalisation des enquêtes de terrain.

Cet ouvrage sur la construction des grands milieux urbains se veut didactique et pédagogique. Il fournit une démarche de travail reproductible dans d'autres contextes et il offre une base de connaissances synthétique aux

1) Environnement urbain et transition sanitaire en Afrique de l'Ouest.

2) Populations et espaces à risques sanitaires.

3) Conditions et territoires d'émergence des maladies.

Introduction

différentes autorités urbaines, planificateurs et aménageurs, à la société civile et plus généralement à tous ceux qui s'intéressent à la ville de Ouagadougou.

L'urbanisation de la planète constitue un événement majeur à la fois démographique, géographique, social, culturel et politique : trois habitants sur quatre vivent aujourd'hui en ville et les deux tiers de ces citoyens vivent dans des pays du Sud.

Bien que tardivement entré dans le processus d'urbanisation, le continent africain a vu s'accélérer de façon impressionnante la croissance de ses villes. Contrairement à ce que beaucoup pensent, l'Afrique n'est plus essentiellement rurale et elle le sera de moins en moins. Près du tiers de la population africaine vivait en ville en 1990 contre seulement 14,5% au début des années cinquante et les projections des Nations unies prévoient que d'ici à 2030, plus de la moitié des africains résidera en zone urbaine. Le déclin s'est produit dans les années soixante avec le triplement de la population urbaine, suivi dans les années quatre-vingt par une véritable explosion conduisant par exemple le Sahel à multiplier sa population urbaine par dix en 40 ans. Bien que les rythmes se soient aujourd'hui essoufflés, la plupart des capitales croissent encore au rythme d'environ 4% l'an, ce qui signifie un doublement de leur population en moins de 20 ans.

Or, les politiques ont très peu, voire très mal géré, la dynamique de l'urbanisation qui reste en Afrique, un processus relativement informel, et le passage en quelques décennies de villes moyennes à des villes parfois millionnaires pose des questions sociales, des questions d'aménagement et de gestion des espaces de plus en plus aigus. L'extension spatiale des agglomérations suscite de multiples problèmes de voirie, de transport, de logement, d'alimentation

en eau et en électricité, sans parler des différends fonciers opposant les pouvoirs publics au pouvoir traditionnel. De fait, nous nous trouvons devant des milieux hétérogènes où coexistent et s'opposent en un même lieu plusieurs mondes : la ville formelle et planifiée se juxtapose à la ville irrégulière faiblement équipée, dominée par un habitat précaire et peu structuré.

Au sein des pays d'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou est un produit urbain historique original (*Planche 1*). À la veille du xx^e siècle, sa population était estimée à environ 800 000 habitants, soit 6,8% de la population totale du pays mais près de 45% de la population urbaine nationale. La bicéphalie qui a longtemps marqué le pays a aujourd'hui disparu et Bobo-Dioulasso a cessé de jouer les rivales, laissant Ouagadougou prendre la première place.

Les modes d'urbanisation aux fondements et aux logiques spécifiques, corrélés à des encadrements culturels et économiques différents, à des ères politiques et historiques multiples, ont généré des géographies urbaines particulières, faites de rythmes de croissance inégaux, d'enjeux territoriaux et de tentatives de maîtrise des dynamiques spatiales. Les fondements territoriaux et l'agencement spatial des quartiers sont originaux car Ouagadougou est un espace imaginé politiquement par un pouvoir mossi centralisateur très hiérarchisé, un espace pensé militairement et organisé selon un mode ségrégationniste.

Ouagadougou n'a pas de véritable passé urbain et elle n'offre pas à voir les richesses économiques et financières qui illustrent habituellement les villes. Elle présente à la fin du xix^e siècle une allure modeste plutôt rurale. Son site, sa situation géographique et son climat ne sont, de plus, guère favorables à son expansion.

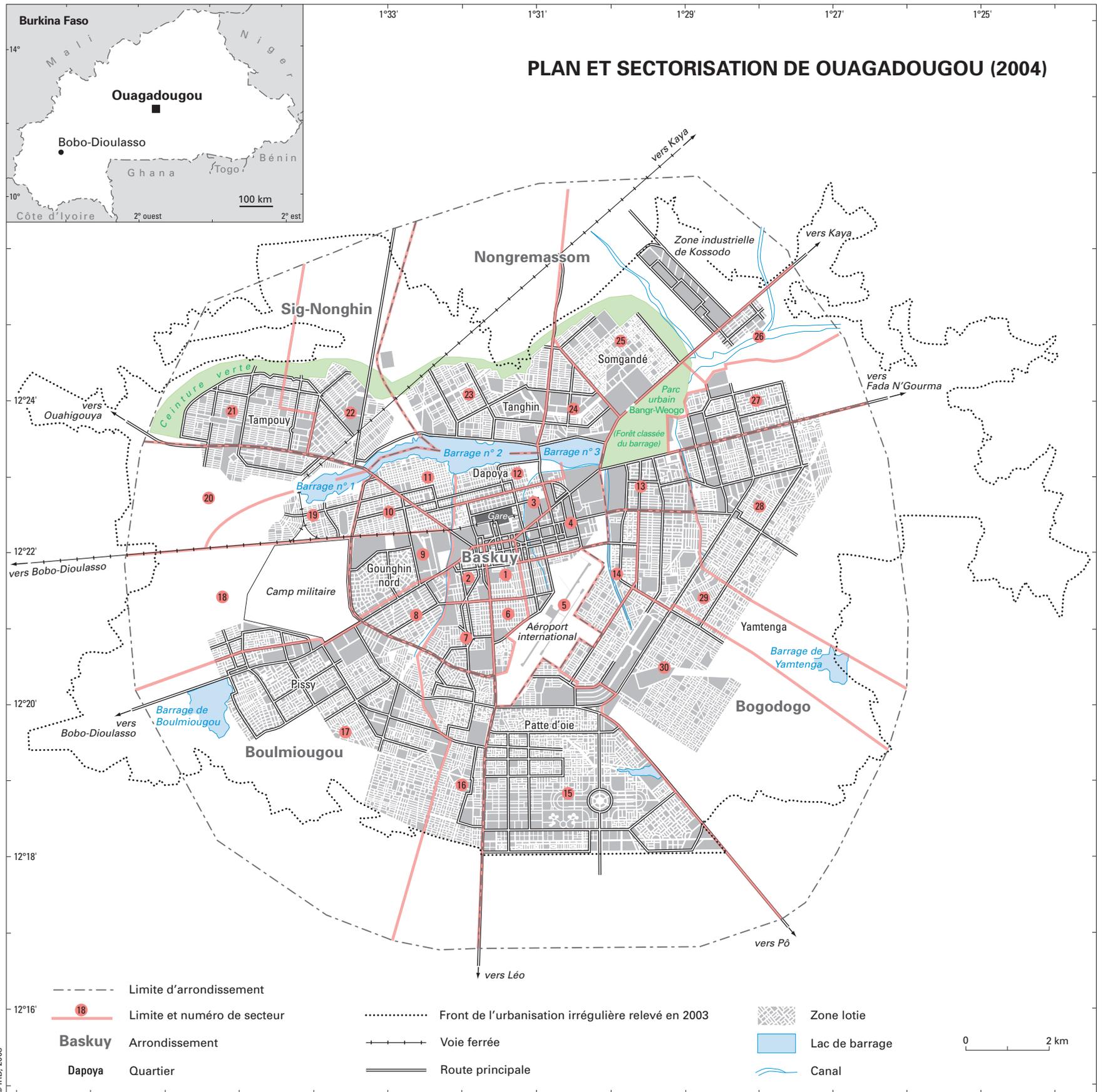
Les évolutions et les configurations successives de l'espace urbain ouagalais sont essentiellement dues à des compositions et des enjeux de pouvoir politiques particuliers. Même altérés par des périodes historiques et des orientations diversifiées, ces derniers apparaissent tels des phénomènes permanents qui gardent l'empreinte du passé.

Ouagadougou a connu des politiques urbaines très diversifiées, des rythmes et des taux de croissance fortement contrastés en termes de grands aménagements, d'infrastructures, d'équipements urbains, de régularisation de la ville spontanée par les lotissements, de « gonflement » exponentiel des fronts d'urbanisation irrégulière, de boom démographique, de densification humaine des anciens quartiers (*Encadré 1*). C'est à l'évidence un modèle urbain sédimenté et spécifique, produit de ces ruptures politiques, en permanence objet et sujet de régularisation spatiale.

En choisissant d'étudier la dynamique spatiale de la capitale du Burkina Faso à travers un siècle d'urbanisation, ce sont bien ces originalités que nous avons cherchées à mettre en perspective.

L'ouvrage s'organise autour de trois parties. La première partie s'attache à retracer la naissance du réseau urbain du Burkina Faso et révèle comment Ouagadougou s'est imposée au sein de ce réseau comme capitale, après plusieurs tentatives. Nous suivons la construction de cette capitale, en termes d'organisation spatiale plutôt qu'historique, de nombreux ouvrages étant par ailleurs consacrés à l'histoire de la société mossi.

La seconde partie décrit les multiples facettes de la ville au travers des déclarations des chefs de ménage issues du recensement de la



© IRD, 2008

Elaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, nov. 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003

Introduction

population et de l'habitat de 1996. Bien que relativement anciennes, ces données qui contribuent à une caractérisation des populations et de leurs conditions de vie, n'avaient pas été exploitées d'un point de vue spatial alors même que leur échelle d'analyse est plus pertinente que celle d'autres enquêtes plus récentes comme les enquêtes démographiques et de santé de 2003 par exemple, et que les données du recensement de 2006 ne sont pas encore disponibles (*Encadré 2*).

Dans la troisième partie, la structuration de la ville est analysée à travers ses équipements, modes d'approvisionnement en eau, structures de soins, écoles et marchés. Historiquement, les écoles et les structures de soins constituent pour ainsi dire les premiers équipements apparus dans le paysage ouagalais et l'analyse de leur déploiement est nécessaire à la compréhension des dynamiques spatiales de l'urbanisation de Ouagadougou. Notre choix s'est également porté sur les équipements permettant l'approvisionnement de la population en eau car l'eau se trouve au cœur de jeux de pouvoirs qui se traduisent par des inégalités d'accès, sources et conséquences d'inégalités de santé

qui nous intéressaient tout particulièrement. Quant aux marchés, il nous a semblé intéressant de leur consacrer une partie de cet ouvrage du fait de leur capacité à révéler l'étendue des profils urbains. Leur présence répond à des besoins locaux et dépend de la structure sociale des quartiers, les quartiers très aisés sont par exemple relativement sous équipés en marchés mettant ainsi en évidence des conditions de vie et des comportements différents aux multiples conséquences.

Les chapitres étant signés de plusieurs auteurs, Aude Meunier-Nikiema en a assuré les différentes transitions. Catherine Valton a réalisé un important travail de cartographie destiné à finaliser les planches que nous avons élaborées. Gérard Salem et moi-même avons suivi l'ouvrage jusqu'à son impression.

Cet ouvrage nous a donné l'occasion de centraliser un certain nombre d'informations qui peuvent aider à la compréhension de la ville de Ouagadougou. Nous serions heureux s'il pouvait donner une meilleure connaissance de la ville à ses habitants et à ceux qui cherchent à la découvrir dans ses multiples facettes.»

Encadré 1

OUAGADOUGOU ET SON « NON-LOTI »

Tout au long de cet ouvrage, les termes « irrégulier », « non-loti », « spontané » ou encore « informel » seront utilisés en opposition à « régulier », « loti » et « formel ». Dans une définition simpliste, nous pourrions dire qu'ils opposent la ville légale à la ville illégale même si nous sommes loin des bidonvilles décrits dans d'autres capitales du Sud. Cependant s'il existe des quartiers irréguliers à Dakar ou à Abidjan, les différences sont telles, qu'il est indispensable de définir ce « non-loti » ouagalais.

Si l'on s'en tient aux discours des autorités, le « non-loti » est le lieu des perdutions de toutes sortes au point que l'accès au sol n'est plus la seule illégalité du lieu, les populations et leurs comportements sont eux-mêmes devenus frauduleux. Ce tableau est exagéré mais il révèle bien l'ambiguïté du phénomène qui accompagne la croissance de la capitale depuis ses débuts.

S'il est vrai que les populations qui résident dans ces espaces n'ont pas le même accès à la ville que celles des espaces lotis, il serait faux de déclarer qu'elles ne sont pas intégrées à la ville. Ceci étant, du fait de l'absence d'équipement qui caractérise ces zones irrégulières, contrairement à ce que l'on observait dans le quartier de Pikine par exemple dans les années quatre-vingt qui disposait de bornes-fontaines et d'électricité notamment, on peut affirmer que ces populations ne vivent pas vraiment dans la même ville que leurs consœurs parfois seulement éloignées d'une rue ou d'un « six mètres »¹ mais installées dans la zone lotie.

Sur un plan urbanistique, la ville régulière est caractérisée par un réseau de rues hiérarchisées, des quartiers à l'aspect géométrique, la présence d'infrastructures de base comme l'électricité, l'eau à l'intérieur des cours ou au niveau des bornes-fontaines, des îlots d'habitations aux contours nettement marqués (*Illustration 1*). À l'opposé, dans les zones irrégulières dépourvues d'infrastructures, les quartiers apparaissent sans organisation spatiale interne et seules des portions de routes peuvent être repérées au sein d'un réseau de pistes important et inorganisé.

Au-delà de ces considérations, il ne faut pas oublier que les autorités responsables de la gestion des terres cherchent toujours à placer leurs dépendants à proximité d'eux pour étendre leur pouvoir. Cette spécificité a sans doute contribué à une spéculation foncière croissante. Et il faut dès lors distinguer les populations qui cherchent à acquérir une parcelle pour s'y installer de celles qui ne veulent qu'accroître leur patrimoine foncier au risque de voir naître des conflits qui deviennent monnaie courante.

Quoiqu'il en soit, le terme de « non-loti » correspond à une réalité de la vie des habitants de la capitale burkinabè et il ne serait pas possible d'analyser les disparités sociales et spatiales qui s'y font jour sans utiliser ce vocable.

Encadré 2

LES DONNÉES ET LEURS SOURCES

Nous avons puisé dans différentes sources de données. Les plus importantes proviennent du Recensement général de la population et de l'habitat de 1996, mis en partie à notre disposition par l'INSD auxquelles s'ajoutent nos propres relevés de terrain.

La principale difficulté, liée à l'utilisation de ces données, réside dans le fait que l'INSD utilise un découpage particulier pour réaliser les recensements, découpage qui change à chaque recensement puisqu'il vise à produire des unités de recensement appelées zones de dénombrement (ZD) regroupant 1 500 à 2 000 personnes qui définissent une journée et demie à deux jours de travail pour un agent recenseur.

Compte tenu de ces changements, on comprendra qu'il est difficile de suivre l'évolution de la population de la capitale à travers les différents recensements réalisés (1975, 1985, 1996) puisqu'ils ne s'appuient pas sur un seul et même découpage de la ville. On conviendra aussi qu'il n'est pas aisé d'appliquer un taux de croissance uniforme à l'ensemble de la ville, entre un centre saturé et des périphéries en pleine expansion.

Il n'existait qu'une cartographie sur papier des ZD du recensement de 1996. L'absence de point de superposition implique qu'il a été difficile, voire impossible, dans les quartiers irréguliers périphériques notamment, de trouver avec précision les limites de certaines d'entre elles. Par ailleurs, les périphéries s'étant particulièrement développées depuis 1996, une partie de la population que l'on y trouve aujourd'hui n'y résidait pas en 1996. Néanmoins, les 680 ZD pour lesquelles nous disposons de repères géographiques ont été cartographiées afin de spatialiser les données du recensement et analyser la distribution des différentes variables choisies. Les données démographiques et de l'habitat relatives à la quinzaine de ZD qui ne pouvaient pas être représentées spatialement dans les parties ouest et sud-est de la ville ont été attribuées par l'INSD aux ZD les plus proches de la ville régulière.

Les variables que nous avons retenues sont l'âge et le sexe des individus des ménages recensés dans les différentes ZD, et celles relatives à l'habitat : type de murs, statut de résidence, mode d'approvisionnement en eau, mode d'éclairage, mode d'évacuation des ordures et mode d'évacuation des eaux usées. Elles permettent de caractériser les profils des différentes ZD en termes de démographie et d'équipements individuels de façon à pouvoir opposer des zones favorisées à des zones plus défavorisées.

Nous avons également utilisé les données issues des relevés de terrain que nous avons effectués entre avril 2002 et mai 2003. Ces relevés ont porté sur les équipements de la ville à l'échelle fine des quartiers et pour chaque type d'équipement (bornes-fontaines, structures de soins, écoles, marchés), les coordonnées géographiques ont été enregistrées au moyen de GPS². Pour ce qui concerne la localisation des établissements scolaires, nous nous sommes appuyés sur des données fournies par l'Institut supérieur des sciences des populations (ISSP) que nous avons mises à jour. Ces informations ont été complétées par la délimitation de l'emprise urbaine de la ville en distinguant la ville régulière de la ville irrégulière. Au sein de la ville irrégulière, une différence a été faite entre la partie densément habitée et la partie moins densément peuplée, cette dernière correspondant le plus souvent à un espace de spéculation foncière où les gens achètent des parcelles aux villageois et attendent le lotissement.

Les autres données sont constituées de cartes, de photographies aériennes fournies par l'Institut géographique du Burkina (IGB) de 1988 au 1/10 000 et de 1998 au 1/20 000, d'une scène de télédétection SPOT5 de novembre 2002³. De nombreux documents d'archives et de bibliographie ont par ailleurs été consultés.

- 1) À Ouagadougou, les quartiers sont organisés autour de petites rues transversales non bitumées, dénommées « six mètres ».
- 2) *Global Positioning System*.
- 3) Cette image satellite a été acquise dans le cadre du programme ISIS du Centre national des études spatiales (CNES).



Illustration 1
Vue aérienne de la partie ouest de Ouagadougou
Opposition entre les espaces lotis bien organisés (en haut) et les espaces non-lotis (en bas)

Les dynamiques de la croissance urbaine

O n a beaucoup parlé de la croissance urbaine des pays africains, qualifiée de galopante et spectaculaire même si aujourd'hui, beaucoup de travaux s'accordent à dire que la tendance serait à un ralentissement du rythme. Dans certains pays, ce phénomène resté longtemps marginal tend au contraire à s'accroître, comme au Burkina Faso où l'histoire de son territoire et de ses hommes explique ce décalage. Tantôt considérée comme un outil de contrôle plus étroit des populations colonisées, tantôt identifiée comme un espace aux richesses insoupçonnées, ou encore exploitée pour sa main-d'œuvre potentielle, la colonie de Haute-Volta a subi de nombreuses mutations dans ses découpages et dans son développement.

Il est vrai qu'à l'observation de sa situation au cours de la période coloniale, ce petit territoire surprend, questionne, si loin de la mer et partie intégrante de la gigantesque colonie du Haut-Sénégal-Niger, et pourtant devenu lui-même colonie, écrasé entre le vaste Soudan français et le territoire militaire du Niger.

Quelles raisons ont convaincu le colonisateur de créer cette petite entité ?

De nombreux travaux d'historiens l'expliquent très clairement et permettent de mieux comprendre l'évolution de Ouagadougou entre des rythmes d'urbanisation inégaux et des enjeux de régularisation spatiale complexes.

Défini comme l'expression tout autant de la souveraineté, que de la maîtrise de la population ou de la façon dont les sociétés s'approprient leur espace de vie, le territoire peut être appréhendé de multiples façons et nous avons choisi de le faire à travers sa construction politique.

La création de la Haute-Volta s'est concrétisée par le partage élémentaire de l'espace par le colonisateur, chaque élément se voyant attribuer un pôle ayant la charge de sa mise en valeur et du contrôle de ses habitants. Certaines fonctions ont été pérennisées à travers le temps, contribuant à l'expansion du réseau urbain et à l'affirmation progressive de la position de Ouagadougou au sommet de la hiérarchie urbaine.

La place de Ouagadougou dans le réseau urbain

Aude Meunier-Nikiema

L'armature urbaine actuelle prend naissance dans le réseau des capitales des royaumes qui dominent la région à partir du ^{xiii}^e siècle, qui se trouve à l'origine des disparités spatiales observées aujourd'hui entre les centres urbains de l'ouest et du centre du pays. Par la suite, trois phénomènes successifs jouèrent un rôle déterminant : la colonisation dont l'objectif politique et administratif était de contrôler les populations, l'industrialisation dès lors que le Burkina Faso fit le choix de privilégier les productions locales qu'elles soient modernes ou traditionnelles et enfin, l'adoption par l'État d'une politique de décentralisation à partir de 1995.

Du territoire politique et commercial précolonial au territoire militaire

Dans le territoire qui deviendra celui de la Haute-Volta après l'arrivée des colons français, on ne compte pas de royaume d'une envergure comparable à celle du royaume de Ségou par exemple, bien que l'espace soit contrôlé par un pouvoir politique fort et affichant une volonté de mise en valeur commerciale certaine.

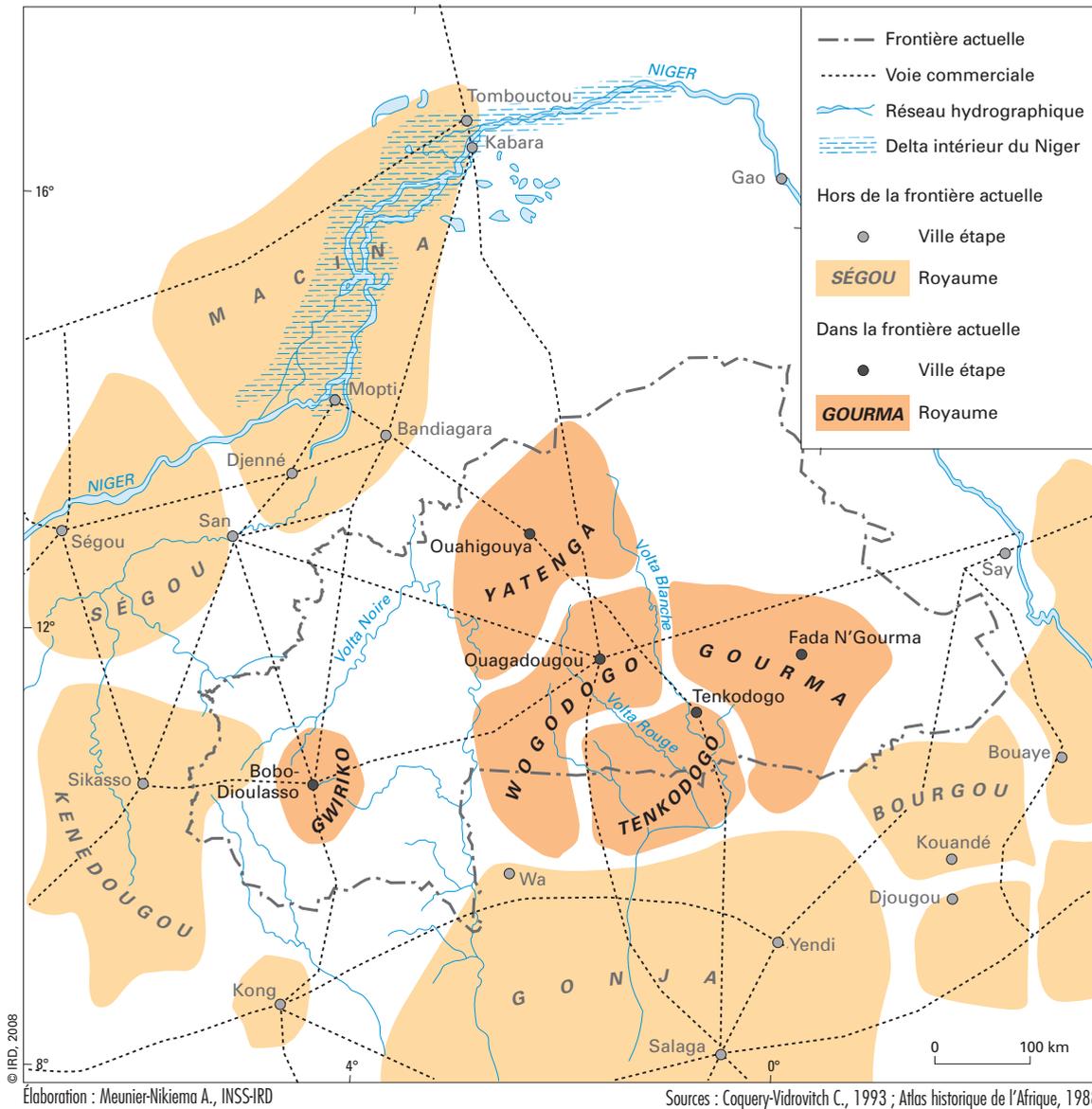
À l'aube de la conquête coloniale, les royaumes mossi et assimilés de Ouahigouya, Ouagadougou et Tenkodogo situés au cœur de la future colonie, côtoient à l'ouest, le royaume du Gwiriko (*Figure 1*).

Les travaux des historiens ont montré comment les axes d'échanges commerciaux ont alors été réorganisés au détriment de pôles situés à l'intérieur du continent (Tombouctou, Ségou, etc.) et au profit de centres côtiers. En conséquence, la création des territoires militaires a contribué à l'extinction de ces axes mais elle n'a pas entraîné de changements fondamentaux dans l'organisation de la société mossi, fortement hiérarchisée, qui s'appuyait déjà sur les capitales des royaumes de Ouahigouya, Ouagadougou et Tenkodogo.

Au sein des territoires militaires créés en 1899 à la suite des différentes missions entreprises par les explorateurs et de la conquête française, Ouahigouya et Ouagadougou deviennent les références administratives du premier et du second territoire militaire, reproduisant ainsi la bipolarisation du *Mogho*, le royaume, telle qu'elle existait avant la conquête militaire.

La place de Ouagadougou dans le réseau urbain

Figure 1 - LE CONTRÔLE TERRITORIAL DES ROYAUMES VERS 1850



Entre 1904 et 1918, Ouahigouya et Ouagadougou deviennent des chefs-lieux de cercle du Haut-Sénégal-Niger (*Planche 2*), avant que la réorganisation du territoire conduise au déclin de certains pôles, du fait de considérations fondées sur le nécessaire contrôle des populations.

Le territoire administratif colonial : permanence et rupture sous l'influence de la tradition centralisatrice française

Le territoire de Haute-Volta n'existe véritablement qu'à partir de 1919 du fait de l'extrême étendue d'un espace devenu incontrôlable en certains points, de la multiplication du personnel encadrant venu de métropole et de l'existence d'une chefferie mossi fortement hiérarchisée, ayant la maîtrise d'un vaste territoire et soumise au pouvoir colonial (*Figure 2*).

En organisant le territoire à travers un découpage en cercles destiné à maîtriser les populations, l'influence coloniale est double. Relativement lâche au centre de la colonie, le cercle de Ouagadougou englobant une population dense, hiérarchisée et soumise à un pouvoir traditionnel fort, le maillage administratif se resserre à l'ouest, où il vise au contrôle de groupes de populations enclins aux soulèvements. À l'est de la colonie, la dispersion de la population et le faible intérêt économique des espaces naturels justifient un découpage en grandes unités. Le lien entre le contrôle politique du territoire et le réseau urbain s'établit.

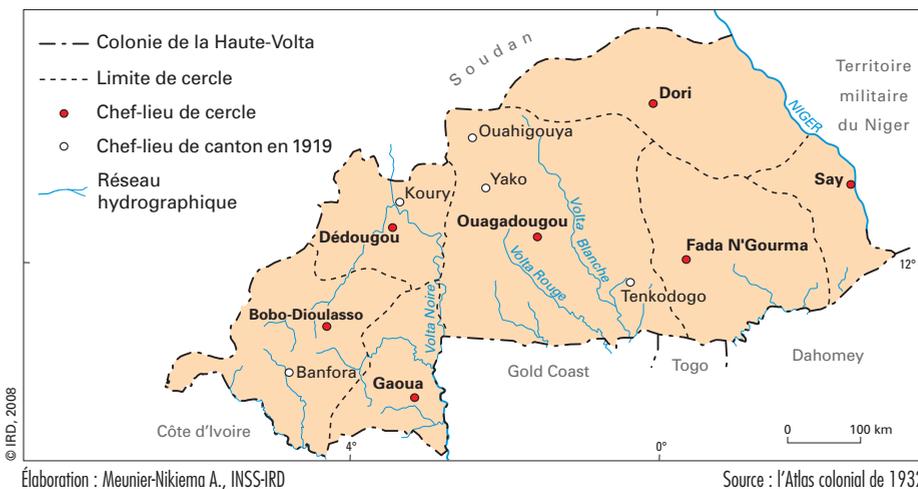


Figure 2 - PÉRENNISATION DU MAILLAGE TERRITORIAL (1919-1933)



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Source : Delafosse M., 1909

Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée

La place de Ouagadougou dans le réseau urbain

Cependant, l'armature urbaine progressivement mise en place, diffère quelque peu de la macrocéphalie généralement dictée par la tradition centralisatrice française : l'appareil administratif se concentre dans la capitale Ouagadougou tandis que le siège des affaires économiques et les entreprises coloniales s'implantent à Bobo-Dioulasso. Cette organisation est complétée par la détermination d'un ensemble de pôles détenant, parfois épisodiquement, le rôle de chef-lieu de cercle. Dès lors, l'ensemble de ces pôles responsables de territoires aux surfaces variables, ne subit pas les mêmes influences : les logiques de contrôle de l'espace urbain, les influences du capitalisme, celles du marché du travail ou du foncier, se développent inégalement engendrant une forme de fragmentation d'un espace que le colonisateur s'est approprié.

Outre l'enjeu politique, l'intérêt économique du territoire entraîne ainsi une exploitation différentielle des lieux et des hommes. Ce processus résulte des principes d'organisation des équipements, alors destinés principalement à la population coloniale concentrée dans les chefs-lieux administratifs et il dessine une première géographie du territoire.

La dislocation de la colonie de Haute-Volta en 1933, pour des raisons à la fois politiques et économiques, est un second témoin de l'intérêt différentiel porté au territoire (Figure 3). Si la création de la Haute-Volta s'était officiellement appuyée sur la culture du coton, c'est finalement le trafic de main-d'œuvre en direction des grandes plantations des régions forestières de la colonie de Côte d'Ivoire qui a prévalu et le morcellement de la colonie reflète ces intérêts. Ainsi,

la partie annexée par la colonie de Côte d'Ivoire comprend le pays mossi soit la majeure partie du territoire densément peuplé, principal réservoir de main-d'œuvre. Le reste du territoire est divisé entre la colonie du Soudan, la main-d'œuvre étant destinée aux chantiers de l'Office du Niger, et le Territoire militaire du Niger.

Cette partition constitue un nouvel handicap pour certains pôles qui se voient alors repoussés à la périphérie de leur nouveau territoire. La situation nuit particulièrement à l'ancienne capitale de la Haute-Volta, Ouagadougou, qui perd ainsi l'essentiel de ses activités, tant administratives qu'économiques, au profit de Bobo-Dioulasso, entraînant même la diminution de la population résidente et la détérioration de l'offre de services.

La tendance s'inverse à partir de 1947, date à laquelle la Haute-Volta est reconstituée dans ses limites antérieures, à l'exception du cercle de Say qui reste annexé à la colonie du Niger.

Sous l'influence de l'Administration française, les territoires de conquête ont donc progressivement fait place à des territoires de maîtrise de la population, puis à des territoires d'échanges commerciaux. Espaces appropriés, ils agissent sur les lieux comme les lieux les modèlent, la permanence du pouvoir traditionnel et sa force de décision marquant fortement et durablement cet ensemble. Ainsi, la capitale désignée en territoire mossi sera conservée à travers les décennies de même que les chefs-lieux de cercles bien que ces derniers subissent une division interne renforcée, accompagnée d'une insuffisance de personnel administratif colonial, handicap inavoué à l'extension de l'offre de services.

L'extension des infrastructures de réseaux et des services va jouer un rôle de premier plan dans la constitution des territoires, leur développement, leur structuration et leur fonctionnement en contribuant au maintien de certains pôles dans le réseau urbain bien après l'Indépendance.



À l'aube de l'Indépendance, la Haute-Volta est marquée par le modèle colonial d'urbanisation qui favorise l'exploitation économique et assure la domination politique selon une doctrine foncière fondée sur le lotissement et des considérations hygiénistes.

Les conséquences des politiques sur le réseau urbain

À la fin du XIX^e siècle, les villes principales se situent le long des voies de commercialisation de la noix de kola et du sel principalement, qui s'inscrivent du Sud forestier vers le Nord sahélien.

Le sens de circulation s'inverse avec la colonisation privilégiant un axe ouest-est en relation avec les échanges de main-d'œuvre des colonies, renforçant ainsi les pôles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

En 1952, Ouagadougou bénéficie du statut de commune mixte dont elle avait disposé brièvement entre 1926 et 1936. Cependant, la politique urbaine est alors très superficielle et semble rester à l'écart des préoccupations de l'Administration coloniale principalement tournée vers le milieu rural (*Planche 3*).

À l'Indépendance, l'ambition urbaine se limite toujours à la capitale et à la seconde ville du pays où se consolident les pouvoirs politique et économique. Dans ce contexte, le plus frappant est l'impact de la conservation des limites territoriales coloniales : entre contrôle des populations et contrôle des territoires, l'écart se creuse, le pouvoir de commandement des capitales africaines se révélant bien faible au regard des réseaux commerciaux informels pratiquant « un régionalisme transétatique ».

Entre l'Indépendance et les années quatre-vingt, le réseau des voies de communication

s'étoffe et montre une orientation qui va privilégier les villes côtières. La route n° 1 qui va de Ouagadougou à Bobo-Dioulasso puis vers la Côte d'Ivoire se renforce et avec elle, les routes vers les ports d'Accra (Ghana) et de Lomé (Togo) comptabilisent les plus forts trafics commerciaux. Ces caractéristiques perdurent aujourd'hui, certaines des voies conduisant au Mali par exemple sont toujours non bitumées, attestant leur faible intérêt économique.

Il est certain qu'à cette époque, le profil rural de la population et sa forte mobilité à destination des régions côtières régulent la croissance urbaine faisant du réseau urbain burkinabè, une particularité nationale.

Au recensement de 1975, le réseau urbain apparaît encore chétif. Seulement 7% des habitants résident en ville dont 48,1% concentrés dans la capitale. La taille des villes est modeste, la plus grande concentrant à peine plus de 100 000 habitants, nous projetant loin de la croissance urbaine qui débute dans d'autres pays du Sud. Avec 11,7% d'urbains enregistrés, le recensement démographique de 1985 ne met pas en évidence de profonds changements.

Le développement des villes observé au cours des années quatre-vingt est lié au renforcement du secteur industriel, plus particulièrement agro-industriel, dans le sud-ouest du pays avec l'implantation de la société sucrière et des moulins du Burkina à Banfora. L'industrie cotonnière constitue l'autre facteur de polarisation des centres urbains. Tougan et Dédougou à l'ouest du pays sont les principaux bénéficiaires du développement de ces pratiques commerciales, Koudougou, au centre, bénéficiant indirectement de leurs retombées avec la création d'usines d'égrenage et de filature du coton. Depuis peu, l'est du Burkina Faso apparaît comme une zone cotonnière importante, en témoigne la

construction d'usines d'égrenage à Komienga et Diapaga (2006-2007) qui sont venues renforcer l'activité de l'usine de Fada N'Gourma, anciennement implantée. Si la priorité exprimée dans les discours révolutionnaires, va alors au milieu rural dans le but d'assurer l'autosuffisance alimentaire, le milieu urbain constitue un maillon indispensable à la politique nationale dont les conséquences sur la capitale sont exposées dans le chapitre suivant.

En 1996, les villes concentrent 15,4% de la population nationale, taux particulièrement faible au regard d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (43% en Côte d'Ivoire, 27% au Mali). La part de la capitale se stabilise à 44,8% en 1996 alors que la bicéphalie tend à s'estomper puisque la seconde ville du pays ne concentre plus que 19,5% de la population urbaine contre 32,1% en 1975. Les résultats préliminaires du recensement démographique de 2006 font état d'un taux d'urbanisation toujours faible, évalué à 20,1%, la capitale représentant 42,7% de la population urbaine burkinabè.

Si les critères définissant une agglomération urbaine se fondaient en 1985 sur un seuil de population de 10 000 habitants et un niveau d'équipement comprenant le réseau d'adduction d'eau et d'électricité, le seuil démographique disparaît en 1996 sans conséquences importantes.

Les années quatre-vingt-dix s'écoulent au rythme des changements imposés par les bailleurs de fonds, les programmes de gestion urbaine exécutés en partie par la Banque mondiale en étant le reflet. L'objectif est de réduire la pauvreté urbaine et d'accroître la contribution des villes à la croissance économique à travers l'amélioration de la gestion foncière, des infrastructures et de l'environnement urbain. Ces programmes s'appliquent aux entités administratives décentralisées que sont les communes. Ainsi, la

La place de Ouagadougou dans le réseau urbain

Constitution de 1991 reconnaît le processus de décentralisation qui prend forme en adoptant en 1993 un certain nombre de lois relatives à l'organisation de l'administration du territoire, à l'organisation municipale et aux statuts particuliers des communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

En 1996, les communes urbaines, anciens chefs-lieux provinciaux, sont portées au nombre de 47. À partir de 1998, les Textes d'orientation de la décentralisation (TOD) fixent les principes de base et de programmation de la mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso (de la loi n° 040/98-AN du 03 août 1998 à la loi n° 043/98-AN du 06 août 1998). Par la loi de 2001, la création des régions vient renforcer le processus de décentralisation. En 2006, le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation (MATD) considère les 45 chefs-lieux de province et les quatre villes moyennes de Bittou, Niangoloko, Garango et Pouytenga comme des villes.

Cependant, l'absence de réelle politique urbaine et d'aménagement du territoire se traduit par des taux de croissance intercensitaires des villes relativement faibles, de 10,1% en moyenne entre 1975 et 1985 à 5,4% entre 1985 et 1996 pour l'ensemble du pays, et de 10,4% à 4,9% pour la capitale (*Tableau 1*).

Toutefois, le ralentissement du rythme de croissance doit être relativisé car le recensement de 1975 sous-estimerait en effet la population alors que celui de 1985 semble correspondre davantage à la réalité, du fait principalement de la suppression de l'impôt de capitation qui représentait un obstacle à la déclaration de tous les membres d'une famille.

La structuration du réseau urbain traduit la politique de mise en valeur adoptée par les pouvoirs successifs de la colonisation à nos jours. Les territoires transformés, une redistribution des pôles s'est opérée sans toutefois bénéficier de projets urbains concrets. Les difficultés de l'État à mener à bien une politique urbaine ont débouché sur une gestion partagée des pôles, le secteur informel palliant la précarité de certains services de base comme l'approvisionnement en eau. Malgré une faible urbanisation, le Burkina Faso connaît les difficultés rencontrées par les grandes villes. La capitale souffre

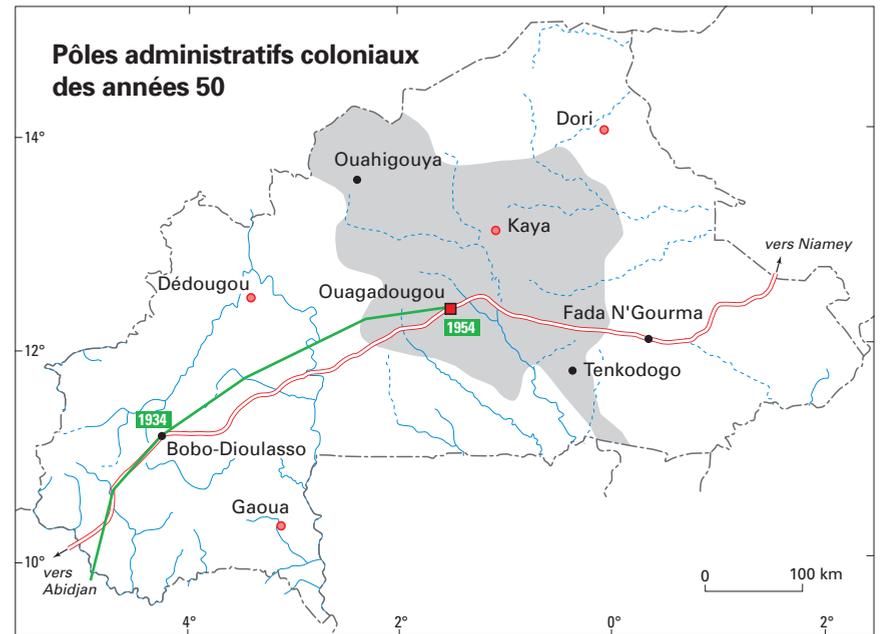
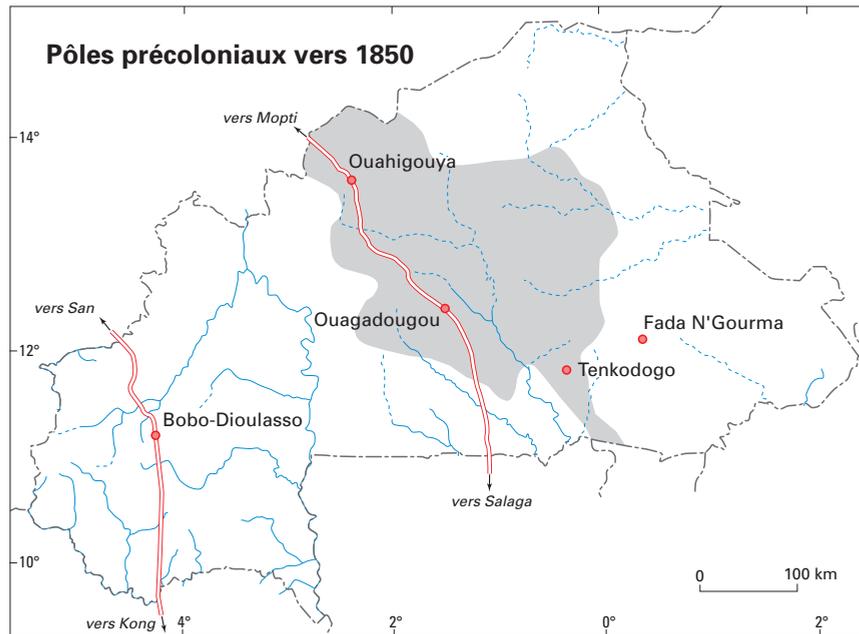
d'une absence réelle de projet urbain et il faudra attendre le milieu des années quatre-vingt pour qu'un plan urbanistique soit mis en œuvre à Ouagadougou.

Tableau 1 - ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DU BURKINA FASO (1975-2006)

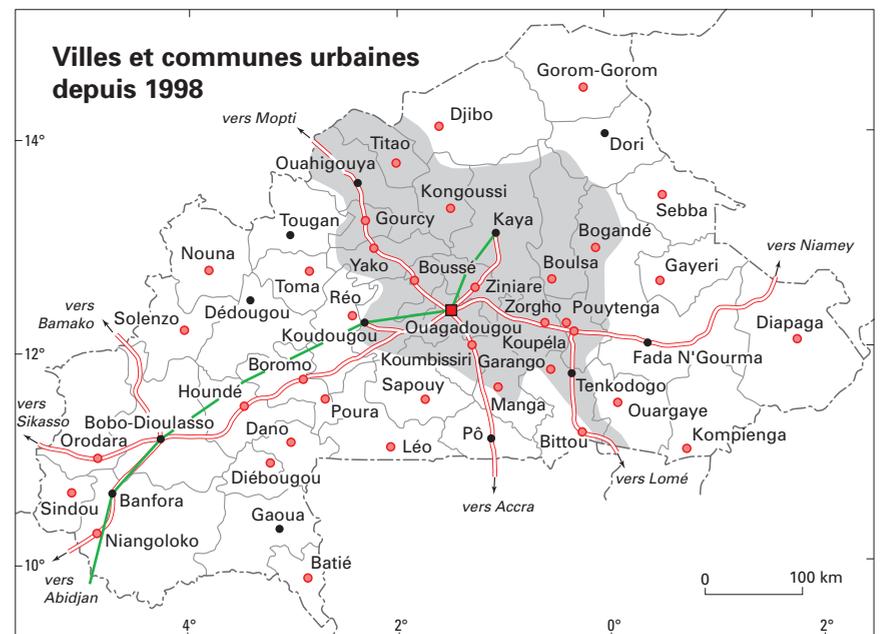
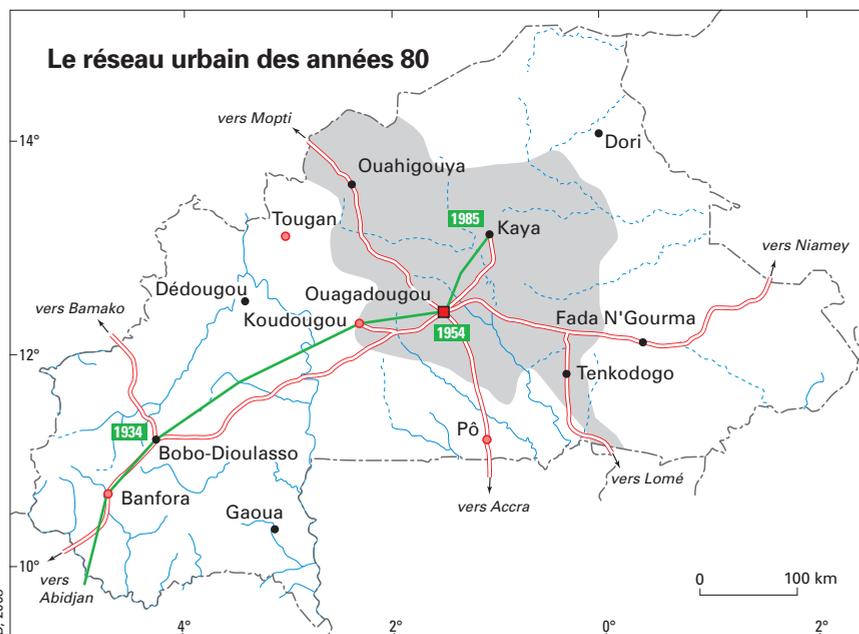
Villes	Population				Taux de croissance annuel		
	1975	1985	1996	2006	1975-85	1985-96	1996-2006
Ouagadougou	172 661	441 514	709 736	1 066 082	9,8	4,4	4,2
Bobo-Dioulasso	115 063	228 668	309 771	410 459	7,1	2,8	2,9
Koudougou	32 828	51 529	72 490	82 542	4,6	3,2	1,3
Banfora	12 358	35 319	49 724	65 420	11,1	3,2	2,8
Ouahigouya	25 690	38 902	52 193	64 257	4,2	2,7	2,1
Pouytenga	-	-	35 720	44 075	-	-	2,1
Dédougou	-	21 049	33 815	44 265	-	4,4	2,7
Kaya	-	25 814	33 958	41 955	-	2,5	2,1
Tenkodogo	-	23 331	31 466	38 495	-	2,8	2,0
Fada N'Gourma	-	20 857	29 254	36 279	-	3,1	2,2
Dori	-	10 956	23 768	30 973	-	7,3	2,7
Reo	-	-	22 534	25 560	-	-	1,3
Nouna	-	-	19 105	23 667	-	-	2,2
Kangoussi	-	-	17 893	22 733	-	-	2,4
Orodara	-	-	16 581	22 471	-	-	3,1
Yako	-	-	18 472	22 043	-	-	1,8
Koupela	-	-	17 619	21 740	-	-	2,1
Gourcy	-	-	16 317	20 347	-	-	2,2
Pô	-	14 242	17 146	19 236	-	1,7	1,2
Tougan	-	12 588	15 218	18 601	-	1,7	2,0
Gaoua	-	10 657	16 424	16 747	-	4,0	0,2
Niangoloko	-	-	12 824	16 872	-	-	2,8
Boromo	-	-	11 232	14 261	-	-	2,4
Bogande	-	-	8 960	11 702	-	-	2,7
Kompienga	-	-	4 706	7 671	-	-	5,0
Poura	-	-	4 242	5 386	-	-	2,4

Source : INSD, Recensements généraux de la population de 1975, 1985 et 1996, résultats préliminaires du recensement général de 2006

LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU URBAIN (1850-2006)



- | | | | | | |
|-----|-----------------------------|---|--------------|---|----------------------------------|
| --- | Frontière des États actuels | ● | Ancien pôle | — | Voie de communication principale |
| --- | Limite de province | ● | Nouveau pôle | — | Voie ferrée, année d'achèvement |
| — | Réseau hydrographique | ■ | Capitale | ■ | Pays Mossi |



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Sources : INSD, 1985, 1996 ; www.inforoute-communale.gov.bf, 2007

De Bancoville à la ville moderne

Pierre-Erwann Meyer

Si Ouagadougou a souffert de l'alternance de construction et de dislocation de l'espace soumis à son autorité, elle a su garder sa souveraineté puisqu'à l'exception de la période de dislocation de la colonie de Haute-Volta, elle a toujours conservé son rôle de chef-lieu de colonie. Ce fait est relativement marquant dans une Afrique occidentale française prompte à changer les capitales de ses colonies au gré des découpages territoriaux.

Cette constance s'est construite sur la volonté de ses hommes et plus particulièrement sur le pouvoir exercé par les Mossi, une pression toujours présente, particulièrement saillante dans la capitale burkinabè et avec laquelle l'État doit composer.

Organisation spatiale précoloniale des lieux de pouvoirs

Les premiers croquis à vocation cartographique connus de Ouagadougou, établis par l'explorateur Binger en 1892, ne permettent pas de décrire un vieux noyau d'urbanisation puisqu'à cette date, Ouagadougou est un bourg rural d'une quinzaine de hameaux disparates de 5 000 habitants (*Planche 4-a*), impliquant d'autres logiques

pour justifier qu'un village puisse détenir le haut commandement du royaume. Binger écrit alors : « Je m'attendais à trouver quelque chose de mieux que ce qu'on voit d'ordinaire comme résidence royale dans le Soudan, car partout on m'avait vanté la richesse du Naba, le nombre de ses femmes et de ses eunuques. Je ne tardais pas à être fixé, car le soir même de mon arrivée, je m'aperçus que ce que l'on est convenu d'appeler palais et sérail n'est autre chose qu'un groupe de misérables cases entourées de tas d'ordures autour desquelles se trouvent des paillotes servant d'écuries et de logements pour les captifs et les griots. Dans les cours on voit, attachés à des piquets, quelques bœufs, moutons ou ânes reçus par le Naba dans la journée, offrandes n'ayant pas encore reçu de destination. »

Les fondements territoriaux de Ouagadougou sont en effet originaux, correspondant en quelque sorte à une mise à plat de la pyramide du pouvoir mossi. Traditionnellement, les Mossi sont des guerriers, des colonisateurs et leur organisation sociétale et politique est militaire, centralisatrice, ultrahiéarchisée et inégalitaire. Pour investir un nouvel espace, les Mossi doivent négocier avec les gens de terre, ces derniers étant par définition les autochtones des lieux convoités. Chaque lieu conquis, à toutes les

De Bancoville à la ville moderne

échelles, reproduit en miniature l'organisation de la chefferie du *Mogho Naaba*¹, chef suprême, qui détient un pouvoir d'ordre quasi divin, *le nam*, l'autorisant au contrôle social absolu des populations. De cette façon, la hiérarchisation se trouve renforcée de même que la centralisation du pouvoir politique.

La position et l'organisation des hameaux trouvés par Binger en 1892 sont fonction de leur orientation géographique, de la nature de la population qui y réside, des compétences qui leur sont attribuées par le pouvoir mossi et de la distance qui les sépare du palais royal. Les quartiers de Ouidi, Larhalle et Gounghin sont ceux des guerriers. Bilibambili est le quartier des pages, Samandin, celui de la chefferie de l'accueil et des grandes manifestations et Kamsaoghin, est le quartier responsable de la jeunesse. Le quartier Koulouba accueillait les étrangers de même que Zogona tandis que les commerçants Haoussa se concentraient à Zangouettin. Les Mossi des autres royaumes pouvaient s'installer dans les hameaux de Tampouy, Tanghin et Wogodogo qui constituent ainsi une zone tampon entre les royaumes mossi rivaux et les hameaux guerriers. L'organisation polynucléaire dessine quatre empreintes spatiales : le palais royal et son auréole centrale de serviteurs de cour, un rideau ouest guerrier sécuritaire à la fois offensif et défensif, un arc de cercle nord-ouest comme amortisseur et enfin, une vaste trame d'accueil à l'est pour les étrangers.

La spécialisation des lieux de vie est imposée par une ségrégation territoriale d'ordre institutionnel organisée selon un centre et des périphéries de telle sorte que le pouvoir central commande et exerce son contrôle social sur des périphéries différenciées. Or, cette organisation n'est pas observée dans tous les types de territorialisation mossi, et la question d'un agencement préurbain peut être posée.

Les embryons d'un mode d'urbanisation fonctionnel, hygiéniste et ségrégationniste

• Affirmation et assise géographique du pouvoir colonial

En 1896, la colonne Voulet qui pénètre à Ouagadougou par le nord-est, ne trouve que peu de résistance et écrase l'armée du Mogho Naaba. Dotée d'une supériorité technique militaire, la colonne Voulet brûle le palais royal et les principaux hameaux de la chefferie mossi puis installe le camp militaire en lieu et place du pouvoir traditionnel, prenant ainsi une position centrale. Il attribue la fonction de chef-lieu de cercle à Ouagadougou. À côté du camp militaire, sont construites une garnison, une prison et une place d'armes (*Planche 4-b*). L'ancien marché est rasé et on lui substitue le marché colonial, ce dernier jouxtant la place d'armes. Les hameaux qui avaient été entièrement détruits sont rapidement reconstitués de même que le palais du Mogho Naaba. Reconstitué plus au sud de son ancien emplacement, à Bilbalogo, autre quartier de serviteurs royaux, il s'est rapproché du hameau de Samandin. L'ancien hameau de Dapoya est déguerpi et reconstruit au nord-est à proximité des marigots permanents, sous le nom de Dapoya II. Symboliquement, les familles des gardes et les bourreaux du Mogho Naaba se retrouvent à proximité de l'axe par où est survenu le colonisateur.

Ces changements spatiaux imposés par l'Administration coloniale déplacent donc le pouvoir et perturbent l'organisation militaire traditionnelle en éloignant le Mogho Naaba de sa garde royale. Quant aux missionnaires catholiques qui arrivent ensuite, ils obtiennent de ce dernier de s'installer au sud du camp militaire. Au sein de cet espace interstitiel coutumier dénommé quartiers Saints ou encore quartier Mission, les

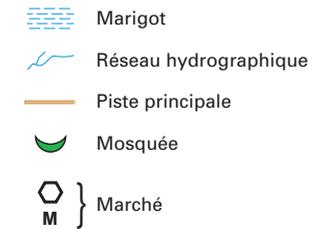
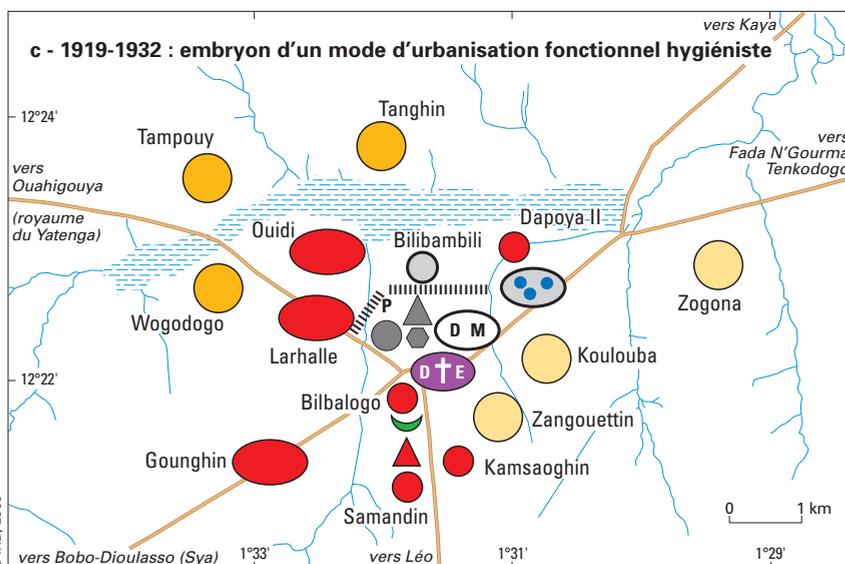
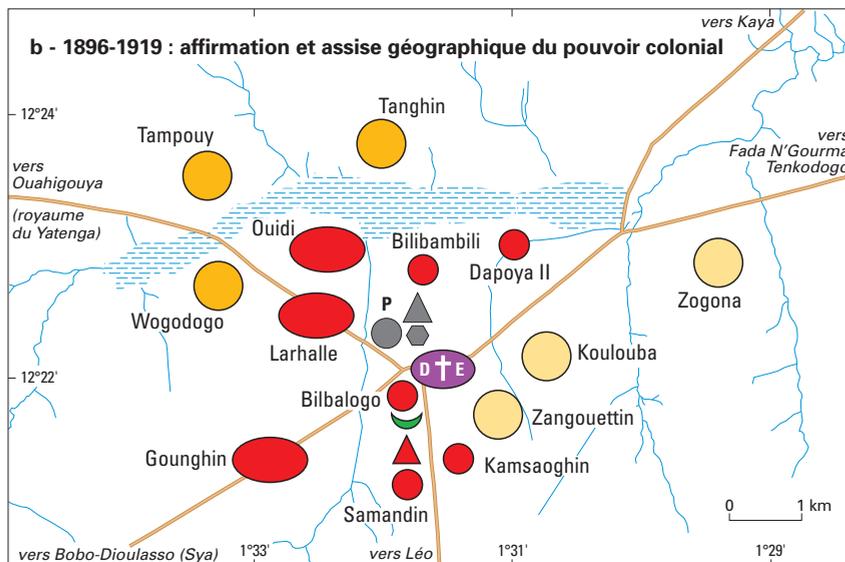
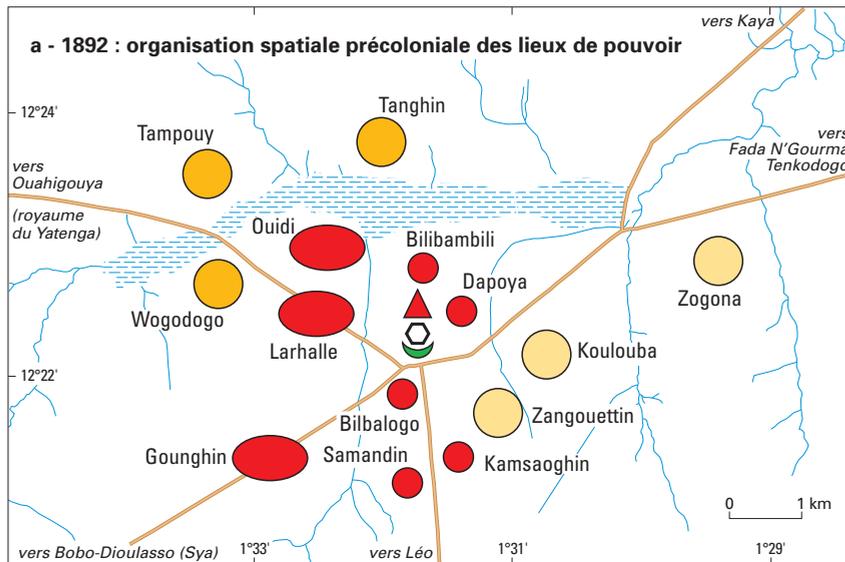
religieux se retrouvent entre le pouvoir mossi traditionnel et le pouvoir colonial, dessinant un triptyque des pouvoirs selon un axe nord-sud qui s'écarte de l'organisation spatiale aréolaire traditionnelle et ajoute à la ségrégation socio-spatiale précoloniale déjà bien marquée.

Entre 1904 et 1919, la population passe de 8 000 à 19 075 habitants; elle a donc été multipliée par quatre depuis 1892 et cette augmentation démographique marque l'émergence de nombreux besoins en termes d'aménagements et de services. Or, le colonisateur n'a fait qu'asseoir son pouvoir pour mieux maîtriser les populations, il a opéré peu d'investissements en direction des populations et c'est le pouvoir religieux qui devient, à un modeste niveau, le pourvoyeur de services élémentaires en ouvrant une école et un petit dispensaire dès 1902.

Le bilan en matière d'urbanisation de cette première période coloniale apparaît étonnant et paradoxal. Tous les éléments sont réunis pour faire de Ouagadougou une ville mais il n'y a ni équipements, ni aménagements urbains. De nouveaux pouvoirs se sont introduits et les cartes politiques ont été redistribuées selon une conception occidentale très ancienne de l'urbanisation, comme si une ville ne se résumait qu'à un statut administratif, une place forte, un marché, des soldats, des religieux et une population pratiquant le commerce et l'agriculture.

1) Dans un souci de simplification, nous avons choisi d'orthographe ainsi ce mot parmi différentes possibilités (Moro Naba, Moogo Naaba, etc.). De la même façon, nous n'avons pas introduit de pluriel pour les noms des peuples. Nous nous sommes efforcés de conserver tout au long de l'ouvrage la même orthographe pour les noms, particulièrement ceux des quartiers, mais il nous a semblé parfois indispensable de restituer l'écriture qui prévalait à un moment donné de l'histoire de la ville. Par exemple, nous avons gardé « Larhalle » sur la planche 4 que nous avons trouvé ainsi dans les sources et nous avons continué avec « Larlé » qui prévaut maintenant comme on peut le constater sur la planche 7, page 41.

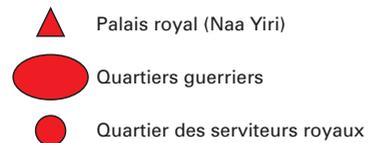
ORGANISATION TERRITORIALE DE OUAGADOUGOU (1892-1932)



Les pouvoirs coloniaux



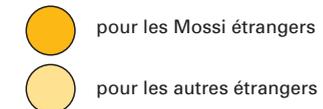
Les pouvoirs traditionnels



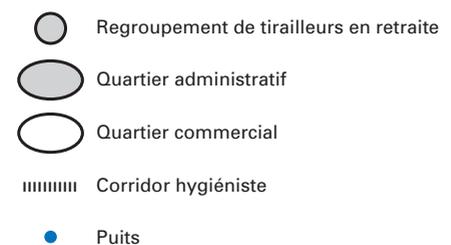
Les pouvoirs religieux coloniaux



Les hameaux d'accueil



Les nouveaux aménagements



De Bancoville à la ville moderne

• Une urbanisation fonctionnelle, hygiéniste et ségrégationniste

En devenant la capitale de la colonie de la Haute-Volta en 1919, Ouagadougou occupe une position au centre de la nouvelle colonie. Ce nouveau maillage territorial traduit l'existence de nouveaux intérêts de la part du colonisateur, ainsi qu'une volonté politique d'urbanisation.

Le lieutenant-gouverneur Hesling est nommé à la tête de Ouagadougou et on lui prête certaines ambitions comme celle de vouloir faire de la ville une vitrine de la colonisation française en imposant de nouveaux modes de construction, ou encore de vouloir créer une ville modèle respectant directement les principes hygiénistes. Les questions sanitaires arrivent ainsi à l'ordre du jour et engendrent une réorganisation spatiale qui passe par le déguerpissement des quartiers traditionnels et la construction de nouveaux quartiers. Pour ce faire, l'Administration met en place une législation urbaine dont la première mesure est une forme de nationalisation de la terre : tous les terrains dépendant désormais de l'État français, l'Administration coloniale peut alors procéder à des déguerpissements². Ce premier appareil juridique urbain colonial fait irruption dans le droit traditionnel mossi

2) De la période coloniale à la Révolution conduite par Sankara, l'aménagement urbain se fonde sur un scénario identique passant par le déguerpissement des populations, préalable à la reconstruction du quartier concerné, selon les normes de l'époque. Pendant la Révolution, ces opérations s'accompagnaient de proposition de relogement des populations dans les trames d'accueil ou de dédommagement. Pour le réaménagement du centre-ville organisé dans le cadre du projet ZACA, on parle plutôt de délocalisation des populations en espérant que la nuance permettra aux populations de vivre moins mal cet événement.

Et, comme dans le cadre des déguerpissements organisés sous la Révolution, les habitants de la zone concernée par la ZACA ont été dédommagés ou relogés dans une trame d'accueil située à Ouaga 2000 (voir encadré 4, page 54). Cependant, déguerpissement ou délocalisation, ces dédommagements ne font pas l'unanimité.

devenu obsolète et illégal, et leur rencontre va devenir un enjeu urbain majeur. La question de la régularisation des terrains d'habitation est générée à ce tournant historique précis.

L'Administration coloniale se dote d'outils urbanistiques comme le lotissement : choix d'un espace, plan, bornage, ouverture de la voirie, parcellarisation, attribution des lots fonciers et viabilisation progressive de l'espace aménagé et construit. Pour le lieutenant-gouverneur Hesling, chaque zone urbaine doit être socialement homogène et pour mettre en œuvre spatialement cette ségrégation sociale, la ville va s'organiser autour d'une opposition entre le centre et la périphérie. Le centre sera la nouvelle ville européenne avec ses quartiers spécialisés et des boulevards larges de 50 m en marqueront le périmètre selon les principes hygiénistes. Au delà de ces corridors sanitaires et de leurs rangées d'arbres, pourront s'installer les populations africaines dites semi-évoluées et leurs familles (traitants soudanais, sénégalais musulmans ou indigènes de Côte d'Ivoire). Il s'agissait de faciliter l'installation d'une main-d'œuvre indispensable à la construction et au développement de la ville tout en essayant de circonscrire la zone de migrants pour éviter qu'elle ne déborde dans la ville européenne et en allégeant la concurrence faite aux commerçants européens. Séparée de cette zone par un large boulevard, une seconde ceinture abritera les indigènes qui vivent suivant leurs habitudes et qui sont dits non-évolués.

La séparation entre les autochtones et les étrangers existait déjà dans chaque quartier traditionnel et le colonisateur s'est appuyé sur une spatialisation communautaire établie, renforçant ainsi l'idée que Ouagadougou est un creuset spécifique d'enjeux et de compositions des différents pouvoirs en place.

Le plan de lotissement d'ensemble prévoyait environ 67 hectares pour trois quartiers principalement destinés aux européens : un quartier administratif, un quartier commercial et un quartier résidentiel (*Planche 4-c*). Le colonisateur souhaite que le quartier administratif soit construit sur un site non-inondable mais situé sur une nappe d'eau souterraine dans laquelle on pourra creuser des puits, un site proche d'un marigot pour faciliter le transport des matériaux de construction et où l'extension du bâti est possible. Décision est donc prise d'implanter ce quartier à l'est du centre historique, pour partie sur l'axe conduisant à Fada N'Gourma, de manière à contrôler les caravanes. La construction est précédée du déguerpissement des populations Haoussa proches de Zangouettin, c'est-à-dire un groupe social ne relevant pas de la chefferie mossi.

Dans le quartier administratif où se dessine l'un des premiers tissus urbains légal de Ouagadougou, on prévoit des bâtiments et quelques lots résidentiels pour les européens. L'équipement de ce nouveau quartier débute par le forage d'une vingtaine de puits. L'importation des matériaux de construction se révélant très rapidement compliquée, le banco sera conservé, contrairement aux ambitions du lieutenant-gouverneur Hesling. L'électricité est installée en 1923 tandis qu'un réseau important de caniveaux est creusé pour permettre l'évacuation des eaux usées. L'adduction d'eau potable est envisagée mais le projet n'aboutit pas. Le quartier administratif devient peu à peu la ville européenne de Ouagadougou alors que le quartier commercial implanté entre le camp militaire et le quartier administratif, accueille le premier dispensaire urbain, une école, un marché et des commerces. L'enjeu foncier se met au service du pouvoir économique. Quant au troisième quartier qui se veut résidentiel, quelques lots sont créés au sud du camp militaire et à proximité des quartiers Saints.

La création des nouveaux quartiers a bel et bien extrait trois fonctions principales du centre historique de Ouagadougou et une urbanisation groupée sans réelle discontinuité s'est dessinée.

Dans la ville africaine, un seul quartier est loti entre 1919 et 1932, celui de Bilbalogo qui abrite le palais royal et quelques-uns des principaux serviteurs de cour du Mogho Naaba. L'entente, la flatterie, la prudence et la composition entre pouvoir colonial et pouvoir traditionnel sont les grandes actrices de ce lotissement à l'origine d'un nouvel axe urbain est-ouest, perpendiculaire à celui du triptyque des pouvoirs de la période précédente.

Finalement l'organisation mise en place par le lieutenant-gouverneur Hesling offre donc à voir un centre cerné de deux couronnes. Au nord, la ville européenne est délimitée par une barrière de bâtiments publics et par le camp militaire. Au sud, l'importante mission catholique forme un espace tampon avec les quartiers africains et à l'est, la zone administrative doit faire barrage à l'urbanisation africaine.

Lorsque Ouagadougou devient commune mixte en 1926, elle acquiert une nouvelle compétence territoriale qui se traduit par des apports financiers et par voie de conséquence, des aménagements sans que l'on sache si cette transformation de statut était destinée à favoriser l'aménagement de la ville ou à rassurer la chefferie mossi. Il est cependant difficile d'évoquer un réel développement industriel et économique. Quant aux indigènes, ils sont mécontents du colonisateur à cause des recrutements de main-d'œuvre forcés, d'une taxation excessive, de l'inflation permanente et enfin d'une forte inégalité dans la mise en œuvre des aménagements.

Jugée non rentable et peu digne d'investissements, la colonie de la Haute-Volta est démantelée en 1932. Ouagadougou perd son statut de capitale et ne retrouve pas sa position centrale et privilégiée au sein d'un maillage territorial administratif dorénavant désuet. Elle prend alors l'image d'un pôle répulsif, d'une ville désertée où le colonisateur va devoir tenir compte du pouvoir mossi pour mener à bien ses projets urbains.

Si la morphologie urbaine a bien changé avec la création des quartiers européens et des services urbains comme l'hôpital et l'école, la majeure partie du bâti reste en banco, d'où le surnom de « Bancoville » attribué à Ouagadougou dès cette époque. L'aménagement des quartiers africains est quasi inexistant et il en est de même des travaux d'envergure devant répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il reste cependant capital de retenir de cette période, qu'un nouveau droit foncier a été introduit dans un espace aux lois traditionnelles, même si l'urbanisation est restée précaire.

• Déclin et nouvelles logiques urbaines

En 1932, Ouagadougou compte 706 unités spatiales bornées ou lots fonciers qui concernent tout aussi bien le camp militaire ou la place d'armes que la ville administrative, commerciale et européenne. L'emprise de la ville coloniale s'exerce sur 210 hectares mais la ville traditionnelle non-lotie s'étend sur près de 570 hectares.

Dans l'ensemble, les implantations se distinguent avant tout par la distance qui les sépare de la ville européenne. Au nord et au sud du centre historique de Ouagadougou, deux groupes de quartiers viennent épouser les frontières de la ville européenne. Il s'agit de Dapoya et Bilibambili d'une part, de Tiedpalogo, Zangouettin,

Koulouba, Kamsaoghin et Peuloghin d'autre part (*Planche 5-a*). À plus de 1,5 km à l'ouest de la ville administrative, s'élève le rideau des quartiers de la chefferie de guerre du Mogho Naaba, Gounghin, Ouidi et Larlé créant de fait un grand vide dans la continuité de la ville. Les quartiers proches de la ville coloniale présentent un tissu urbain continu qui s'oppose à celui des quartiers ouest, clairsemés comme des petits noyaux villageois entourés de champs. Deux principaux blocs urbains apparaissent, l'un au tissu urbain continu opposant en son sein la ville européenne à la ville africaine, l'autre se présentant comme un ensemble africain clairsemé. Cette organisation spatiale répond à des logiques différentes tant au niveau des relations entre les acteurs qui construisent la ville, qu'à celui des groupes socio-culturels diversifiés qui ne résident pas au hasard dans les quartiers.

Bien que destituée de son rang de capitale, Ouagadougou reste commune mixte jusqu'en 1936 de manière à ne pas priver trop brutalement la chefferie mossi traditionnelle de toute représentation devant l'État français. Il faut voir ici encore une forme de négociation entre pouvoirs.

En 1936, Ouagadougou redevient simple chef-lieu de cercle et cette cascade de changements statutaires génère des mouvements d'émancipation chez la plupart des autorités de l'ancienne Haute-Volta qui refusent d'être considérées comme des sujets de seconde zone par l'Administration coloniale française. Des alliances se tissent alors entre les chefferies traditionnelles, le Mogho Naaba et les élites pour constituer un groupe de pression pour la défense des intérêts voltaïques.

L'année 1938 voit la création de la région administrative de Haute-Côte d'Ivoire regroupant les anciens cercles de Haute-Volta, et un représentant du gouverneur s'installe à Ouagadougou.

De Bancoville à la ville moderne

En France, le Front populaire déclare vouloir humaniser la politique coloniale et ces contextes administratifs, politiques et financiers expliquent le très faible interventionnisme urbain de cette période.

Les préoccupations sanitaires ont cependant repris grâce aux religieux catholiques, et d'une certaine façon, ces derniers se substituent à la puissance publique. À la suite d'une épidémie de fièvre jaune, l'aménagement de la ville africaine est envisagé pour protéger la ville européenne. Les façons de penser la ville évoluent, mais si désormais on se préoccupe de la périphérie de la ville coloniale, c'est pour en protéger le centre. L'étape première et principale de la planification de cette urbanisation est l'instauration de corridors autour de la ville européenne, impliquant le recul inéluctable de la ville africaine au nord et au sud de la ville coloniale.

En 1939, de grandes zones d'isolement servant simultanément de couloirs et de ceintures sanitaires figurent sur les plans d'urbanisation. Ces ceintures permettent l'extension du tissu urbain européen au sud du palais du Mogho Naaba et des quartiers Saints tandis que les autorités prévoient au sein de chaque quartier africain loti, une place publique ayant pour fonction d'aérer et de brasser l'air à la façon d'un poumon.

L'idée de déplacer une partie de la ville africaine à la périphérie de la ville coloniale génère des conflits tout en révélant les enjeux des pouvoirs en mutation. L'exemple de Bilbalogo, premier quartier traditionnel loti et portant en son sein le palais du Mogho Naaba, est heuristique à ce titre. Le Balum Naaba, chef du quartier de Bilbalogo et chef de cour, s'oppose radicalement au déguerpissement de ses lignages vers l'ouest et sa résistance est grandement appuyée par la mission catholique qui craint de perdre son influence sur les habitants

du quartier et d'une certaine façon, l'extension déjà acquise de sa territorialité (*Illustration 2*). Un nouveau type d'alliance naît alors, entre pouvoirs traditionnels et religieux, contre le pouvoir colonial qui veut renverser les schémas politiques des années vingt.

Les autorités coloniales comprennent que la régularisation de l'espace urbain ne sera pas possible dans tous les quartiers et elles décident de s'attaquer aux entités urbaines où la chefferie mossi n'exerce pas son puissant contrôle territorial. Les opérations urbanistiques vont donc s'effectuer au nord de la ville européenne, derrière le camp militaire, centre historique de Ouagadougou.

La réaction des populations est diversifiée : une partie des familles refuse de s'installer dans les nouveaux espaces qui leur ont été attribués et qui sont déjà habités tandis que d'autres ne sont pas favorables à une installation en quartier loti. À cette époque, le lotissement et la sécurité foncière ne sont en effet pas des valeurs très recherchées. Si le seul interventionnisme urbain colonial s'est joué au nord de la ville, le reste de la population n'est pas resté sans réaction. Alors que le quartier commercial est abandonné par les européens, les africains investissent sa partie sud, effaçant ainsi les frontières entre la ville coloniale et la ville africaine.

La géographie urbaine de Ouagadougou à la fin des années quarante se résume à l'existence de cinq unités urbaines principales. La ville coloniale est sur le déclin avec une zone commerciale peu à peu réinvestie et un vide au nord correspondant au nouveau quartier de la gare. À l'ouest, on peut distinguer un espace traditionnel peu dense, très distant de la ville européenne qui garde son organisation spatiale lignagère et un espace plus proche de la ville coloniale,

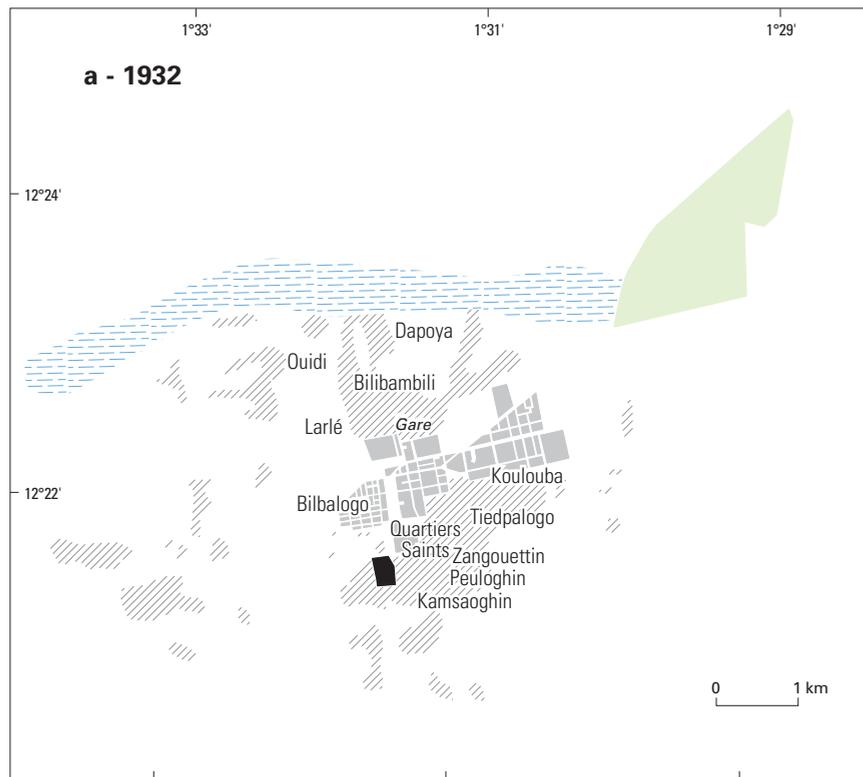
investi par des populations déguerpies où se tissent de fortes alliances et rivalités de pouvoir. Au nord, le tissu urbain se densifie et regroupe des communautés très hétérogènes, sans chefferie unique. Et enfin, au sud, un territoire économique cohérent échappe au contrôle mossi.

En 1947, grâce au déplacement du Mogho Naaba à Abidjan et à l'influence des groupes de défense des intérêts voltaïques, la colonie de la Haute-Volta est reconstituée et Ouagadougou retrouve son statut de capitale, après quinze années de pertes successives de compétences territoriales.

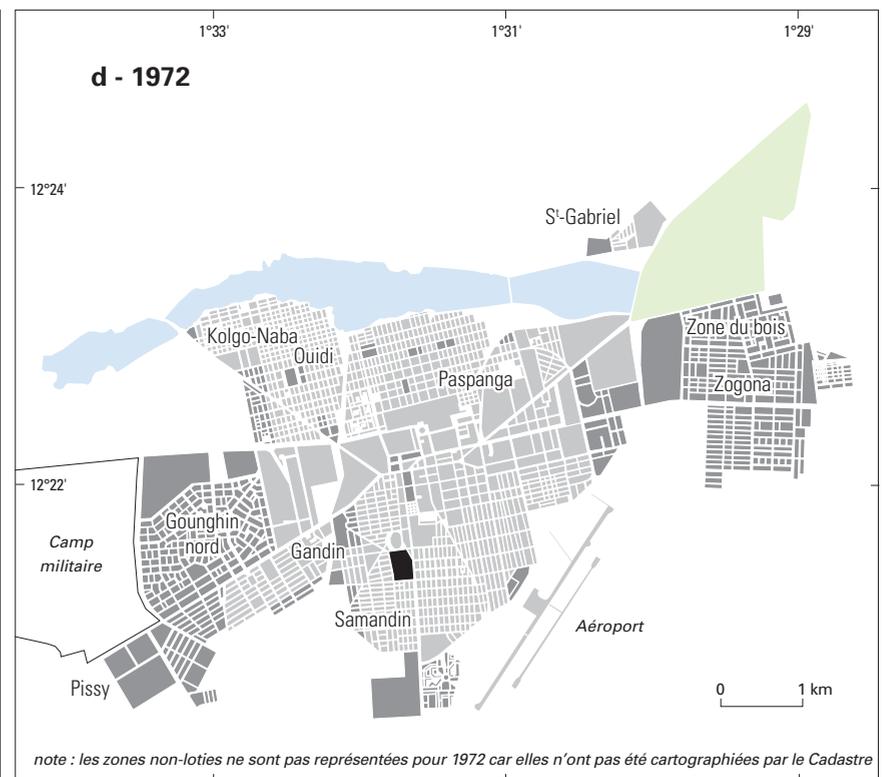
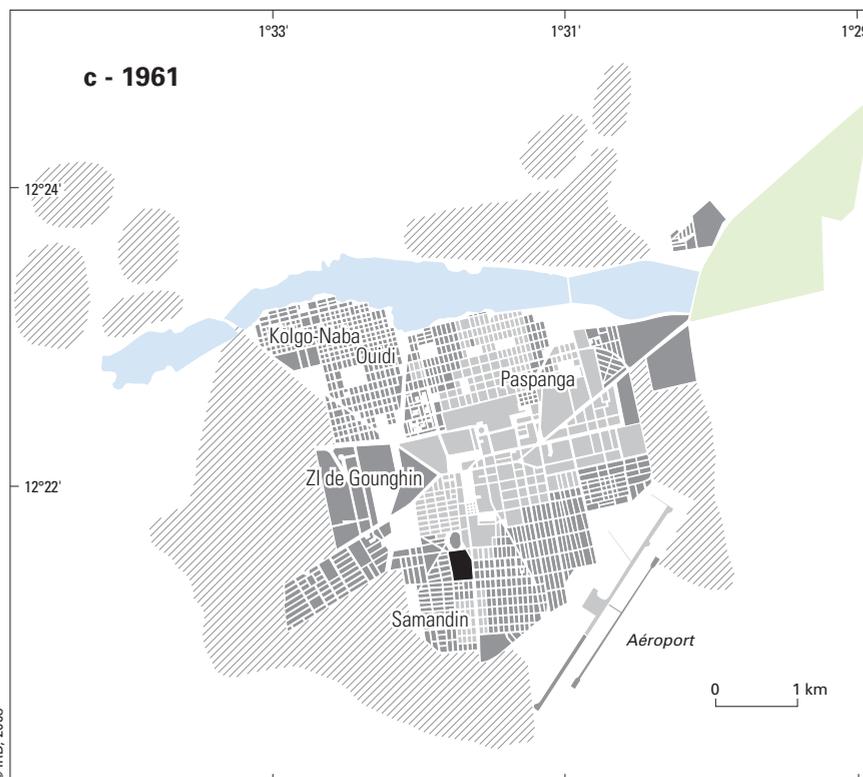


Illustration 2
Le Balum Naaba
(1943)

CROISSANCE URBAINE (1932-1972)



Lotti existant
 Extension du loti
 Zone non-lotie
 Larlé Quartier
 Palais royal
 Lac de barrage construit en 1947
 Marigot
 Forêt



note : les zones non-loties ne sont pas représentées pour 1972 car elles n'ont pas été cartographiées par le Cadastre

© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Meyer P.E., Paris X-IRD

Sources : Cadastre ; fond de carte IGB, 2002

De Bancoville à la ville moderne

• **Nouvel essor et mise en place d'une politique de structuration de la ville africaine**

En 1951, la ville lotie compte 2 132 unités qui s'étendent sur une superficie de 483 hectares, tandis que la ville irrégulière traditionnelle n'occupe plus que 200 hectares. La ville régulière a donc presque doublé sa superficie en une vingtaine d'années, et celle de la ville irrégulière a été divisée par deux (*Planche 5-b*).

Cette troisième et dernière période coloniale introduit une rupture avec les politiques urbaines passées du fait de l'émergence des mouvements

de décolonisation qui poussent l'Administration française à se préoccuper des infrastructures. Alors qu'auparavant l'idée était de repousser les quartiers africains au-delà de la ville européenne, dans les années cinquante, on va chercher au contraire à lotir et aménager la ville africaine pour lui donner un visage urbain nouveau.

Ouagadougou redevient commune mixte de la Haute-Volta en 1952 et commune de plein exercice en 1955 ce qui se traduit par un apport financier important. Avec le retour des services administratifs, de nombreux fonctionnaires arrivent à Ouagadougou et ces mouvements engendrent des besoins en logements nouveaux

auxquels s'ajoutent des demandes diverses de la part des africains. Les populations de Dapoya, Paspanga, Zangouettin, Tiedpalogo et Peuloghin réclament le lotissement et l'aménagement de leurs quartiers. Les différentes chefferies mossi des quartiers ouest, nord-ouest et sud (Larlé, Ouidi, Gounghin, Samandin et Kamsaoghin) réclament, non pas un lotissement qui pourrait affaiblir le pouvoir traditionnel, mais des travaux d'assainissement et des équipements qui ne risquent en rien de bouleverser les territoires traditionnels, montrant que le pouvoir traditionnel s'est finalement approprié les préoccupations hygiénistes du colonisateur.



© Cliché IFAN, photo Guinai (IFAN Dakar C. 49.1463 bis), Département audiovisuel, INSS/CNRS

Illustration 3

Construction des premières digues sur le barrage n° 3 (1947)

Pour les Européens, la plupart des villes doivent alors se doter d'une industrie pour laquelle il faut des moyens de transport adéquats des marchandises. Dans le cas de Ouagadougou, il n'y a que le rail qui puisse remplir cette mission. La zone industrielle de Gounghin est créée en 1953 et la voie ferrée est posée en 1954.

Les travaux de raccordement de Ouagadougou à Abidjan par le chemin de fer sont longs et ne transforment le visage de la ville européenne que par à-coups, la zone industrielle restera un terrain vague jusqu'en 1960 : le rail ne séduit pas les commerçants européens. « Bancoville » semble se perpétuer. Le quartier administratif évolue vers une zone résidentielle car y demeurent de plus en plus de fonctionnaires européens tandis que le quartier commercial est progressivement investi par des propriétaires africains qui ont réussi à régulariser leur statut.

La population de Ouagadougou a plus que doublé, passant de 14 200 en 1936 à 32 077 habitants en 1953. Le phénomène d'exode rural vers la capitale est exponentiel et introduit une nouvelle donne non négligeable dans les enjeux de régularisation des quartiers africains : l'autorité coloniale doit répondre à la pression démographique en mettant en place une véritable politique urbaine.

Les grands marigots de Ouagadougou sont progressivement transformés en barrages urbains grâce à la puissance publique qui a repris ses prérogatives et poursuit le travail entamé par les missionnaires catholiques en 1932 (*Illustration 3*). Des réservoirs d'eau et des stations de pompage sont mis en place et permettent l'installation du premier réseau d'adduction d'eau. Le marché est aménagé (*Illustration 4*), ainsi qu'un abattoir municipal, un collège et un nouvel hôpital. Le terrain d'aviation est modernisé et même s'il ne concerne pratiquement que



© Cliché IFAN, photo Sovanet, février 1955, Département audiovisuel, INSS/CNIRST

Illustration 4
La halle aux tissus indigènes à l'intérieur du marché (1955)

les européens, sa position géographique dans la ville est déterminante pour la compréhension de l'urbanisation future. Une partie de la voirie est bitumée, favorisant l'importation et l'utilisation des automobiles.

Outre ces aménagements d'envergure, le lotissement systématique de tous les quartiers africains permet aux autorités coloniales locales de s'affirmer devant les technocrates de la métropole en s'affranchissant des projets d'architectes et d'urbanistes parisiens qu'ils soient publics ou privés. Il se poursuivra tout au long des années cinquante.

Les premiers travaux débutent dans les quartiers de Koulouba au sud de la ville administrative, de Samandin et de Saint-Léon entre 1950 et 1952 tandis que de nouvelles sections sont loties à Bilibambili. On notera que ces quatre quartiers représentent des acteurs politiques influents qui revendiquaient ce lotissement systématique, de la chefferie mossi en passant par le clergé catholique, l'élite et la main-d'œuvre qualifiée.

Fallait-il d'abord satisfaire ces pouvoirs afin d'exercer un meilleur contrôle social et territorial ou la proximité de ces quartiers avec

De Bancoville à la ville moderne

la ville coloniale rendait-elle techniquement plus logique et plus facile la mise en œuvre de ces lotissements ?

Les quartiers de la chefferie traditionnelle comme Kolgo-Naba et Ouidi sont lotis en 1954, Kamsaoghin et Larlé en 1955, Gounghin en 1956. Là, le lotissement n'a pas pris en compte la concession du chef traditionnel mossi, contrairement aux autres quartiers traditionnels, sans qu'il soit possible de savoir si cela est porteur de sens en termes d'enjeu de régularisation urbaine et politique.

Le lotissement des quartiers traditionnels mossi se fait selon une trame orthogonale mais le colonisateur impose une voirie de plus petite largeur que dans le quartier européen ce qui a le double avantage d'offrir une plus grande capacité de production de parcelles sur un même espace, et donc de loger plus d'habitants, et de réduire les coûts d'aménagement et d'équipements tant au niveau de l'assainissement qu'à celui des perspectives d'adduction de l'eau, de l'électricité, etc. Une hiérarchisation de la voirie est adoptée dont les différents types participent au dessin du nouveau tissu urbain et jouent un rôle important dans les relations sociales de quartier et de voisinage. On peut supposer qu'il existe des liens sémantiques entre tissu urbain et tissu social.

Les quartiers de Koulouba, Tiedpalogo, Zangouettin, Peuloghin et Paspanga au sud du quartier administratif et au nord de la ville coloniale ont aussi fait l'objet de régularisations foncières. Le colonisateur a donc satisfait les revendications en provenance de ces quartiers et il a même privilégié cette partie de la ville africaine, pratiquant une forme de clientélisme à l'endroit de ces populations de manière à mieux les contrôler et à les initier peu à peu aux affaires et aux décisions de la cité. Les

quartiers nord sont plus rapidement privilégiés que ceux de l'unité économique au sud de la ville coloniale, alors que la population des premiers était estimée à 5 000 habitants, et celle des seconds à 10 000 habitants. Un des moteurs de l'urbanisation d'une partie de la ville africaine devient le clientélisme avec les communautés non-mossi, renforçant ainsi d'anciennes alliances entre pouvoirs.

Dans les nouveaux quartiers de la chefferie traditionnelle mossi comme dans les nouveaux quartiers communautaires, l'accès à une parcelle oblige le demandeur à payer des taxes de voirie et de jouissance d'habitation par mètre carré occupé, un permis urbain d'habiter et à construire un mur d'enceinte pour favoriser l'adaptation des populations aux pratiques de la ville.

Encore une fois, ces nouvelles méthodes de fabrication de la ville ne sont pas perçues de la même façon par toutes les populations. Dans les quartiers où le colonisateur cherche à établir un clientélisme en favorisant les demandes des populations, le lotissement et ses obligations sont les bienvenus, les élites ayant bien mesuré l'intérêt de devenir propriétaire foncier. Au contraire, dans les quartiers traditionnels, le lotissement n'est pas accepté facilement car le nouveau tissu urbain a pris la place de champs vivriers sans que les populations soient indemnisées de la perte de leur support de travail. En outre, l'introduction d'impôts perturbe le système traditionnel mossi qui ne l'a que très peu pratiqué dans toute son histoire et il en est de même pour la terre qui dépendait jusque là de l'autorité autochtone quant à ses usages et sa territorialisation. Par ailleurs, le parcellaire bouleverse l'organisation socio-spatiale de l'habitat traditionnel : les lignages changent d'implantation spatiale et les populations se retrouvent distribuées selon leurs moyens et leurs choix. Les espaces

traditionnels peuvent aussi voir arriver de nouvelles populations n'appartenant pas à leurs lignages.

Certaines populations des quartiers où le lotissement n'est pas bien perçu partent s'installer dans des espaces non-régularisés, en marge des espaces lotis, de manière à ne pas payer de taxes et pour certains, à reprendre une activité agricole. Dans l'ensemble, le lotissement engendre le brassage spatial des communautés.

Dans ce mouvement qui va du centre vers la périphérie, il est fondamental de comprendre que l'on est passé d'une définition simplement juridique d'un non-loti statique préexistant dans les années vingt, à celle d'un non-loti dynamique, généré par des mouvements de population dans les années soixante. Ceci marque en quelque sorte la véritable naissance de la ville irrégulière de Ouagadougou qui va former deux arcs, à l'ouest et à l'est.

Cette ère de l'urbanisation introduit de profonds changements dans la morphologie urbaine, son tissu et l'organisation sociale des quartiers africains. En 1961, le parcellaire compte 9 663 unités loties, la superficie de la ville lotie est estimée à 1 552 hectares soit trois fois plus que dans les années cinquante. Les aires non-loties ont également progressé puisque leur superficie est estimée à 1 717 hectares. Cependant, face à ces chiffres il faut être prudent. En effet, les villages situés au nord des barrages commencent à apparaître sur les documents de l'urbanisme, impliquant un changement dans la prise en compte de l'espace par les autorités coloniales sans que l'on puisse savoir si les villages nord et les nouveaux espaces irréguliers de la ville ont été inclus dans le dénombrement de la population estimée à 57 952 personnes au début des années soixante.

Ouagadougou présente une urbanisation en forme de disque avec des frontières particulières comme l'aérodrome, les barrages ou la zone industrielle. Du point de vue du bâti, il semble de plus en plus difficile de distinguer la ville coloniale de la ville africaine : « Bancoville » se réaffirme !

En 1960, la Haute-Volta devient indépendante et Ouagadougou conserve son statut de capitale voltaïque.

Une politique du « laisser-faire » urbain (1960-1983)

Après l'Indépendance, malgré le transfert de tous les pouvoirs et la mise en place d'une législation foncière, aucune politique urbaine d'envergure n'accompagne l'explosion démographique et l'extension spatiale de la capitale, qui donne finalement à voir une image anarchique.

Les politiques urbaines des deux décennies qui suivent l'indépendance de la Haute-Volta peuvent se résumer en une quasi « non-intervention » de l'État à Ouagadougou, à l'exception de quelques opérations ponctuelles, ciblées et destinées à des populations spécifiques.

Le premier mouvement à retenir est la mise en valeur des parcelles délimitées au cours de la dernière période coloniale, ainsi qu'une légère extension spatiale de l'autre côté de la zone industrielle de Gounghin (*Planche 5-c*) qui est progressivement aménagée. Il faut voir dans ces opérations la volonté des autorités de diversifier les compétences administratives et tertiaires de Ouagadougou, tout en gardant à l'esprit les fraîches rivalités entre Bobo-Dioulasso et la capitale. Semblant perpétuer et adapter les prérogatives de l'ancienne zone administrative coloniale, l'État indépendant cherche à y regrouper toutes les ambassades.

Le 24 juillet 1963, le gouvernement adopte la loi n° 29/63/AN qui l'autorise à réserver des terres en prévision d'aménagements publics et inscrit la ville de Ouagadougou dans un plan cadre allant de 1966 à 1970. Et pourtant, concrètement, de 1961 à 1983, seuls 1 000 hectares sont lotis, soit en moyenne cinquante hectares par an ce qui est dérisoire lorsqu'au cours de la même époque, la population de Ouagadougou est presque multipliée par cinq pour atteindre 442 000 habitants en 1985. Cette brutale croissance démographique (environ 10% entre 1975 et 1985) est due au double phénomène d'accroissement naturel et d'immigration urbaine, en relation avec les grandes sécheresses des années 1973-1974 et 1983-1984. La part de chacune de ces composantes semblant s'équilibrer peu après 1975, puisqu'à cette date, 44% des habitants de la capitale y sont nés.

La ville irrégulière, faite de maisonnettes en banco, s'est intensément développée en périphérie de la ville légale, accueillant de plus en plus les migrants à partir de 1975, alors qu'auparavant le centre-ville détenait cette fonction (*Planche 5-d*). La superficie de la ville non-lotie a aussi explosé du fait de constructions illégales à large emprise au sol et d'une spéculation foncière qui progresse, aggravant nettement la problématique de l'étalement urbain.

La non-intervention dans les périphéries en voie de « surprécarisation » génère des formes urbaines anarchiques et doit être confrontée aux discours techniques et aux idées véhiculées par les autorités. En effet, la solution semble être la densification des constructions et par là, celle des populations des quartiers centraux récemment lotis, de manière à freiner l'urbanisation et ainsi réduire les frais qu'occasionneraient de nouveaux aménagements.

Les dix kilomètres carrés de nouveaux lotissements, destinés pour partie aux élites, répondent quant à eux, à des logiques de ségrégation. Qu'il s'agisse du nouveau quartier de la Zone du bois à l'est de la ville, du quartier de Gandin qui prend rapidement le nom de Petit Paris à l'ouest ou encore de celui de la Patte d'oie au sud de la ville, tous vont attirer des populations aisées, ou être réservés à des cadres du secteur privé et à de hauts fonctionnaires. Chaque changement de régime politique appelle ainsi la construction d'un quartier moderne comme une vitrine des relations entre autorités et élites du moment.

Un phénomène urbain rare et particulier doit toutefois être souligné à l'ouest de la ville vers le marigot de Pissy : quelques élites de Ouagadougou décident de s'implanter dans cette zone inondable où, de fait, aucun lotissement n'est prévu et elles obtiennent progressivement appui puis satisfaction à travers la parcellarisation de leurs concessions au début des années quatre-vingt.

Seules deux opérations dites de « restructuration » de quartiers illégaux sont réalisées en direction de la ville non-lotie : en 1973 et 1974, débutent au sud de la ville, les projets « Cissin Pilote » et « Cissin restructuré » qui portent en eux la nouvelle orientation de la politique de l'habitat tant en termes de matériaux de construction que de financement (Banque mondiale), de critères d'obtention des parcelles et de droit à la citoyenneté avec pour exemple la délivrance systématique d'un permis urbain d'habiter. La taille des concessions est revue à la baisse de manière à limiter les coûts de l'équipement de base mais les résultats sont mitigés, une partie des lots fonciers ayant rapidement changé de propriétaire.

Au début des années quatre-vingt, débutent les lotissements de Wogodogo-Nossin à l'est de Larlé selon une méthode qui consiste en

De Bancoville à la ville moderne

la viabilisation d'un quartier grâce aux taxes de bornage et d'attribution des parcelles (*Planche 6*).

Deux nouveaux aménagements d'envergure participent de manière non négligeable à l'évolution de la morphologie de Ouagadougou selon une logique d'externalisation spatiale, du centre vers la périphérie. Il s'agit du camp militaire de Gounghin à l'ouest qui occupe une superficie de cinq kilomètres carrés et de la zone industrielle de Kossodo (abattoir, etc.) sur la route de Kaya au nord-est de la ville, dans une périphérie quasi-inhabitée.

Les opérations éparses et ponctuelles ont finalement créé des quartiers périphériques au faciès nouveau (large voirie, villas, etc.) habités par des populations relativement aisées.

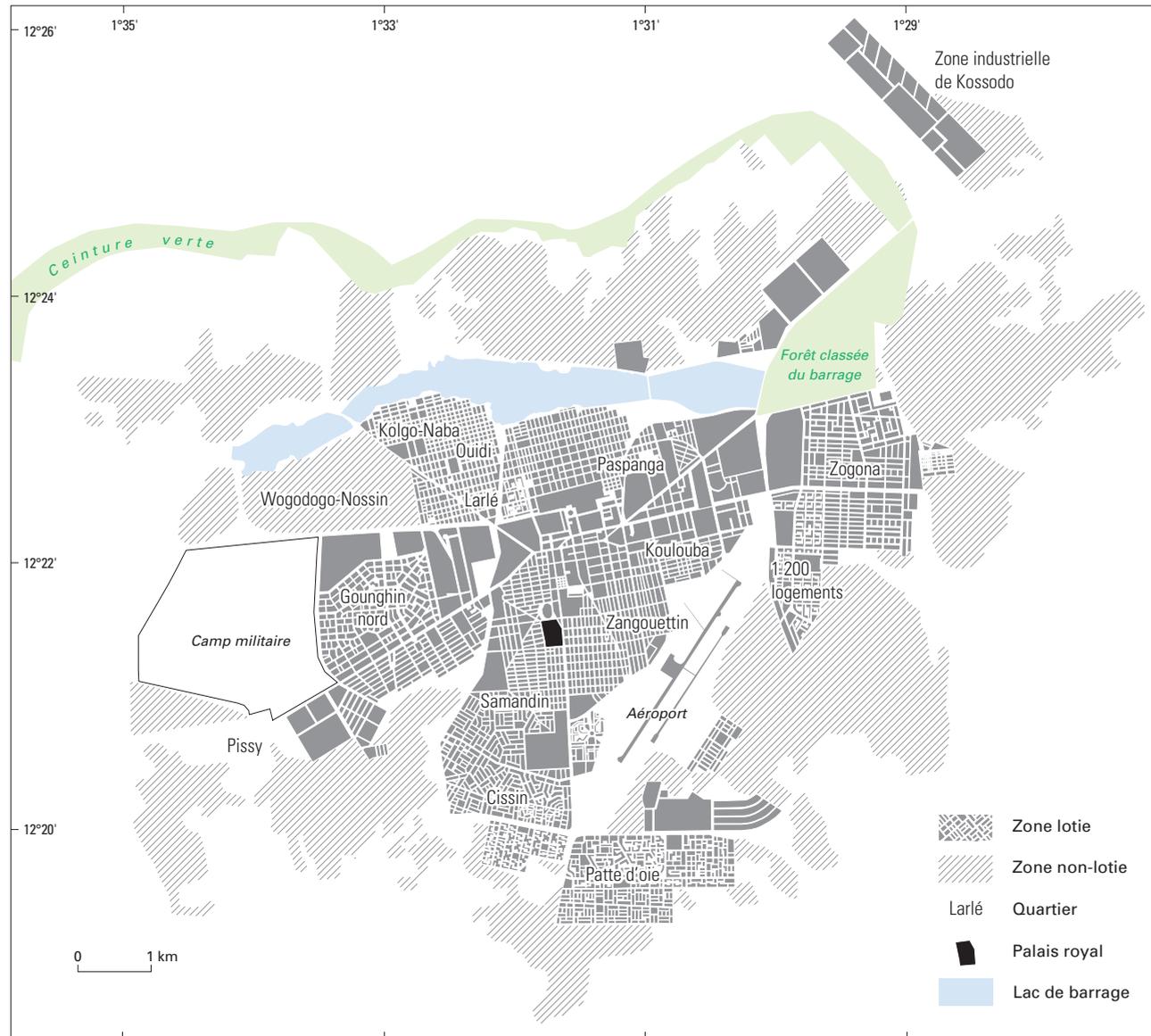
Cependant, à la veille de la Révolution, la situation urbaine apparaît catastrophique : 70% des quartiers de la ville sont irréguliers et 60% de la population de Ouagadougou vit dans la « Bancoville » illégale, ce qui signifie que plus de la moitié de la population se fait marginale et n'a pas « droit à la ville » (services, équipements). En outre, ces périphéries se voient gratifiées d'une très mauvaise réputation dans la perception collective.

Ouagadougou se construit donc à partir d'un gros bourg rural. Le pouvoir colonial applique le modèle urbain hygiéniste maintes fois expérimenté en métropole. Cependant, ce modèle porte dans les colonies les germes d'une ségrégation puisqu'il n'est finalement appliqué qu'aux quartiers accueillant principalement les populations blanches. Par conséquent, bien

que les fondements des oppositions spatiales soient appelés à évoluer, Ouagadougou restera longtemps marquée par le contraste majeur entre le centre et la périphérie, et par l'absence de réelle volonté politique de faire profiter toute la population des bienfaits de la modernisation de l'habitat.

Cette image relativement négative de la capitale va subir de rapides et profonds changements sous la période révolutionnaire. Le développement d'une politique volontariste va imposer un modèle urbain qui veut offrir à la population un meilleur accès à la ville et à ses équipements, et donner à voir à la communauté internationale le portrait d'un pays capable de se prendre en main.

L'AIRE URBAINE À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION (1983)



L'impact de la Révolution de 1983

Pierre-Erwann Meyer

Depuis l'indépendance du pays, Ouagadougou, n'a pas connu de changements fondamentaux en termes d'aménagements urbains comparativement à la période coloniale. Le surnom de « Bancoville » continue de résumer assez bien l'image précaire de l'habitat et l'absence concrète de plan d'aménagement du territoire urbain. Pourtant, la ville ne cesse de croître spatialement et démographiquement, contribuant à son extension irrégulière, en dehors de toute règle d'urbanisme.

À partir des années quatre-vingt, la volonté du nouveau président Thomas Sankara va décider d'un nouveau profil pour Ouagadougou et concourir à la définition des grandes lignes de son évolution future.

L'ère révolutionnaire, rupture avec le passé et naissance des politiques urbaines affirmées

• Le discours révolutionnaire et les procédures urbaines

Dans la nuit du 3 au 4 août 1983, un coup d'état militaire porte le Capitaine Thomas Sankara à la tête du pouvoir politique de la Haute-Volta

qui change de nom pour devenir le Burkina Faso, signifiant littéralement « le pays des hommes intègres ». Le projet est une révolution d'inspiration marxiste qui marque la naissance d'une politique très affirmative sur de nombreux plans et très spécifiquement dans le domaine des politiques urbaines. Ouagadougou va devenir une sorte de laboratoire urbain pour tester, asseoir et ancrer la révolution par la transformation profonde des paysages urbains.

Le nouveau pouvoir se trouve face à une capitale ingérable. Après la longue période de « laisser-faire » qui a suivi l'Indépendance, le bilan est dramatique : le nombre d'unités loties s'élève à 22 911 et le périmètre loti ne dépasse pas 2 380 hectares si l'on compte les routes, le camp militaire, les canaux etc. alors que les périmètres non-lotis s'étendent sur 4 525 hectares. La ville irrégulière a pris le pas sur la ville régulière.

La population de Ouagadougou est estimée à 445 000 personnes dont 60% vivent dans les espaces urbains non-lotis. Les fronts d'urbanisation irrégulière cernent l'ensemble de la ville lotie, à l'exception de l'extrême ouest, derrière le camp militaire de Gounghin. Les espaces non-lotis se sont beaucoup développés à l'est, au sud-ouest et au nord de la ville, au point qu'ils y ont en partie englobé les villages.

L'impact de la Révolution de 1983

Le pouvoir révolutionnaire va rapidement afficher sa volonté de maîtriser l'urbanisation et le discours d'orientation politique du 2 octobre 1983 présente clairement ses ambitions. Le gouvernement veut recourir au lotissement et à la restructuration rapide de tous les quartiers pour permettre à toute la population d'accéder à un logement selon le principe « un ménage, une parcelle, un toit ».

Il compte maîtriser la croissance urbaine sans l'appui systématique des bureaux d'études occidentaux en réalisant des logements modernes regroupés en cités destinés aux classes moyennes. Les questions sanitaires s'affichent au cœur des préoccupations, l'insalubrité de certains quartiers comme Bilibambili ou Zangouettin est ainsi très vite décriée, alors qu'ils avaient été parmi les premiers à être aménagés dans la ville africaine par le colonisateur.

Cette politique progressiste et anti-impérialiste s'adresse à la masse populaire et s'oppose aux minorités incarnées par les notables politiques, les riches commerçants, la bourgeoisie foncière et les « forces rétrogrades de la société traditionnelle », à savoir la chefferie mossi.

Les moyens déployés pour dépasser les actes politiques et mettre en œuvre sur le terrain les discours sont considérables et spectaculaires. La Révolution commence par une série de tournants juridiques.

Le pouvoir pense qu'une gestion urbaine efficace ne peut s'appliquer que si l'État est propriétaire du sol. L'ordonnance 84-0580 du 4 août 1984 annonce ainsi la Réforme agraire et foncière (RAF) qui nationalise toutes les terres du Burkina Faso. L'espace tout entier de Ouagadougou, loti ou irrégulier, appartient désormais à l'État avec pour objectif l'affaiblissement du système de territorialisation mossi,

déjà bouleversé dans les années cinquante mais partiellement maintenu grâce à ses lignages dans les espaces irréguliers.

Le second volet de la réforme est l'adoption d'un nouveau découpage de la ville en secteurs. Ouagadougou comptait soixante-six quartiers que les révolutionnaires décident brutalement de supprimer. Ce découpage représentait le fruit de la sédimentation d'histoires urbaines avec toujours un Naaba mossi traditionnel dans chaque quartier, et il était en même temps producteur de repères toponymiques et parfois lignagers, facilement identifiables par les Ouagalais (*Planche 7*).

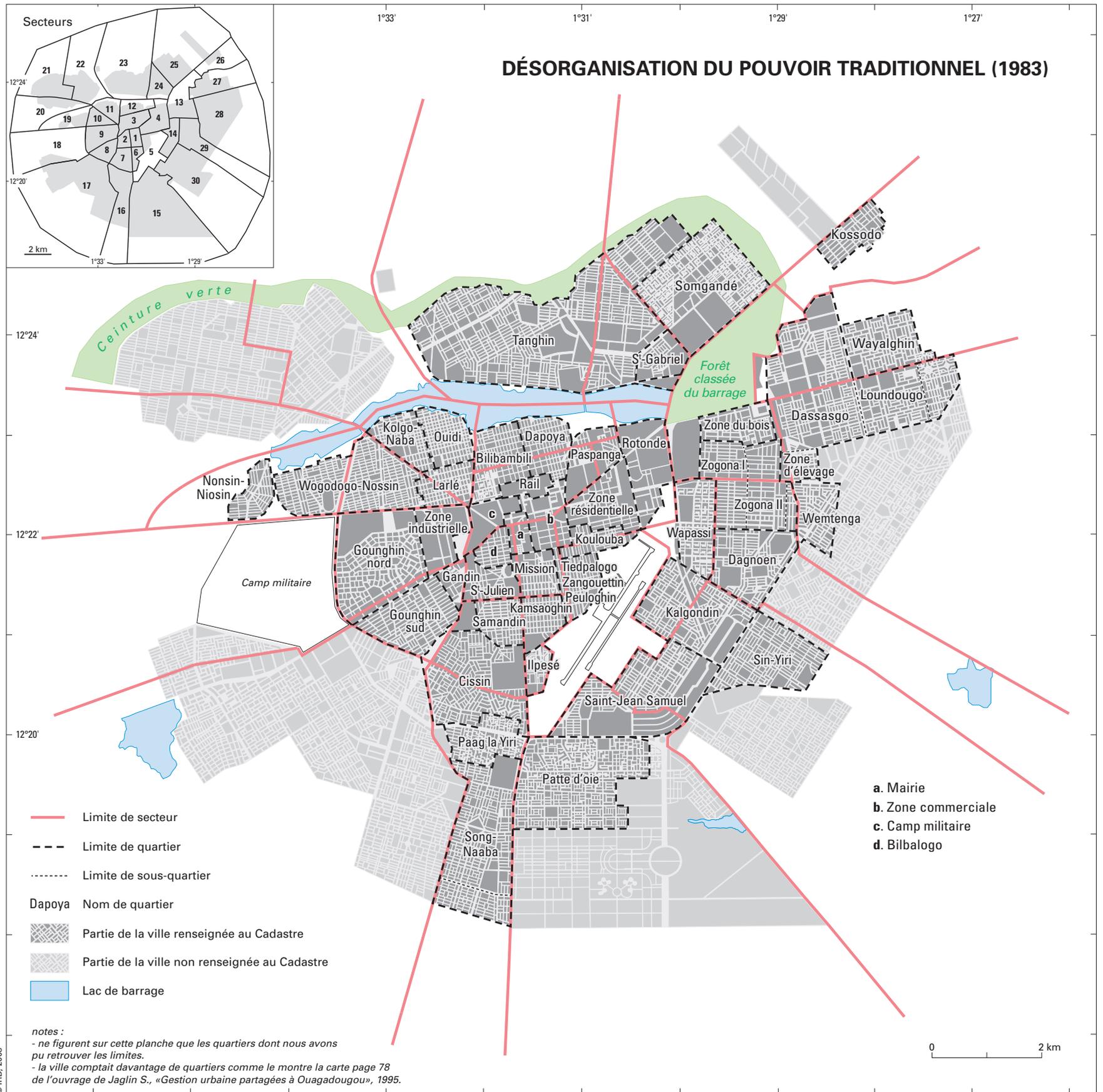
Ouagadougou se retrouve découpée en trente secteurs, désignés par des numéros et perdant ainsi toute identité. L'ordre de numérotation suit le mouvement principal d'une spirale, partant du centre vers la périphérie. D'un point de vue géographique, les limites des secteurs viennent découper les quartiers traditionnels, procédé très efficace pour effacer les représentations spatiales et perturber l'ordre traditionnel. Les quartiers où la chefferie traditionnelle dérange les révolutionnaires seront d'ailleurs beaucoup plus découpés que d'autres comme on peut l'observer particulièrement au niveau des anciens quartiers de Bilibambili, de Paspanga et de Kamsaoghin. D'un point de vue symbolique, il sera interdit à tout résident, sous peine d'amende, de prononcer un toponyme de quartier, chacun devant dorénavant se référer aux secteurs. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1991 qu'un plan touristique urbain affichera de nouveau les noms des quartiers en surimposition des secteurs.

En termes de superficie, les secteurs centraux sont plus petits que les périphériques qui peuvent s'étendre sur les fronts d'urbanisation irréguliers et la brousse. Pour exemple, le secteur 2

a une superficie de 110 hectares tandis que le secteur 17 s'étend sur 3 200 hectares générant de fait des inégalités spatiales.

Les secteurs se voient dotés d'un nouvel appareil administratif en charge de leur gestion, les Comités de défense de la révolution (CDR). Ils deviendront par la suite les Comités révolutionnaires (CR), et ils auront vocation à effacer les fiefs du pouvoir traditionnel mossi. Élus par la population, ces nouveaux acteurs du pouvoir politique ont été pensés sur les bases idéologiques de la gestion participative, du développement communautaire et de la participation populaire. Ils incarnent le nouveau mode de contrôle territorial à Ouagadougou. Dans chaque secteur urbain, les CDR doivent être à l'écoute des besoins de la population et prendre des décisions sur les problèmes quotidiens que rencontrent les habitants pour l'accès à l'eau ou à l'électricité, l'attribution des lots fonciers, la gestion des conflits familiaux, le châtement des voleurs ou encore les litiges de voisinage qui sont réglés par les Tribunaux populaires révolutionnaires (TPR). Les comités sont assez indépendants du pouvoir révolutionnaire dans leur espace de responsabilité et dans leur gestion quotidienne des secteurs ce qui peut s'apparenter d'un point de vue politique, à une forme de décentralisation, elle-même source d'inégalités pour les populations. Ce processus pourrait être qualifié de « territorialisation » des CDR.

En 1985, pour renforcer la maîtrise foncière de l'espace urbain exigée par la révolution, le pouvoir décide d'annuler les loyers en signe d'avertissement aux spéculateurs fonciers qui vendent, louent et sous-louent des parcelles et des habitations. Et afin de renforcer les changements institutionnels, une batterie d'outils d'encadrement technique est rapidement mise en place. L'adoption d'un Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme (SDAU)



© IRD, 2008

Elaboration : Meyer P.E., Paris X-IRD, Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Sources : Cadastre ; fond de carte IGB, 2002

L'impact de la Révolution de 1983

en 1984 vise à mettre au cordeau tous les quartiers irréguliers périphériques. On retrouve ici l'idée du lotissement systématique de la ville irrégulière du centre vers les périphéries des années soixante, sous une ère et à des fins politiques différentes. La Méthode d'aménagement progressif (MAP)¹ est choisie pour mettre en place le SDAU. Les concessions des quartiers non-lotis et leurs populations résidentes sont recensés avant que les parcelles fraîchement tracées, conformément au plan de lotissement, soient attribuées selon de stricts critères comme être propriétaire de la parcelle non-lotie par exemple. Les ménages bénéficiaires d'une nouvelle parcelle doivent border leurs terrains et payer des taxes de recouvrement et de jouissance qui serviront ensuite à viabiliser les espaces en cours d'aménagement. Ils ont aussi des obligations et des délais de mise en valeur de la parcelle par la construction en dur.

Une autre réflexion est menée à partir de la périphérie éloignée de Ouagadougou : il faut trouver un moyen de freiner l'immigration des ruraux qui arrivent en grand nombre et qui font proliférer les fronts de l'urbanisation irrégulière.

C'est pourquoi sont élaborés parallèlement au SDAU, le Schéma d'aménagement de la banlieue de Ouagadougou (SABO) et le Projet d'aménagement du grand Ouagadougou (PAGO) approuvés en 1990, dont les objectifs sont de maintenir les populations rurales dans les gros villages situés à la périphérie de Ouagadougou comme Saaba. Ces projets s'accompagnent de la création d'une ceinture verte de reboisement autour de la future ville lotie, certaines zones réservées à l'agriculture devant jouer le rôle de « poumon vert urbain ». Par ailleurs, les gros villages périurbains sont appelés à se développer en terme d'équipements, selon le modèle spatial de Hägerstrand². On suppose que si une population est satisfaite de l'offre de services et des équipements urbains, elle aura moins de raisons de se déplacer. Un nouvel outil d'urbanisme est mis en place à partir de 1986 correspondant à l'adressage de la voirie qui doit offrir aux citoyens de meilleurs repères urbains et faciliter le fonctionnement des services publics. Il est fondé sur un système métrique et s'inscrit dans les secteurs. Chaque rue a pour premier numéro celui du secteur dans laquelle elle se situe et chaque concession est numérotée en fonction de son éloignement par rapport à un point d'origine zéro de sorte à ne pas affecter l'ensemble de la numérotation en cas de démolition ou de déguerpissement.

Deux grands projets sont par ailleurs à l'étude pour le centre de Ouagadougou. Du fait de l'insalubrité qui règne au marché central situé dans la zone commerciale, sa rénovation intégrale est envisagée en même temps que la création d'une Zone d'activités commerciales et administratives (ZACA)³ à la place du quartier de Zangouettin, espace essentiellement commerçant mais ne relevant quasiment pas de l'autorité traditionnelle mossi. Derrière ces deux projets persiste la volonté de donner un visage urbain sérieux à Ouagadougou comme

c'était le cas durant la colonisation de sorte à en finir avec « Bancoville ». Un troisième projet vise à remodeler la périphérie de la capitale en construisant un nouveau quartier, Ouaga 2000, au sud-est de la ville.

• Centres et périphéries : les supports des opérations commando

Tous ces changements aussi bien de l'ordre du discours rhétorique que de tournants juridiques et urbanistiques sont les confirmations d'une politique urbaine affirmée qui s'est traduite sur le terrain par des opérations dites « commando ». Ce qualificatif est utilisé ici en référence aux autorités militaires et à la rapidité avec laquelle se sont effectuées ces opérations urbaines. Les avatars inédits de la morphologie urbaine de Ouagadougou peuvent être regroupés en quatre mouvements qui trouvent leurs appuis et fondent leurs dynamiques sur l'organisation urbaine « centre-périphérie » qui revient comme un leitmotiv montrant que les différentes politiques urbaines répètent et perpétuent des logiques similaires en termes d'aménagement et de contrôle social.

1) L'originalité de la méthode d'aménagement progressif (MAP) mise en œuvre réside dans une simplification et une accélération des procédures, dans un appel à contribution des bénéficiaires et dans une gestion plus raisonnée du temps (les habitants ont une année pour déplacer leur maison vers la trame d'accueil).

2) Hägerstrand est à l'origine de la géographie des espaces-temps qui s'attache à déterminer les flux et leurs orientations dans l'espace, en recherchant autant les raisons que les effets. Il s'est intéressé aux trajectoires quotidiennes des individus, contraintes par des besoins (travailler, manger), comme par la distance et donc les modes de transport accessibles, etc. Hägerstrand a élaboré la théorie des lieux qui sont des domaines où s'exercent des interactions sociales. Il a symbolisé par des tubes, les déplacements effectués d'un lieu vers un autre, en fonction de la période de la vie et des interactions sociales.

3) Le projet ZACA est présenté dans l'encadré 4 (page 54).



© Cliché Fournet F., juillet 2007

Illustration 5

La place du Discours du 2 octobre 1983



© Cliché Fournet E., juillet 2007

Illustration 6
La place de la Bataille du Rail

Tout d'abord, pour affirmer la Révolution de manière symbolique, des monuments sont érigés au centre-ville comme la place du Discours du 2 octobre 1983 ou la place de la Bataille du Rail (*Illustrations 5 et 6*). On placarde des panneaux au début des axes principaux en leur attribuant un nom faisant référence à divers courants révolutionnaires d'inspiration marxiste comme le boulevard Che Guevara⁴.

La seconde opération va se transformer en déferlantes de déguerpissements des populations dans certains quartiers de Ouagadougou avec pour corollaire la création de gigantesques trames d'accueil dans les espaces irréguliers périphériques. Ces nouvelles zones résidentielles sont destinées à accueillir des Ouagalais chassés de chez eux. Les mouvements se font brutalement, un mois est donné aux ménages pour prendre leurs affaires et partir en direction des trames d'accueil. L'État s'engage officiellement à louer des maisons d'accueil et à les prêter pour une année. Les bulldozers arrivent ensuite pour raser le bâti. Certains déguerpissements se révèlent massifs comme ceux de Bilibambili au sud des

4) La mairie de Ouagadougou s'est lancée en 2006 dans la révision de l'adressage du centre-ville. Certaines voies ont été nommées et d'autres renommées. Le boulevard Che Guevara est devenu à cette occasion l'avenue du Mogho Naba Zombre.

barrages et de Kalgondin à l'est de l'aéroport : 30 000 personnes sont dirigées vers la trame d'accueil du secteur 28 (quartier de Dassasgo) et du secteur 21.

La cité Sig-Nonghin, au secteur 22, qui signifie « le bon accueil », fut ainsi baptisée pour faire oublier la douleur la perte de leur quartier aux déguerpis de Bilibambili qui y étaient relogés.

Les quartiers anéantis sont des lieux de vie décriés par le régime, où les lignages mossi ne sont pas puissants. Cependant, la population réagit généralement assez mal à ces opérations. En effet, elles ne savent pas toujours précisément où elles vont être relogées. Les dédommagements relatifs à la perte de leur habitation et de la parcelle sont quasiment inexistantes. En outre, les parcelles des trames d'accueil sont petites pour des ménages qui peuvent regrouper jusqu'à 50 personnes pour certains et dans la majorité des cas, elles sont éloignées des principales voies de communication.

Le gouvernement révolutionnaire va également s'engager dans le lotissement commando des espaces irréguliers périphériques des secteurs 15 à 30. L'objectif est d'encadrer toutes les marges urbaines spontanées pour empêcher leur développement. La production de parcelles sur les marges urbaines périphériques non loties est impressionnante puisque leur nombre s'élève à 64 231 unités.

Leurs superficies sont néanmoins réduites par rapport aux productions antérieures puisqu'elles sont comprises entre 250 et 300 m² afin d'une part de pouvoir régulariser et loger le plus grand nombre de ménages en

engageant des dépenses raisonnables et d'autre part, de contrer les jeux de spéculation exponentiels qui anticipaient toujours sur un probable lotissement des espaces. Cette nouvelle offre de résidence légale, multipliant par 3,5 l'aire de la ville lotie, excède la demande pour maîtriser l'urbanisation et canaliser la population urbaine. Chaque secteur se voit équipé d'infrastructures primaires (écoles, bornes-fontaines, établissements sanitaires) conformément à l'égalité territoriale proclamée.

Enfin, une politique de construction de cités urbaines est mise en place, destinée à favoriser la production de logements sociaux pour les classes moyennes sous la forme de locations-ventes. Cette politique se concrétise par la construction de cités centrales (An III) et péri-centrales (An IV B, 1 200 logements) en lieu et place des quartiers déguerpis, destinées à fidéliser les classes moyennes aux idées de la révolution en leur proposant quelques 2 000 logements (*Illustration 7*). Alliant petits immeubles et villas,



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2007

Illustration 7
Les immeubles de la cité An III
(secteur 12)



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2007

Illustration 8

Le grand marché central, Rood Woko
Ce marché est fermé depuis l'incendie de mai 2003

ces cités ont constitué un nouveau type d'urbanisme dans les paysages ouagalais (voir *figure 5*, page 63).

La construction du nouveau marché *Rood Woko* débute au centre-ville à partir de 1987 (*Illustration 8*).

L'ère révolutionnaire a réussi à changer la perception des Ouagalais envers leurs périphéries : leur réhabilitation en a fait des espaces de convoitise, et c'est ainsi que S. Jaglin parle du processus de « citadinisation par le haut des périphéries ». Devenir propriétaire foncier d'une parcelle légale en périphérie est un nouveau moyen d'intégration à la ville. L'organisation géographique sectorielle, avec les CDR en organe intermédiaire du pouvoir central, apparaît comme une décentralisation territoriale qui a assurément introduit de nouvelles inégalités urbaines en matière d'attribution des parcelles, d'accès aux services et de vie quotidienne dans les centres et les périphéries.

Un bilan urbain mitigé entre rectification et décentralisation

Les politiques entrent dans une période de rectification de la Révolution dès 1987 afin de régler le problème de recouvrement des créances de la régularisation foncière de masse. Il s'agit d'échapper à la « spirale infernale du lotissement » au vu de ses effets inattendus et pervers. Plusieurs stratégies urbaines sont alors élaborées. En 1988,

Ouagadougou est découpée en cinq arrondissements dont le fonctionnement et les prérogatives seront définis par la loi du 12 mai 1993. Ainsi la commune de Ouagadougou est une collectivité territoriale composée d'un arrondissement central, Baskuy et quatre arrondissements périphériques, Bogodogo au sud-est, Nongremassom au nord-est, Boulmiougou au sud-ouest et Sig-Noghin au nord-est (voir *planche 1*, page 11). Le conseil municipal regroupe les cinq maires d'arrondissement qui peuvent recevoir des délégations de pouvoir et qui doivent mettre en place un minimum de services : l'état civil, les services sociaux, la régie des recettes et la police foncière. Toutefois, cette décentralisation ne deviendra réellement effective qu'après 1995. Deux Projets de développement urbain (PDU) sont mis en œuvre entre 1989 et 1996. Le premier comprend des volets techniques tels que la gestion des déchets et de la voirie, mais aussi la réalisation d'un Système d'information urbain (SIU) intégrant l'adressage des rues de Ouagadougou. Les objectifs ne sont que partiellement atteints lorsque le second PDU est mis en œuvre. Ce

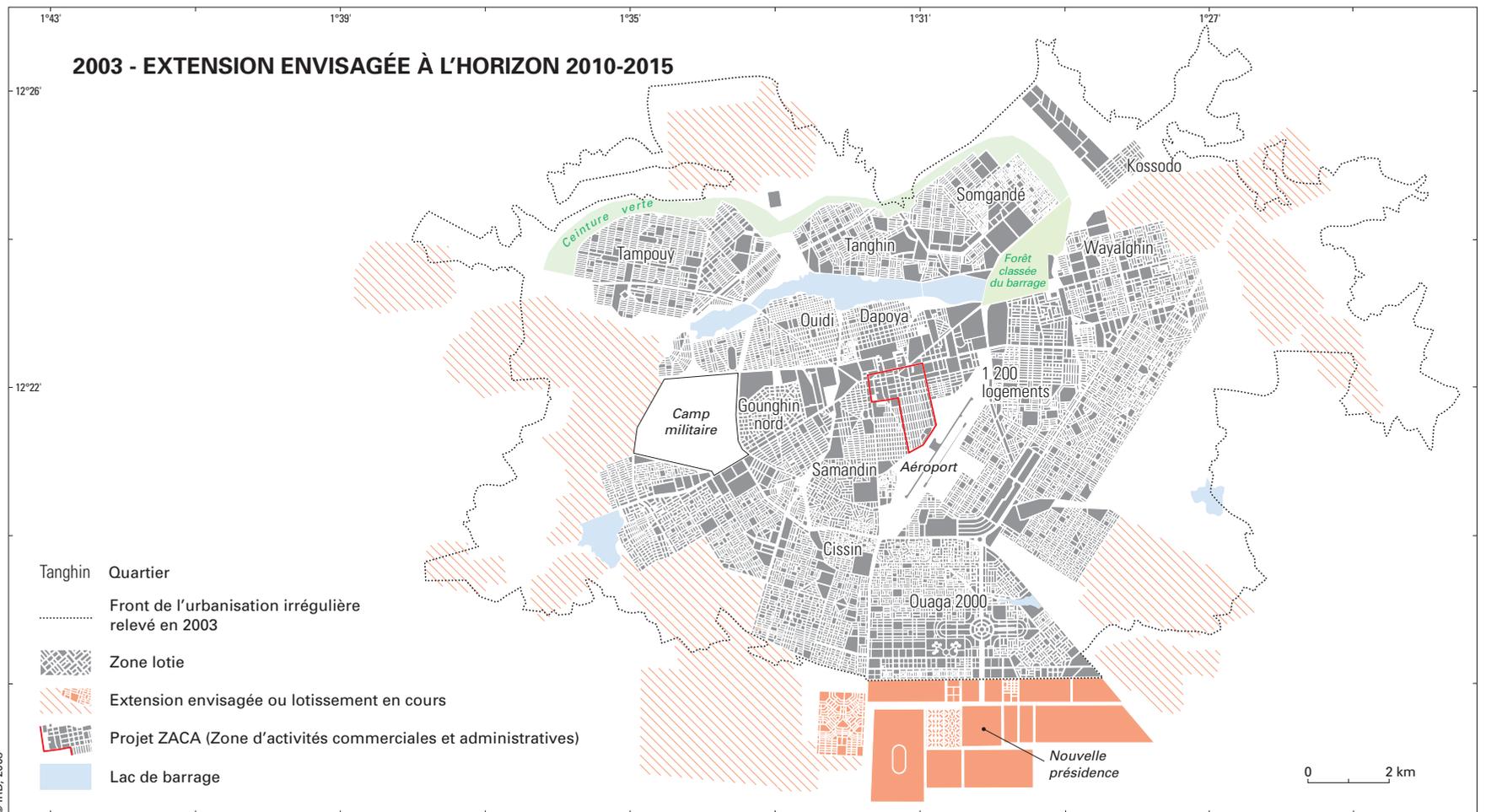
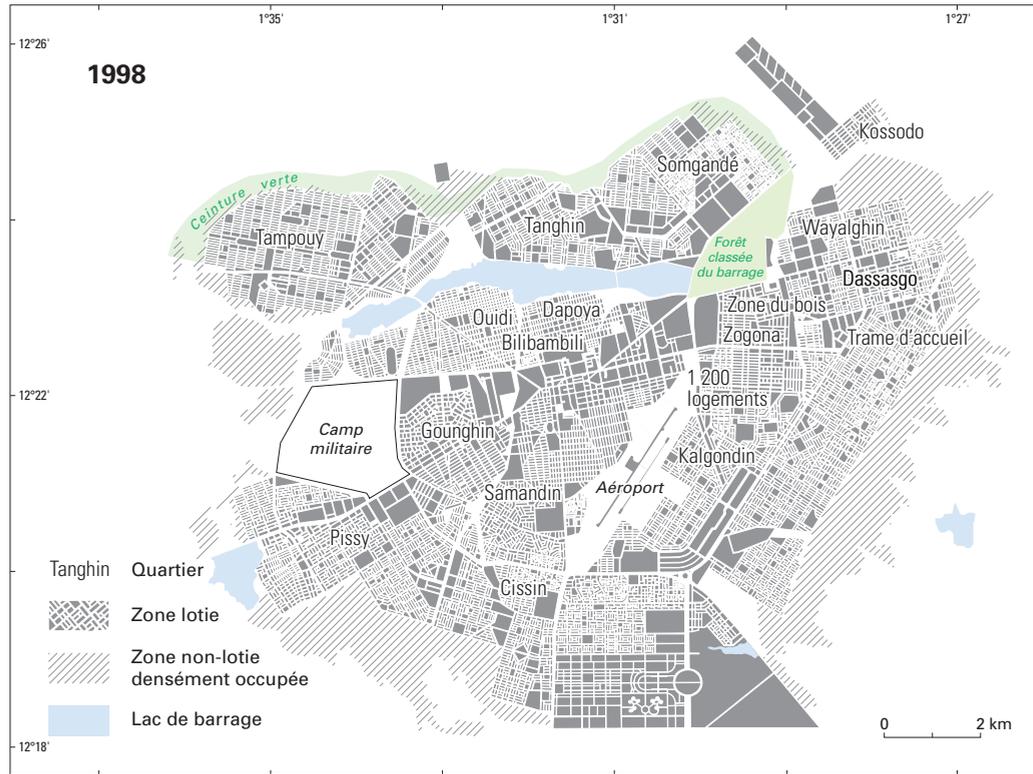
dernier vise essentiellement à organiser le recouvrement de la taxe de résidence, la fiscalisation apparaissant comme le nouvel outil de contrôle du foncier et des populations.

Malgré les transformations spectaculaires du visage urbain de Ouagadougou, les fronts d'urbanisation spontanés ont paradoxalement resurgi de leurs cendres, à tel point qu'ils occupent une superficie de 46 km² en 1993. Le lotissement de masse et le système progressif d'attribution des parcelles ont généré une spéculation foncière généralisée, ainsi que la production d'un nouveau type de non-loti. Malgré cette spéculation foncière, le rythme des lotissements permet de limiter la croissance des espaces non-lotés. Ainsi en 1998, ces espaces sont moitié moins importants qu'en 1993 (*Planche 8*).

La nouvelle donne socio-spatiale de Ouagadougou semble avoir complexifié les enjeux territoriaux fonciers dans les périphéries en modifiant les stratégies d'acteurs. Outre les populations précarisées qui résident effectivement en zone non-lotie et qui réclament une parcelle, des familles du centre ont cherché à étoffer leurs patrimoines fonciers en faisant occuper des constructions illégales à des parents, en attendant une prochaine opération de recensement et d'octroi de terrains.

De plus, l'avancée des fronts d'urbanisation irrégulière sur la terre « non-urbaine », en partie sous la coupe du droit foncier traditionnel suivant lequel elle se prête mais reste inaliénable, a suscité l'inquiétude de l'autorité coutumière craignant la remise en cause de ses compétences territoriales. Les chefs coutumiers auraient alors pratiqué une forme de prélotissement informel de manière à maintenir les lignages sur leurs terres. Les vides juridiques entre droit foncier moderne et droit traditionnel, espaces de négociation entre une multitude d'acteurs, auraient

CROISSANCE URBAINE (1998-2003)



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Meyer P.E., Paris X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, nov. 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003

L'impact de la Révolution de 1983



© Cliché Verenne B., novembre 2004

Illustration 9
Quartier de Zangouettin
 Destruction du quartier en vue de l'aménagement
 de la ZACA



© Cliché Fournet F., avril 2006

Illustration 10
**Une construction de haut standing à
 Ouaga 2000**



© Cliché Fournet F., avril 2006

Illustration 11
**Le Mémorial aux héros nationaux à
 Ouaga 2000**

instauré « un droit foncier intermédiaire » et l'ensemble de ces mécanismes a conduit à la fabrication d'un non-loti mixte où les maisonnettes alibi succèdent aux maisons habitées selon un gradient spatial centre-périphéries.

En 2003, le marché central brûle tandis que fin 2004, le quartier central de Zangouettin est détruit pour laisser place à la construction de la ZACA (voir *planche 8 et illustration 9*). Ouaga 2000, quartier luxueux moderne, périphérique au sud-est de la ville poursuit son développement : il accueille la nouvelle présidence du Burkina Faso depuis 2005 et l'implantation progressive des différents ministères y est prévue (*Illustrations 10 et 11*). Cette expulsion des organes du pouvoir du centre vers la périphérie apparaît originale au vu des organisations historiques et semble marquer un nouveau tournant dans l'histoire de l'urbanisation de Ouagadougou.

Les périphéries irrégulières continuent leur expansion même si certaines sont plus actives que d'autres notamment à l'est de la ville : secteurs 28, 29 et 30 ; contrairement à celles situées au nord de Tanghin (secteur 23) et au sud de Ouaga 2000.

Si la population de Ouagadougou dépasse un million d'habitants en 2003, le nombre de personnes en situation précaire, vivant dans la première couronne, la zone de non-lotie s'élèverait à 308 000 sur 25 km², renforçant ainsi l'idée d'un ralentissement de la croissance urbaine irrégulière car, si l'espace de Ouagadougou peut se décliner en deux tiers de loti et un tiers de non-loti, 75% des Ouagalais résideraient dans la ville légale.

La régularisation de l'espace non-loti est de nouveau à l'ordre du jour puisque, à en

croire les prévisions des planificateurs, ce sont plus de 50 km² de lotissement qui sont annoncés pour les dix prochaines années. Mais il faut remarquer que ces extensions vont largement dépasser à l'ouest les limites actuelles du non-loti alors qu'elles sont très limitées dans la partie est de la ville, pourtant densément habitée. Ne faut-il pas voir là le rôle émergent des communes dans les procédures de lotissement ? La décentralisation, l'extension perpétuelle et la diversification des périphéries futures posent de nouvelles questions sur les inégalités socio-spatiales en milieu urbain.

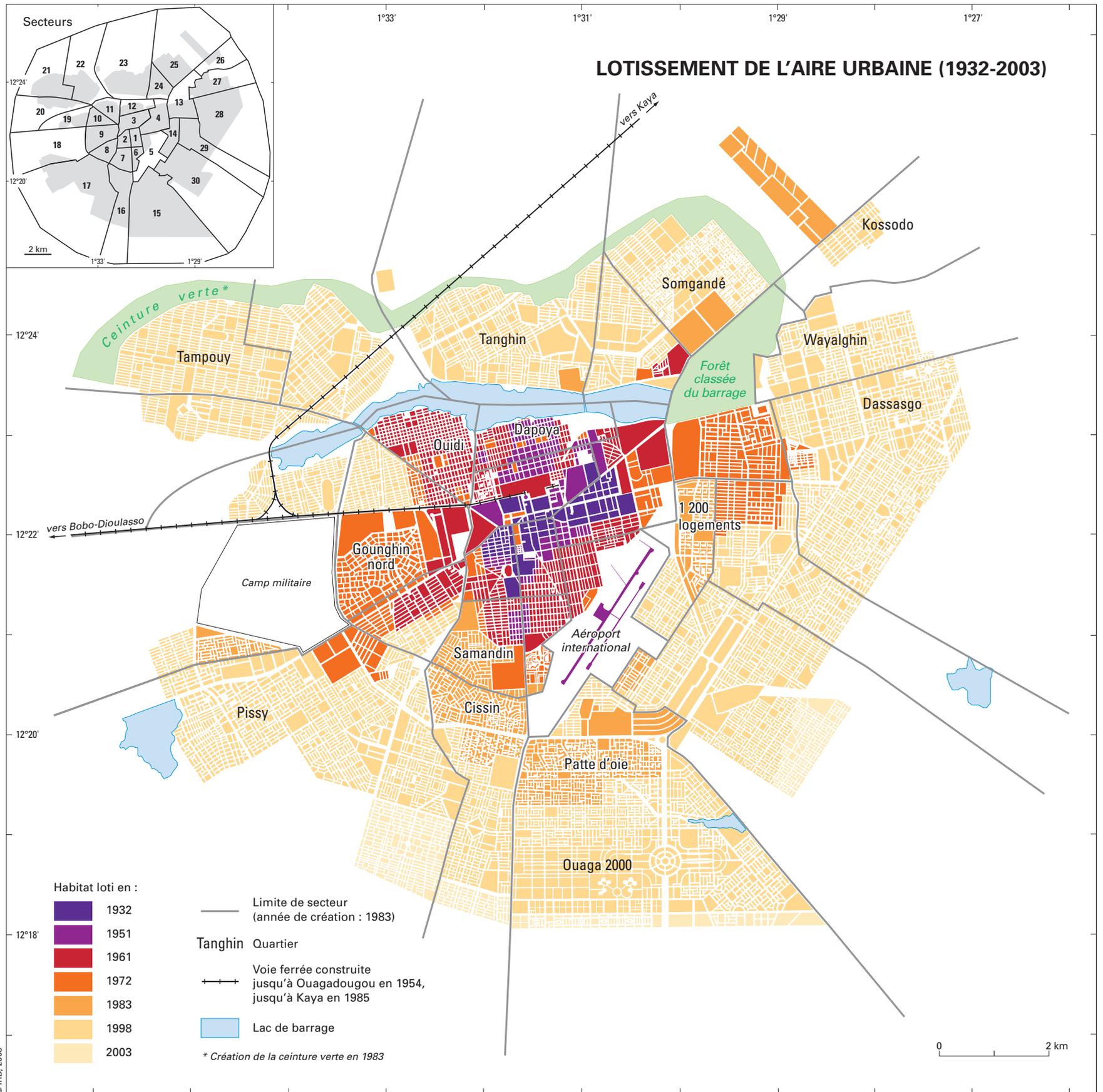
Les chiffres de la croissance spatiale de Ouagadougou témoignent assez bien des alternances que nous avons cherchées à retracer au cours de cette première partie (*Tableau 2*) de même que la projection spatiale des opérations urbanistiques (voir *planche 8*).

Tableau 2 - ÉVOLUTION DE LA POPULATION
 DE OUAGADOUGOU (1904-2006)

Années	Population	Croissance annuelle (%)
1904	8 000	-
1914	19 344	9,2
1919	19 075	-0,3
1926	12 238	-6,1
1931	10 768	-2,5
1936	14 200	5,7
1945	17 800	2,5
1948	19 700	3,4
1953	32 077	10,2
1962	57 952	6,8
1975	172 661	8,8
1985	441 514	9,8
1996	709 736	4,4
2006	1 066 082	4,2

Sources : Jaglin S., 1995 et INSD, Recensements généraux de la population de 1975, 1985 et 1996, premiers résultats de 2006

On voit en effet que le début de la colonisation a contribué à la croissance démographique de façon régulière, mais non spectaculaire d'une ville trop souvent reléguée au rang des sites secondaires par rapport à ses consœurs de la côte. En revanche, les années cinquante marquent un bond que l'on retrouve en termes



L'impact de la Révolution de 1983

spatial tel que la croissance démographique ne ralentira plus véritablement ensuite, amorçant même à partir des Indépendances un mouvement exponentiel à l'origine des problèmes de gestion de l'urbanisation que nous avons décrits et que l'on peut également suivre dans l'extension spatiale de la capitale.

Il ne s'agissait pas dans cette première partie de réécrire l'histoire de Ouagadougou mais bien de comprendre les influences qui lui ont permis de s'accroître en évitant les phénomènes de taudification des quartiers, si souvent observés dans les villes africaines. Rappelons que le Burkina Faso est un des pays les moins urbanisés de la région, avec 6,4% de sa population dans les villes en 1975, environ 11,7% en 1985 et 15,4% en 1996 malgré les changements des critères de définition des villes au cours du temps et la création au début des années quatre-vingt-dix des communes urbaines. À chacune de ces dates, Ouagadougou représentait 48,1 puis 47,2 et enfin 44,8% de la population urbaine ce qui est finalement assez peu⁵.

Par opposition, les taux d'urbanisation en Côte d'Ivoire et au Sénégal étaient respectivement de 44,9% et de 41% d'urbanisation en 2005. Dans ces pays, la suprématie des capitales est moins prégnante qu'au Burkina Faso du fait du développement des villes secondaires qui attirent aussi les migrants ce qui n'est pas le cas au Burkina Faso. Le Burkina Faso se trouve plus proche du Mali où le taux d'urbanisation était de 31,5% en 2004, et surtout du Niger avec 21,1% d'urbanisation en 2004 également, que de ses voisins côtiers.

Il s'agissait également dans cette partie de dessiner la géographie de la capitale au cours des décennies et d'en comprendre les subtilités (*Planche 9*). Le profil de son centre ne ressemble en rien à celui d'autres capitales africaines comme Abidjan, gagnées depuis longtemps par la modernité architecturale européenne.

Pendant que la réhabilitation du centre-ville fait désormais l'objet de plans ambitieux, les périphéries de la capitale ne cessent de croître.

Si les programmes d'urbanisation tardent à se mettre en place, ils n'ignorent pas ces espaces qui s'étendent à un rythme de plus en plus rapide ces dernières années. Cependant, la pauvreté qui caractérise le Burkina Faso ne permet pas d'investir à la même cadence dans les équipements tant collectifs qu'individuels. Il se dessine alors une ville pleine de contrastes, où l'accessibilité différentielle aux équipements de base met en exergue la diversité spatiale, sociale et humaine en matière de classes, de pouvoirs, d'habitat, de comportements ou de pratiques de vie.

5) Le recensement général de la population et de l'habitat a eu lieu en décembre 2006. Les résultats préliminaires confèrent à la capitale 1 066 082 habitants soit un taux de croissance de 4,2 % par rapport à 1996.

Ouagadougou, un espace différencié

Sans réel programme d'urbanisme jusqu'aux années quatre-vingt, Ouagadougou a été soumise à un programme d'aménagement des zones d'habitat spontané qui s'est concrétisé par le lotissement de plus de 100 000 parcelles entre 1983 et 1989. Le dernier chapitre de la première partie a montré que la politique de logement menée à cette époque avait permis de réduire considérablement l'étendue des espaces occupés irrégulièrement. Cependant, elle a aussi introduit une spéculation foncière qui a relégué les plus pauvres en périphérie et maintenu finalement les pratiques d'occupation illégale de l'espace urbain.

Dans ce contexte, l'extension de l'équipement n'a pas suivi le rythme de la croissance de l'habitat. Différentes pratiques dans l'accès à l'eau, l'électricité ou la gestion des ordures se sont dessinées, faisant place parfois à des initiatives locales. Les équipements mis à la disposition de la population, qu'ils soient collectifs ou individuels, dépendent des investissements publics et sont l'héritage des politiques de construction urbaine menées par les gouvernements successifs. Par là, ils contribuent à différencier le territoire de la capitale.

Le Recensement général de la population et de l'habitat de 1996, troisième recensement exhaustif au Burkina Faso, permet d'évaluer la qualité de l'habitat, à travers les déclarations des chefs de ménage, alors que la capitale fait l'objet d'une réelle volonté de maîtrise du développement urbain depuis une dizaine d'années. En s'appuyant sur les seules variables du recensement, cette approche comporte cependant des limites dont nous sommes bien conscients mais elle permet de dresser une image de la ville dans ses différentes ségrégations (*Encadré 3*).

Encadré 3

LES MÉTHODES

Les données ont fait l'objet de traitements statistiques et cartographiques dont l'originalité tient au fait que différentes échelles d'analyse ont été utilisées, allant des arrondissements aux îlots, en passant par les secteurs, les quartiers, les sections ou les zones de dénombrement. Ces différentes échelles ne présentent pas la même pertinence, en fonction de la période mais aussi selon ce qui est recherché. Ainsi, le découpage administratif de la ville en arrondissements, trop grossier, n'est pas pertinent pour analyser les événements démographiques par exemple. En retraçant l'évolution de la dynamique spatiale de la ville, nous nous sommes toujours attachés à présenter une image de la ville en correspondance avec la période considérée.

La représentation cartographique des données relatives à la population utilise la méthode de discrétisation Q₀, basée sur le découpage de la distribution en intervalles interquantiles. Cette méthode, qui découpe systématiquement la série statistique en six classes, permet de rendre comparables les cartes entre elles.

Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée pour synthétiser les différenciations spatiales de l'habitat en 1996. Elle calcule les facteurs résumant le mieux les associations entre variables. Dans cette ACP, le facteur 1 explique plus de 58% de l'ensemble des variables liées à l'habitat et ces variables étaient toutes fortement corrélées à ce facteur qui était donc un bon résumé de la notion de « qualité de l'habitat ». Une carte a été réalisée afin de résumer les différenciations spatiales de l'habitat en 1996 (voir *planche 21, page 81*).

Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

Aude Meunier-Nikiema

Nous l'avons vu en première partie, la croissance de la capitale, même si elle connaît un ralentissement de son rythme, confère à Ouagadougou une primatie longtemps disputée à Bobo-Dioulasso, seconde ville du pays.

Elle attire chaque année une population croissante contribuant à son extension spatiale. Ces mouvements migratoires associés aux mouvements démographiques naturels participent à la densification de certains lieux tandis que d'autres tendent au contraire à s'étaler. Ces brassages démographiques donnent aux quartiers des profils parfois forts différents les uns des autres, des quartiers à la population âgée s'opposant à d'autres regroupant davantage de jeunes individus, ce qui en termes de développement urbain, n'implique pas des investissements identiques.

Des densités démographiques urbaines, reflet des politiques d'urbanisation

L'expansion spatiale de l'agglomération urbaine s'est d'abord accompagnée d'une

croissance démographique par annexion des zones rurales. L'intensité de la croissance démographique peut en effet être associée aux mouvements migratoires amplifiés des années soixante-dix à quatre-vingt, observés en direction de la capitale, du fait des sécheresses successives et des crises économiques vécues par l'Afrique de l'Ouest et particulièrement la Côte d'Ivoire, pays traditionnellement destinataire des flux migratoires burkinabè.

Entre 1983 et 1996, la population a été multipliée par 1,5 alors que la surface de la ville lotie a quintuplé, passant de 24 à 124 km². Le surcroît de croissance spatiale se traduit par de faibles densités démographiques.

La densité résidentielle moyenne dans la ville de Ouagadougou a été évaluée à 30 habitants à l'hectare en 1960. Elle s'établirait en 1996 à 97,2 habitants à l'hectare avec de fortes concentrations dans certains quartiers et une population relativement éparse dans d'autres¹. Par comparaison, la densité de population à Pikine (Sénégal) était évaluée à 450 habitants par hectare au début des années quatre-vingt-dix, c'est-à-dire près de huit fois plus.

1) La densité de population a été évaluée à partir des zones de dénombrement qui avaient pu être spatialisées (124 km²) c'est-à-dire essentiellement des zones de dénombrement loties ce qui doit avoir pour conséquence de surestimer la valeur de la densité de la population. D'après nos relevés de terrain visant à mesurer l'extension de la ville en 2003 et les projections démographiques de l'INSD, la densité de population serait plutôt de 57,2 habitants par hectare.

Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

Moins d'un quart de la population est concentré dans les secteurs centraux, numérotés de 1 à 12, de l'arrondissement de Baskuy. Ils correspondent aux aires loties avant les années quatre-vingt et qui ne représentent qu'un cinquième des surfaces loties de la ville (*Planche 10*).

Si les densités les plus fortes ne se trouvent pas dans l'hypercentre, espace qui correspond aujourd'hui en partie au secteur 1, loti dès le début de la colonisation, c'est avant tout du fait de sa fonction administrative et commerciale. Au cours des années quatre-vingt, l'État a en effet décidé de concentrer les activités marchandes autour du grand marché, et de substituer partiellement un habitat populaire à un habitat résidentiel d'un certain standing. Ces choix se sont traduits par la rénovation d'une partie des vieux quartiers centraux et le déguerpissement des populations afin de créer les cités d'habitat collectif comme la cité An II, sans que cela induise une augmentation de la densité de la population. Cependant, l'image classique des variations de densités, élevées dans le centre urbain et en déclin vers les périphéries, n'en est pas pour autant rompue, les quartiers de Zangouettin, Dapoya et Larlé qui entourent notamment l'hypercentre recensent des pressions démographiques élevées.

En périphérie, il semble que les cités construites à Tampouy, Pissy, Wayalghin ou encore Patte d'oie, destinées à créer de nouvelles zones d'attraction permettant de décongestionner le centre-ville, n'aient eu aucune incidence sur les densités démographiques qui restent assez faibles. Cependant, il est possible que la maille définie par le recensement soit responsable de cet artefact, d'autant qu'elle ne repose sur aucun découpage administratif ni particularité urbaine. En l'absence d'une homogénéité dans le temps des découpages utilisés lors des recensements, une comparaison diachronique entre 1985 et 1996

ne peut être réalisée qu'à l'échelle du secteur. Cette analyse révèle que les secteurs centraux ont effectivement perdu 24% en moyenne de leurs habitants tandis que les secteurs périphériques doublaient leur population.

Outre les mouvements de population liés aux décisions politiques que nous avons pu décrire précédemment, le façonnement de la ville trouve ses fondements dans la gestion foncière, les modes de fonctionnement des familles et des considérations économiques.

L'urbanisation centrifuge de Ouagadougou est associée à la pénurie, pendant de longues décennies, de terrains lotis et viabilisés. Aujourd'hui, l'occupation du sol en centre-ville est telle qu'il n'existe pas de réserves foncières pour accueillir de nouveaux logements et l'accès à la propriété implique des investissements financiers très importants. À l'inverse, la périphérie offre encore des terrains à bâtir convoités par les nouveaux migrants mais également par les jeunes adultes, chargés de famille, issus des quartiers centraux qui n'ont pas d'autre alternative, pour accéder à la propriété et à l'indépendance vis-à-vis de leurs parents, que de se contenter de parcelles dans les zones faiblement équipées en services urbains pour construire leur maison, voir même de parcelles en zone irrégulière.

En matière de construction, la population a adopté la maison individuelle sans étage et cette préférence contribue aussi à l'expansion spatiale démesurée de la capitale qu'aucun relief n'arrête par ailleurs. La politique d'urbanisation menée par l'État ne s'est intéressée que très récemment aux constructions à étages, notamment pour les bâtiments publics. Ces derniers ne dépassent

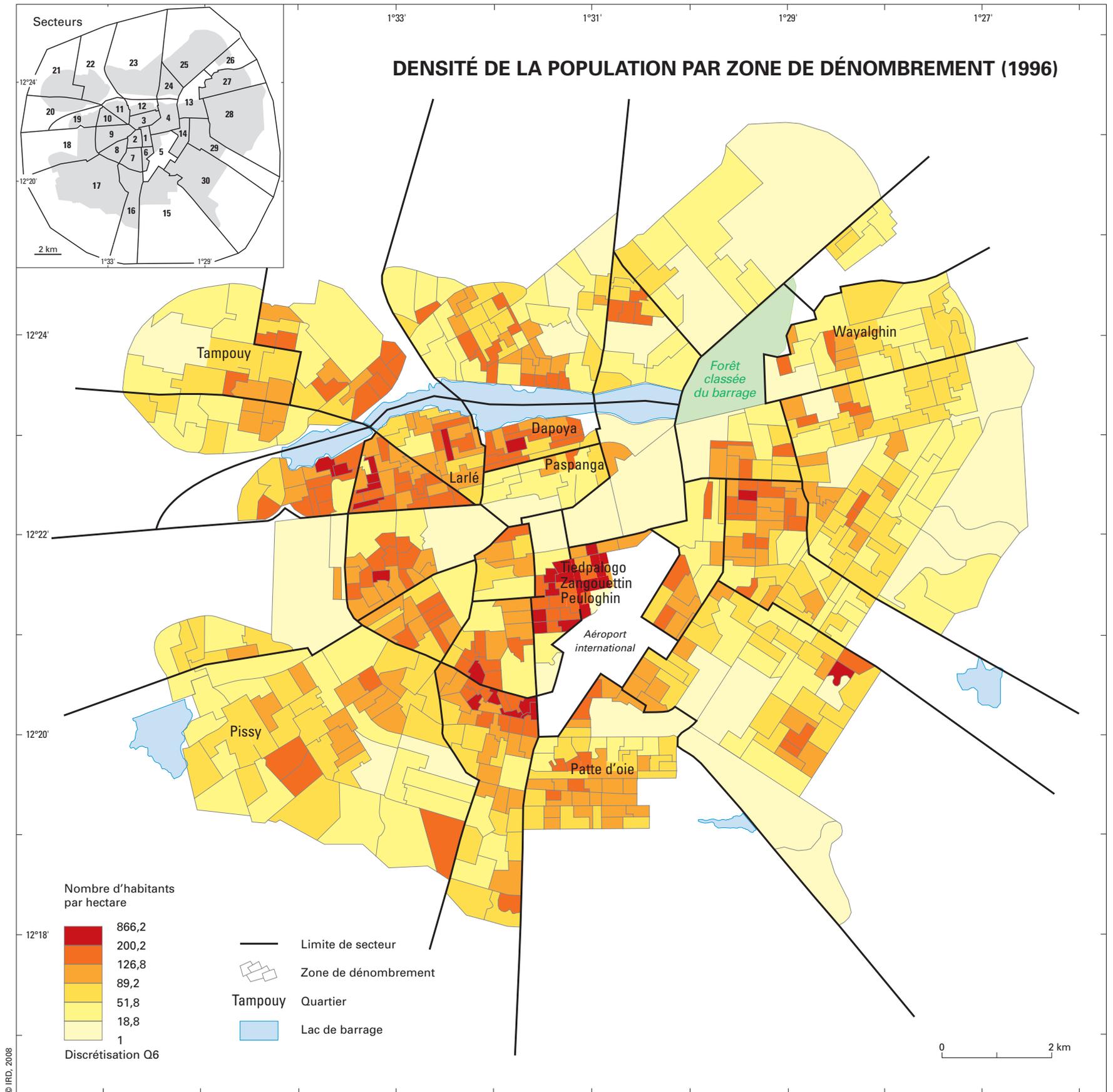
cependant que très rarement trois ou quatre niveaux (*Illustration 12*).

Les fortes densités de population observées dans les quartiers les plus anciennement lotis comme Dapoya ou Paspanga s'expliquent aussi par le fait qu'en centre-ville, les parcelles accueillent des familles élargies où les parents, le plus souvent propriétaires, vivent avec leurs enfants, eux-mêmes chargés de famille mais ne disposant que du statut de locataire. Il arrive aussi que dans une même cour, se côtoient propriétaires et locataires. Dans les années soixante, les parcelles s'étendaient sur 400 à 600 m² alors qu'après 1980, les nouvelles parcelles dessinées en périphérie ne faisaient plus que 250 à 300 m² et ne pouvaient donc plus accueillir des familles élargies mais seulement le chef de ménage, sa femme et ses enfants.

Aujourd'hui, le dépeuplement résidentiel du centre-ville s'est accentué du fait des pouvoirs publics qui souhaitent transformer certains quartiers jugés insalubres en zone commerciale, vitrine du dynamisme local. Entre fin 2003 et début 2004, les populations des quartiers de Tiedpalogo, Peuloghin, Zangouettin ont ainsi été déguerpies afin de répondre aux ambitions de l'État et de mettre en œuvre le projet ZACA (*Encadré 4*).



Illustration 12
Les nouveaux immeubles du quartier Koulouba
(secteur 4)



Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

Encadré 4

PROJET D'URBANISATION DE OUAGADOUGOU : LA ZACA

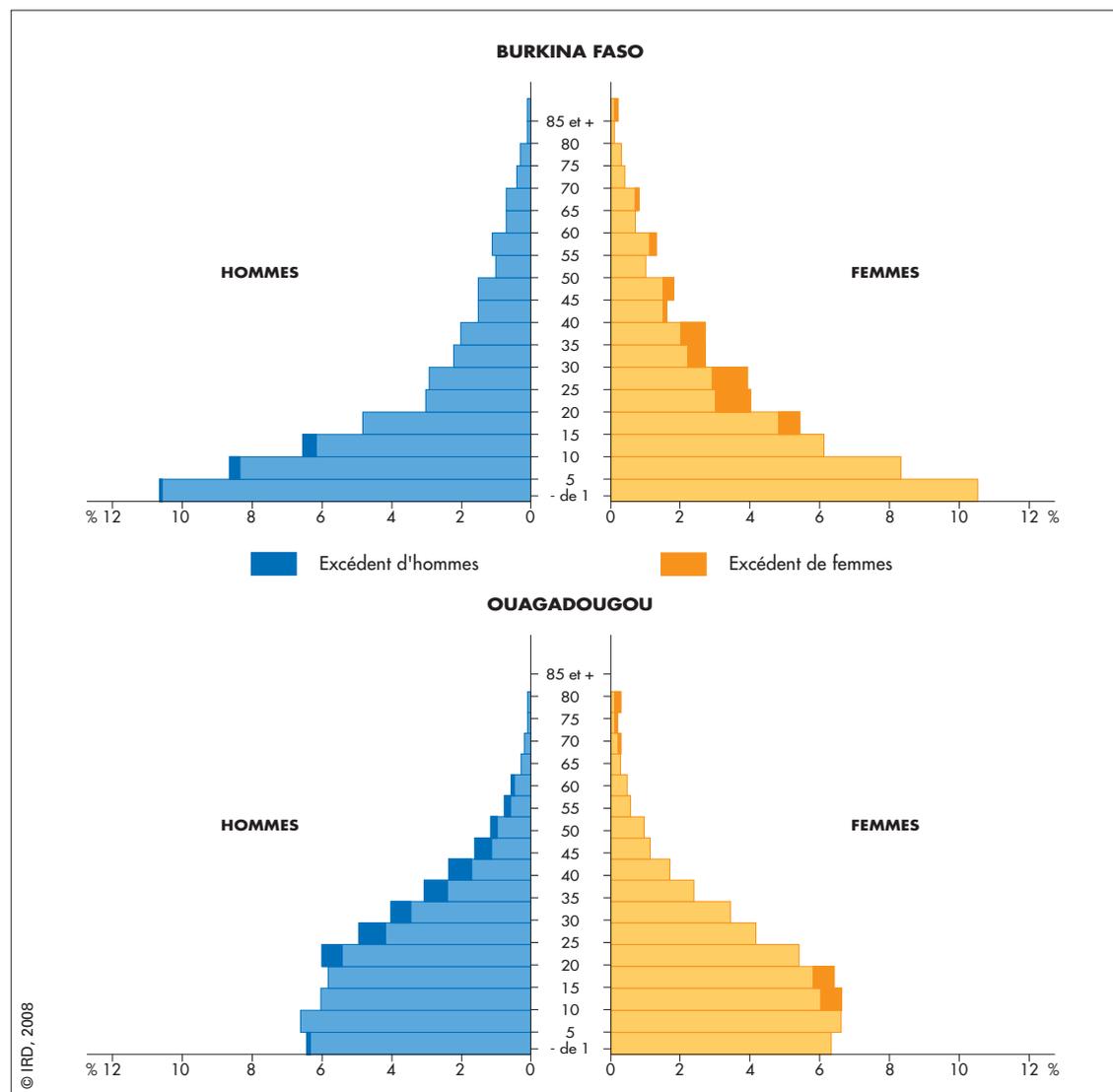
« Après les dédommagements des résidents de la zone et le début des démolitions des concessions le 8 novembre 2003, un pas de géant vient d'être franchi. La maquette et le cahier des charges ont affiché toutes les ambitions des autorités burkinabè : donner à notre capitale une image futuriste et adapter l'activité économique aux exigences du moment¹. »

Ainsi, peut être résumé le projet Zone d'activités commerciales et administratives plus connu sous l'acronyme ZACA.

La genèse du projet ZACA remonte à l'année 1985, avec le plan de restructuration de la zone commerciale. Le Conseil national de la révolution souhaite alors reconstruire le marché central de Ouagadougou, datant de 1920, dans une architecture moderne. Au regard du standing de l'équipement édifié, il est jugé nécessaire de réaménager l'environnement direct du marché pour créer un ensemble harmonieux. Ce premier projet, dit zone commerciale, qui consistait à rénover les alentours du marché central *Rood Woko* sans toutefois modifier le parcellaire ancien, est rapidement stoppé par le coup d'État militaire de 1987. Le projet ZACA, proprement dit, seconde phase de l'aménagement du cœur de la capitale, naît à partir de 1990 avec la restructuration d'une partie du quartier de Koulouba et de ses alentours, en particulier l'avenue Kwamé Nkrumah.

Actuellement, la nouvelle phase de la ZACA concerne 200 hectares, soit une extension de 80 hectares par rapport au projet initial, et s'appuie sur l'idée que les *quartiers vieux et sales ne méritent plus d'être au centre de la capitale. Le centre d'une ville devrait être propre, un modèle pour les périphéries. Le centre ne devrait pas être encombrant pour la circulation, avec des caniveaux bouchés et à ciel ouvert, des voies exigües communément appelées « six mètres », des installations anarchiques, etc.*². La zone concernée regroupe les quartiers anciens de Kamsaoghin, Koulouba, Peuloghin, Tiedpalogo et Zangouettin, érigés pour la plupart pendant la période coloniale, et densément peuplés, aux logements bâtis en matériaux précaires pour l'essentiel, et accueillant souvent de grandes familles (Planche 17). Par l'extension de la ZACA, il est prévu un déclassement de la zone d'habitation en zone commerciale et administrative, ponctuée d'immeubles à deux niveaux avec boutiques au rez-de-chaussée et appartements en étages. Toutefois, ce type d'architecture n'est pas unique puisque les derniers mois ont vu la multiplication d'immeubles atteignant parfois dix étages.

Figure 4 - COMPARAISON DES PYRAMIDES DES ÂGES DU BURKINA FASO (1996)



Sources : RGPH, 1996, INSD, Ouagadougou

Lorsque la poursuite du projet décidé en Conseil des ministres en 2000, se concrétise en novembre 2003, les populations résidentes qui n'ont pas la capacité financière de racheter les nouvelles parcelles, de taille souvent bien plus grande que celles qu'ils occupaient, sont délocalisées. La Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) choisit d'aménager une zone périphérique à Ouaga 2000 afin d'accueillir ces populations. Bien qu'indemnisées, les populations installées pour la plupart depuis très longtemps, ont vécu la délocalisation comme un véritable déguerpissement.

Après la démolition des constructions début 2004, il a fallu attendre début 2007 pour observer les premiers travaux d'aménagement de la zone, avec l'installation des différents réseaux (caniveaux, eau, électricité, téléphone, voirie...).

1) www.lefaso.net/article.php?id_article=2753 (21 juin 2004).

2) Ouedraogo E.B., 2005.

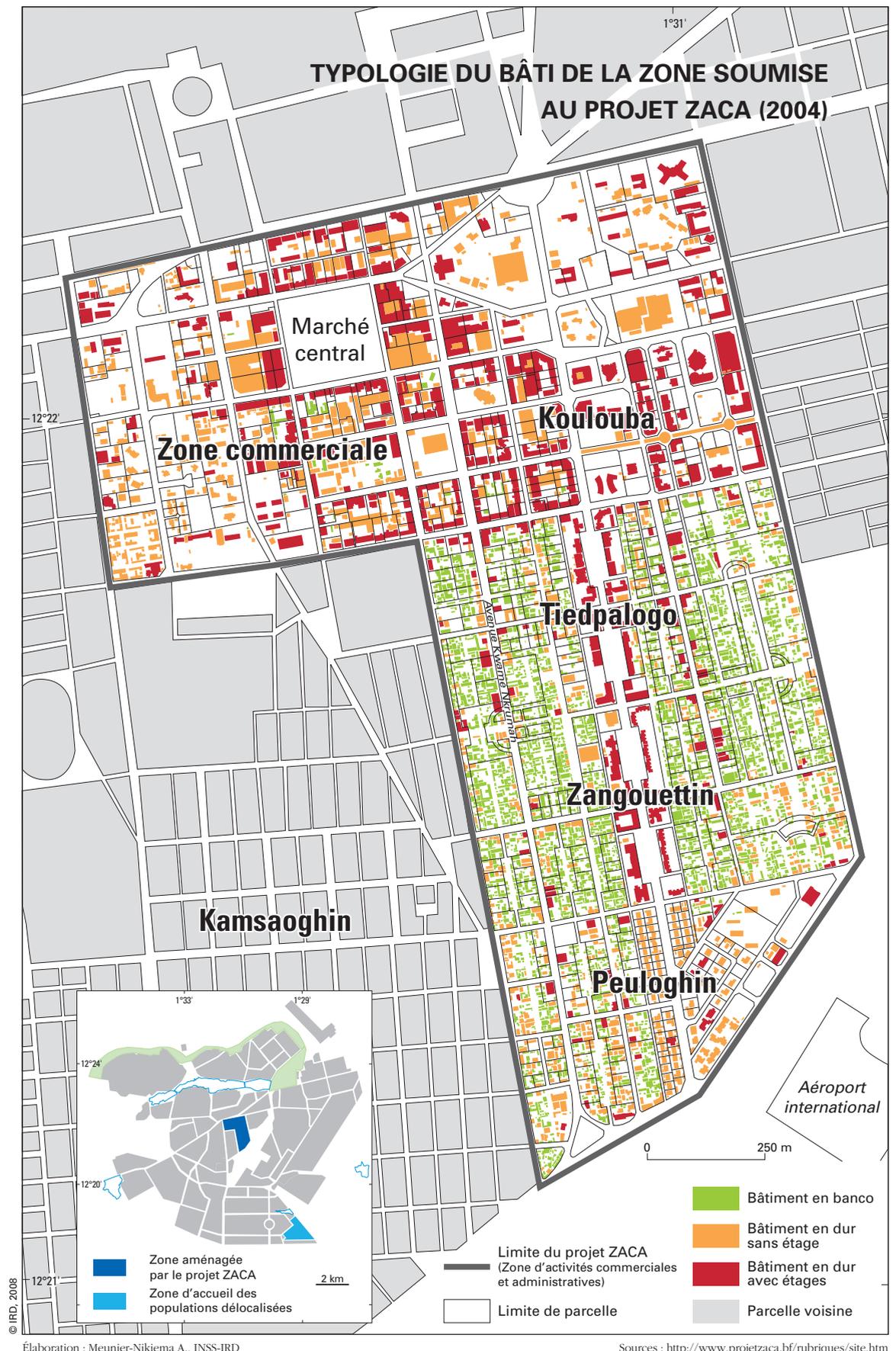
L'image des densités résidentielles ne doit pas faire oublier les fluctuations quotidiennes induites par les activités de la population. Chaque jour, les gens se déplacent de leur lieu de résidence à celui de leur travail, entraînant une modification des densités, notamment en centre-ville. En 2003, la municipalité estimait ainsi que chaque jour, 400 000 habitants y séjournent au cours de la journée pour une population résidente évaluée à 173 124 habitants au recensement de 1996.

Une pyramide des âges marquée par la forte présence des jeunes migrants actifs

La pyramide des âges de Ouagadougou en 1996, à l'image de celle du Burkina Faso, a la physionomie classique d'une pyramide des villes des pays en développement : une base élargie correspondant à une population majoritairement jeune s'effilant doucement vers les classes d'âges les plus élevées (Figure 4). Plusieurs différences peuvent cependant être observées.

Le profil de la pyramide des âges est fonction de la mortalité, de la fécondité et des mouvements migratoires. Avec 4,1 enfants en moyenne selon l'enquête démographique de santé de 1998, Ouagadougou présente un indice de fécondité inférieur à la moyenne nationale s'élevant à 6,8, expliquant la base plus étroite de la pyramide entre zéro et neuf ans. Le dynamisme démographique relativement plus faible des Ouagalais suggère l'existence d'autres facteurs permettant d'expliquer la croissance démographique de la capitale.

De fait, le taux de mortalité infantile, même s'il reste élevé, est plus faible que la moyenne nationale avec 67,4 contre 107,1‰. Quant au taux brut de mortalité, légèrement inférieur à la moyenne nationale avec 11,6‰ contre 14,8‰, il contribue également à la croissance démographique.



Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

Ouagadougou doit son essor démographique à l'effet attractif que provoque sa fonction administrative sur les migrants dont les principaux traits sont la jeunesse et l'appartenance majoritaire au groupe mossi. Rappelons que la population burkinabè, rurale à 85%, est marquée par une forte mobilité nationale et internationale. Les migrations sont connues dans leur forme contemporaine depuis la colonisation, lorsque les populations étaient soumises à la logique d'exploitation coloniale. L'Indépendance n'a pas interrompu ces mouvements. Les conditions climatiques défavorables à l'agriculture, la pression foncière, la difficulté d'émancipation des plus jeunes, contribuent à maintenir les déplacements volontaires, inscrivant l'émigration dans le profil des populations burkinabè, et plus particulièrement mossi.

Si dès le 9 mars 1960, la Haute-Volta signe une convention de main-d'œuvre avec la Côte d'Ivoire, l'État tente quelques années plus tard, de réduire le départ de ses ressortissants vers l'étranger en favorisant les migrations internes. L'aménagement des vallées des Volta dans le sud du Burkina Faso, de la plaine de Banzon (province du KénéDougou) au sud-ouest, etc. offrent, sous le contrôle de l'État, l'opportunité pour les populations des zones densément peuplées ou défavorisées, de s'établir dans des espaces aux conditions naturelles plus favorables.

Actuellement, les villes constituent une destination privilégiée pour les jeunes à la recherche d'un emploi ou de la poursuite de leurs études. La capitale offre en effet un large éventail d'activités éducatives, notamment supérieures, absentes ou presque des autres pôles urbains.

En 1992-1993, les migrations en provenance du milieu rural représentaient 46,7% des flux migratoires vers la capitale selon l'enquête sur les migrations et l'urbanisation, alors que

le recensement de 1996 fixe ce taux à 56%. Cette augmentation constatée depuis les années soixante-dix, s'explique par le fait que le front pionnier qui avait pris forme sur les marges du pays mossi en direction du sud-ouest du pays n'avait plus de terres neuves cultivables à offrir aux jeunes générations. En outre, le Ghana et la Côte d'Ivoire ne présentant plus les possibilités d'antan, la ville est devenue l'une des dernières réserves accessibles et ceci est particulièrement vrai de la capitale.

On note par ailleurs dans la pyramide des âges de Ouagadougou, un gonflement des classes d'âge de 10 à 45 ans, avec un déséquilibre sensible au profit des hommes en dépit d'une immigration féminine non négligeable comme l'avait montré l'enquête de 1992-1993 (*Tableau 3*). La migration des jeunes filles en provenance du milieu rural et des pays voisins vers les villes constitue un phénomène nouveau, la principale motivation étant la recherche de travail dans les ménages urbains.

Tableau 3 - TAUX D'IMMIGRATION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE À OUAGADOUGOU (1992-1993)

Classes d'âges	Migrations internes	Migrations internationales	Migrations totales	
15-29	4,35	0,83	5,19	HOMMES
30-44	4,84	2,81	7,65	
> 45	2,64	3,81	6,45	
15-29	6,08	1,17	7,25	FEMMES
30-44	1,91	2,57	4,48	
> 45	2,80	0,78	3,59	

Source : REMUAO, 1997

La comparaison de la structure par âge entre les recensements de 1975, 1985 et 1996, montre que la part des plus de 60 ans a considérablement fluctué passant de 2,8% à 6,1% avant de retomber à 3%. Si la qualité des recensements peut une nouvelle fois être remise en cause, il

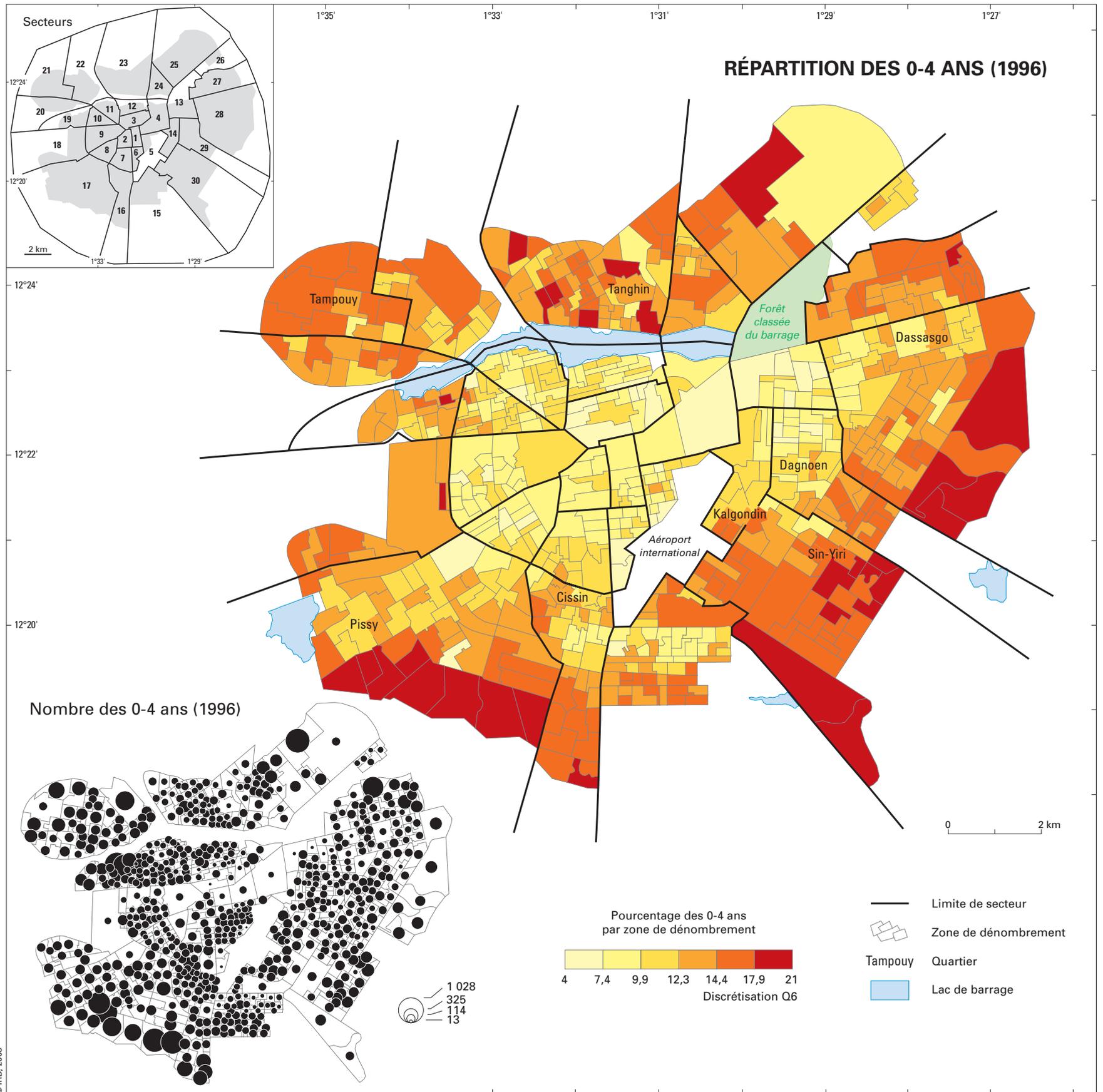
n'en reste pas moins que la part des personnes âgées vivant à Ouagadougou est faible comparativement au reste du pays où les plus de 60 ans représentent près de 6% de la population.

La pyramide des âges de Ouagadougou illustre donc bien le poids considérable de l'apport migratoire dans la capitale, essentiellement dans les classes masculines et actives âgées de 15 à 49 ans. L'originalité de son profil démographique est liée à la politique de population menée par l'État, au statut de la ville et à la conjoncture économique.

Répartition spatiale par âge de la population

La répartition spatiale de la population présente une périphérie peuplée majoritairement de jeunes (*Planche 12*). Avec un effectif de plus de 90 000 individus, les enfants de moins de quatre ans constituent 12,7% de l'ensemble de la population urbaine, une part relativement faible au regard du pourcentage national évalué à 17,1. Les plus forts taux se trouvent sur les marges extrêmes de la ville, dans les espaces non-lotés des secteurs 17, 28, 29 et 30 pour l'essentiel, au sud des quartiers de Cissin et de Pissy, à l'ouest de Tampouy et sur le pourtour est, au-delà des quartiers de Dassago, Kalgondin, Dagnoen et Sin-Yiri. Au secteur 22, englobant le quartier de Tanghin, malgré une certaine hétérogénéité, on constate que les enfants de moins de quatre ans y sont assez bien représentés.

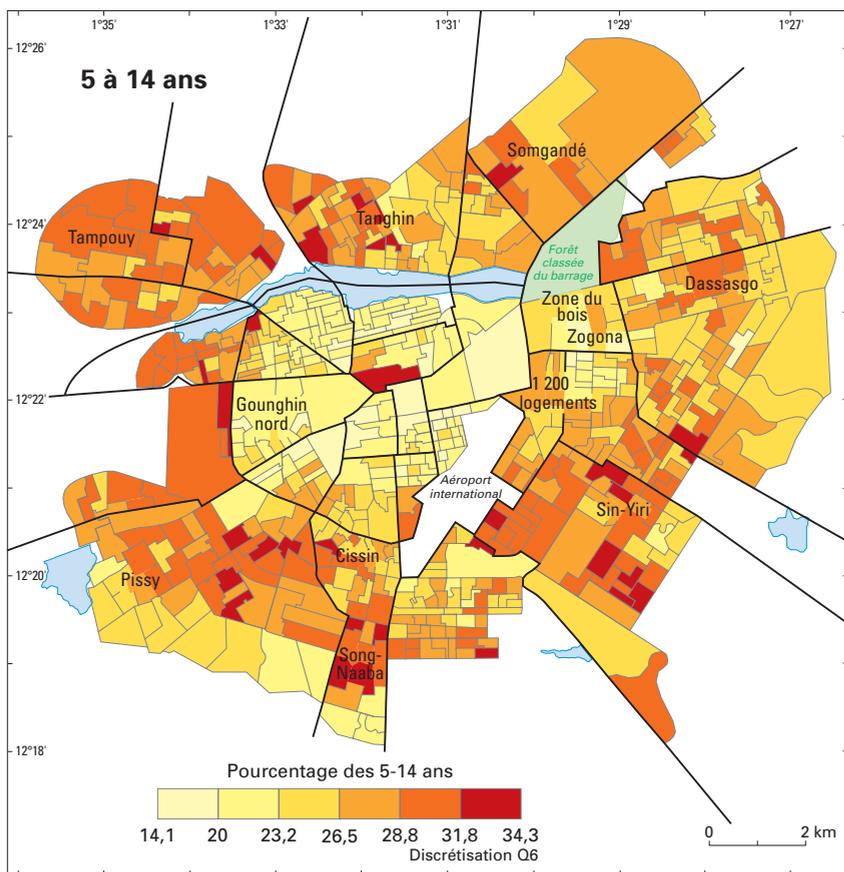
La répartition des tranches d'âge intermédiaires entre les plus jeunes et les plus âgés, révèle des situations très disparates en revanche (*Planche 13*). On observe en premier lieu un contraste très net entre les 5-14 ans et les 15-29 ans qui occupent des espaces différents dans la ville, en périphérie pour les premiers et au centre pour les seconds.



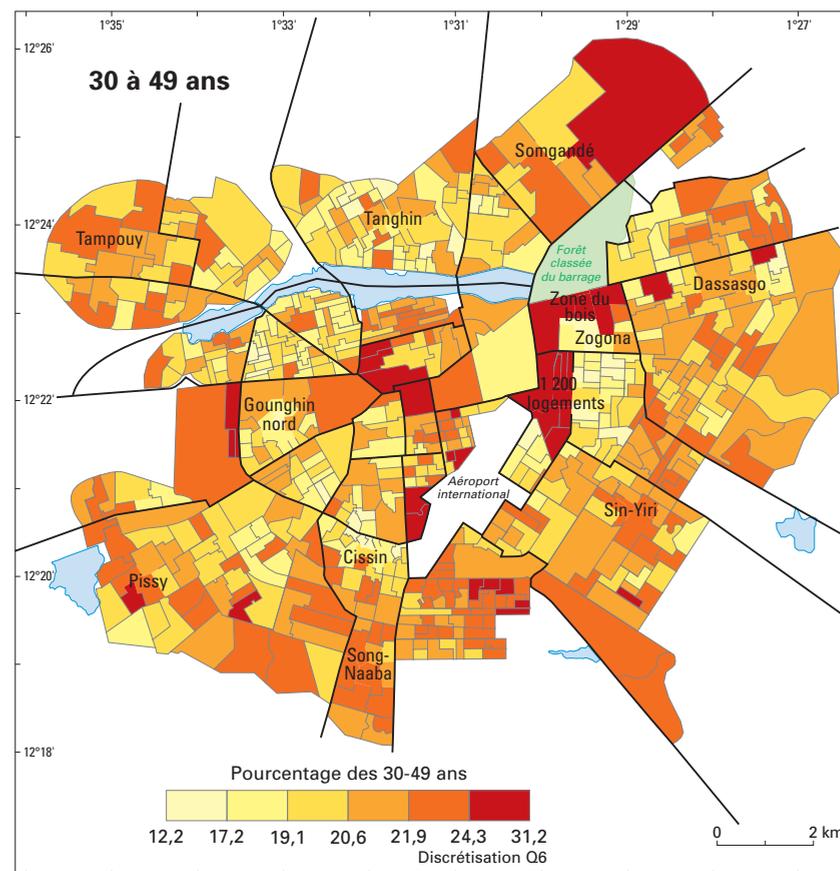
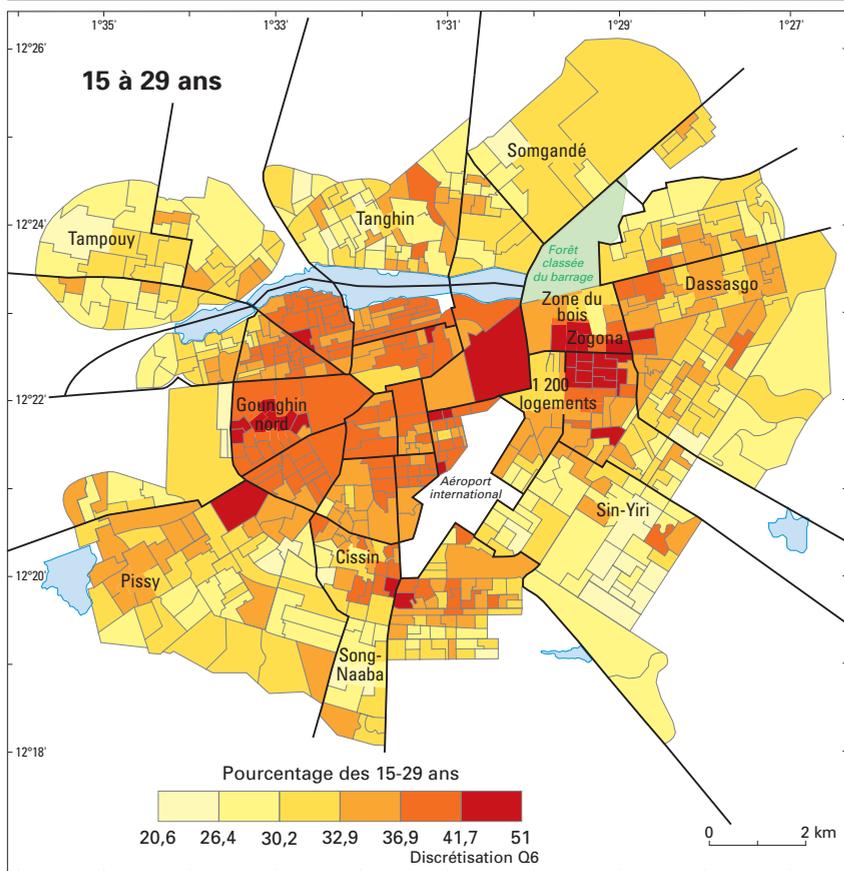
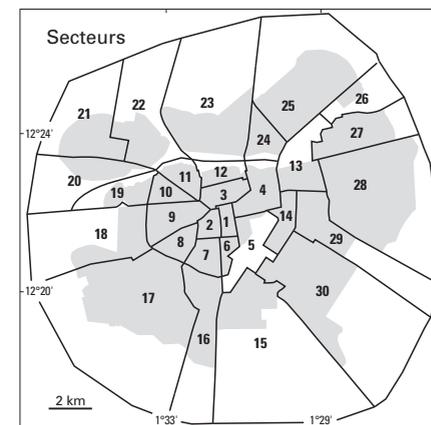
© IRD, 2008

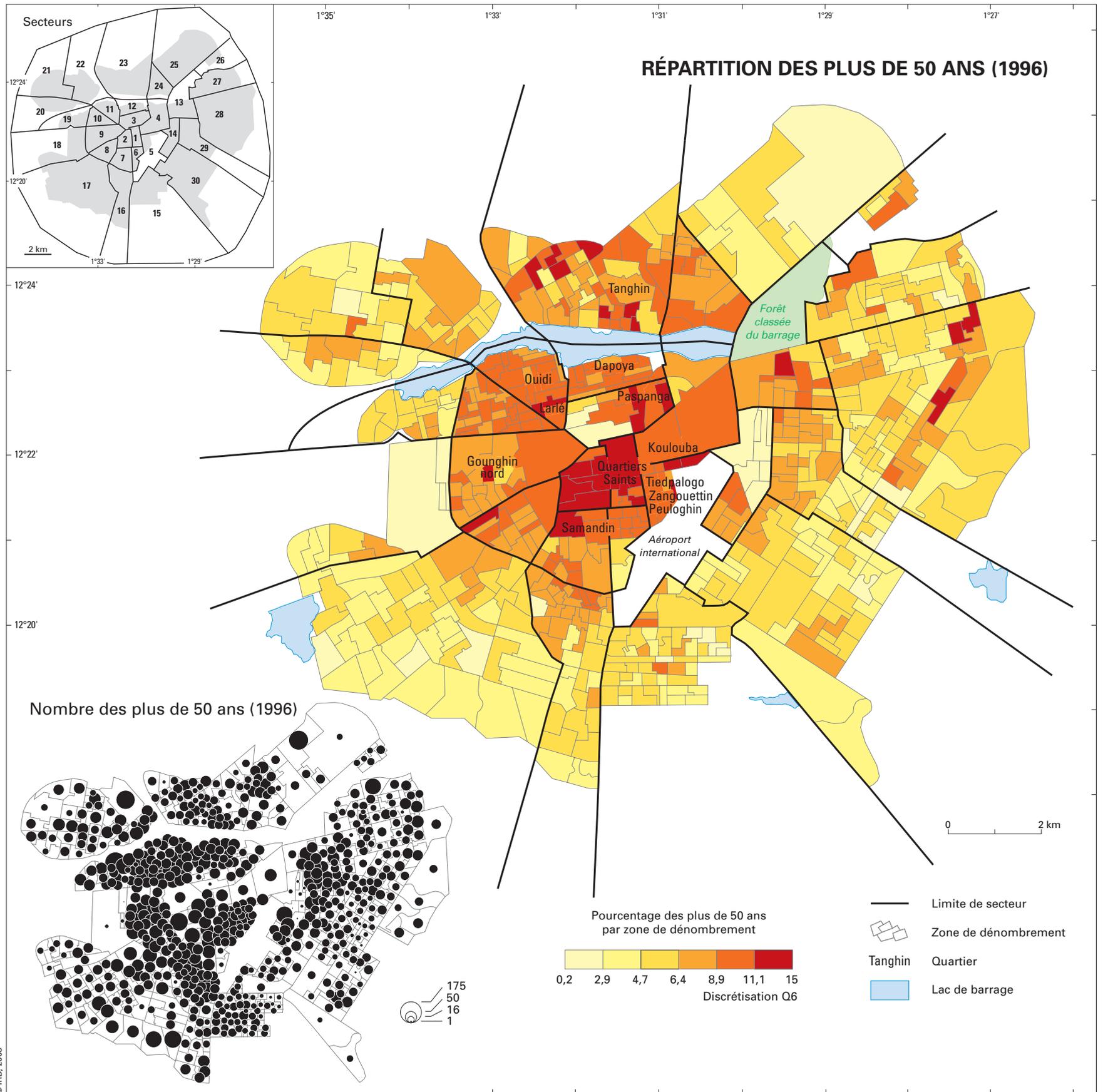
Elaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGP, 1996



RÉPARTITION DES 5-49 ANS (1996)





Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

La concentration des 15-29 ans en centre-ville pourrait être liée à leur dépendance financière ou sociale qui les oblige à loger chez leurs parents. L'hypothèse avancée est liée à la présence de grandes familles en centre-ville, anciennement installées. Dans certains secteurs centraux, les ménages comptent un nombre de personnes plus élevé que la moyenne ouagalaise, six à neuf personnes contre 5,1. Ce sont des familles élargies comptant un ou deux grands parents vivant avec un des fils marié et ses enfants. Compte tenu de l'ancienneté de l'installation de ces familles, la moyenne d'âge est généralement élevée, les petits enfants étant parfois même en âge d'être inscrits dans des établissements du secondaire voire du supérieur. Par ailleurs, la proximité de l'université située au secteur 4 pourrait également expliquer la concentration spatiale de cette classe d'âge.

Il est plus difficile d'identifier des tendances pour la répartition des 30-49 ans qui constituent la classe d'âge la plus importante en termes d'effectif. Quelques zones de concentration peuvent être cependant remarquées dans les quartiers

résidentiels de standing plus ou moins élevé, dans les cités An II et An III, les cités SOCOGIB ou encore dans les quartiers des 1 200 logements ou de la Zone du bois.

Les plus de 50 ans correspondent à une classe d'âge socialement importante, bien qu'ils ne constituent que 6% de la population, un faible pourcentage lié en partie à l'état de santé qui influence sur l'espérance de vie évaluée à 54,1 ans au Burkina Faso en 1996, et à 56,3 ans en milieu urbain (*Planche 14*).

Plus on avance dans les classes d'âge, plus la concentration spatiale des populations est observée : les personnes âgées se regroupent dans les quartiers centraux, les plus anciens de la ville. C'est là que se concentraient les jeunes de 15 à 29 ans, enfants de cette génération de plus de 50 ans. Un quartier cependant se démarque par des situations plus hétérogènes, celui de Tanghin au nord des barrages intra-urbains.

La pression humaine exercée sur le territoire urbain et la répartition dans la ville de la

population selon l'âge ont des implications diverses pour les autorités publiques. La forte densité démographique du centre-ville implique des risques accrus en matière de santé du fait de la promiscuité par exemple. Ces risques sont accentués par un parcellaire très dense en centre-ville où les rues sont moins larges qu'en périphérie. En termes d'aménagement, les autorités municipales doivent donc adapter leurs services à la morphologie des quartiers dont les rues sont souvent étroites et mal entretenues.

La périphérie, par la faiblesse des services offerts, est confrontée à des risques sanitaires accentués du fait des comportements qui ignorent les règles élémentaires d'hygiène. L'assainissement, pratiquement absent, est une priorité pour limiter la diffusion des maladies, maladies diarrhéiques notamment.

L'existence de populations d'âges différents au centre et en périphérie suggère en outre des besoins de santé différents qui doivent être mesurés alors que les équipements ne sont pas tous disponibles.

Habitat : des centres et des périphéries révélées

Aude Meunier-Nikiema



© Cliché IFAN, photo Guilat (IFAN Dakar C. 49, 1.456 bis), Département audiovisuel, INSS/CNIRST

Illustration 13
Une habitation européenne en 1949

Au Burkina Faso, l'État a opté pour une politique urbaine visant à favoriser l'accès à la propriété foncière. Cependant, la maîtrise du développement urbain doit passer par une politique d'équipements aussi bien collectifs qu'individuels, au risque d'entraîner des ségrégations résidentielles.

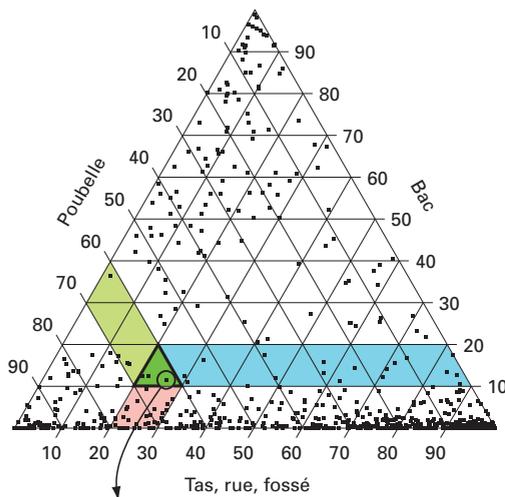
La cartographie des données du recensement en matière d'habitat reflète en partie les réponses apportées ou non, aux populations dans le cadre de l'accession à une parcelle, et aux équipements et services qui devraient y être associés (*Encadré 5*).

Encadré 5

LES DIAGRAMMES TRIANGULAIRES

Compte tenu de la diversité des items relatifs à chaque variable liée à l'habitat - les types de murs sont désignés par les termes « dur », « semi-dur », « banco amélioré », « banco », « paille », « autres » -, nous avons fait le choix de regrouper les données par grand type de profil afin d'en faciliter la représentation statistique. Le diagramme triangulaire, parce qu'il permet de représenter les unités spatiales à partir de trois modalités, a semblé le plus adapté à la multiplicité des informations fournies. Chaque côté du triangle représente, sous forme de pourcentage, une partie du profil de la variable analysée. Pour une unité donnée, en l'occurrence la zone de dénombrement, la somme des pourcentages de chacun des items est égale à 100. Celle-ci est représentée par un point dans le diagramme. Cette méthode permet de mettre en évidence la surreprésentation de certains profils et de montrer les différentes spécialisations de l'espace urbain.

Lecture d'un diagramme triangulaire



Mode d'évacuation :
27 % tas, rue, fossé ; 11,5 % bac ; 61,5 % poubelle

Les traitements statistiques et les représentations cartographiques associées ont été réalisés par l'intermédiaire du logiciel Philcarto, en libre accès sur le site internet <http://philcarto.free.fr>. Ce logiciel a également été utilisé pour la cartographie de la répartition spatiale de la population.

La domination des matériaux précaires

L'habitat ouagalais forme un paysage composite où se côtoient le moderne et l'ancien, où cohabitent diverses formes d'habitat alliant le banco traditionnel et le béton. Rappelons que le banco a été pendant longtemps le matériau de construction principal des habitations, ce qui avait d'ailleurs valu à Ouagadougou le surnom de « Bancoville » dans les années vingt. Dans les années cinquante, les logements des fonctionnaires coloniaux ne dérogeaient d'ailleurs pas davantage aux pratiques de construction locales, tant par le matériau de construction, le banco, que par le style architectural, soudanais (Illustration 13). Ces pratiques répondaient aux faibles disponibilités financières et matérielles et constituaient un moyen de se mettre à l'abri des fortes chaleurs. Le banco est constitué d'un mélange de terre argileuse, latérite sableuse, paille hachée et parfois bouse de vache. La terre est généralement prise dans les bas-fonds où l'on peut trouver l'eau nécessaire à la confection des briques qui sont moulées puis séchées au soleil.

Il n'existe pas de nette opposition géographique entre le nord et le sud ou entre le centre et la périphérie. Cependant par l'hétérogénéité des situations, la capitale révèle de nombreuses différenciations spatiales, sociales, fonctionnelles et économiques. Ainsi, selon le recensement de 1996, 57,9% des ménages vivent dans des habitations construites à base de banco (banco simple et banco dit amélioré lorsqu'il est recouvert d'un crépi en ciment), tandis que 39,5% seulement des ménages résident dans un logement construit en dur ou semi-dur.

Le banco est le matériau de construction de base pour un grand nombre de logements dans les quartiers périphériques irréguliers notamment mais aussi dans les quartiers centraux où il arrive cependant que le crépissage des murs par du ciment masque au regard, cette caractéristique (Illustrations 14 et 15).

Entre 1983 et 1987, le gouvernement est intervenu sur la précarité des habitations en mettant en place une politique de logement qui privilégiait de nouveaux lotissements en périphérie (Illustration 16) et la reconstruction des quartiers centraux avec notamment le projet ZACA.



Illustration 14
Une maisonnette en banco dans le quartier irrégulier de Kouritenga (secteur 17)



Illustration 15
Une maison en banco amélioré à Niocsin (secteur 12)



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2006

Illustration 16
Les lotissements en face du lycée privé
Newton (secteur 27)



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2006

Illustration 17
Avenue Kwamé Nkrumah et
ses immeubles

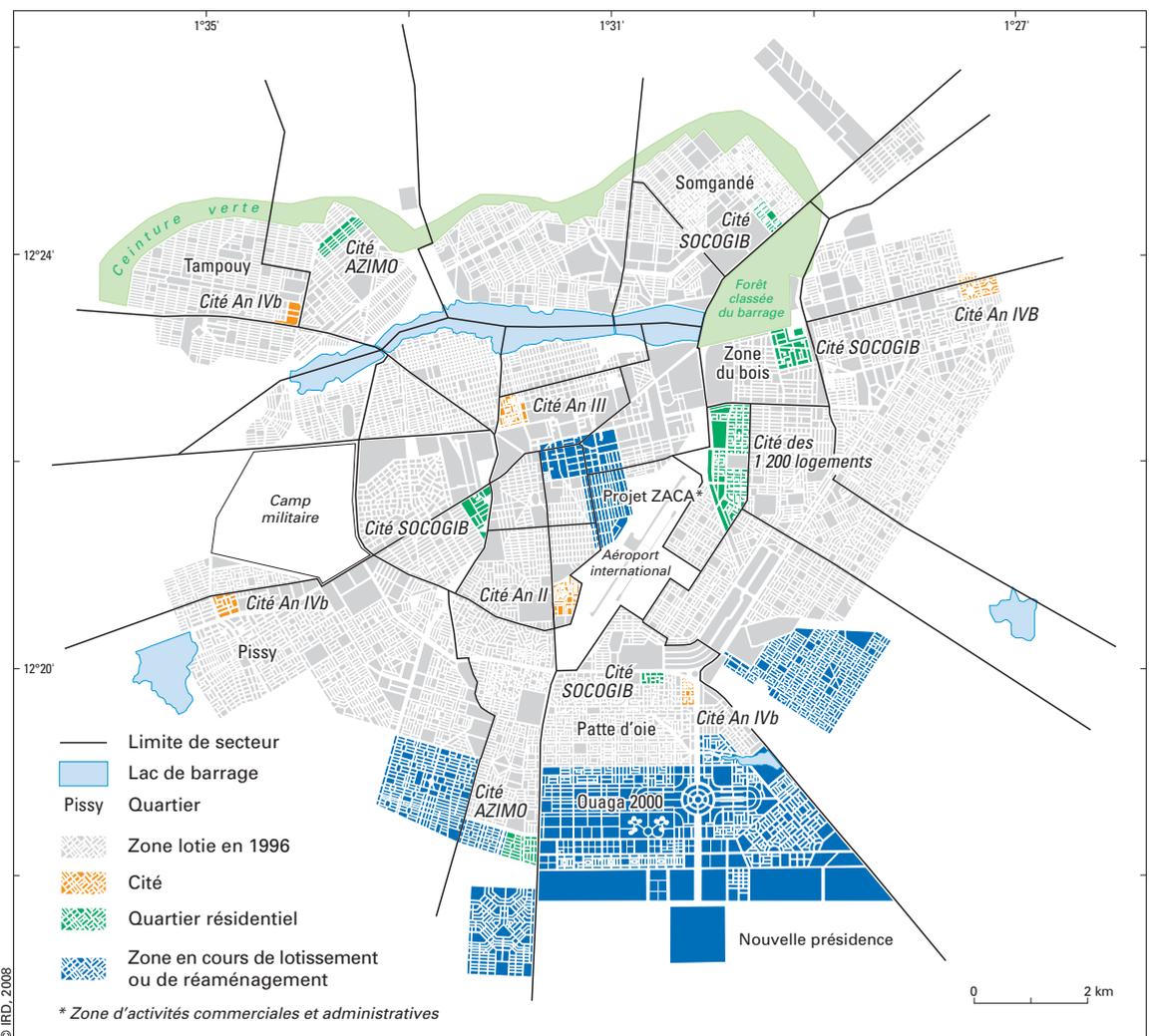
La couronne intermédiaire entre le centre et la périphérie met en évidence de vastes portions d'espace où les logements sont construits en matériaux durables. Il s'agit, pour la majeure partie, d'espaces accueillant des cités ou des quartiers résidentiels créés pendant la Révolution comme les cités An II, An III, le quartier des 1 200 logements ou après cette période, le quartier de la Patte d'oie et les cités SOCOGIB des quartiers de Pissy et de Somgandé, les cités AZIMO de Tampouy et de Ouaga 2000 (Figure 5, illustrations 18 et 19). Ces cités constituent des espaces résidentiels de moyen et de haut standing.

La destruction des quartiers jugés insalubres suivait en cela les lois qui avaient forgé la ville européenne moderne au début du xx^e siècle. Le modèle haussmannien avec ses larges rues perpendiculaires bordées d'immeubles à niveau dont le rez-de-chaussée accueille des boutiques a donc été privilégié dans le centre-ville (Illustration 17).

Les données du recensement de 1996 montrent que le centre-ville, qui correspond au quartier européen le plus anciennement loti et qui regroupe aujourd'hui l'essentiel des administrations et des commerces, présente le plus fort pourcentage de logements en dur (plus de 90% des déclarants résident dans ce type de logements) (Planche 15).

Elles révèlent également l'existence d'une bande périphérique au sud et pour une partie de l'est, où le banco domine. L'existence de constructions en banco simple est souvent à mettre en relation avec le statut foncier des occupants. En effet, dans les zones non-loties, les installations peuvent être considérées comme précaires non pas uniquement en raison du matériau de construction (banco) mais du fait de la situation « illégale » des résidents. Voué à terme à la destruction, cet habitat est pensé dans un but pratique et économique.

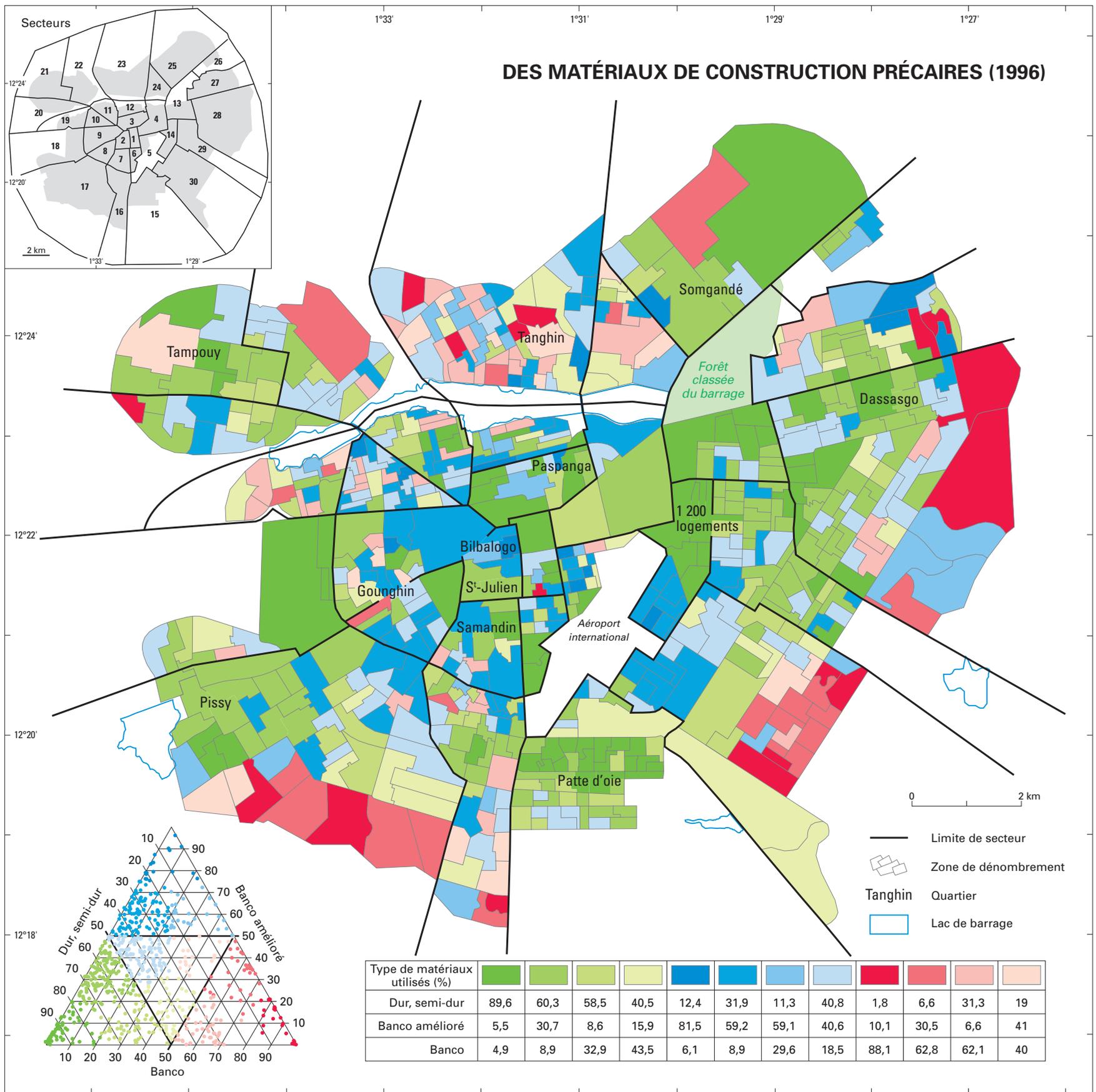
Figure 5 - CITÉS, QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET PERSPECTIVES (2003)



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, nov. 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003



On pourrait les définir comme un habitat individuel, parfois collectif (cité An III), regroupant des villas habitées par des fonctionnaires voire des cadres supérieurs qui trouvent là tout le confort : eau courante, électricité, sanitaires, etc.

Toutefois, au sein de cet ensemble intermédiaire, certains quartiers de la zone régulière au nord de la ville se démarquent par la prédominance du banco à l'image de celui de Tanghin. Les chefs de ménage qui vivent là n'ont pas la possibilité d'investir dans des matériaux durables ou ils n'en voient pas l'intérêt compte tenu de leur attachement à une certaine ruralité. Le quartier prend alors une allure modeste, loin de l'image moderne du centre-ville que les autorités s'appliquent à étendre progressivement aux autres espaces.

Le bitumage de la voie reliant le quartier de Tanghin à celui de Tampouy par le nord des barrages en 2004 a cependant insufflé un certain changement dans cet espace désormais moins enclavé et qui s'ouvre par conséquent à grands pas au modernisme.

L'étude de la répartition des matériaux utilisés pour la construction des habitations est à la fois révélatrice de la politique menée en matière de logement, des périodes de lotissement mais aussi des comportements des populations et

de leurs disponibilités financières. L'ancienneté des quartiers est également mise en évidence avec de vieux quartiers centraux en banco et des périphéries nouvellement loties et principalement construites en parpaings de ciment. Dans les espaces non-loties, c'est davantage le statut foncier qui s'exprime dans les matériaux de construction.

Statut des résidents : la confrontation de deux régimes fonciers

D'après le recensement de 1996, on compte 61,9% de propriétaires fonciers, 2,3% sont en location-vente essentiellement dans les cités, 21,5% sont locataires et 12% sont hébergés gratuitement.

Ces données se traduisent spatialement par une partition entre le centre et la périphérie : le centre se caractérise par une majorité de ménages déclarant être en location (*Planche 16*). La localisation des locataires au centre-ville est liée à l'attraction exercée par les activités nombreuses, commerciales, administratives et universitaires qu'il offre et dont la population tente de se rapprocher. Elle traduit également des stratégies foncières fondées sur l'achat de parcelles dans la perspective d'en tirer un revenu régulier ou ponctuel.

Toutefois, cet espace central est réduit à l'aire d'extension de la ville observée dans les années soixante. Dans la partie méridionale, les quartiers de Bilbalogo, Saint-Julien et Samandin, loties au cours des années cinquante, 60 à 80% des ménages se déclarent propriétaires, à l'image d'une large bande périphérique bordant la ville. C'est dans la partie extérieure de cette bande, en périphérie est et sud, que l'on retrouve les plus forts taux de ménages se déclarant propriétaires.

Cette partition entre un centre de locataires et une périphérie de propriétaires trouve en partie son explication dans la dichotomie entre le pouvoir politique moderne et le pouvoir traditionnel.

À l'ambigu et complexe régime foncier des années soixante qui reconnaît le droit coutumier parallèlement au droit de type moderne, succède au cours des années quatre-vingt, la RAF dont les dispositions seront assouplies en 1991. D'une manière générale, son adoption procède de la volonté des autorités politiques de rompre avec le système coutumier en vigueur. Ces dispositions favorisent de nouveaux comportements et agissent sur l'implantation des nouveaux migrants. La régularisation foncière de vastes espaces périphériques fait prendre conscience à la population, notamment aux familles établies à Ouagadougou depuis de longues années mais locataires au centre-ville, que le meilleur moyen de devenir propriétaire en loti reste l'acquisition d'une parcelle en non-loti. L'accélération des lotissements entre 1983 et 1986 a contribué au développement de stratégies visant à la constitution de patrimoines fonciers par l'acquisition de multiples parcelles au sein d'une même famille. Ces actions spectaculaires marquées par des déguerpissements massifs de la population et la rapidité du bornage des espaces ainsi dégagés, confèrent une nouvelle valeur au sol en milieu urbain.

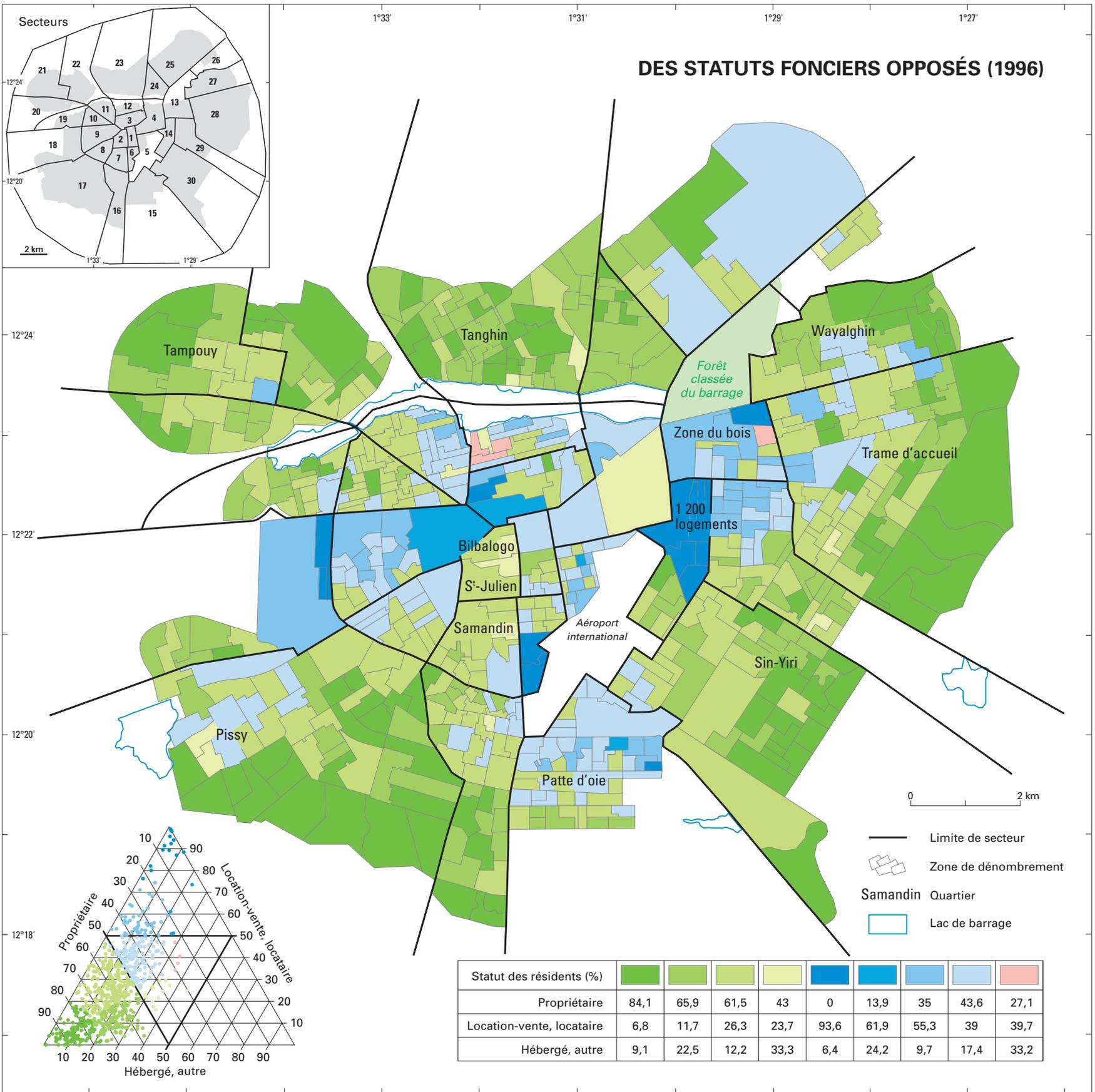


Illustration 18
**Des maisons jumelles de la cité SOCOGIB
à Somgandé**



Illustration 19
**Alignement des cités AZIMO
à Ouaga 2000**

DES STATUTS FONCIERS OPPOSÉS (1996)



Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGPH, 1996

La notion de propriété diffère donc selon que l'on se trouve dans la ville régulière ou en périphérie non-lotie. En zone non-lotie, le droit du sol reste dépendant du pouvoir traditionnel et ce, malgré la réforme foncière. De ce fait, l'acquisition d'une parcelle est soumise, comme au village, à l'approbation du chef de terre qui, en échange d'un don, remet une parcelle à son nouvel occupant qui s'en considère alors propriétaire. La notion de propriété sera finalement confortée lors du lotissement puisqu'il suffira alors en principe à la personne de prouver qu'elle réside bien dans cet espace pour acquérir légalement cette parcelle.

La RAF a eu également pour conséquence des changements très nets de comportements chez les nouveaux arrivants. Dans les années soixante-dix, l'insertion résidentielle des migrants se faisait en majorité dans une cour des vieux quartiers centraux. À partir de 1983, la saturation de ces quartiers conjuguée à la régularisation foncière et aux opérations de rénovation de l'hypercentre ont fait croître les prix du foncier à l'origine d'un renversement de situation : désormais les néocitadins s'établissent directement en périphérie. Ce sont les réseaux tissés par les premiers arrivants qui pilotent les flux des migrants en provenance des mêmes communautés villageoises. L'enquête sur les migrations et l'urbanisation de 1992-1993 semble confirmer cette situation puisque 20,2% seulement des ménages accueillent des immigrants. Établis en zone non-lotie, les chefs de ménage migrants n'en considèrent pas moins leur statut d'occupation à l'égal de celui des populations établies depuis plusieurs années dans la capitale. Les déclarations du recensement démographique de 1996 confirment les résultats de 1992-1993.

Le faible pourcentage de ménages déclarant être en location-vente trouve son fondement dans la politique menée par l'État au milieu des

années quatre-vingt visant à la construction de logements sociaux. La propriété devant être acquise au terme de quinze années, nous en trouvons encore quelques traces en 1996.

En conséquence, la régularisation foncière par les pouvoirs publics est synonyme de réhabilitation et de reconnaissance juridique d'espaces jusque-là délaissés. Elle est également à l'origine de nouveaux comportements et participe à l'expansion spatiale rapide de la capitale. La ville reproduit le modèle d'occupation de l'espace villageois mossi selon lequel le centre est maîtrisé et la périphérie constitue une réserve à exploiter.

On peut s'interroger sur l'existence d'une relation entre la situation foncière et l'équipement trouvé au domicile des ménages.

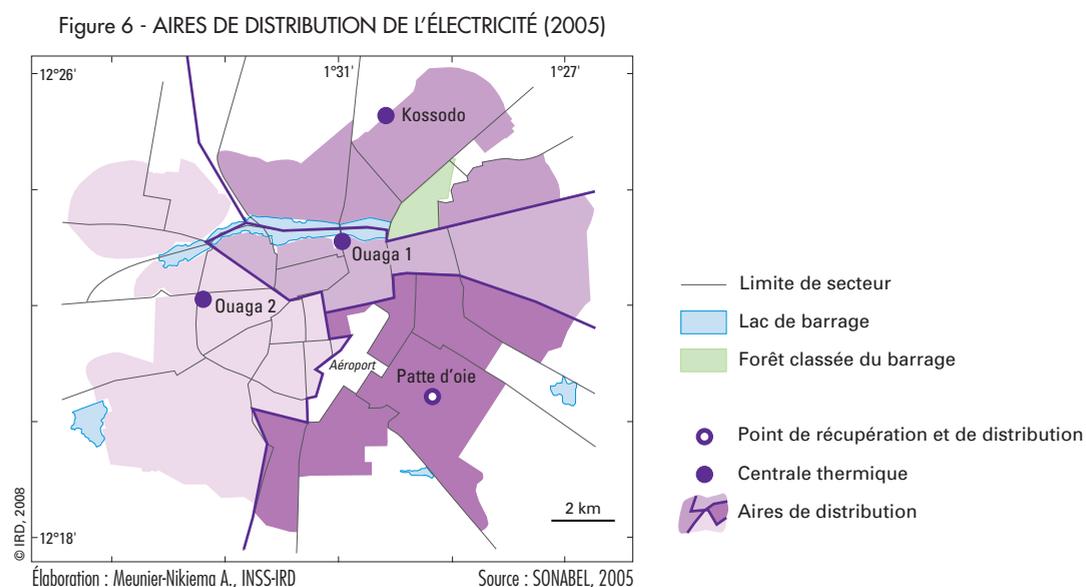
Électricité : un équipement coûteux et un luxe relatif

Trois centrales thermiques alimentent la ville de Ouagadougou en électricité. Leur activité est circonscrite à des aires bien délimitées, à travers

lesquelles on peut suivre l'extension du réseau et par là, celle de la capitale. Ainsi, établie à Paspanga depuis 1954, l'unité Ouaga 1 dessert les quartiers centraux (*Figure 6*). En 1975, le réseau s'est étendu avec la création de l'unité Ouaga 2, construite à Gounghin pour assurer l'alimentation de l'ouest de la ville. En 2000, c'est la centrale de Kossodo qui voit le jour. Elle est aujourd'hui responsable de l'alimentation électrique de la partie nord-est de la ville.

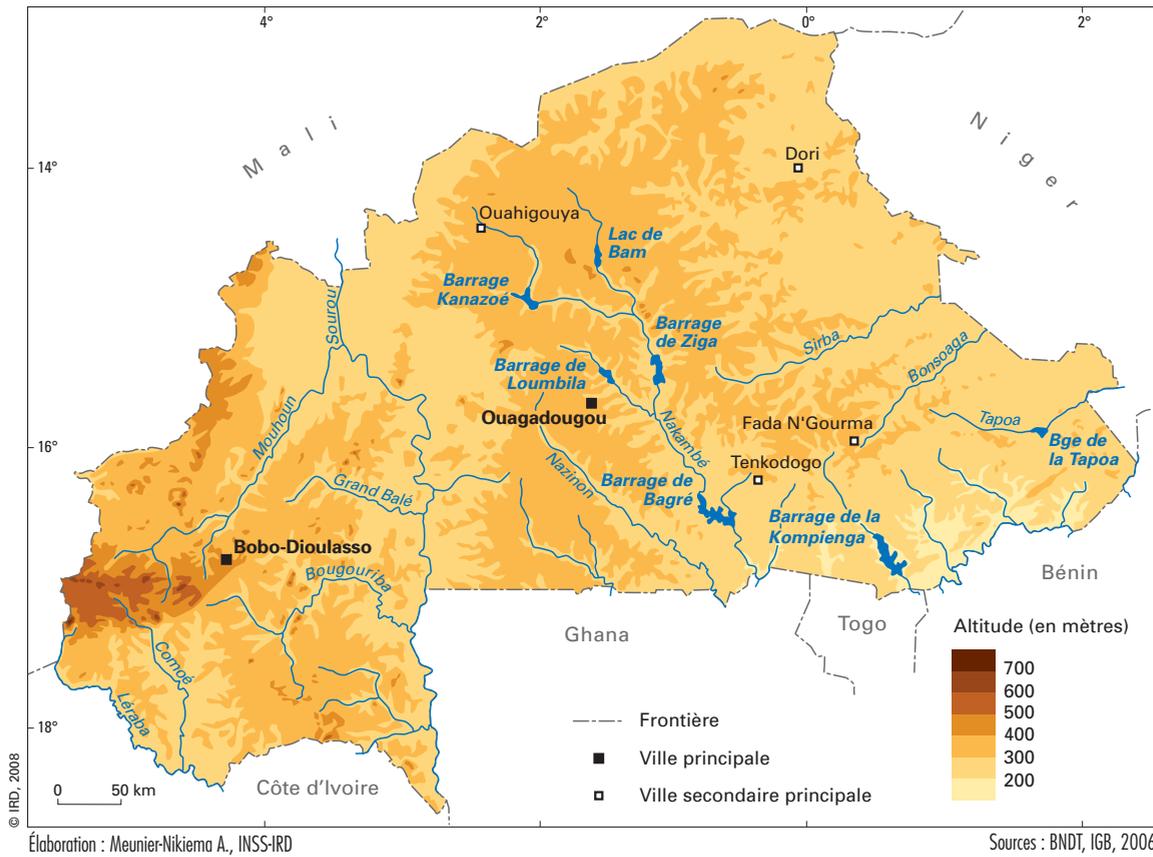
Afin de limiter la dépendance pétrolière de la société, l'activité des centrales thermiques a été complétée par la production d'électricité au travers des barrages hydroélectriques de la Kompienga et de Bagré, achevés respectivement en 1989 et en 1993 (*Figure 7*). L'électricité en provenance de ces lieux de production est redistribuée par l'intermédiaire du poste de la Patte d'oie dont le réseau assure l'alimentation du sud-est de la capitale.

Depuis 1984, en remplacement de la VOLTELEC, la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL) est chargée de la gestion du réseau et de la création des



Habitat : des centres et des périphéries révélées

Figure 7 - LES GRANDS BARRAGES DU BURKINA FASO (2006)



sont électrifiés. Cette logique a conduit pendant longtemps la société à réaliser la majeure partie de ses investissements dans les quartiers centraux anciens (rénovation, amélioration du réseau). L'extension du réseau est cependant devenue une priorité.

Le nombre d'abonnés a été multiplié par près de 6,8 entre 1984 et 2004 à l'échelle nationale, passant de 34 534 abonnés à 234 850 en 2004 selon les statistiques de la SONABEL (Figure 8).

La capitale a connu un rythme de croissance plus élevé puisqu'il y avait 16 177 abonnés en 1984 et qu'ils sont 132 296 en 2004, soit sept fois plus. L'augmentation est d'autant plus forte que depuis 1996, il est possible d'utiliser des compteurs à prépaiement *Cashpower* qui permettent aux clients de mieux gérer leur consommation et à la SONABEL de rencontrer moins d'impayés. Les abonnés à ce type de contrat achètent pour une certaine somme d'électricité en fonction de leurs besoins. À Ouagadougou, ils étaient 1 300 à utiliser ce système à sa création et 16 351 en 2004.

nouvelles connexions. Depuis l'adoption de la loi n° 012- 2001/AN du 4 juillet 2001, la SONABEL est engagée dans un processus de privatisation. La société, soumise à une rentabilité financière,

étend son réseau en fonction de deux critères : l'un commercial, la clientèle potentielle doit être suffisante pour amortir l'investissement, l'autre urbanistique, seuls les quartiers lotis

Bien que de 1984 à 2004 le réseau basse tension¹ qui concerne directement les populations se soit accru en moyenne de 10,1% par an alors que le nombre des abonnés augmentait de 10,8% l'an, la population se heurte à de nombreuses ruptures de l'alimentation électrique, principalement pendant la saison sèche lorsque la SONABEL enregistre une forte demande (Figure 9).

1) Les normes européennes définissent le domaine de la basse tension comme les tensions comprises entre 50 et 1 000 volts en courant alternatif, 120 et 1 500 volts en courant continu. Le domaine de la moyenne tension concerne les installations électriques où les tensions sont supérieures à 1 000 volts et inférieures à 50 000 volts en courant alternatif, supérieures à 1 500 volts et inférieures à 75 000 volts en courant continu. Le domaine de la haute tension concerne les installations dont les tensions dépassent 50 000 volts en courant alternatif et 75 000 volts en courant continu.

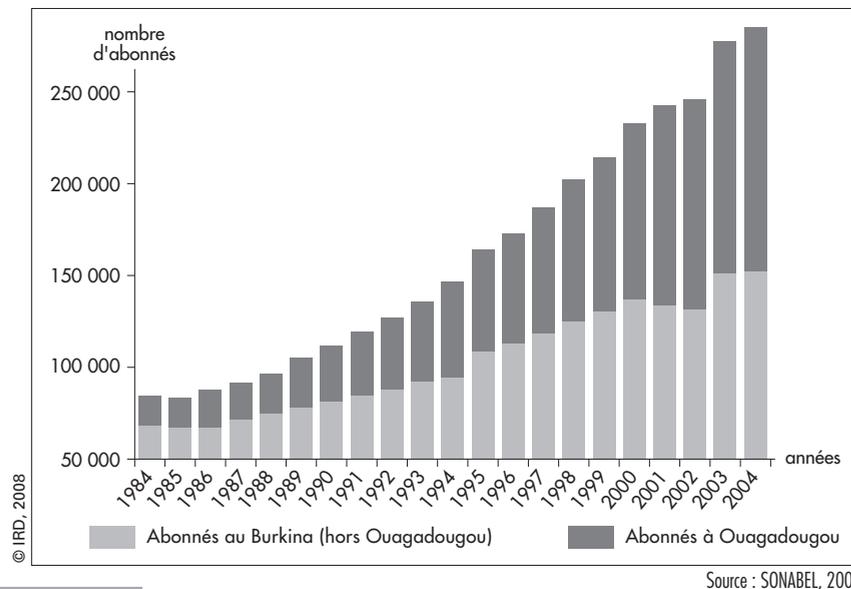
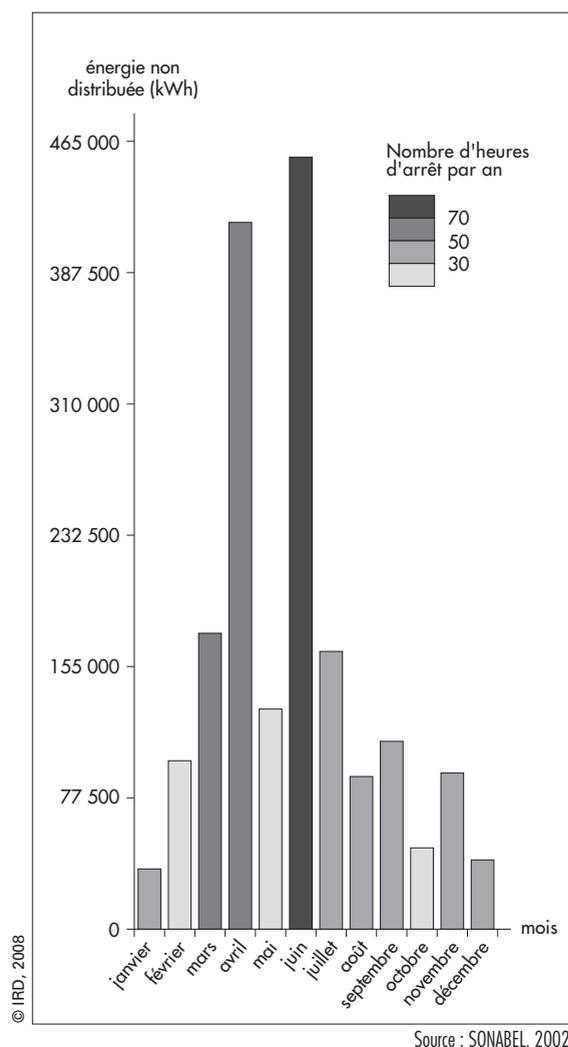


Figure 8 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS À LA SONABEL (2002)

Figure 9 - INTERRUPTION DE FOURNITURE D'ÉNERGIE (2002)



De plus, les installations qui ne sont pas toujours de bonne qualité sont régulièrement endommagées, comme la ligne haute tension entre Tenkodogo et Ouagadougou qui est tombée en 2004 du fait de conditions climatiques exceptionnelles.

Pour remédier à ces problèmes, un raccordement avec le réseau de Bobo-Dioulasso, lui-même interconnecté au réseau ivoirien est envisagé, ainsi qu'une interconnexion avec le réseau ghanéen, déjà effective jusqu'à Pô, ville située à la frontière entre le Burkina Faso et le Ghana (voir planche 3, page 23).

Paradoxalement, alors que le nombre d'abonnements ne cesse d'augmenter, la consommation électrique moyenne annuelle par abonné diminue sensiblement. Ainsi, en 2004, la consommation nationale moyenne annuelle, tout type de tension confondu, était de 2 013 kWh contre 3 157 kWh en 1984. À Ouagadougou, bien que le nombre moyen de kWh vendu par abonné et par an soit plus élevé, il suit une tendance identique à celle de l'ensemble du pays : en 2004, 2 296 kWh étaient consommés en moyenne annuelle contre 4 114 en 1984.

Ces chiffres doivent être relativisés puisqu'ils englobent la basse et la moyenne tension. De fait, la part d'énergie basse tension fournie par la SONABEL a augmenté au cours des décennies, passant de 51% en 1984 à 63% en 2002 pour la ville de Ouagadougou. La réduction de la consommation électrique moyenne annuelle par abonné serait alors liée au fait qu'en s'étendant, le réseau atteint progressivement les populations des quartiers périphériques, voire semi-urbains, où les besoins sont généralement moindres que dans les zones urbaines centrales qui accueillent un grand nombre de services et d'équipements. Rappelons que l'énergie basse tension est destinée à l'alimentation des ménages mais également de l'administration, des services... La longueur de ce réseau tend donc à augmenter rapidement, en fonction de la demande et des capacités de la SONABEL à équiper les communes, contrairement au réseau haute tension qui a pour vocation de transporter l'énergie électrique sur de longues distances ou au réseau moyenne tension destiné à satisfaire les besoins de grands complexes industriels comme TanAliz ou les usines de la Brakina (brasserie).

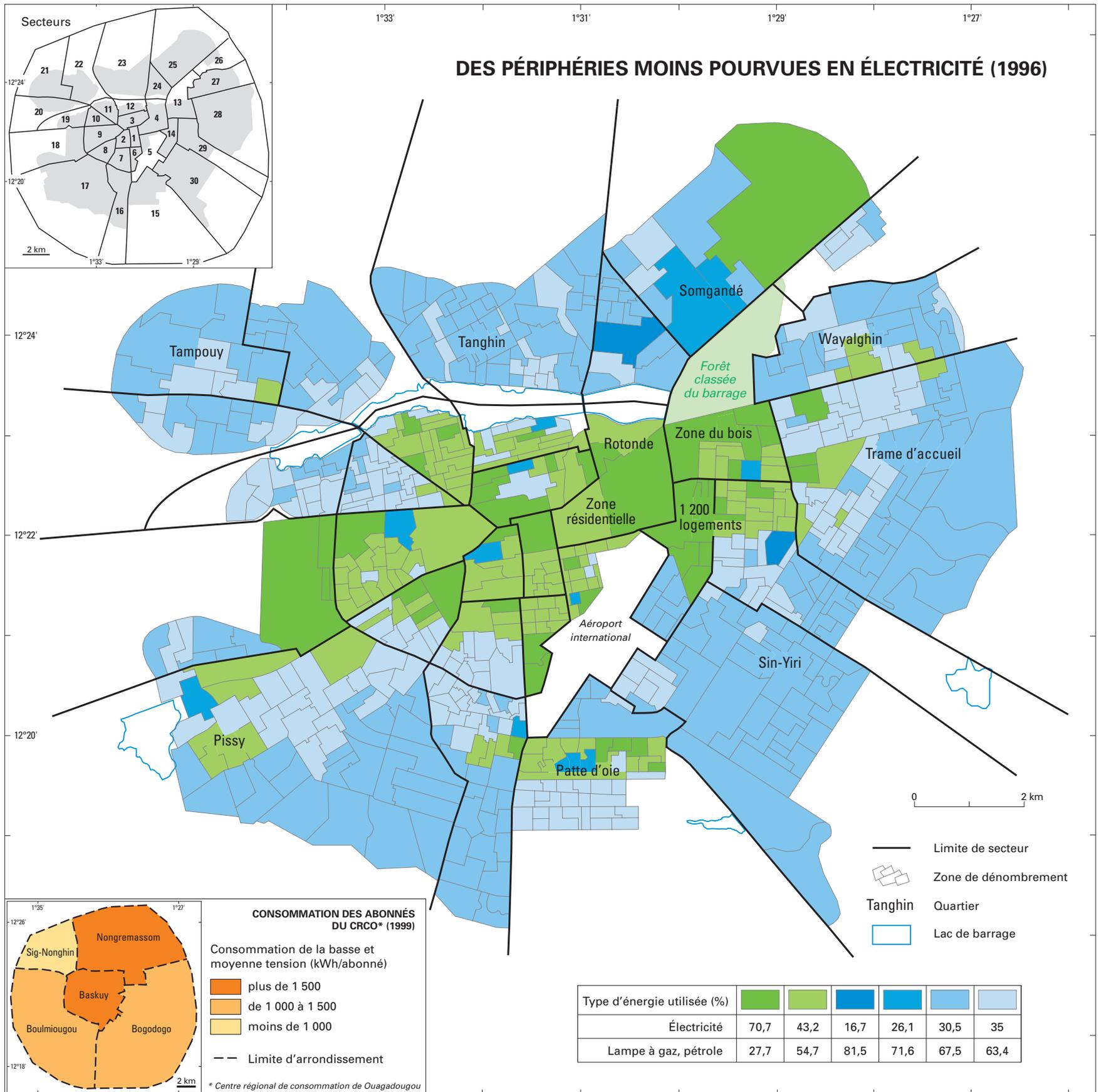
Lors du recensement de 1996, seulement 29,6% des chefs de ménage déclarent s'éclairer à l'électricité. Compte tenu du coût élevé d'un raccordement à l'électricité, 135 000 FCFA en 2000

pour une parcelle disposant d'un poteau à proximité, l'alimentation électrique n'est en effet pas accessible à l'ensemble de la population. Le prix moyen du kWh, 84 FCFA en 1996, est tout aussi dissuasif et continue de l'être puisque selon la SONABEL, il est de 94 FCFA en 2004, soit l'un des plus élevés de la sous-région.

D'un point de vue géographique, à l'image de ce que l'on a déjà observé pour le statut de résidence des ménages, on constate que l'éclairage à l'électricité est le trait majeur des quartiers administratifs et des quartiers résidentiels de moyen et de haut standing (*Planche 17*). À l'opposé, dans les quartiers périphériques non-lotis et dans les quartiers lotis accueillant des populations de modeste condition, les ménages déclarent s'éclairer au pétrole. Ce mode d'éclairage est évalué à 67,5% dans l'ensemble de la ville.

Le niveau de vie et la spécialisation de l'espace, entre des quartiers administratifs ou commerciaux par exemple par rapport à des quartiers résidentiels, semblent expliquer l'opposition spatiale entre le centre et la périphérie. Toutefois, la rareté voire l'absence des délestages dans les quartiers centraux montre que la SONABEL pratique une politique différentielle, en partie liée à la fonction des espaces desservis. Les quartiers périphériques pâtissent de ces pratiques d'autant que la densité du réseau d'alimentation y est également plus faible.

L'électrification apparaît comme un enjeu moins important que l'eau potable pour les habitants de Ouagadougou. Des alternatives à l'électricité, comme la lampe à pétrole, sont préférées par des ménages modestes tandis que la SONABEL n'encourage aucune initiative citadine. Il en va tout autrement dans les autres secteurs publics.



Assainissement : des pratiques encore mal assimilées

L'environnement et l'assainissement sont deux notions récurrentes des projets urbains africains de ces dernières années, suivant en cela les modèles occidentaux où la question environnementale se pose prioritairement. Leur définition renvoie à la qualité du milieu dans lequel vivent les populations.

En Afrique, le milieu urbain est particulièrement mis à mal par une croissance spatiale et démographique rapide, parfois sous-estimée, le plus souvent mal maîtrisée. Les problèmes d'environnement et d'assainissement apparaissent à la fois comme le résultat d'un déséquilibre des politiques menées et comme une mauvaise assimilation par les populations de pratiques imposées de l'extérieur.

La ville africaine d'aujourd'hui s'est construite selon des principes occidentaux c'est-à-dire des principes modelés par des transformations sociales que les populations africaines n'ont pas vécues par elles-mêmes et ce constat est de plus en plus évoqué pour justifier l'échec de nombreux projets, notamment dans le domaine sanitaire.

Le Burkina Faso a découvert les pratiques d'assainissement avec la colonisation française. À cette époque, la France vivait de grands bouleversements dans les mouvements de pensée dans le domaine médical. Les découvertes de la médecine moderne occidentale se sont accompagnées de transformations progressives des modes de vie, découvertes qui reposaient sur les théories pasteuriennes révélant la nature microbienne des maladies infectieuses. Des nombreuses topographies médicales sont nées des courants hygiénistes qui ont conduit en France, à la loi de 1902 sur l'hygiène publique. Le lieu de vie étant reconnu risqué sanitaire dans

certain contextes, le réaménagement des villes est proposé comme une solution à la limitation de la diffusion des maladies transmissibles. Et ces constats se sont évidemment étendus aux colonies françaises où les nouveaux modèles urbains sont appliqués, légitimant ainsi les distances imposées entre la ville blanche européenne et la ville indigène. Cependant, si des projets d'assainissement figurent sur les premiers plans cadastraux de la capitale voltaïque dans les années vingt, la question de l'environnement n'est pas posée pour les quartiers africains.

De fait, après l'Indépendance, l'absence de réelle éducation à l'hygiène entraîne la persistance des questions d'assainissement qui sont cependant considérées comme relevant du domaine du luxe et de la pratique individuelle par les autorités alors en fonction, sauf en cas d'épidémie.

Comment dans ce contexte, assainir alors l'environnement d'autant que les moyens financiers et matériels font défaut et surtout lorsque le milieu ne répond pas à des normes qui impliquent un plan cadastral et la viabilisation du parcellaire ?

• Évacuation des ordures ménagères : des moyens modestes face à la croissance des déchets

Les années quatre-vingt marquent un tournant dans l'assainissement de la ville de Ouagadougou grâce au programme de gestion urbaine lancé en 1986, à l'initiative de la Banque mondiale et du PNUD.

Le premier plan quinquennal de développement populaire (1986-1990), résultat de la politique volontariste du CNR, prévoit l'accélération des opérations de lotissement pour résoudre l'extension de l'habitat spontané. Une opération

« ville propre » est alors initiée dans le but de lutter contre l'amoncellement des immondices. Dans le cadre du second PDU de 1986 et du troisième PACVU de 1991, suivi du programme d'appui au 3^e projet urbain en 1998, des orientations en matière de gestion des déchets sont définies, notamment le financement de bacs de collecte et l'intégration de nouveaux acteurs dans la filière d'élimination des déchets.

Jusqu'en 1995, le maître d'ouvrage de cette politique est l'Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement (ONASENE), établissement à caractère public. Créé en 1988, cet office avait tout pouvoir en matière de ramassage des déchets jusqu'à la promulgation des lois de décentralisation et la mise en place des communes en 1995 auxquelles la gestion des déchets ménagers est alors confiée. Cependant, le manque de moyens financiers et logistiques a obligé les communes à céder une partie du marché à des entreprises privées et à des associations.

Selon les services techniques municipaux, Ouagadougou a produit 200 000 tonnes de déchets en 2002 dont 40% ont été évacués par des services de ramassage publics et 10% par des opérateurs du secteur privé ou du secteur informel². Toutefois, ces chiffres doivent être relativisés car à cette époque, les services techniques municipaux utilisaient les sites de Tampouy pour accumuler les déchets tandis que les secteurs privé et informel se contentaient d'évacuer les déchets collectés dans les terrains vagues qui parsèment la ville.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, on assiste à une implication progressive des acteurs du secteur privé dans la gestion des ordures. Ces entreprises travaillent sous forme

² En 2006, Ouagadougou a produit 300 000 tonnes de déchets.

Habitat : des centres et des périphéries révélées

d'abonnement mensuel avec les ménages, appliquant des tarifs variables selon l'importance et la fréquence des enlèvements. Cependant, les populations restent très attachées aux pratiques du milieu rural où le ramassage collectif des ordures n'existe pas, et les acteurs privés interviennent finalement essentiellement dans les secteurs centraux où l'accès est plus facile et dans les quartiers où les citoyens peuvent s'acquitter du coût de la collecte des ordures. Les associations, au nombre de douze, et les charretiers du secteur informel participent également au ramassage des ordures (*Illustration 20*).

Globalement, selon les déclarations des chefs de ménage en 1996, l'adhésion aux différents modes d'évacuation des déchets ménagers se fait selon la répartition suivante : 31,1% utilisent la poubelle, 27,8% déversent leurs déchets ménagers sur les tas d'immondices, 13,1% dans la rue, 11,6% dans les bacs, 8,3% dans les fossés et 8,1% utilisent un autre moyen (*Illustration 21*).

Il existe une nette opposition spatiale entre le centre et la périphérie dans les comportements des populations (*Planche 18*). Le diagramme triangulaire met en évidence la permanence, quel que soit le lieu, du dépôt des ordures sur la



Illustration 21

Accumulation de déchets le long du mur de la garderie populaire (secteur 17)

voie publique. Cependant, ces pratiques sont moins fréquentes dans les quartiers centraux où en moyenne, 80 à 90% des ménages utilisent des bacs.

Ce profil est contrebalancé par une auréole péricentrale où l'on retrouve à la fois des zones de dénombrement avec de forts pourcentages (80 à 90%) de ménages utilisant des poubelles et des zones de dénombrement où la situation est plus partagée avec 30 à 50% des résidents utilisant la rue pour évacuer des ordures contre 50 à 70% les poubelles et les bacs. Au-delà, pour une large périphérie, les dépôts sauvages dans la rue restent le principal mode d'évacuation des ordures ménagères. Au nord-ouest, dans le quartier de Tampouy, on observe une grande hétérogénéité des comportements, des populations au niveau de vie moyen côtoyant des populations au niveau de vie plus modeste.

Il faut cependant souligner que les comportements sont influencés par les modes d'élimination des déchets proposés aux populations. Dans les quartiers centraux, les ordures sont collectées principalement dans des poubelles et des bacs. L'arrondissement central, par l'intermédiaire des services municipaux, a voulu privilégier le centre-ville (*Planche 19*). Ce constat est renforcé par la politique de propreté

menée par la ville. Depuis 1995, les « brigades vertes », bataillons formés principalement de femmes, arpentent les voies goudronnées de l'arrondissement central. Cette initiative du maire à une double vocation, permettre à des femmes en situation de pauvreté de pratiquer une activité rémunératrice même si elle reste ponctuelle (les rues sont balayées tôt le matin huit fois par mois), et faire du centre-ville la vitrine du développement de la capitale.

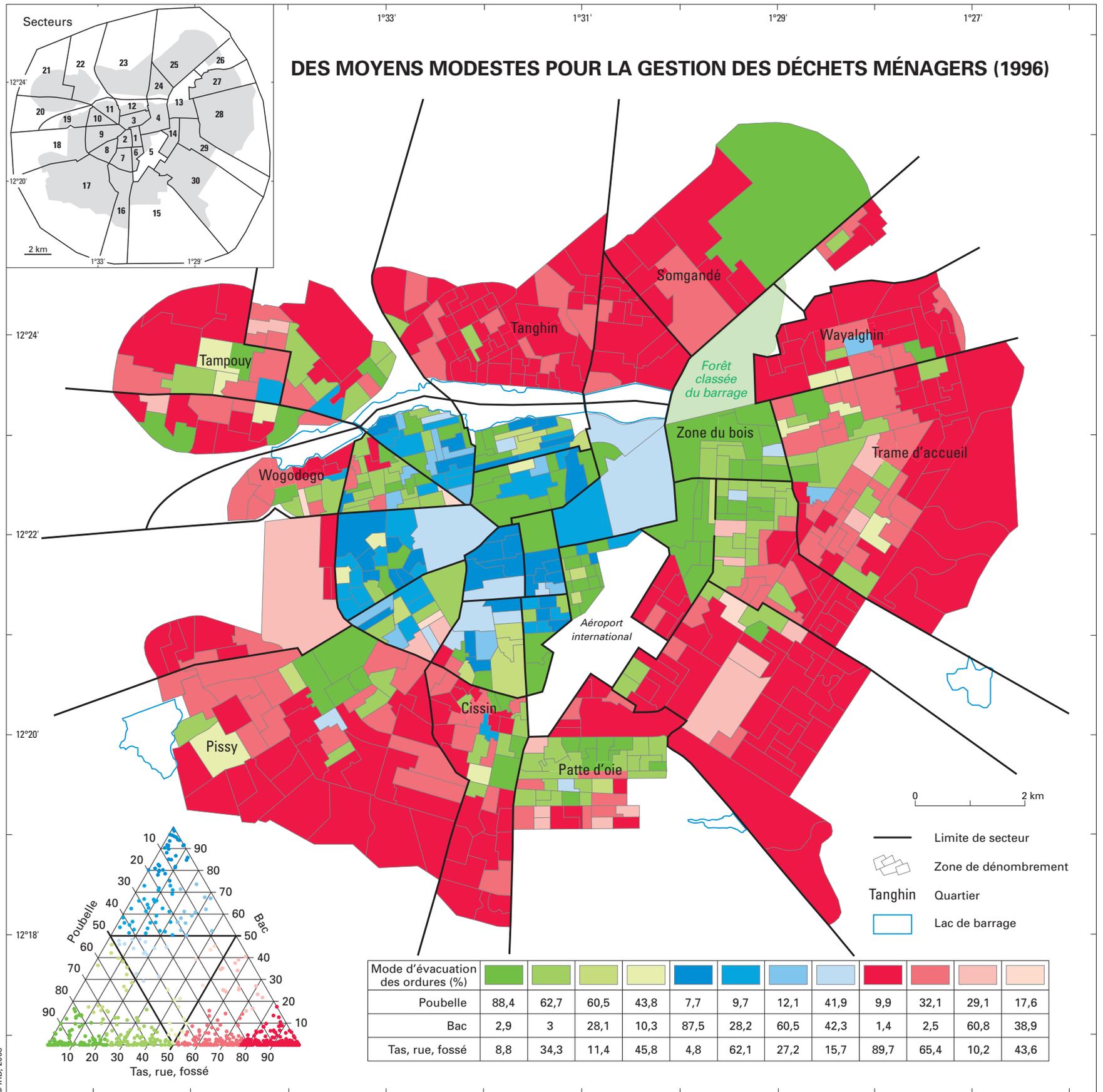
Au secteur 10 où les poubelles et les bacs sont également utilisés, des associations de quartier ont cependant organisé en parallèle leur propre réseau d'évacuation des déchets ménagers. Ainsi, le quartier de Wogodogo a mis en place des bacs de collecte grâce à l'appui technique du Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (CREPA), institution interétatique spécialisée dans l'assainissement.

Dans les aires résidentielles de Ouaga 2000 et de la Zone du bois, les services municipaux s'effacent devant l'efficacité des formules privées (*Figure 10*). Dans les quartiers populaires externes, les habitants n'ont en revanche souvent d'autre alternative que les dépôts anarchiques dans la rue, sur des réserves administratives ou dans des parcelles non mises en valeur. Seuls les associations et le secteur informel desservent la périphérie de la ville. Dans les secteurs 15, 17, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29 et 30, des structures communautaires effectuent par exemple la collecte des ordures pour 500 FCFA par concession et par mois. Deux fois par semaine, les concessions abonnées reçoivent la visite d'une charrette à âne conçue pour ramasser les ordures qui sont ensuite déversées dans les bacs ou dans des dépôts sauvages. L'initiative est soutenue dans son principe par la municipalité qui souhaite responsabiliser la population et faire du pollueur, le payeur.



Illustration 20

Collecte de déchets à domicile par les charretiers

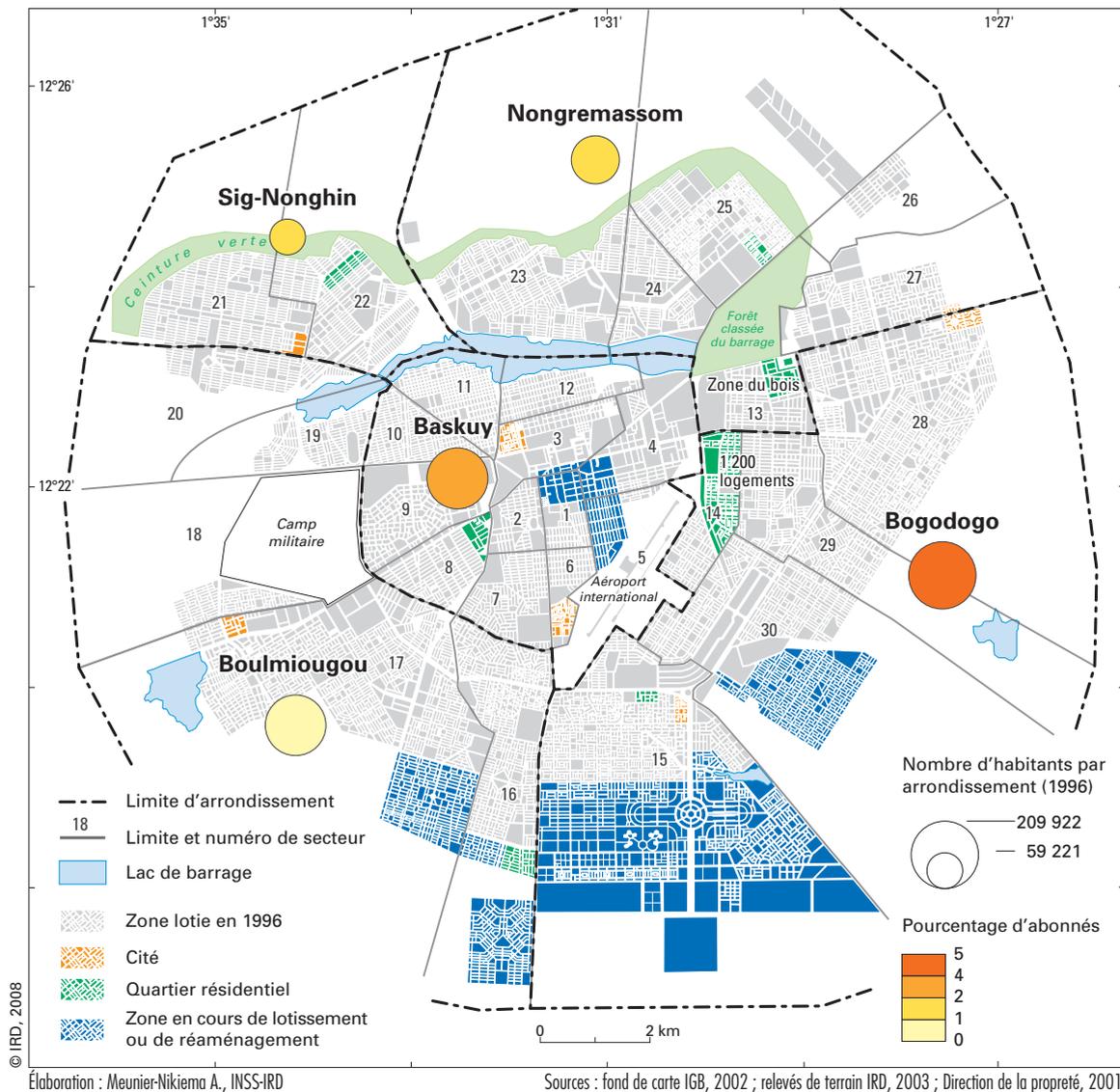


Elaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGPH, 1996

Habitat : des centres et des périphéries révélées

Figure 10 - ABONNÉS AU SERVICE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS (2001)



Au centre-ville, les services municipaux organisent en outre l'enlèvement des ordures au porte à porte avec des benne-tasseuses mises à la disposition de la population depuis 1995 grâce à un partenariat avec la ville de Lyon. Ces engins agissent également sur certains des dépôts sauvages dans le centre de la ville notamment.

Les pratiques dans le domaine de l'évacuation des ordures sont donc fortement dépendantes des solutions accessibles géographiquement et

bien sûr, financièrement ce qui, à Ouagadougou, contribuent à maintenir les pratiques individuelles qui se soldent le plus souvent par un dépôt des ordures dans la rue.

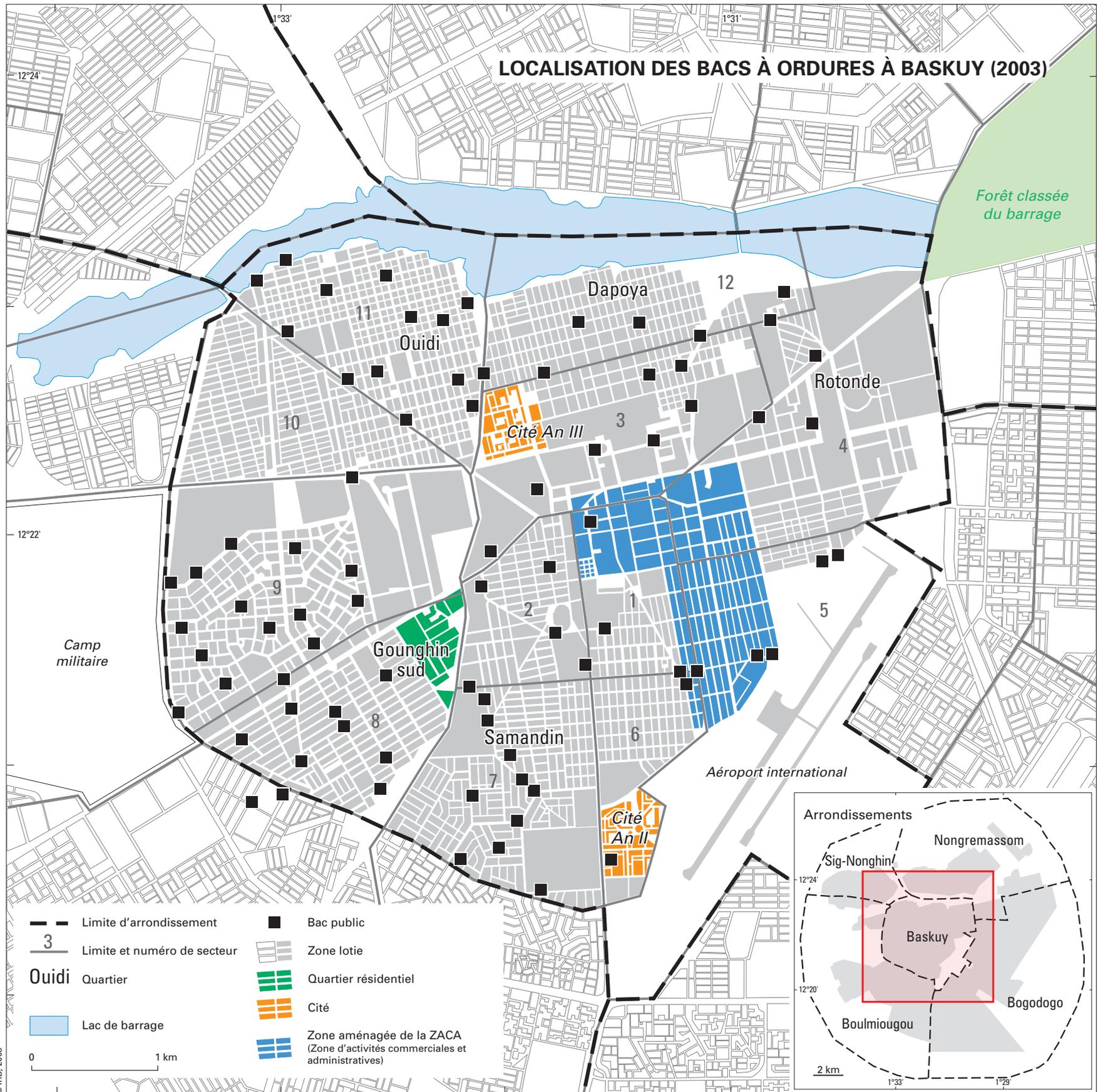
L'incivilité des populations a cependant été réduite par la création des centres de collecte au début des années deux mille d'autant plus bienvenue que les arrondissements doivent faire face à la fois à une augmentation de la quantité de déchets et une évolution de leur

composition. En 1997, selon le CREPA, chaque habitant produisait en moyenne 0,62 kg par jour, quantité cependant variable selon les quartiers. Ainsi, dans les quartiers de haut standing, les habitants produisaient quotidiennement 0,85 kg de déchets contre 0,54 kg dans les quartiers de bas standing. Pour comparaison, en 1998, la production de déchets quotidiens par habitant était évaluée à 0,76 kg à Abidjan, 0,68 à Dakar et 1,2 à Paris.

La nature des déchets s'est en outre modifiée, ne relevant plus du seul domaine du périssable, pour preuve la part du plastique représentant 0,5% des déchets en 1985 et 4% en 2000. Par ailleurs, les risques en termes de santé publique se sont accrus avec l'apparition des déchets dangereux comme les piles, les déchets des structures de soins, etc. et par le détournement des déchets au profit de l'agriculture urbaine pour l'amendement des champs en saison des pluies. Outre des effets directs liés par exemple à la prolifération de vecteurs de maladie, ces pratiques induisent des risques de contamination des nappes phréatiques.

Face à la prolifération de déchets de toute nature dans un contexte d'urbanisation accélérée, de nouveaux circuits ont été mis en place.

En matière d'évacuation des déchets urbains, le code impose désormais aux collectivités locales d'élaborer des plans de gestion de décharge et pollution diverses, soumis au préalable au ministère chargé de l'environnement. Le règlement élaboré pour la collecte, le stockage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets urbains se traduit spatialement par le découpage de la capitale en douze zones regroupant plusieurs secteurs. Le secteur privé a été le destinataire de la mise en œuvre effective de ce nouveau dispositif et plusieurs entrepreneurs chargés de collecter les déchets se sont vus



Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD

Sources : Direction de la propreté, Ouagadougou, 2003 ; fond de carte IGB, 2002 ; relevés de terrain IRD, 2003

Habitat : des centres et des périphéries révélées

attribuer des zones. Selon les termes de l'appel d'offres lancé fin 2003 pour la précollecte et le transport des déchets jusqu'au centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD), les populations devront désormais s'acquitter d'une redevance et passer obligatoirement par un service de ramassage.

Depuis 2005, 35 centres de précollecte ont été installés dans la ville (Figure 11).

Leur utilisation est réservée aux concessionnaires de zone mais ils restent toutefois ouverts aux habitants et associations souhaitant évacuer leurs déchets selon les nouvelles normes (Illustration 22).

Les déchets sont ensuite acheminés au CTVD situé au nord du quartier de Tanghin (Pelesgo) dans la partie septentrionale de la ville. D'une superficie de 70 hectares, la durée

d'exploitation de ce site est prévue pour 20 ans grâce notamment au recyclage des déchets (Illustrations 23 et 24).

Figure 11 - LOCALISATION DES CENTRES DE PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS (2004)

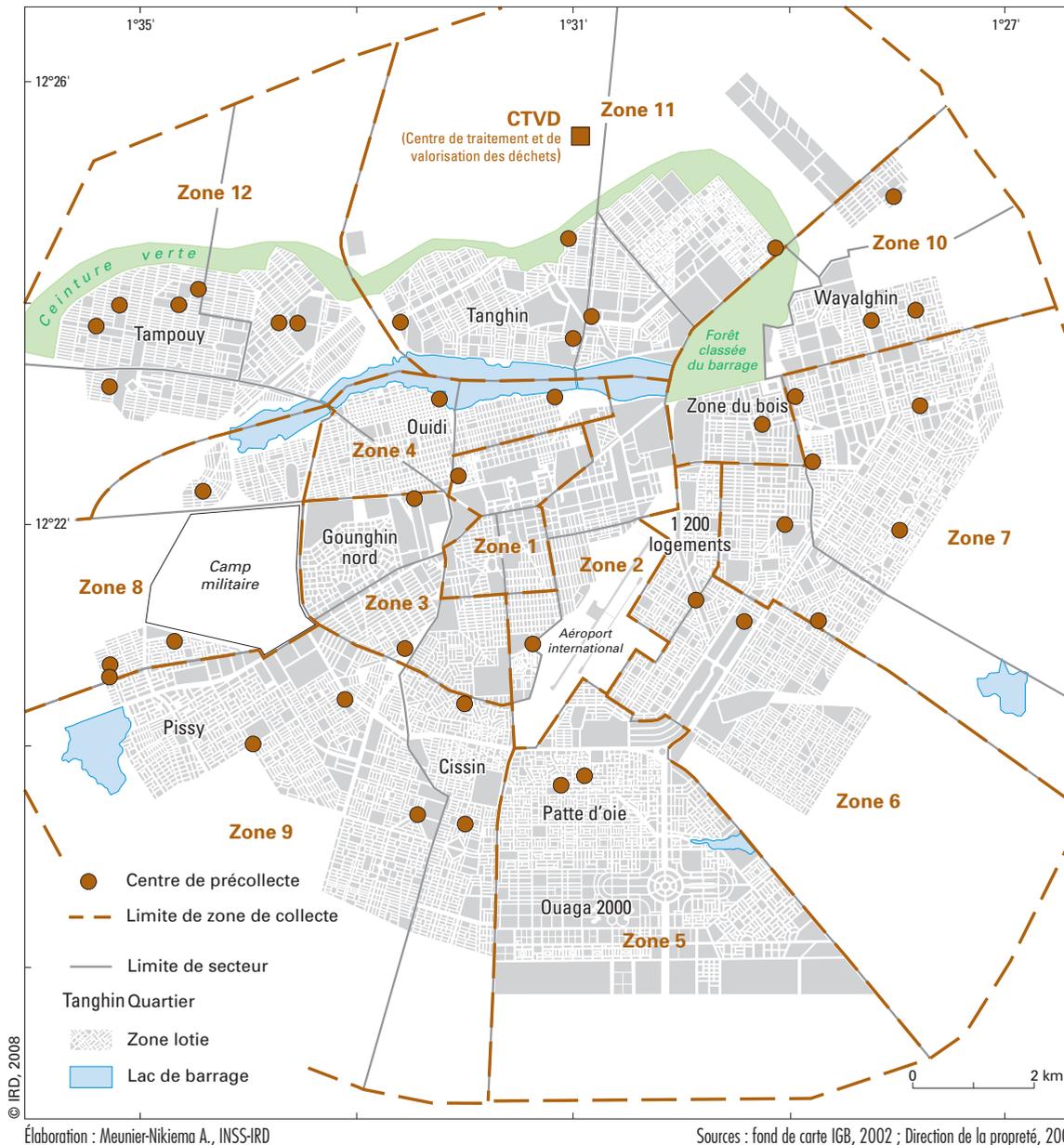


Illustration 22
Le centre de précollecte du secteur 27 (zone 10)



Illustration 23
Pesée des camions à l'entrée du CTVD



Illustration 24
Tri au CTVD des déchets plastiques avant recyclage

On peut supposer que la mise en œuvre d'un système de paiement du ramassage des ordures demandera une longue période de mise en route, les populations étant encore peu sensibles aux problèmes environnementaux. Les pratiques actuelles, dépendantes principalement du niveau de vie des populations et dans une moindre mesure des moyens mis à leur disposition, risquent de se prolonger dans le temps.

L'exploitation des données du recensement montre que si un service public de ramassage des ordures ménagères existe, l'indigence du dispositif conduit les populations à recourir à des pratiques individuelles consistant essentiellement en l'accumulation des déchets sur la voie publique, lieu privilégié pour l'évacuation des eaux usées.

• **L'assainissement individuel, une préoccupation secondaire pour les Ouagalais**

Au début des années quatre-vingt, Ouagadougou présentait l'image d'une ville relativement sale avec des tas d'immondices jonchant les rues, autour des marchés notamment. En 1983, la révolution sankariste tient, à son tour, un discours hygiéniste. La propreté urbaine et l'assainissement deviennent des priorités nationales, l'amélioration du cadre de vie un des piliers du programme populaire de développement, avec pour objectif la restructuration des quartiers malsains. Pour satisfaire au nouveau discours, des taxes d'assainissement sont instituées, des services d'entretien et de nettoyage sont créés. Une vaste campagne de salubrité est lancée passant par la construction de latrines publiques qui se soldera par un semi-échec, faute notamment d'entretien régulier, dissuadant la population de les utiliser.

La politique a privilégié l'ordre et la netteté plutôt que l'apprentissage des pratiques d'hygiène et la fin de la période révolutionnaire s'est accompagnée de la disparition progressive des mesures imposées tandis que les programmes d'équipements étaient clos avant terme et que les pratiques traditionnelles persistaient.

Au recensement de 1996, les eaux usées issues des activités ménagères et de la toilette étaient évacuées à 29,4% dans la cour, 46,1% dans la rue et seulement 12,7% dans des fosses septiques. En termes d'équipement d'aisance, 7,8% des ménages déclaraient posséder des toilettes avec chasse d'eau et fosse ou des latrines à fosse ventilée alors que les latrines ordinaires équipaient plus de 82% des concessions. Or, l'évacuation des eaux usées pose la question importante de la pollution des nappes phréatiques et donc de la qualité de l'eau fournie aux populations.

La cartographie des informations concernant l'évacuation des eaux usées révèle l'indigence des moyens, le niveau de vie des populations et la fonction des quartiers (*Planche 20*).

Les pratiques semblent assez hétérogènes, partagées entre l'évacuation des eaux dans la cour et dans la rue. En l'absence presque totale de caniveaux, l'évacuation des eaux de vaisselle sur la route est par exemple une pratique courante, destinée aussi à la réduction de l'émission de poussière lors du passage des véhicules sur les pistes. À mesure que l'on s'approche des marges de la ville, la rue apparaît comme le lieu privilégié pour se débarrasser des eaux sales.

En ce qui concerne la gestion des excréta, dans les quartiers administratifs centraux mais également dans les quartiers de haut standing comme la Zone du bois à l'est et la Patte d'oie au sud, les habitations disposent de toilettes avec

chasse d'eau. Il en va de même pour les quartiers de moyen standing comme la cité An III au centre et la cité An II au sud, accueillant des populations aux revenus élevés. Les ménages utilisent des moyens impliquant un investissement financier qui n'est pas à la portée de l'ensemble des Ouagalais : les fosses septiques. La vidange des ouvrages est laissée à l'initiative des habitants qui peuvent, cependant, s'adresser à la commune, au génie militaire, à des sociétés privées ou à des associations privées qui n'ont cependant pas de reconnaissance officielle.

L'évacuation des eaux usées et des excréta dépend donc essentiellement des pratiques individuelles. Leur gestion fait actuellement l'objet d'un plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO) financé par le gouvernement burkinabè et le PNUD, piloté par l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) en collaboration avec les autorités municipales. Dans ce cadre, une station d'épuration a vu le jour en 2005 dans le quartier de Kossodo qui ne résoudra cependant pas le problème des pollueurs urbains les plus importants, à savoir l'hôpital national, le marché central, la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, l'hôtel Silmandé, la société burkinabè de manufacture de cuir et les abattoirs qui déversent leurs eaux usées directement dans les cours d'eau canalisés ou non qui traversent la ville (*Illustrations 25 et 26*).



Illustration 25
Le canal de Zogona derrière l'université

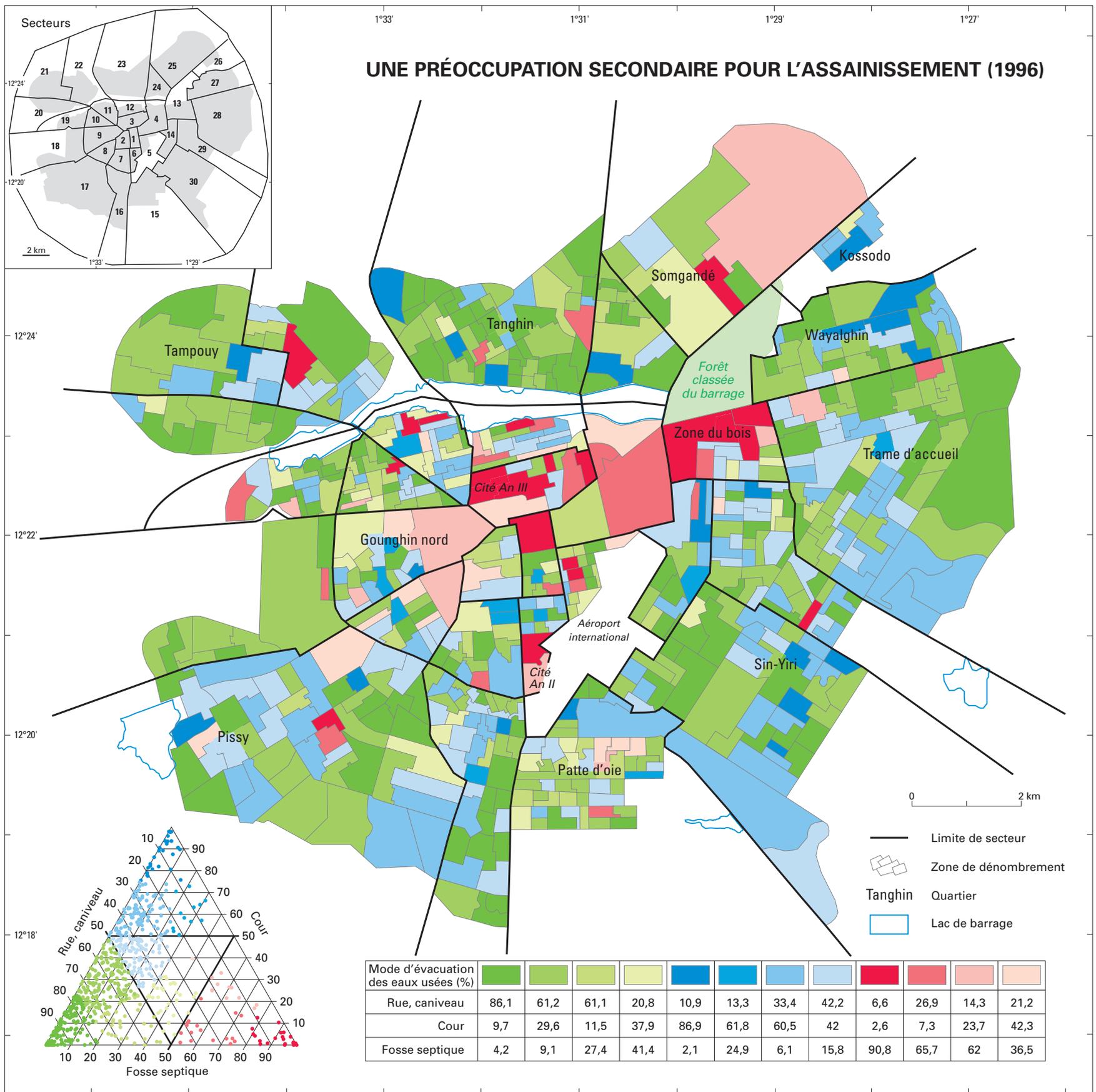




Illustration 26
Le canal du Mogho Naaba

Si les pratiques d'assainissement sont contraintes par l'existence d'un réseau d'évacuation mal assuré par les autorités publiques, l'influence rurale qui continue de s'exercer sur les populations ouagalaises induit d'autres conséquences.

L'urbanisation rapide de sociétés traditionnellement rurales ne peut pas s'affranchir totalement des structures sociales et de leurs modes de vie. L'emprise des comportements ruraux s'observe à travers la présence d'une agriculture intra-urbaine mais également à travers l'absence de pratiques d'assainissement autorisant un développement durable.

Les populations ont une représentation de l'espace privé qui les conduit à balayer leur cour, et une représentation de l'espace public qui leur fait rejeter les déchets aux abords immédiats de leur concession, comme en milieu rural. En étant public, l'espace qui cerne la concession ne bénéficie pas du même souci de propreté, les risques sanitaires liés à ces comportements ne constituant pas davantage une préoccupation.

De la même façon, l'enquête sur les migrations et l'urbanisation de 1992-1993 a montré qu'en milieu rural, plus de 75% des chefs de ménage déclaraient utiliser la nature comme lieu d'aisance. À Ouagadougou, si la difficulté à s'isoler et les moyens disponibles modifient

nécessairement les comportements, la nature représente tout de même le mode d'aisance pour 4 à 10,4% des chefs de ménage selon leur origine.

Ouagadougou, un espace différencié du point de vue de l'équipement individuel

En résumé, Ouagadougou présente un profil très différencié du point de vue de l'équipement individuel. Une synthèse des caractéristiques de l'habitat réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) met une nouvelle fois, en évidence l'opposition entre un centre bien équipé, dont on pourrait fixer les limites à l'aire d'extension de la ville au cours des années soixante-dix, à quelques exceptions près pour englober les quartiers des 1 200 logements et de la Patte d'oie lotis au cours des années quatre-vingt, et une périphérie démunie (*Planche 21*).

L'extension spatiale rapide de la ville ne s'est pas accompagnée de son équipement. Comme de nombreuses capitales des pays en développement, Ouagadougou connaît aujourd'hui des insuffisances dans son offre de services, privant ainsi une partie de la population de l'accès à un équipement de base. Il en est ainsi des équipements collectifs et individuels qui dépendent de l'existence préalable d'un réseau de distribution ou de collecte auquel se raccorder.

La présence de l'électricité à domicile comme de l'eau courante caractérisent l'habitat dans le centre urbain. On a tendance à supposer que ces équipements sont associés à la présence de populations relativement aisées. Le traitement statistique permet de nuancer cette assertion en définissant un gradient d'équipement, allant des habitants résidant dans des logements qualifiés de haut standing comme à la Zone du bois, jusqu'à des espaces à l'habitat précaire. Par ailleurs, cette

analyse montre également les contraintes liées aux insuffisances d'un service public qui n'a pas su ou pas pu développer au même rythme que la croissance démographique, les canalisations ou les lignes électrifiées permettant un raccordement à domicile des populations vivant aux marges de la ville. Du point de vue de l'équipement individuel, les populations périphériques n'ont donc pas accès à la même ville que celles du centre.

Une enquête réalisée conjointement en 2001 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté par le ministère de l'Économie et du Développement et l'INSD sur la perception des ménages de leurs conditions de vie, confirme que le niveau des revenus ne suffit pas à expliquer les différences d'accès aux services de base. L'amélioration des conditions de logement dépend du niveau de développement des infrastructures dans la ville. Ainsi, les premiers résultats de l'enquête précisent que dans la capitale, seulement deux ménages sur cinq sont connectés au réseau d'électricité et un peu plus du quart a directement accès à l'eau avec un robinet intérieur ou extérieur.

Les méthodes statistiques d'exploitation de ces données divisent la population en quartiles correspondant à un gradient de pauvreté. Les résultats montrent que chez les ménages du quartile le plus riche, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès à l'électricité (27%) ou encore à l'eau à domicile (50%). À l'opposé, pour le quartile le plus pauvre, si un ménage sur quatre a accès à l'électricité, seulement 16% sont raccordés au réseau de distribution d'eau. Le statut résidentiel également retenu dans cette enquête révèle l'importance du statut foncier et de la précarité de l'installation.

Parmi les 2 458 ménages ouagalais qui ont répondu au questionnaire, 69% se déclarent propriétaires de leur logement. Là encore, cette caractéristique n'est pas l'apanage des plus

Habitat : des centres et des périphéries révélées

riches puisque 72% des ménages du quartile le plus pauvre contre 57% du quartile des plus riches se classaient dans cette catégorie. Or, il s'agit pour les plus pauvres d'une résidence en zone non-lotie dans des conditions souvent précaires tant en termes de logement que d'équipement, comme nous l'avons déjà exposé dans les chapitres précédents.

Jusqu'en 1983, la croissance démesurée des espaces non-loties était particulièrement responsable de la faiblesse des équipements, aucune politique d'anticipation ne planifiant la création d'un réseau de structures sociales de base dans les espaces périphériques non viabilisés. À partir de cette date, la volonté d'insertion des espaces fonciers devenus illégaux au regard de la nouvelle loi foncière a contraint les pouvoirs publics à opter pour une politique d'équipement collectif, notamment en matière d'accès à l'eau potable. Par la suite, ils ont tenté, mais à un rythme beaucoup trop lent, de pallier l'absence d'équipement individuel auquel toute ville moderne peut prétendre.

Si ce profil de l'habitat incombe aux insuffisances de l'État, il révèle également une étroite association avec le profil de la population. La périphérie grossit chaque jour de nouveaux

arrivants venus du village pour lesquels s'établir en ville ne signifie en rien une rupture avec leur milieu d'origine. Les modes d'évacuation des ordures et des eaux usées en sont le reflet : laissées à l'initiative des populations, les pratiques adoptées sont celles du village et on rejette hors de la cour les déchets solides comme liquides. Or, la ville ne présente pas la même morphologie que le village mossi caractérisé par un habitat dispersé dont sont issus en grande partie les migrants. En outre, la mondialisation des échanges a introduit de nouveaux déchets non périssables, notamment les sachets plastiques, qui polluent l'environnement. Par ailleurs, les pratiques d'assainissement sont très dépendantes de l'accessibilité financière des ménages à des équipements (latrine à fosse, poubelle avec ramassage régulier) pour lesquels beaucoup de Ouagalais n'ont pas la possibilité d'investir. Ces pratiques du rejet en dehors de la cour sont très fréquentes en périphérie même si le centre n'est pas complètement exempt de ces procédés. Globalement, l'imposition d'un modèle en matière d'assainissement, étranger au mode de vie des populations, s'est soldée par un échec. Cependant, l'échec est relatif car les objectifs fixés au cours de la période révolutionnaire ont posé les fondements d'une gestion urbaine partagée et sensible à son environnement. Ainsi, la salubrité du domaine public est devenue la préoccupation de nombreuses associations de femmes, de quartiers, etc. investies dans sa gestion. Par ailleurs, les pouvoirs publics continuent d'accorder une certaine importance aux jardins publics, les espaces verts se sont multipliés à travers la ville sous la forme en particulier de petits jardins (*Illustration 27*). L'aménagement du parc urbain *Bangr-Weogo*, anciennement dénommée « Bois de Boulogne » est également remarquable (*Illustration 28*). D'une superficie de 260 hectares, le parc urbain *Bangr-Weogo*, forêt sacrée classée par les Français en 1936 et rebaptisée « la forêt du

savoir » en 2001, est un poumon vert pour la ville. Il a été aménagé à des fins de loisirs, d'éducation environnementale, etc. De nombreux Ouagalais s'y promènent régulièrement et les étudiants l'affectionnent particulièrement pour le calme qu'il offre à leurs révisions.

L'ensemble des comportements et des politiques participe à la différenciation de l'espace ouagalais. La capitale et ses périphéries manquent encore considérablement d'infrastructures et d'équipements pour permettre l'accès aux services urbains de base à l'ensemble de la population. Les efforts financiers nécessaires à l'équipement de la ville ont contraint les autorités à opter pour les services collectifs, notamment au cours des années quatre-vingt. Ces choix donnent aujourd'hui l'image d'une ville à plusieurs vitesses avec un cœur loti, équipé et desservi par des réseaux d'adduction en eau, en électricité, de voirie, de caniveaux, etc. qui offrent un certain confort individuel aux résidents du centre, une périphérie viabilisée mais ne disposant pas de la totalité de ces équipements, et enfin une auréole extrême correspondant aux périphéries non-loties au sein desquelles les résidents dépendent des équipements collectifs disponibles dans les quartiers réguliers plus ou moins proches, voire parfois dans les villages alentours.



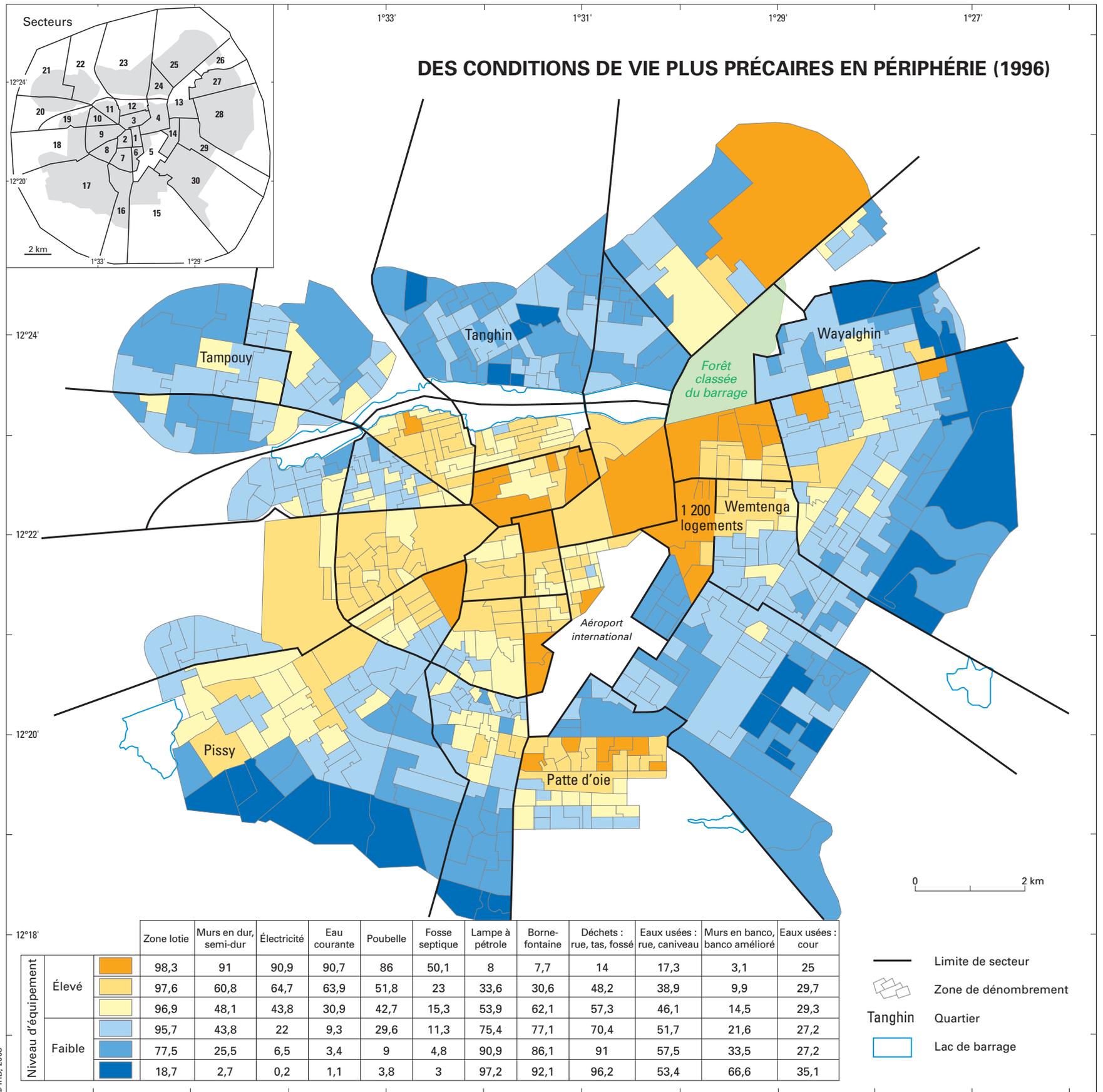
© Cliché Fournet E., avril 2006

Illustration 27
Le jardin de Ouaga 2000
sur le boulevard France-Afrique



© Cliché Meunter-Nikiema A., mai 2006

Illustration 28
L'entrée du parc urbain *Bangr-Weogo*
sur la route de Fada



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD, Gary J., IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGPH, 1996

Des équipements révélateurs d'inégalités spatiales

Les chapitres précédents ont montré l'intérêt des déclarations des chefs de ménage pour une meilleure compréhension des comportements et également pour mettre en évidence les différenciations spatiales. Une nette opposition géographique caractérise le paysage urbain ouagalais entre un centre-ville de plus en plus considéré comme la vitrine de la capitale et une périphérie sans cesse croissante, mal maîtrisée et souvent négligée en termes d'aménagement.

Quels sont les fondements de telles oppositions spatiales, en termes de classes d'âge par exemple ?

Comment les pouvoirs publics mais également les acteurs privés répondent-ils à ces besoins différentiels ?

Ces questions imposent une échelle d'analyse différente de celle utilisée dans la partie précédente, ne s'appuyant plus sur les comportements des utilisateurs mais davantage sur les choix des décideurs en termes

d'équipements. Ainsi, la troisième partie de cet ouvrage se veut le reflet des enjeux en présence par une étude de la distribution des équipements collectifs.

Quatre thèmes ont été retenus : l'eau, la santé, l'éducation et les marchés. En apparence éloignés les uns des autres, ces équipements ont en commun la pauvreté des équipements eux-mêmes, mais surtout des populations auxquelles ils sont destinés. Ces équipements n'échappent pas au contrôle des grands organismes internationaux qui en font par exemple, les fondements de certains indicateurs comme l'Indice de développement humain. Ils sont également la cible des politiques sectorielles développées dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté comme le Plan national de développement sanitaire, le Plan décennal de développement de l'éducation de base ou encore le Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau. Par ailleurs, ils s'inscrivent directement dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui visent à la réduction de la pauvreté en associant l'éducation primaire et la santé, à travers notamment la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle.

La diversité et la complexité des situations échappent cependant aux indicateurs globaux et notre regard s'est davantage intéressé aux spécificités de ces différents équipements qui permettraient de dessiner la géographie du territoire urbain de la capitale. De fait, certains aspects de ces thèmes ont été particulièrement privilégiés à savoir le mode d'accès à l'eau, l'offre de soins modernes, l'offre scolaire et les marchés.

Une ville à deux vitesses se dessine alors, révélant la subtilité des pressions qui s'exercent sur les espaces et les changements différenciés qui en résultent.

L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

Maud Harang

Vitale mais rare, l'eau est une ressource particulièrement stratégique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. L'UNICEF a récemment insisté sur la répartition inégale de l'eau dans le monde, à l'image de celle de la pauvreté à laquelle elle est intimement liée. Les disparités de consommation quotidienne témoignent de ces inégalités. Dans les zones résidentielles, la consommation quotidienne par habitant s'élève à 600 litres en Amérique du Nord et au Japon, entre 250 et 350 litres en Europe et entre 10 et 20 litres en Afrique subsaharienne.

La communauté internationale s'est engagée, à travers la définition des Objectifs du millénaire pour le développement définis en 2000, à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015. En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a réaffirmé ces objectifs.

Enjeu stratégique en raison des fortes disparités spatiales existantes, les ressources en eau suscitent des rivalités régionales. Pour limiter les tensions et s'orienter vers une gestion africaine de l'eau, les ministres concernés des différents

États du continent noir tentent de mettre en place de nouvelles formes de partenariat. Cette politique commune s'inscrit dans le cadre du NEPAD, et vise à limiter à terme les privatisations massives dictées par les institutions financières internationales dont le secteur de l'eau dépend. En effet, pour réduire la pauvreté et améliorer l'accès aux équipements, le Fonds monétaire international (FMI) propose notamment de privatiser les entreprises publiques au prétexte de leur mauvaise gestion financière, au Burkina Faso notamment. Cependant, le pays semble résister aux assauts des multinationales et à la privatisation de ce secteur, en cours dans les autres régions sahéliennes.

Rappelons que les Nations unies¹ prévoyaient, lors du troisième Forum mondial de l'eau de 2003, que l'amélioration de l'accès à l'eau permettrait d'éradiquer la pauvreté et de contribuer directement et concrètement au développement durable. L'organisation insistait alors sur la relation entre l'accès à un coût abordable à l'eau potable et à un réseau d'assainissement adéquat, et la réduction de la pauvreté. On peut s'interroger sur la capacité du secteur privé à répondre à ces principes.

1) <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2003/ENVDEV722.doc.htm>

L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

Une disponibilité en eau soumise aux seules conditions climatiques ?

Au Burkina Faso, la gestion de l'eau a été confiée à un établissement public, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), qui se charge de la production et de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des excréta dans les villes de plus de 10 000 habitants dans le cadre d'un plan stratégique qui s'achèvera en 2008.

À Ouagadougou, l'eau est un enjeu majeur du fait de la rareté de la ressource et d'une capacité d'exploitation probablement insuffisante d'ici 2010. L'inégale desserte en eau dessine une géographie spécifique mettant en valeur des quartiers privilégiés bien approvisionnés aux dépens d'autres.

En 2004, la capitale concentre la plupart des activités de l'ONEA avec 57% des 70 000 abonnés et elle recense plus d'un tiers des 1 600 bornes-fontaines des différents centres urbains du pays. Trois barrages intra-urbains associés à celui de Loumbila situé à 15 km au nord-est de la ville (voir *figure 7, page 68*), assurent son alimentation en eau potable représentant respectivement 20 et 70% des ressources, les 10% restants provenant d'une centaine de forages (*Illustration 29*). Les eaux souterraines totalisent 2,5 millions de mètres cubes exploitables annuellement comparativement aux eaux de surfaces qui représentent 17 millions de mètres cubes. Les capacités de stockage constituent une contrainte supplémentaire : elles ne s'élèvent qu'à 13 000 m³ grâce à onze châteaux d'eau répartis dans la ville, c'est-à-dire une très faible capacité au regard de la consommation qui ne cesse d'augmenter. En outre, l'ONEA ne dispose que d'une capacité de traitement de 58 000 m³ d'eau par jour alors qu'il en faudrait 70 000 à 75 000.



© Mission photographique à 1/20 000, IGB, 1998

Illustration 29
Vue aérienne des trois barrages intra-urbains (1998)

De fait, lors des saisons hydrologiques déficitaires, les besoins en eau potable de l'ensemble de la population sont supérieurs aux possibilités de production.

Outre l'insatisfaction attendue des besoins en eau potable de la population à court terme, l'aire urbaine est insuffisamment couverte, la saison sèche contribuant à l'aggravation des pénuries. De mai à juillet, l'ONEA n'arrive pas toujours à subvenir aux besoins des populations comme cela a été le cas en 2003 et en 2004. Le déficit en eau peut alors atteindre 20 000 m³ par jour.

Depuis juillet 2004, la mise en service du barrage de Ziga situé à 50 km à l'est de la capitale, a permis de mettre fin aux coupures et faibles pressions, fréquentes dans certains quartiers de Ouagadougou (voir *figure 7, page 68*).

Grâce à cette retenue d'une capacité de 200 millions de mètres cubes, l'accès à l'eau peut être renforcé par la mise en service de 400 nouvelles bornes-fontaines et de 50 000 nouveaux

branchements individuels dans la capitale à travers une nouvelle extension des conduites d'eau et la construction de huit châteaux d'eau supplémentaires (*Illustration 30*).

Au milieu des années quatre-vingt, 36% de l'aire urbanisée soit 3 700 hectares sur 10 000, étaient desservis par 267 km de conduites d'eau. En 2003, l'aire lotie de Ouagadougou s'étend sur 14 300 hectares parcourus par 1 100 km de conduites d'eau qui restent insuffisants (*Planche 22*).



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2006

Illustration 30
Le nouveau château d'eau construit en 2005 (secteur 28)

DESSERTES DES CHÂTEAUX D'EAU (2002)



© IRD, 2008

Élaboration : Harang M., Paris X-IRD

Sources : fond de carte IGB, 2002 ; ONEA, 2002

L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

Le rythme d'extension du réseau n'a pas suivi la progression fulgurante de l'aire urbaine et les marges sont sous-équipées, voire même parfois absentes des projets de l'ONEA.

Des modes d'approvisionnement en eau variés

Le mode d'accès à l'eau était déjà une préoccupation coloniale. Des travaux rapportent qu'en 1919-1920, le creusement des puits était associé au projet de création des barrages. Par la suite, cette politique s'intensifia pour des questions de disponibilité de la ressource et surtout de santé : les autorités observaient la fréquence des cas de ver de Guinée et de paludisme, le chef des services de santé du cercle de Ouagadougou accusait les eaux stagnantes d'en être l'origine et dans un souci de santé publique comme pour des raisons d'assainissement, les puits furent désignés comme seul mode remplissant les conditions nécessaires à l'alimentation en eau. Leur construction fut multipliée dans le quartier colonial jusqu'à devenir en 1924, le quatrième poste de dépense du cercle de Ouagadougou. Ce programme s'étendit ensuite aux quartiers indigènes avant que les premières études envisageant une adduction d'eau soient projetées au milieu des années trente.

Aujourd'hui, la couverture en eau potable de la capitale est marquée par la domination des bornes-fontaines. Le privilège accordé à ce mode d'approvisionnement collectif se justifie par les choix retenus par les pouvoirs publics. Dès la Révolution, les importantes opérations de lotissements périphériques devaient être accompagnées de l'installation de dessertes en eau accessibles à la majorité des résidents. Cependant, le contexte de sécheresse vécu au début des années quatre-vingt contraignit à des choix stratégiques. La politique opta pour le partage des ressources et la diversification du système de distribution. À partir de 1984-1985, les bornes-fontaines se multiplièrent à travers la ville, se substituant aux puits (*Tableau 4*). L'année 1994 constitua la seconde étape d'une rapide extension de la couverture en bornes-fontaines, renforcée par l'adoption d'un programme d'urgence fondé sur leur multiplication.

En 2003, les bornes-fontaines représentent 73% des modes d'approvisionnement collectifs, les forages 21%, les 6% restants se répartissant entre les puits, les Postes d'eau autonomes (PEA) et les autres types de forages (*Illustrations 31, 32 et 33*).

Tableau 4 - ÉVOLUTION DES MODES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (1972-2007)

Années	Nombre de bornes-fontaines	Nombre d'abonnés ONEA
1972	57	3 126
1976	64	7 772
1984	122	14 000
1987	135	19 500
1994	310	31 200
2002	600	40 000
Prévisions 2007	1 000	90 000

Sources : ONEA, 2002 et Jaglin S., 1995

Très concentrées en centre-ville dans les années quatre-vingt, les bornes-fontaines se sont multipliées en périphérie au gré des opérations de lotissement jusqu'à présenter aujourd'hui une image presque inversée (*Planche 23*). Les quartiers centraux, siège des centres administratifs et commerciaux, ont en effet délaissé les bornes-fontaines au profit des branchements individuels et ce phénomène s'est reproduit dans les quartiers résidentiels aisés de la Zone du bois et de Ouaga 2000. De plus, la répartition des bornes-fontaines met bien en évidence la limite entre les espaces lotis et les espaces non-lotis totalement dépourvus d'équipement d'approvisionnement en eau à l'exception de quelques forages.

Parallèlement à la satisfaction des besoins fondamentaux de la vie quotidienne, la borne-fontaine, à la fois espace de rencontre et de pouvoir, joue un rôle sociologique et politique.



© Cliché Mteumier-Nikiéma A., juillet 2006

Illustration 31
Une borne-fontaine (secteur 27)



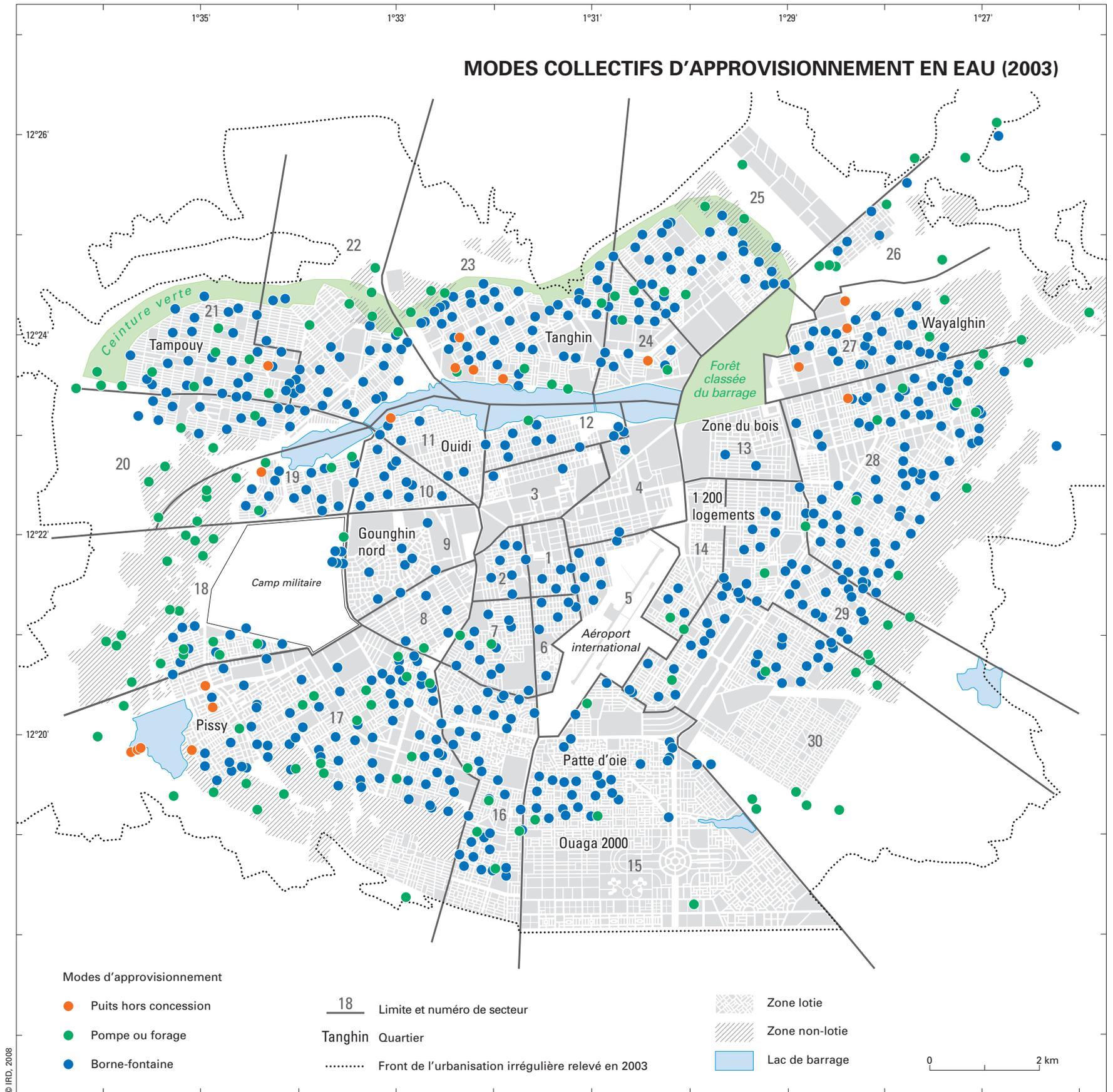
© Cliché Fournet F., mai 2007

Illustration 32
Un poste d'eau autonome à Kalgondin



© Cliché Kombasséré A., juillet 2006

Illustration 33
Une pompe à Yamtenga



© IRD, 2008

Elaboration : Harang M., Paris X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, novembre 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003

L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

En effet, pendant la révolution, ce commerce était stratégique, les gérants étant désignés par les CDR comme le relais de leur pouvoir dans les secteurs. Aujourd'hui, les gérants appartiennent le plus souvent à la famille d'un notable du quartier.

Les forages ou pompes manuelles dont le nombre a considérablement diminué depuis la fin des années quatre-vingt, passant de 200 à 157 en 2004, constituent le second mode d'approvisionnement en eau. Même s'ils ne sont pas totalement absents des quartiers réguliers, ces équipements prennent la relève des bornes-fontaines dans les espaces non-lotés. À la différence des bornes-fontaines, les pompes n'appartiennent pas obligatoirement au réseau public, certaines d'entre elles ayant été réalisées à l'initiative de structures communautaires. La présence et l'état de fonctionnement de ces forages constituent un excellent révélateur de la cohésion sociale d'un quartier.

Enfin, les puits complètent ce dispositif. Évalués à 6 450 en 1962, des statistiques estimaient que 60% des familles possédaient un puits en 1973. Aujourd'hui, nombreux sont les ménages qui utilisent le puits de leur concession pour l'arrosage de leur jardin ou leurs travaux ménagers, particulièrement dans les quartiers riverains des barrages comme à Dapoya ou à Tanghin. Dans ces quartiers et de façon générale à proximité des barrages, il existe également des puits creusés en dehors des concessions et utilisés pour le maraîchage.

Indépendamment des difficultés liées au mode d'approvisionnement, la qualité de l'eau constitue l'enjeu majeur dans la capitale. Si les traitements réalisés par l'ONEA assurent une certaine qualité à l'eau délivrée par les bornes-fontaines, celle de l'eau fournie par les puits et les pompes constitue une réelle source d'inquiétude

en termes de santé publique du fait de la pollution de la nappe phréatique engendrée par l'urbanisation et les problèmes d'assainissement que nous avons décrits préalablement.

En nous référant aux déclarations des ménages du recensement de 1996, des disparités spatiales et économiques au sein de la capitale apparaissent qui contribuent à affiner la caractérisation de l'espace ouagalais par rapport à la question de l'eau (*Planche 24*). Les données indiquent que 55,3% des ménages s'approvisionnent à la borne-fontaine, 23,3% ont l'eau courante, 11,1% utilisent une pompe, 7,5% un puits, les autres collectant l'eau dans les rivières, les marigots ou encore les barrages. Les quartiers centraux anciens et les quartiers résidentiels de haut standing se démarquent par un taux de raccordement individuel au réseau de l'ONEA plus élevé que dans les quartiers septentrionaux de la capitale où les bornes-fontaines et de manière secondaire, les pompes, assurent l'alimentation en eau des populations.

Les plus forts pourcentages de familles disposant de l'eau courante se trouvent dans la partie centrale de la ville lotie avant 1980. Au nord, les quartiers de Tampouy, Tanghin et Sombandé, en dehors des cités SOCOGIB et AZIMO, présentent une faible densité de branchements individuels, à l'image de leurs populations souvent défavorisées et parfois encore imprégnées d'une certaine ruralité. Dans quelques-uns de ces espaces, les populations déclarent même s'alimenter en eau grâce à des puits. Pour la plupart, ces ménages résident à proximité des barrages.

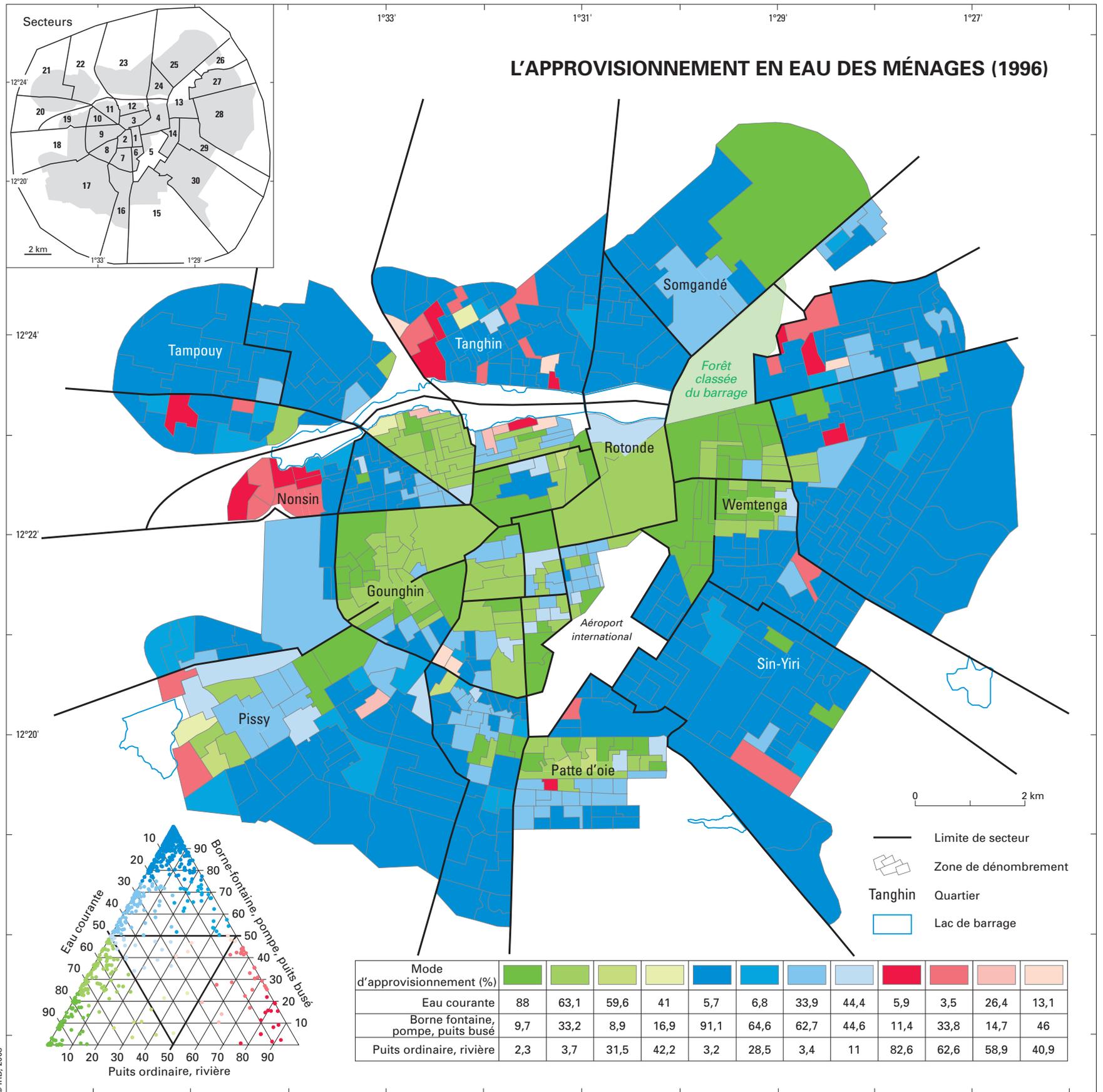
L'approvisionnement en eau des Ouagalais met en évidence le centre-ville où dominent les équipements individuels et la périphérie, espace de concentration des équipements collectifs. Ce contraste dépend du niveau de vie des ménages qui oriente le choix des

populations mais aussi de la desserte de l'ONEA dans la mesure où le réseau des canalisations évite les zones non-lotées.

L'accès à l'eau, un double enjeu financier

La politique menée par l'ONEA a pour ambition de faciliter l'accès individuel à l'eau potable dans les quartiers périurbains pauvres. Toutefois, avec 40 000 abonnés, moins d'un tiers des ménages de la capitale est desservi par des branchements particuliers : alors qu'une borne-fontaine dessert environ 1 000 habitants selon les normes de la Direction générale des ressources en eau, on comptabilise un branchement individuel pour dix personnes environ. L'investissement financier tant pour le branchement que pour la consommation semble être le principal obstacle à l'installation de ce type d'équipement à domicile, le temps d'attente de trois mois pour un raccordement au réseau ne semblant pas être limitant. Le 1^{er} février 2003, l'ONEA a en effet procédé à une augmentation tarifaire du prix de l'eau pour les abonnés passant de 180 à 188 FCFA le mètre cube pour une consommation inférieure à 30 m³ et à 1 040 FCFA le mètre cube au-delà alors que les prix de vente à la borne-fontaine restent inchangés depuis 1997 à 60 FCFA les 200 litres d'eau. Outre son offre moins coûteuse, la borne-fontaine permet de développer une multitude de métiers autour de la distribution de l'eau.

Sous contrat avec l'ONEA, les gérants de bornes-fontaines ont pour rôle de surveiller et d'organiser la distribution de l'eau, leur rémunération étant fonction du nombre de mètres cubes vendus. Dans les aires sous-équipées de la capitale, un marché parallèle de revente d'eau s'est développé. Il constitue une pratique courante et un dispositif de distribution complémentaire. Les charretiers, avec des capacités de transport allant de 200 à 600 litres, proposent un mode alternatif



© IRD, 2008

Elaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGPH, 1996

L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

d'approvisionnement en eau. Très développé dans les villes du Sahel, ce métier concurrentiel assure la desserte de la moitié de la population vivant dans les secteurs périphériques de Ouagadougou.

Si ces acteurs du secteur informel principalement permettent d'améliorer l'accès à l'eau de certaines populations, cela ne se fait pas sans contrepartie financière. Ainsi, plus un ménage se trouve loin d'une borne-fontaine, plus le coût de sa consommation augmente, rendant finalement l'eau plus chère aux populations les plus défavorisées. Par ailleurs, les disparités de l'offre, ajoutées au faible débit des robinets, aux pénuries et aux pannes, entraînent souvent des files d'attente considérables, occasionnant à la fois des pertes de temps mais aussi des tensions.

Une consommation d'eau variable

Si l'on prend l'exemple des consommations moyennes d'eau par borne-fontaine en 2002, on observe un pic de consommation en avril et une chute entre août et septembre (*Figure 12*). De fait, le mois de mai, fin de la saison sèche, correspond à une augmentation des besoins physiologiques et donc à un accroissement de la pression aux bornes-fontaines, alors même que la nappe souterraine est à son plus bas niveau, contribuant à l'assèchement des forages et autres puits, et que les coupures sont fréquentes (voir *figure 9, page 69*). Rappelons en effet que le barrage de Ziga n'est alors pas encore en eau et que les coupures sont fréquentes. Les ménages doivent donc augmenter leur consommation alors que le prix au mètre cube flambe : au plus fort de la pénurie, la barrique de 200 litres livrée par le charretier passe progressivement de 60 FCFA à plus de 1 500 FCFA dans certains quartiers. Entre août et septembre, la consommation d'eau aux bornes-fontaines chute du fait de l'arrivée

des pluies qui rechargent la nappe phréatique et satisfont même directement à certains besoins (douche, lessive, cuisine, vaisselle, arrosage).

S'il n'existe pas de forts contrastes de consommation entre les bornes-fontaines, il existe cependant localement des variations selon que les bornes-fontaines sont installées dans un lieu visible, un lieu de passage, un lieu de rencontre. Ainsi, les bornes-fontaines construites autour des marchés enregistrent des consommations mensuelles supérieures à 900 m³. Ce phénomène est également visible près des infrastructures sanitaires polarisantes comme l'hôpital ou les établissements sanitaires de second niveau de référence (voir *planche 27, page 101*).

La spatialisation des variations de la consommation d'eau aux bornes-fontaines entre mai et septembre 2002 est révélatrice des inégalités d'approvisionnement auxquelles sont confrontées les populations (*Planche 25*). Globalement, la consommation devrait être plus élevée en mai comme nous venons de le voir. Or, de nombreux points rouges correspondant à une consommation accrue en septembre, apparaissent sur la carte, mettant en évidence les quartiers où l'accès à l'eau est plus difficile comme à Gounghin nord, sur la frange nord du quartier de Tampouy, sur la bordure est des

secteurs 28, 29 et 30, ou encore au sud de la Patte d'oie. Ces différences s'expliquent en partie par des problèmes de fonctionnement de la borne-fontaine en saison sèche, une grande partie de ces équipements enregistrant une consommation nulle à cette période.

Ouagadougou dépend des eaux de surface pour son alimentation en eau. La multiplication des barrages est la solution choisie par les autorités politiques pour répondre à la demande croissante et mettre fin aux coupures d'eau très fréquentes jusqu'en 2004. Toutefois, le rythme de croissance de la capitale est tel que les projections ne laissent qu'un répit d'une vingtaine d'années avant que Ouagadougou ne soit à nouveau confrontée au manque d'eau.

Comme nous le notions au début de ce chapitre, le secteur de l'eau est soumis à une politique sectorielle développée par l'État. Des orientations stratégiques ont été proposées dans le but de participer à l'accélération du Développement humain durable et à la réduction de la pauvreté. De fait, aujourd'hui, la principale préoccupation des responsables de ce secteur est de fournir une eau de qualité et d'étendre le réseau d'accès individuel aux périphéries mal équipées de la capitale.

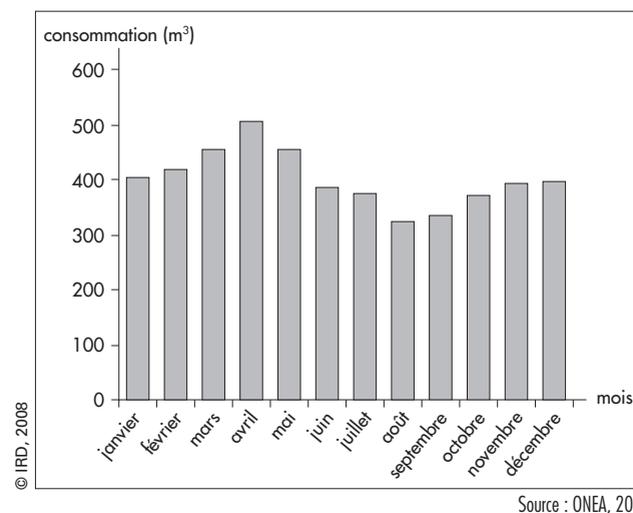
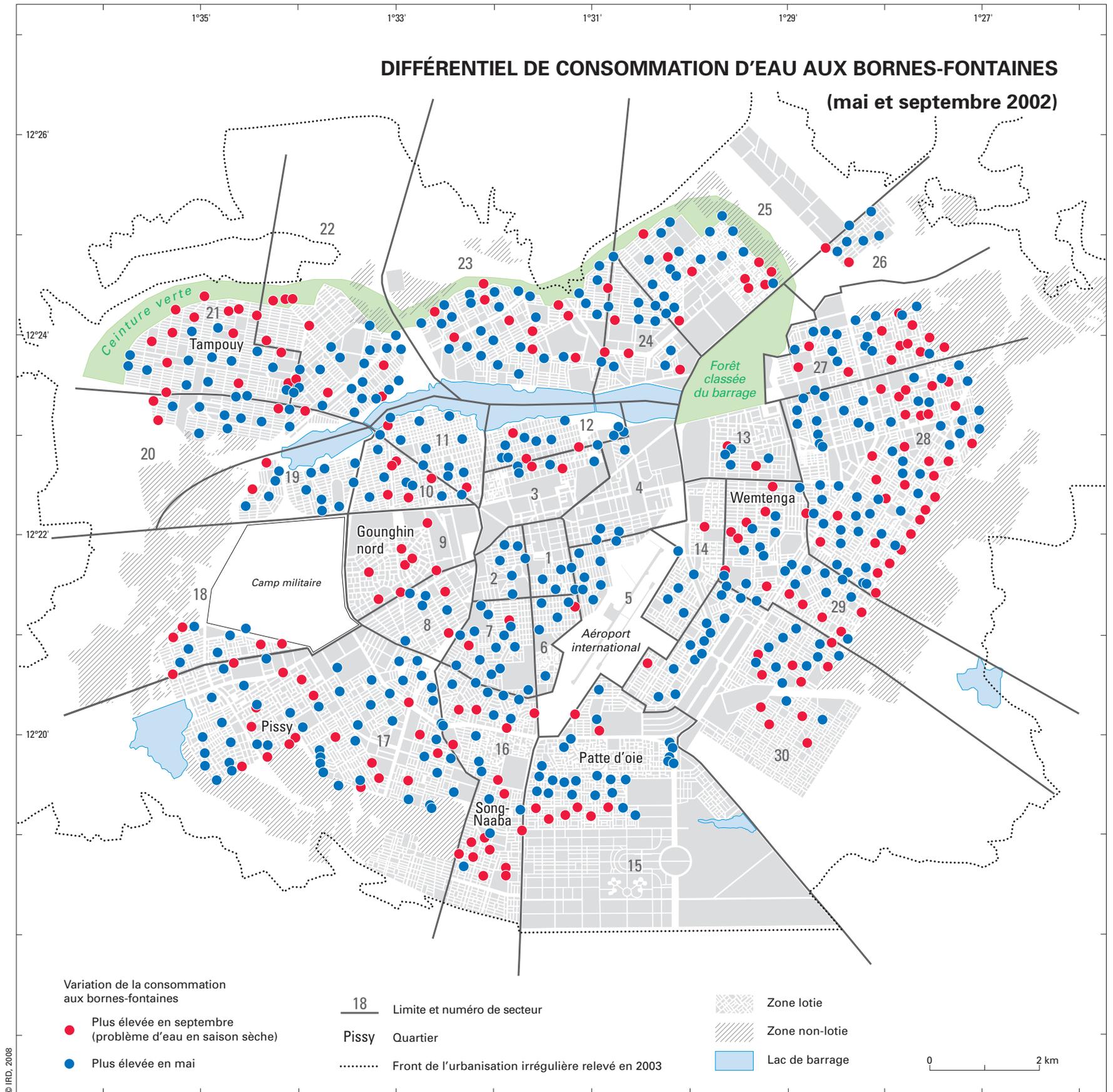


Figure 12 - VARIATIONS MENSUELLES DES CONSOMMATIONS À LA BORNE-FONTAINE (2003)

DIFFÉRENTIEL DE CONSOMMATION D'EAU AUX BORNES-FONTAINES (mai et septembre 2002)



© IRD, 2008

Elaboration : Harang M., Paris X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, novembre 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003 ; ONEA, 2002

Les structures de soins

Maud Harang et Benoît Varenne

Les chapitres précédents ont mis en évidence des oppositions spatiales caractéristiques de la capitale burkinabè. Ainsi, les quartiers marqués par une forte densité de la population et du bâti, bénéficiant d'un certain nombre de structures sociales de base, côtoient des quartiers plus défavorisés.

En réponse à ces disparités spatiales constatées également dans le domaine de la santé, l'État a privilégié la densification de la couverture sanitaire pendant plusieurs années. La législation a contribué au renforcement de l'offre de soins en autorisant la création d'établissements privés. Ainsi, en ville, l'accessibilité physique ne se pose plus comme une contrainte à l'amélioration de l'état de santé des populations. Cependant, face à la multitude des recours possibles, on aboutit finalement à une mauvaise utilisation des services, à des retards dans la prise en charge des problèmes de santé, à des problèmes de référencement ou encore de suivi des patients.

Un système de santé sous influence

Les systèmes de santé des pays d'Afrique de l'Ouest, hiérarchisés et fortement centralisés, sont encore marqués par le poids de l'héritage colonial malgré de nombreuses réformes entreprises depuis la déclaration d'Alma-Ata en 1978 qui décrétait alors la promotion des soins de santé primaires comme stratégie fondamentale en matière de santé¹. Au Burkina Faso comme dans la plupart des pays francophones de la sous région, la fin des années quatre-vingt marque un tournant. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) décide de faire du recouvrement des coûts et du recours aux médicaments essentiels génériques, l'axe principal de son action. Ceci a conduit à lancer un mouvement fondamental de soins de santé primaires y compris dans les milieux urbains délaissés jusqu'alors. L'Initiative de Bamako était née².

1) En septembre 1978, 134 pays signent la déclaration finale d'Alma-Ata qui fixe pour objectif la santé pour tous à l'an 2000, en réclamant l'instauration d'un ordre mondial et des rapports entre le Nord et le Sud plus justes. Pour se faire, les soins de santé primaires pour permettre l'accès de tous à un niveau de santé acceptable sont notamment promus.

2) Adoptée en 1987, l'Initiative de Bamako vise à favoriser l'accès aux soins de santé primaires pour l'ensemble de la population dans les pays en voie de développement. En l'absence de l'assurance maladie et selon le principe « la santé n'a pas de prix mais elle a un coût », des systèmes de mutuelle sont mis en place et les revenus des consultations et de la vente de médicaments sont gérés par un comité de gestion dont les membres sont désignés par la communauté.

Les structures de soins

Le Burkina Faso adopte les principes de cette nouvelle stratégie en 1992 et un long processus de développement marqué par trois étapes essentielles s'ensuit. En 1993, 53 districts sanitaires (au nombre de 55 aujourd'hui) sont créés et une politique pharmaceutique nationale est engagée en 1994 avec la création de la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques (CAMEG) chargée de mettre à la disposition des populations des médicaments essentiels. Onze directions régionales de la santé (désormais au nombre de treize) sont mises en place en 1996 dans le cadre de l'accompagnement de la politique de décentralisation engagée par le gouvernement, qui sont placées à la tête des régions sanitaires regroupant les districts.

Ces engagements politiques interviennent au début dans un contexte de profonds changements économiques initiés par les accords de Bretton Woods³ qui marquent l'avènement des Programmes d'ajustement structurel (PAS)⁴ dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et dont la conséquence principale est le désengagement des états des secteurs productifs et concurrentiels.

Aujourd'hui pourtant, en milieu rural comme en ville, les performances du système de soins demeurent décevantes. L'évocation du seul taux d'utilisation des services de santé du pays estimé à 0,2 contact par habitant et par an suffit à démontrer la véracité du constat.

Le système de soins : une organisation entre public et privé

Le système de santé burkinabè est marqué par l'intervention de multiples partenaires agissant dans des domaines variés et souvent dans le cadre de programmes verticaux. Concernant l'offre de soins dits modernes, le territoire est soumis pour l'essentiel aux interventions

publiques; le secteur privé est apparu récemment dans le paysage sanitaire burkinabè et il est géographiquement peu représenté, à l'exception des villes.

Ouagadougou relève de la région sanitaire du Centre. Les quatre districts sanitaires qui la composent couvrent les 30 secteurs urbains de la capitale et les villages périurbains inclus dans la région administrative. Ces derniers ne seront pas considérés dans notre présente analyse ciblée sur le milieu urbain *stricto sensu*. Pour de multiples raisons liées à la croissance urbaine très disparate, les districts sanitaires gèrent des populations de tailles différentes : les districts sanitaires de Pissy et du Secteur 30 ont la responsabilité d'un plus grand nombre de secteurs urbains que ceux de Kossodo et de Paul VI (Figure 13).

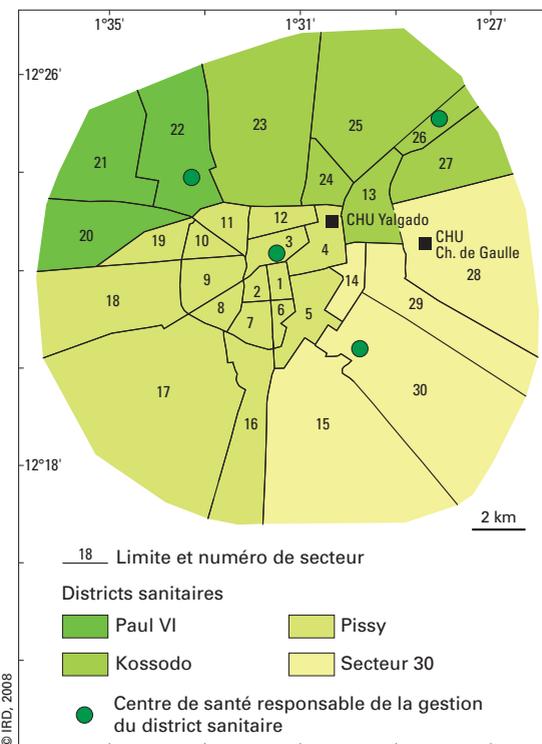
L'organisation pyramidale sanitaire publique comprend quatre niveaux. Le Centre de santé

et de promotion sociale (CSPS) représente le premier niveau de soins ou premier contact (Tableau 5).

Il est, en théorie, composé d'un dispensaire, d'une maternité et d'un dépôt pharmaceutique, l'ensemble étant dirigé par un infirmier. Il offre à ses usagers un Paquet minimum d'activités (PMA) qui inclut un ensemble de prestations curatives, préventives et promotionnelles. On compte 18 CSPS à Ouagadougou en 2004 (Illustration 34).

Dans le cas d'une prise en charge impossible par le CSPS, le malade est orienté vers une structure de premier niveau de référence : le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA). Cette structure est dirigée par un médecin-chef et dispose outre des fonctions d'un CSPS, d'une quarantaine de lits d'hospitalisation, d'un bloc opératoire et d'un laboratoire de base. Un CMA est théoriquement

Figure 13 - LES DISTRICTS SANITAIRES URBAINS (2004)



Élaboration : Harang M., Paris X-IRD Sources : ministère de la Santé, Direction régionale de la santé de Ouagadougou, 2004

3) Le 20 juillet 1944, les délégués de 44 pays signent à Bretton Woods (New Hampshire) les accords qui créent le système de l'étalon de change-or et qui font du dollar américain la seule monnaie de réserve convertible en or. Ces accords ont ainsi instauré un système monétaire international d'après-guerre reposant sur la convertibilité des devises, la stabilité des taux de change et le libre-échange. Pour atteindre ces objectifs, deux organismes ont été fondés : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ou Banque mondiale.

4) À partir de 1977, le contexte international change. La crise pétrolière a divisé durablement le front des pays du Sud. Les régimes sont décrédibilisés par l'absence de libertés. Les déséquilibres macroéconomiques sont structurels. En 1979, le G7 invite la Banque mondiale et le FMI à mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Le modèle de développement de l'ajustement structurel préconise l'ajustement des économies au marché mondial. Il propose la libéralisation et la réduction du rôle des États dans l'économie. La priorité est donnée à l'exportation, à l'exploitation effrénée des ressources, à la libéralisation des échanges, à l'investissement international et aux privatisations, à la flexibilité et à la pression sur les salaires ainsi qu'à la réduction des systèmes publics de protection sociale, à la réduction des dépenses budgétaires considérées comme improductives qui se traduit par la réduction des budgets de santé et d'éducation, à la dévaluation des monnaies.

Tableau 5 - L'OFFRE PUBLIQUE ET PRIVÉE PAR NIVEAU DE SOINS À OUAGADOUGOU (2004)

Effectifs	Secteur public	Position dans la pyramide sanitaire	Secteur privé lucratif et non-lucratif	Effectifs
18 12 4	Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) Dispensaire et infirmerie Maternité	1 ^{er} contact	Cabinet de soins infirmiers Clinique d'accouchement	92 8
5 4	Centre médical (CM) Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA)	1 ^{er} niveau de référence	Cabinet de soins médicaux Cabinet dentaire et ophtalmologique Clinique	38 24 18
0	Centre hospitalier régional (CHR)	2 ^e niveau de référence	Polyclinique	5
2	Centre hospitalier universitaire (CHU)	3 ^e niveau de référence		
45		Total		185

Sources : enquêtes Cadot E., 2002 et Harang M., 2004

présent dans chacun des 55 districts sanitaires nationaux et il en existe quatre dans la capitale.

Le deuxième niveau de référence est constitué par les Centres hospitaliers régionaux (CHR). D'une capacité de 200 lits, ces derniers offrent des services spécialisés et sont en théorie présents dans chacune des 13 régions sanitaires du pays. Dans les deux grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, ce niveau de

référence est absent, les malades étant transférés dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU), dernier échelon de référence. Le Burkina Faso en compte trois dont deux dans la capitale, Ouagadougou.

Parallèlement aux établissements de soins publics, une offre privée s'est développée qui regroupe une offre de soins à but non-lucratif. Les soins offerts correspondent

approximativement à ceux fournis dans les établissements de l'État. Ainsi, il existe une relative équivalence entre les différents échelons privés et la pyramide sanitaire publique.

Le premier contact dans le secteur privé est constitué par les cabinets de soins infirmiers, au nombre de 92, dans la capitale, en 2004. Le responsable est un infirmier qui a généralement quitté le secteur public, qui a été mis en disponibilité (pour une période déterminée), ou qui est à la retraite. Les infirmiers retraités sont d'ailleurs les plus représentés. Ces agents de santé privés s'installent le plus souvent au sein même de leur concession, libérant un des bâtiments donnant sur la rue pour recevoir les patients (*Illustrations 35 et 36*).

Cette stratégie leur permet d'assurer des gardes le week-end et la nuit. Ces dernières ne sont assurées que depuis peu et dans certains CSPS seulement, faute de moyens matériels et humains.

Les pratiques des polycliniques au nombre de cinq en 2004 correspondent en partie au deuxième niveau de référence de la hiérarchie publique, les niveaux intermédiaires étant représentés par les cliniques (18) et les cabinets médicaux généralistes (38) ou spécialistes (24).



© Cliché Fournel F., septembre 2006

Illustration 34
Le CSPS de Nagrin
Quartier périphérique en cours de lotissement au sud de la ville

Les structures de soins

Les cliniques et les polycliniques sont les seules à dispenser des soins hospitaliers, avec une capacité d'accueil de trois à cinq lits par spécialité pour les premières, de cinq à dix lits pour les secondes.

De nombreux textes officiels déterminent le cadre d'action des acteurs de la santé mais comme il n'existe pas de concordance entre le découpage administratif délimitant les provinces et le découpage sanitaire délimitant les districts, cette situation engendre des difficultés d'organisation et de fonctionnement des structures de soins. Enfin, sur le plan administratif, des relations hiérarchiques et opérationnelles mal définies participent aux insuffisances du système de santé.

Les logiques d'implantation de l'offre de soins à Ouagadougou⁵

La localisation des équipements de soins se pose en termes de polarisation de l'espace sanitaire et elle impose une différenciation du territoire. L'idée d'un privilège urbain de l'offre de

soins s'exprime par la diversité et la concentration des structures sanitaires dans les villes. Ceci est particulièrement frappant à Ouagadougou où le plateau technique est le plus important du pays et la densité médicale la plus forte. Cependant, l'accessibilité aux soins reste problématique. Elle ne se pose plus réellement en termes de distance mais d'un point de vue culturel, économique ou social.

• L'offre publique : une couverture sanitaire égalitaire

La répartition de l'offre de soins publique traduit une volonté de justice sociale en termes d'accessibilité qui a conduit l'État burkinabè à souscrire à des principes fondés sur la multiplication du nombre d'établissements assurant les soins de base.

Le nombre des formations publiques de premier contact a connu une progression constante depuis les années quatre-vingt. Leur apparente dispersion – chaque Ouagalais de la zone lotie réside à moins de deux kilomètres

d'une structure –, respecte les normes imposées en termes de distance minimale, d'aire de responsabilité, de couverture théorique par rapport à une population de référence (*Planche 26*). Les seuils définis par les textes officiels permettent également de délimiter la zone d'intervention du personnel médical lors des campagnes de prévention ou de vaccination.

Si la couverture sanitaire de Ouagadougou s'est densifiée au cours des décennies, les normes définies par celles-ci ne sont plus respectées. En effet, d'une part les secteurs centraux de la capitale les plus anciennement lotis ont perdu 24% de leur population en dix ans et d'autre part, le dynamisme démographique des quartiers périphériques a contraint les autorités à y renforcer le nombre des établissements.

5) Parallèlement au système officiel de l'offre de soins modernes étatique ou privée, il existe une offre traditionnelle mais aussi des activités clandestines, très prisées aussi bien pour des raisons financières que culturelles. Ces pratiques représentent une part importante des activités de soins dispensées dans la capitale, mais elles ne seront pas abordées dans ce chapitre.



Illustration 35

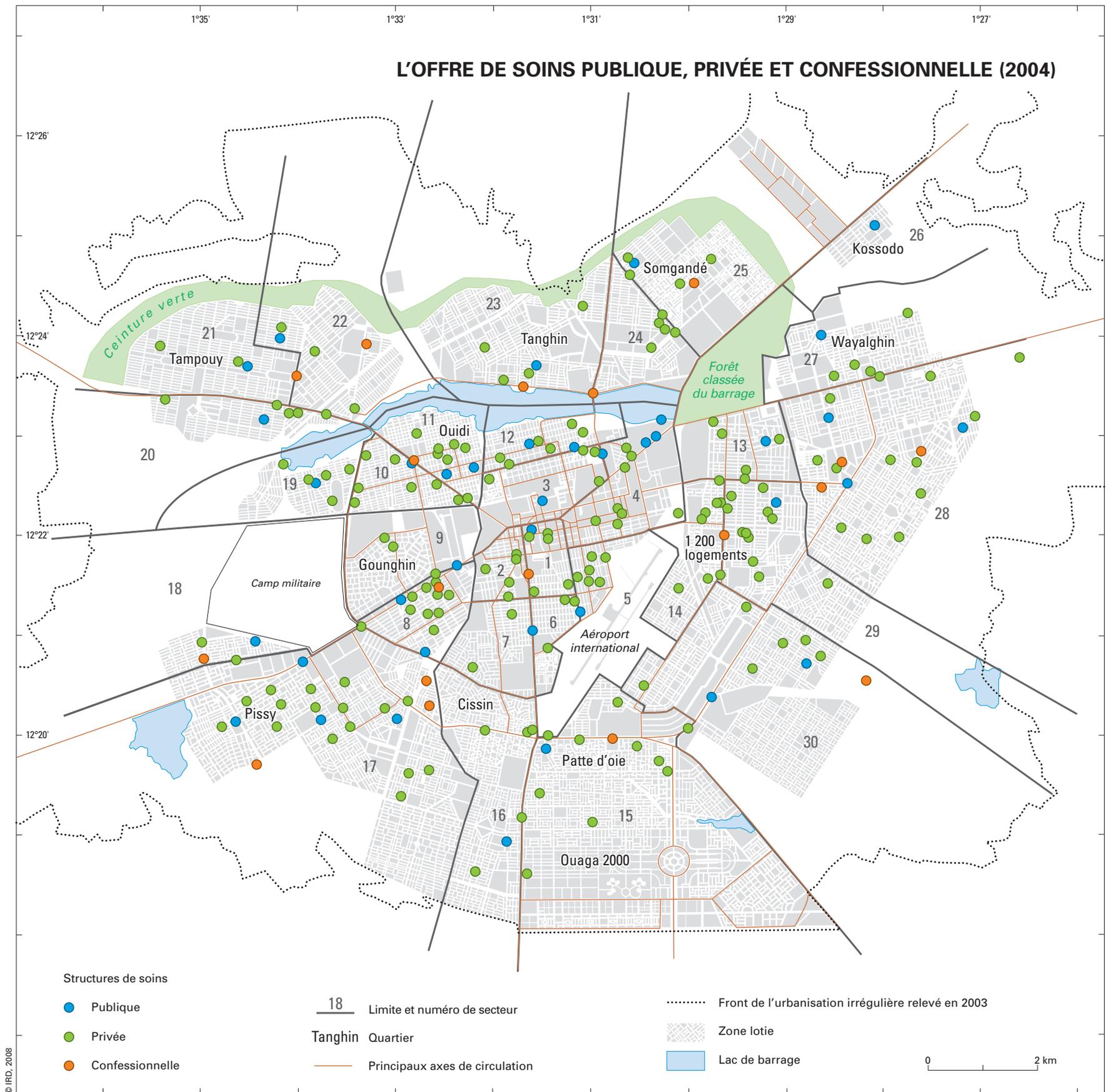
Un cabinet de soins infirmiers (secteur 15)



Illustration 36

Un cabinet de soins infirmiers (secteur 12)

L'OFFRE DE SOINS PUBLIQUE, PRIVÉE ET CONFESIONNELLE (2004)



© IRD, 2008

Élaboration : Harang M., Paris X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, novembre 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; relevés de terrain Cadot E., 2003 et Harang M., 2004

Les structures de soins

Le centre-ville dispose d'équipements offrant en outre des services plus étendus, allant des soins de santé de base à des consultations médicales, grâce à la présence assez ancienne de deux centres médicaux, le CM de Samandin et le dispensaire urbain (*Planche 27*).

En périphérie, l'offre publique a été renforcée par l'implantation relativement récente des CMA de Paul VI, du secteur 30, de Pissy et de Kossodo. D'un point de vue géographique, ces centres occupent une position centrale au sein du district à l'exception de celui du district de Kossodo, plus proche des quartiers non-lotés. Le troisième niveau de référence est représenté par le Centre hospitalier universitaire de Yalgado Ouedraogo, sis sur l'ancien site colonial, et le centre hospitalier pédiatrique Charles de Gaulle implanté au croisement d'axes de circulation majeurs de la ville.

À l'image des équipements en eau ou en électricité, l'offre publique de soins ignore les zones non-lotées dont les populations, selon leur situation, peuvent même recourir aux structures du milieu rural, parfois plus proches.

• L'offre privée lucrative : des logiques d'implantation guidées par la rentabilité

En 2004, les structures privées sont trois fois plus nombreuses que les structures publiques du fait d'un rythme de croissance très élevé depuis 1990. L'expression de la libéralisation de l'offre de soins s'est particulièrement illustrée entre 2000 et 2004 puisque les trois quarts des structures ouvertes au cours de cette période appartiennent au secteur privé. Par ailleurs, certains domaines comme les soins dentaires ou ophtalmologiques en dépendent de plus en plus.

L'observation de la répartition géographique des établissements privés révèle l'existence de logiques d'implantation très différentes de celles des structures publiques. Il existe en effet, des zones de fortes concentrations des structures, particulièrement dans les quartiers centraux, au détriment une nouvelle fois des périphéries (voir *planche 26*). Les responsables du secteur privé privilégient ainsi les localisations en centre-ville, siège de quartiers dynamiques, polarisants, accessibles et mieux desservis par le réseau routier. La logique d'équité qui régit l'offre publique fait place dans le privé à une logique de rentabilité et l'absence de législation précise relative à l'implantation de nouvelles structures participe à cette situation.

Les stratégies d'implantation des formations privées diffèrent cependant selon leur rang dans la pyramide du secteur privé. Les cabinets de soins infirmiers misent sur leur développement en répondant à une demande de soins de proximité qui les amènent à se distribuer dans l'ensemble de la ville régulière. Les polycliniques et les cliniques sont contraintes à des implantations périphériques en raison du manque d'espaces libres constructibles assez vastes pour asseoir leurs activités. La plupart de ces structures ont alors opté pour des périphéries offrant un cadre de vie de bonne qualité et regroupant des populations aisées tout en laissant l'opportunité d'un agrandissement comme à la Patte d'oie ou à Ouaga 2000 où leur nombre s'accroît.

La concurrence entre les formations sanitaires privées peut être sévère, comme à Gounghin où elles sont plus de huit à se partager l'espace. Les panneaux publicitaires, support d'une stratégie commerciale, témoignent de leur forte concurrence dans la capitale (*Illustration 37*).

Contrairement au secteur public, quelques structures privées ont investi des zones irrégulières, à la recherche de nouvelles clientèles en attente d'une offre de soins de proximité.

Ces stratégies différenciées révèlent l'attraction de certains territoires urbains. Les structures de soins ne peuvent plus être considérées comme de véritables équipements mais comme des services associés à des territoires. À cet égard, les marges urbaines non-lotées fonctionnent comme des repoussoirs et constituent des formes de « déserts médicaux ».

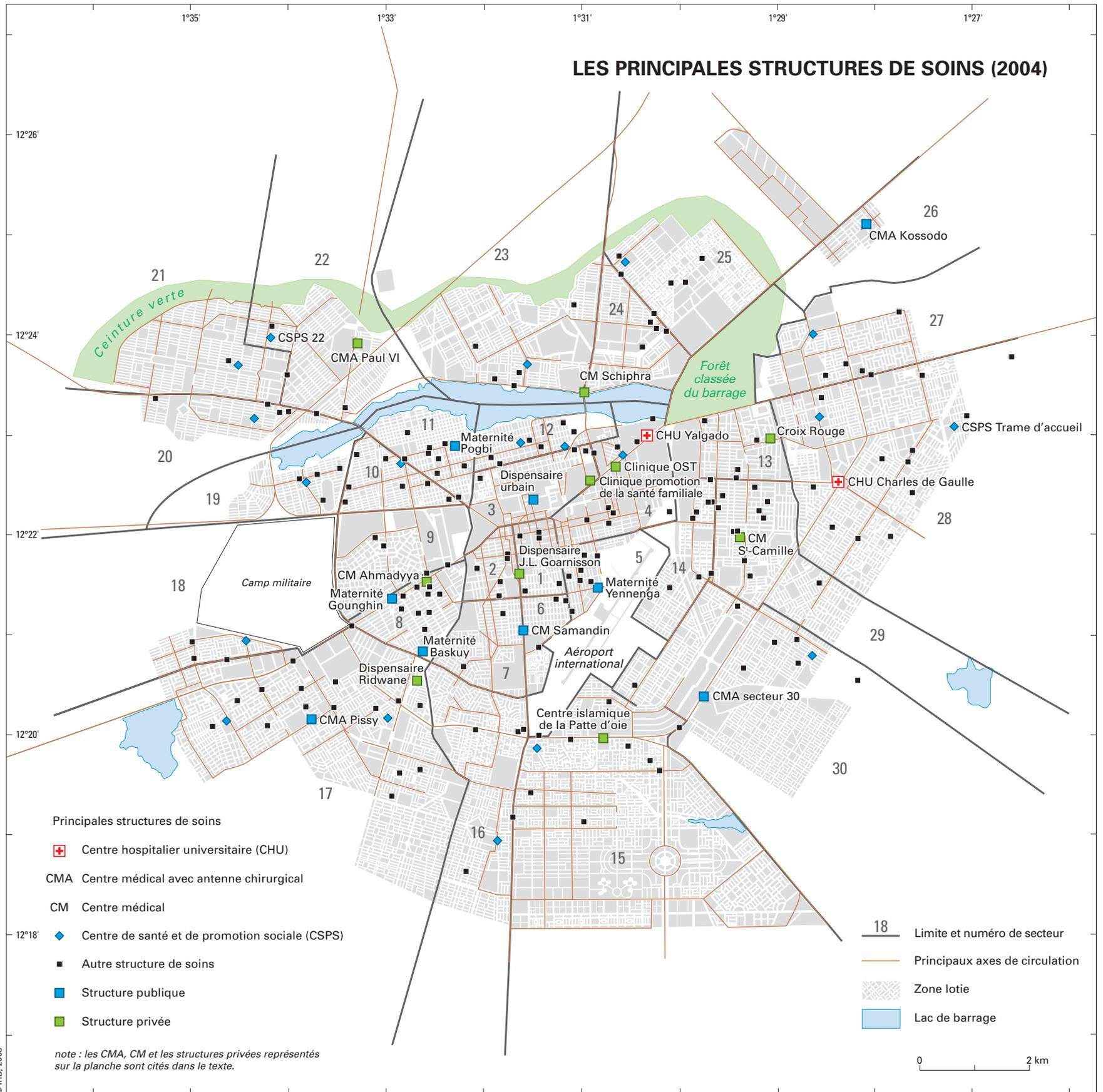
• Le secteur confessionnel : une réponse aux attentes des plus démunis

L'implantation des formations sanitaires confessionnelles ne reflète pas de logique spatiale particulière, leur répartition est assez



Illustration 37
La concurrence de l'offre privée

LES PRINCIPALES STRUCTURES DE SOINS (2004)



Les structures de soins

uniforme (voir *planche 26*). Au moment de leur installation, leur préférence allait aux quartiers irréguliers défavorisés, voir même insalubres. Le centre médical Saint-Camille a ainsi été construit près d'un marigot au départ.

Si certaines structures privées non-lucratives sont dirigées par des organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées en santé ou par des associations, la majorité est gérée par des communautés religieuses. À Ouagadougou, les plus importantes structures confessionnelles appartiennent à l'Église catholique, la communauté musulmane ayant investi plus tardivement dans le domaine de la santé. Leurs structures de soins jouissent cependant aujourd'hui d'une bonne renommée et affichent de fortes activités comme le dispensaire Ridwane, le centre médical islamique de la Patte d'oie et le centre médical Ahmadyya. Enfin, les églises protestantes sont en plein essor et dirigent de plus en plus d'établissements sanitaires, la structure la plus connue étant sans conteste le centre médical Schiphra, placé sous la responsabilité des Assemblées de Dieu.

Ces structures tiennent une place particulièrement importante dans le paysage médical de la capitale en termes d'activité. La perception de ces établissements par la population, qui leur accorde un grand crédit, justifie en partie leur fréquentation. Une meilleure accessibilité financière, un bon accueil, un personnel soignant dévoué sont les atouts de ces formations qui constituent une alternative aux structures privées à but lucratif, inaccessibles financièrement aux plus pauvres, alternative aussi au rejet social ou culturel de certaines structures publiques.

La faiblesse des moyens financiers a d'ailleurs contraint les autorités politiques à rechercher des alternatives auprès des acteurs privés

confessionnels pour accroître la couverture sanitaire. Plusieurs structures confessionnelles sont intégrées à la pyramide sanitaire publique. Ces structures sont liées par des conventions de collaboration avec le ministère de la Santé et répondent ainsi aux besoins de santé des populations du district lorsque celui-ci est dépourvu d'une structure publique de ce rang. Il s'agit des centres médicaux de Saint-Camille et de Schiphra dans les districts sanitaires du Secteur 30 et de Kossodo. De la même façon, le centre Paul VI financé par le Vatican et parrainé par l'Archidiocèse de Ouagadougou a ouvert en 1985. Il répond à l'absence de centre de santé dans le quartier de Tampouy où il a pris le rang de CMA.

La dynamique de l'offre de soins à travers le temps

Les politiques sanitaires successives ont façonné l'offre de soins sur le territoire burkinabè. À Ouagadougou, elle est le reflet des logiques spatiales imposées par les différents pouvoirs qui se sont succédé, contribuant à l'émergence de disparités socio-spatiales de santé.

• L'empreinte coloniale

Au début de la colonisation, l'offre de soins est fortement dépendante de l'organisation administrative de la colonie. Il existe une étroite relation entre la médecine dispensée par l'Administration coloniale, essentiellement des soins curatifs, et la répartition de la population blanche, concentrée dans les chefs-lieux administratifs. Après plusieurs années d'incertitude entre 1914 et 1924, liée à la mobilisation du personnel pour servir la métropole en guerre, Ouagadougou bénéficie progressivement, par sa fonction de capitale de colonie, d'une présence permanente de professionnels de santé dépendant tant de

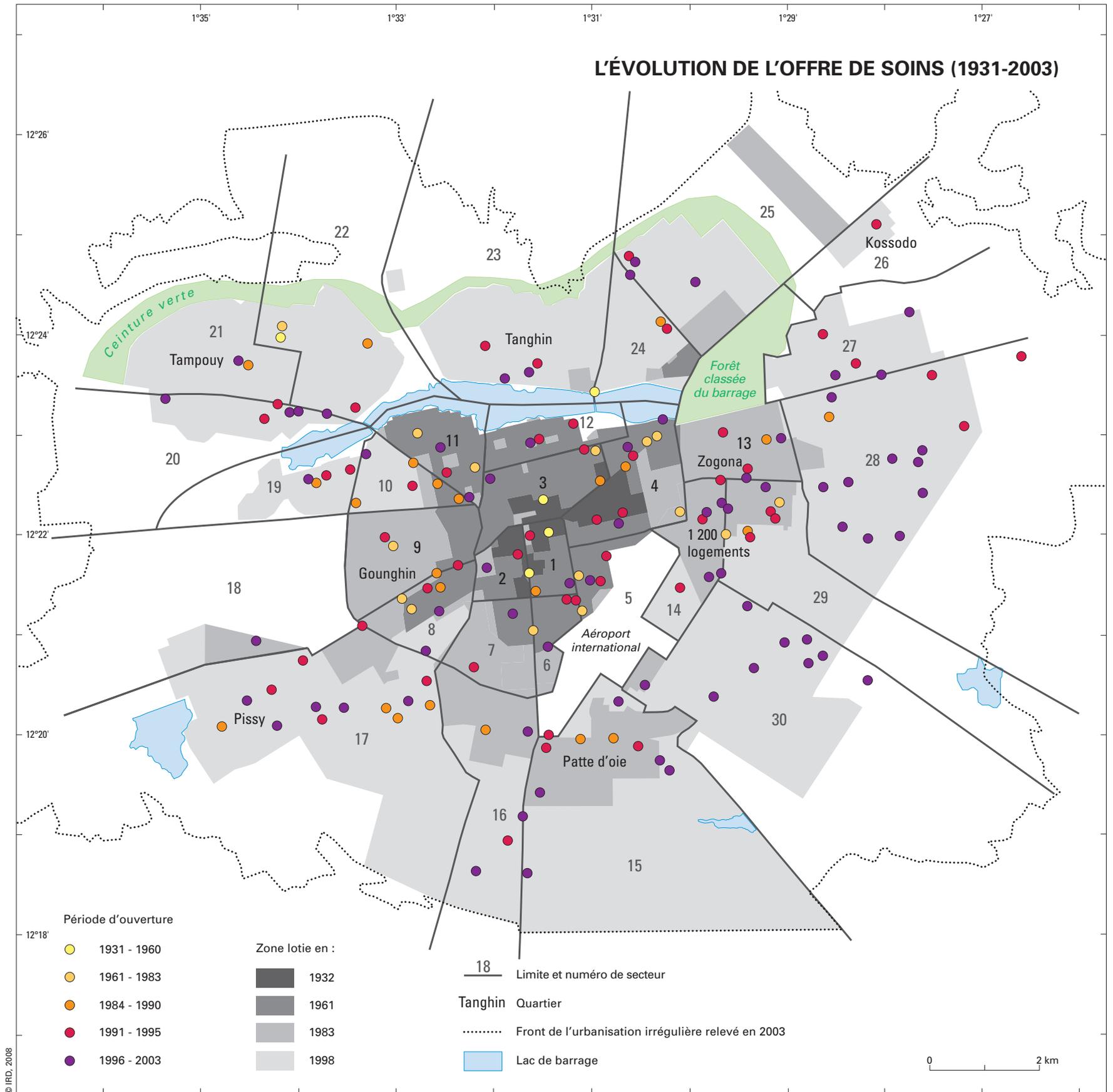
l'Administration que du domaine confessionnel. Entre 1924 et 1931, les changements sont significatifs puisque l'on passe de six à quinze médecins européens auxquels s'ajoutent six médecins africains. Les établissements se répartissent alors entre des dispensaires, des hôpitaux et des maternités (*Planche 28*). Ces services s'ouvrent peu à peu aux populations locales tandis que l'Assistance médicale indigène (AMI), officiellement créée le 8 février 1905, passe d'un service mobile globalement peu efficace au regard du nombre de médecins en exercice, à un service fixe installé dans des dispensaires, moins coûteux en personnel et en moyens financiers. Quelques activités mobiles ont cependant conservées pour faire face à certaines pathologies comme la maladie du sommeil. Les grandes campagnes de lutte contre les grandes endémies, qui seront organisées à partir des années soixante-dix, y trouvent leurs racines.

À cette même époque, la communauté catholique met en place ses premières structures de soins. La Mission catholique crée son premier dispensaire en 1913 qui devient en 1931 le dispensaire Jean-Louis Goarnisson, du nom du Père Blanc médecin qui a beaucoup œuvré pour la lutte contre la maladie du sommeil notamment. Ce dispensaire localisé près de la Cathédrale, existe toujours.

Outre les Pères Blancs très présents dans le secteur de la santé (huit dispensaires construits en 1932), les Musulmans et les Assemblées de Dieu interviennent également, mais plus tardivement.

Quelques établissements subsistent aujourd'hui qui correspondent aux infrastructures installées au cœur de la ville lotie avant 1960. Deux structures sont construites en dehors de la zone lotie : le centre confessionnel des Assemblées de Dieu (actuel centre médical

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SOINS (1931-2003)



Période d'ouverture

- 1931 - 1960
- 1961 - 1983
- 1984 - 1990
- 1991 - 1995
- 1996 - 2003

Zone lotie en :

- 1932
- 1961
- 1983
- 1998

18 Limite et numéro de secteur

Tanghin Quartier

..... Front de l'urbanisation irrégulière relevé en 2003

■ Lac de barrage

0 2 km

Les structures de soins

Schiphra) fondé par des missionnaires américains en 1955 au nord des barrages et un dispensaire isolé dans le village de Tampouy, devenu aujourd'hui un quartier urbain.

• De 1961 à 1983, la lutte contre les grandes endémies domine la politique sanitaire

À l'Indépendance, l'organisation du système de santé ne rompt pas avec la politique coloniale et les soins curatifs et hospitaliers restent privilégiés. Cependant, les conséquences des grandes endémies sur l'état de santé des populations sont telles que de grands programmes internationaux sont mis en place pour lutter contre les maladies, particulièrement l'onchocercose, accusée d'avoir dépeuplé les vallées des Volta.

Dans la capitale, la politique sanitaire se concrétise par la création de 20 dispensaires en 20 ans au bénéfice des quartiers lotis de Dapoya, Samandin, Gounghin, Ouidi, Larlé et Kalgondin. Ce réseau de dispensaires est complété par les trois maternités de Pogbi, Yennenga et Gounghin. Le CM Saint-Camille entretient déjà une excellente réputation et enregistre une forte affluence : les soins presque gratuits et la renommée des frères italiens en font la structure phare du moment. Le dispensaire urbain enregistre également une forte activité du fait de sa position centrale au secteur 3.

La première pierre du nouvel hôpital qui succède à l'hôpital colonial, est posée en 1958 et le bâtiment est officiellement inauguré en 1962. À la fin des années soixante-dix, 28 médecins y exercent.

À la suite de la conférence d'Alma-Ata qui visait à « la santé pour tous d'ici l'an 2000 », la Haute-Volta, à l'image d'autres pays africains et sous l'impulsion de la Banque mondiale, souscrit

à ce principe mais tarde à le mettre en œuvre en raison de la forte instabilité politique qui affecte le pays à cette même période.

• De 1984 à 1990, la densification de la carte sanitaire privilégiée

L'instauration de l'État révolutionnaire en 1983 est synonyme de nombreux changements. Dans le domaine de la santé, ces changements se concrétisent par la multiplication des structures de soins de base : des Postes de santé primaires (PSP) sont construits dans chaque village de même que des CSPS, pour des aires de 15 000 à 20 000 personnes. C'est l'époque des slogans mobilisateurs comme « un PSP = un village ». Malgré la volonté de rapprocher la population des soins dits modernes grâce aux agents de santé communautaire (ASC), les PSP ferment rapidement faute de disponibilités financières, les soins étant alors gratuits, et par manque de mobilisation villageoise.

La politique de santé fait de la mère et de l'enfant son objectif principal. La sensibilisation à la vaccination est privilégiée avec l'aide de l'UNICEF et ce, malgré la volonté affichée du pouvoir politique de rompre avec toute forme de pouvoir néocolonial. Ainsi, le Burkina Faso se fixe pour la fin des années quatre-vingt, l'objectif de vacciner 100% des populations cibles contre les maladies endémo-épidémiques grâce au Programme élargi de vaccination (PEV). Ce programme débute en 1984 par une « opération commando » de grande envergure, dont l'ambition est de vacciner plus d'un million d'enfants de zéro à quatorze ans contre la rougeole, la fièvre jaune et la méningite.

À Ouagadougou, une attention particulière est donnée aux soins maternels avec la création d'une maternité sur chaque nouveau site. À mesure de l'accroissement des lotissements, les

formations sanitaires apparaissent dans les périphéries à l'image des CSPS des secteurs 19, 21 et 28. Le secteur public s'équipe par ailleurs de cliniques spécialisées comme l'Office de santé des travailleurs (OST), la Clinique de promotion de la santé familiale, privilèges des secteurs centraux.

À cette époque, seuls quelques cabinets privés de soins infirmiers et médicaux sans grande envergure sont ouverts, établis le plus souvent sur le lieu de résidence du soignant. Ces établissements, où exercent plus ou moins légalement quelques médecins, intéressent les populations aisées.

À la fin des années quatre-vingt, Ouagadougou conserve toujours la première place au niveau national, en ce qui concerne le nombre des structures sanitaires. La capitale recense 33 formations sanitaires et des établissements d'envergure nationale comme l'hôpital et l'OST. Cependant, la qualité des soins reste relative puisque dépendante d'équipements qui font parfois défaut comme l'eau, l'électricité ou même les lits. Malgré les efforts de formation et de recrutement, le manque de personnel constitue le handicap majeur des formations sanitaires.

Dix années après la mise en œuvre de l'objectif stratégique de « la santé pour tous d'ici l'an 2000 », le constat d'échec est général sur le continent. Les systèmes nationaux de santé ne sont guère parvenus à répondre aux besoins des populations. Une nouvelle conception des soins de santé primaires est donc proposée en 1987 : l'Initiative de Bamako.

• De 1991 à 2004, des changements dans la continuité

Comme ceux d'Alma-Ata, les principes de l'Initiative de Bamako sont mis en place

tardivement au Burkina Faso du fait de la réduction des budgets alloués au secteur de la santé, des programmes d'ajustements structurels et de la privatisation des services publics. La nouvelle politique entraîne la multiplication des formations sanitaires, notamment par l'ouverture du secteur privé qui prend une relative importance.

Le découpage par district sanitaire, fruit de la décentralisation du système de santé, est appliqué dès 1996 et dote les districts urbains de Pissy et de Kossodo d'un CMA, en périphérie des secteurs 17 et 26. Les secteurs 16, 23 et 27 nouvellement lotis bénéficient de la création d'un CSPS et contribuent à l'extension de la couverture sanitaire de Ouagadougou de telle sorte que le principe d'un CSPS par secteur soit pour ainsi dire satisfait. Cette nouvelle politique vise à la promotion de la qualité des soins et pour ce faire, elle sollicite la responsabilisation des populations par la mise en place de comités de gestion chargés du recouvrement des coûts, la consultation étant devenue payante. Parallèlement, la politique du Cercle d'Or,

récompense remise aux structures de soins d'après des critères d'accueil, de propreté, de prise en charge des soins, permet un meilleur contrôle de la qualité des soins.

Les cabinets de soins infirmiers du secteur privé se densifient dans les quartiers centraux favorisés comme au quartier des 1200 logements et le long des axes de communication, tandis que les périphéries se voient renforcées en structures publiques. La frange est de la ville rattrape ainsi son retard en équipements sanitaires avec près de 40 ouvertures de structures dont certaines appartiennent au secteur public. Plusieurs cliniques et polycliniques de grande envergure ouvrent également en périphérie, le secteur 14 semblant être le lieu privilégié de cet essor. On relève par ailleurs l'existence de nombreux cabinets de soins clandestins.

La multiplication et le maintien des établissements sont toutefois conditionnés par la présence du personnel soignant. Avec la pénurie de médicaments, le manque de personnel soignant reste toujours, en effet, la

principale entrave au fonctionnement adéquat des formations sanitaires, malgré la situation privilégiée de la capitale qui concentre 48% des médecins et 36% des attachés de santé. Cette concentration reste malgré tout en deçà des besoins expliquant la double, voire la triple activité de certains médecins qui exercent à la fois dans un établissement public et dans une structure privée.

À la suite des politiques d'ajustements structurels engagées à partir de 1991, de nombreux changements sont intervenus dans le paysage sanitaire burkinabè à l'instar des autres pays de la région ouest-africaine. La réduction continue des investissements publics dans la santé et la montée en puissance des acteurs privés ont modifié l'offre de soins.

Bien que la santé ait été retenue parmi les OMD visant à réduire durablement la pauvreté au Burkina Faso, la fréquentation des établissements de soins publics reste faible et la densité des services offerts ne semble pas permettre de répondre à la demande de soins.

Le système éducatif formel

Aude Meunier-Nikiema

Mondialisation, développement durable sont les nouveaux termes qui composent les discours des grands organismes internationaux et orientent les politiques des pays du Sud. En Afrique comme ailleurs, le champ de l'éducation est touché par la politique de mondialisation. Ainsi, l'élaboration de nouvelles normes scolaires s'impose et contraint à une uniformisation de situations pourtant soumises à des conditions variées. Au Burkina Faso, ces nouvelles normes s'appliquent à un système éducatif où les structures de type européen se juxtaposent aux structures de type arabo-musulman.

Politique scolaire ...

Si le développement du système éducatif débute dès l'époque précoloniale, c'est la mise en place de l'Administration coloniale qui établit véritablement les bases du système scolaire. Cependant durant toute la période coloniale, le domaine de l'éducation demeure limité, à la fois par des politiques d'éducation restrictives et par des stratégies familiales réservées.

L'Indépendance s'accompagne de l'explosion des effectifs d'élèves qui va se conjuguer avec la multiplication de réformes dont beaucoup sont abandonnées avant même leur application. Dans les premières années qui suivent l'Indépendance, ces réformes visent surtout à scolariser un nombre important de jeunes ruraux de moins de 20 ans, en accordant une place importante au travail manuel et agricole.

En 1974, un nouveau projet est élaboré dans le but de démocratiser le savoir, de lier l'acte d'apprendre et celui de produire, de revaloriser le patrimoine culturel avec l'introduction des langues nationales. Cette réforme rompt avec le schéma d'éducation appliqué jusque là en mettant en place une éducation préscolaire pour les trois à six ans, un cycle d'enseignement de base de huit ans à caractère terminal, un cycle d'enseignement des métiers de quatre ans, un cycle de spécialisation et de recherche. Mais en 1984, le Conseil national de la Révolution (CNR) met fin à cette réforme à laquelle il reproche sa vocation à former des cadres subalternes locaux destinés à perpétuer l'ordre colonial, pour proposer une École nouvelle considérée comme un instrument au service de la Révolution.

Le système éducatif formel

Ces projets sont cependant abandonnés depuis 1991, avec l'inscription de la politique générale du secteur de l'éducation dans la dynamique de la « Lettre d'intention de la politique de développement humain durable » du gouvernement, qui accorde une priorité à l'éducation de base et stipule, à travers l'article 17 de la Loi d'orientation de l'éducation adoptée en 1996, que chaque cycle est terminal quel que soit l'ordre d'enseignement. Cette politique se traduit par la mise en place progressive de plans décennaux de l'éducation de base et de l'enseignement post-primaire. Le « Plan décennal de développement de l'éducation de base », adopté par décret le 23 juin 1999 veut atteindre un taux brut de scolarisation de 70% en 2011 (contre 42% actuellement). Mis en place en 1996 avec l'appui de la Banque mondiale, le projet d'enseignement post-primaire d'une durée de cinq ans vise l'accroissement des effectifs, l'amélioration de la qualité des diplômes d'études secondaires et la réduction des inégalités entre les groupes de revenus et entre les sexes.

Au Burkina Faso, la signature en 1991 du Plan d'ajustement structurel constitue une césure capitale qui marque le passage d'une logique relativement endogène de l'action étatique à une dynamique déterminée de l'extérieur. Les pouvoirs publics sont contraints de réduire les dépenses publiques, en particulier celles qui concernent les personnels de l'État. La politique générale s'engage alors dans le développement humain durable en accordant la priorité à l'éducation de base sous l'impulsion notamment de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990¹. L'imposition depuis l'extérieur d'un nouvel ordre éducatif se concrétise par une hausse de l'offre scolaire grâce au recours à des innovations telles les classes à double flux², les écoles satellites³, les centres d'éducation de base non-formelle.

La dépendance de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure a cependant des conséquences négatives sur le financement de l'éducation à Ouagadougou. Les Ouagalais apparaissent globalement plus riches que l'ensemble des burkinabè et selon le ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation, comme bon nombre de ses partenaires, les habitants de la capitale, peuvent participer aux financements de l'éducation de leurs enfants.

... et système éducatif

En pratique, le système éducatif burkinabè se divise entre un système formel administré par les ministères de l'Action sociale et de la Famille (MASF) pour le préscolaire, de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation (MEBA) pour le primaire, de l'Enseignement secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique (MESSRS) pour le secondaire et le supérieur, et un système non-formel sous-tendu par la politique de lutte contre la pauvreté et le concept de développement durable.

Les établissements préscolaires accueillent les enfants de trois à six ans qui sont pris en charge à partir de l'âge de sept ans par les établissements primaires pour une durée de six ans. La fin de l'enseignement primaire est sanctionnée par le certificat d'études primaires (CEP). Le niveau secondaire offre deux types d'enseignement, général et technique. Le premier cycle dure quatre ans et est sanctionné par le brevet d'études du premier cycle (BEPC) en ce qui concerne l'enseignement général, et par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pour ce qui est de l'enseignement technique. Le second cycle dure trois ans pour l'enseignement général et l'enseignement technique long, deux ans pour l'enseignement technique court. Les diplômes sont respectivement le baccalauréat, le brevet de technicien (BT) et le brevet d'études professionnelles (BEP). L'enseignement supérieur

regroupe l'université de Ouagadougou, le centre universitaire polytechnique de Bobo-Dioulasso et l'université de Koudougou. La formation professionnelle est donnée dans des écoles spécifiques relevant des ministères chargés de l'éducation ou de ministères ayant des compétences dans la formation dispensée ou encore du privé. La formation des enseignants du primaire, qui en fait partie, est assurée actuellement par les Écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP), au nombre de quatre.

Les activités de l'éducation non-formelle sont dispensées dans des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) ouverts à la population âgée de 15 à 50 ans, des centres d'éducation de base non-formelle (CEBNF) ouverts aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés âgés de 10 à 15 ans et des centres de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) qui accueillent les jeunes de 15 à 18 ans.

Concrétisation des politiques scolaires : hausse du taux de scolarisation⁴

Les politiques scolaires successives ont visé à l'amélioration du taux de scolarisation en s'appuyant principalement sur la croissance du nombre des établissements. Au primaire, le taux de scolarisation, bien qu'en augmentation,

1) Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990.

2) Ce procédé permet à deux fois plus d'enfants d'aller à l'école chaque jour mais à mi-temps : un groupe le matin et un autre le soir.

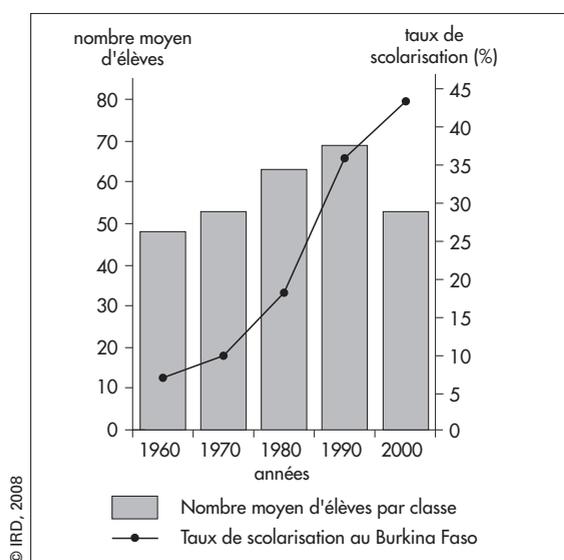
3) Les écoles satellites sont normalement des établissements à trois niveaux (CP1, CP2, CE1) où l'élève commence son apprentissage en langue locale (CP1) puis intègre progressivement le français (CP2 et CE1). Il est ensuite accueilli par une école primaire classique pour poursuivre sa scolarité.

reste cependant encore très faible par rapport à la population scolarisable au Burkina Faso. À l'Indépendance, le taux brut de scolarisation (pour les 7-14 ans) était de 6,5%. En 1970, il n'était encore que de 11%, et de 15,8% seulement en 1980 pour moins de 200 000 élèves (Figure 14). À la fin de la période révolutionnaire, en dépit des efforts, il n'atteint que de 30% (calculé pour les 7-12 ans depuis 1986). Au milieu des années quatre-vingt-dix, le taux brut de scolarisation atteint 35,7% au Burkina Faso et 42,7% en 2000.

En 2002, la population scolarisable chez les enfants de sept ans, était de 402 041 et le taux brut d'admission enregistré était de 52,9%, soit un enfant sur deux scolarisé. Pour l'année scolaire 2005, le taux net de scolarisation est de 44,6%.

Le rythme de croissance des infrastructures est ralenti dès le milieu des années soixante en raison des coûts de construction très élevés. En 1969, pour contrebalancer cette situation, les pouvoirs publics décident de nationaliser toutes les écoles primaires privées catholiques qui

Figure 14 - TAUX DE SCOLARISATION ET NOMBRE D'ÉLÈVES



Source : MEBA, 2001

constituent la majeure partie des établissements privés. Par la suite, un décret est pris en 1974 qui autorise les personnes physiques et morales à ouvrir un établissement privé.

Pendant la Révolution, l'accroissement de l'offre scolaire est significatif avec près de 3 000 ouvertures de classe, contre 1 600 au cours des précédentes décennies.

Cependant, si les réformes du CNR visent à rendre l'école obligatoire et gratuite et donc accessible à tous, le souhait d'orienter l'enseignement en faveur de l'État conduit celui-ci à prendre des engagements qui ont pour conséquence la dégradation de la qualité de l'enseignement. En effet, les enseignants diplômés sont licenciés au profit d'enseignants révolutionnaires n'ayant pas le même niveau que leurs prédécesseurs. Les conséquences s'observent rapidement à l'échelle du Burkina Faso puisque le taux de scolarisation augmente grâce à la multiplication du nombre d'enseignants.

Or, parallèlement, la diminution des frais de scolarité imposée dans les écoles privées rend difficile leur fonctionnement et aboutit à la fermeture de plusieurs d'entre elles (45 en 1985). Alors que le taux de scolarisation ne cesse d'augmenter, les capacités d'accueil des établissements stagnent, entraînant l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

En revanche, ces six dernières années, environ 9 100 nouvelles salles de classe ont été ouvertes, portant le nombre total à 17 037; soit un accroissement de l'offre scolaire supérieur à celui opéré en 30 ans, de 1960 à 1990 ! La priorité accordée au secteur primaire tant au niveau de l'État que de la coopération internationale a donc finalement permis de diminuer les effectifs des classes.

Les villes concentrent l'offre scolaire qui s'est considérablement diversifiée au cours des dernières décennies. À partir de 1989, une nouvelle vague de création d'établissements privés débute, accentuée par la signature du Programme d'ajustement structurel en 1991 et le projet Éducation IV⁵ dont le but est d'élargir l'accès à l'enseignement primaire et d'améliorer l'enseignement secondaire, notamment l'enseignement technique et professionnel. Financé par la BAD (Banque africaine de développement), il participe à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage ainsi qu'au renforcement des capacités de gestion du système éducatif. Le projet a pour objectif la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services d'éducation. Les classes à double flux apparaissent, elles participent à l'explosion des effectifs scolarisés, cependant peu d'initiatives sont entreprises pour améliorer la qualité de l'enseignement par le renforcement d'équipement pédagogique par exemple.

À Ouagadougou, ces dispositions successives ont permis d'accroître le nombre des écoles de 31% entre 1997 et 2001 par exemple : le nombre d'établissements privés s'est accru de 47% contre seulement 18% pour les écoles publiques. En 2001, le nombre d'écoles privées est même devenu équivalent à celui du public (197 et 196).

4) Nous évoquerons alternativement le taux brut de scolarisation qui est le nombre d'élèves (ou étudiants) inscrits dans un degré donné d'enseignement, quel que soit leur âge, rapporté à la population du groupe d'âge qui correspond officiellement au degré donné d'enseignement et le taux net de scolarisation qui correspond à l'effectif du groupe d'âge officiel dans un degré donné d'enseignement rapporté à la population du même groupe d'âge.

5) Le Plan décennal de développement de l'éducation de base, adopté en 1999, forme le projet Éducation IV au Burkina Faso. Il constitue un cadre politique et financier qui intègre progressivement l'ensemble des activités en relation avec l'éducation de base. Son objectif original était de porter le taux brut de scolarisation à 70% en 2011 et le taux d'alphabétisation à 40% au cours de la même année.

Le système éducatif formel

Du fait notamment d'une offre scolaire plus abondante que dans le reste du pays, la capitale se démarque par un taux net de scolarisation plus élevé que la moyenne nationale, atteignant 71,8% en 2005. Par ailleurs, si les effectifs des garçons tendent globalement à être supérieurs à ceux des filles dans le public comme dans le privé avec en moyenne 56% de garçons scolarisés, ceci n'est plus aussi évident à Ouagadougou où les garçons représentent 51% des effectifs du public et 49% du privé en 2005. Ce phénomène est encore plus marqué lorsque l'on distingue le taux de scolarisation des garçons à l'échelle nationale qui est de 49,1% contre 79,1% dans la capitale et celui des filles respectivement 39,8% et 70,5% pour l'année scolaire 2005.

Au secondaire (général), le taux de scolarisation est passé de 0,4% en 1960 à 1,4% en 1970, 2,7% en 1980, 7,8% en 1990 et atteint 11,1% à l'aube du *xxi*^e siècle. Bien que croissant, il reste donc bien faible. Pendant la décennie soixante-dix, et jusqu'à la Révolution, l'enseignement secondaire se développe presque exclusivement dans le privé qui commence à prendre son essor. Suite à la décision du CNR de doter chaque chef-lieu de département d'un collège d'enseignement général, et chaque province d'un lycée, la scolarisation dans le secondaire va fortement progresser, surtout dans le public. La volonté de rendre l'École plus accessible en diminuant de moitié les frais de scolarité va fortement peser sur le secteur privé, dont la croissance reste cependant soutenue. Ces effets vont se prolonger jusque dans les années quatre-vingt-dix. Toutefois, bien que l'effectif des élèves continue de croître, sa progression semble marquer un essoufflement; il est d'environ 160 000 élèves pour le secondaire général et 13 000 pour l'enseignement technique. La décroissance du privé, qui est essentiellement

implanté dans les grandes villes et qui se consacre surtout à l'enseignement technique, se poursuit, accentuée par la crise économique et la dévaluation du franc CFA en 1994.

Ouagadougou, cité scolaire du Burkina Faso

• Une couverture préscolaire encore faible

Selon les travaux de l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), les établissements préscolaires sont encore à l'état embryonnaire et restent concentrés en milieu urbain avec 42% des structures dans la capitale. En 2003, on comptait en effet près de 130 structures. À Ouagadougou, les établissements préscolaires, relativement dispersés, sont pratiquement absents des périphéries et plus particulièrement des quartiers nord comme Tanghin, et des quartiers est et sud-ouest alors que les densités des enfants en âge d'y être scolarisés sont les plus fortes (*Planche 29*). En 1996, le nombre d'enfants de moins de quatre ans était évalué à un peu plus de 90 000.

Quelques concentrations spatiales sont observées au sud, dans le quartier de la Patte d'oie, et au centre, entre les quartiers de la Zone résidentielle et de la Rotonde alors que paradoxalement, il ne s'agit pas de quartiers où la part des enfants scolarisables est la plus forte⁶.

La caractéristique principale de ces quartiers est d'accueillir des populations au niveau de vie relativement élevé qui ont tendance à scolariser relativement tôt leurs enfants du fait de leurs moyens.

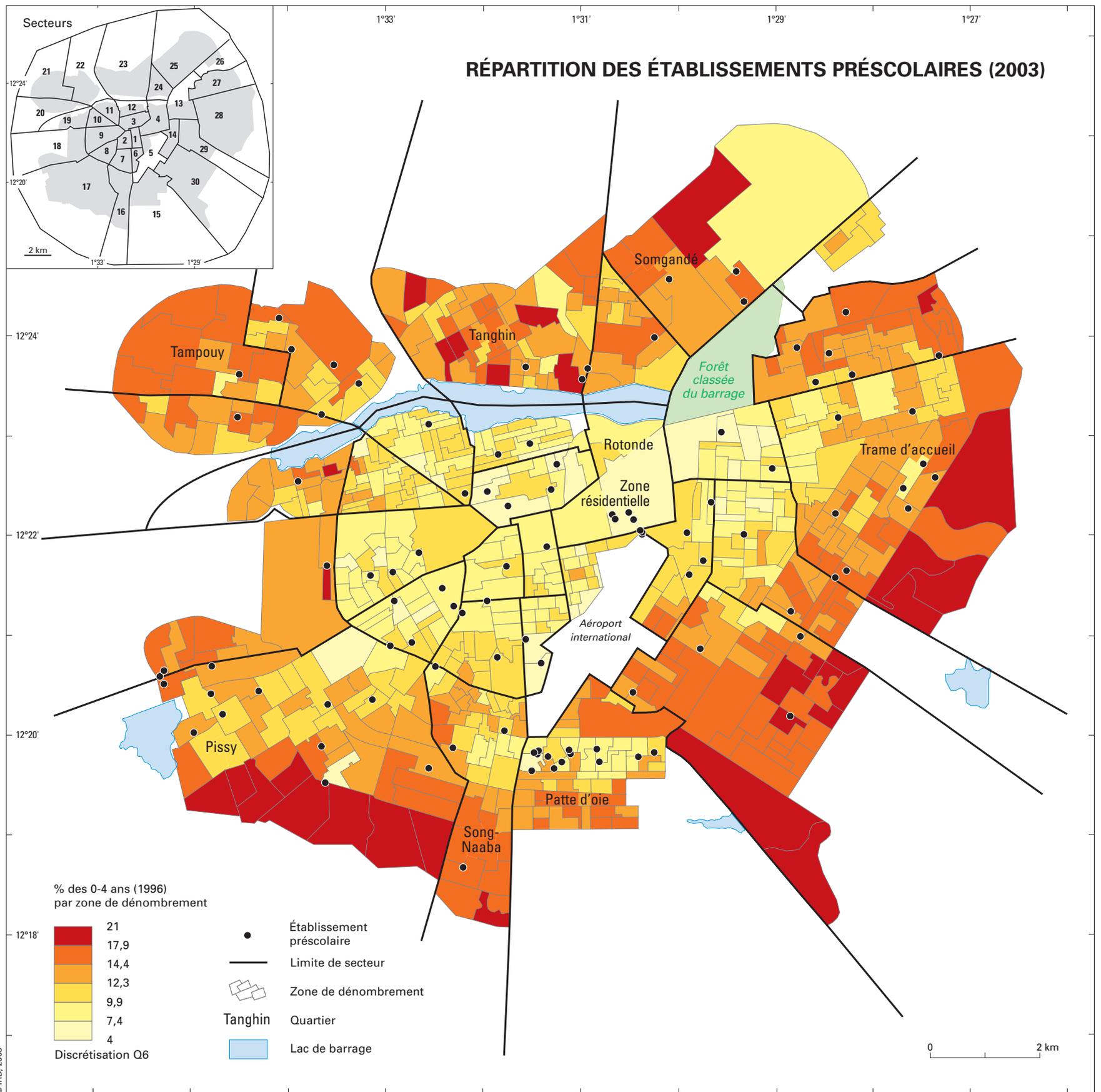
• Une offre primaire diversifiée

En 2005, les 30 secteurs de Ouagadougou accueillent près de 500 établissements primaires répartis entre le secteur privé pour 60,8% et le secteur public pour 39,2%, une part à la baisse puisqu'elle était de 44,3% l'année précédente (*Illustrations 38 et 39*). Dans les écoles privées, l'inscription des enfants est surtout déterminée par des aspects financiers tandis que dans le public, les contraintes sont surtout liées à l'âge. L'implication du secteur privé a cependant beaucoup varié depuis l'Indépendance. Essentiellement confessionnelles dans les années soixante, les écoles étaient dirigées principalement par des catholiques. Selon l'ISSP, 158 écoles appartenaient au domaine privé catholique contre 22 pour les protestants en 1969. À cette



Illustration 38
L'école primaire publique de Paspanga
(secteur 3)

6) La planche 29 a été réalisée en superposant la part des enfants de 0 à 4 ans issue des données du RGPH de 1996 (échelle des zones de dénombrement) avec la localisation des établissements préscolaires enregistrée en 2003 en associant nos enquêtes de terrain aux données de l'ISSP. Cette représentation a ses limites du fait du décalage dans le temps des données. Cependant, dans la mesure où les périphéries n'ont fait que croître démographiquement depuis 1996, la question de l'absence de structure préscolaire dans les espaces où elles seraient les plus utiles ne s'en pose que davantage.



Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Cadot E., AUF-IRD. Planche réalisée avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

Sources : INSD, RGPH, 1996 ; MEBA, DEP, 2005 ; ISSP, 2003 ; relevés de terrain IRD, 2003

Le système éducatif formel



© Cliché Meunier-Nikiema A., juillet 2007

Illustration 39
Une école privée (secteur 28)

date, la décision de l'État de nationaliser ce type d'établissement contribue à en faire rapidement chuter le nombre. En juin 2000, un protocole d'accord fixe l'engagement de l'État burkinabè afin de rétrocéder à l'Église catholique ces écoles primaires. Le nombre d'établissements privés confessionnels passe ainsi de deux en 1996 à seize en 2005.

Actuellement, les écoles catholiques recrutent moins d'élèves que les écoles protestantes. Les écoles laïques dominent cependant le secteur privé en termes de nombre d'élèves sans toutefois surcharger leurs classes puisque l'on recense 45,8 enfants par classe dans le privé laïc contre 50,3 dans le privé catholique et 76,5 dans le public. Globalement, 70% des ouvertures d'écoles de ces dix dernières années dans la capitale sont liées au secteur privé.

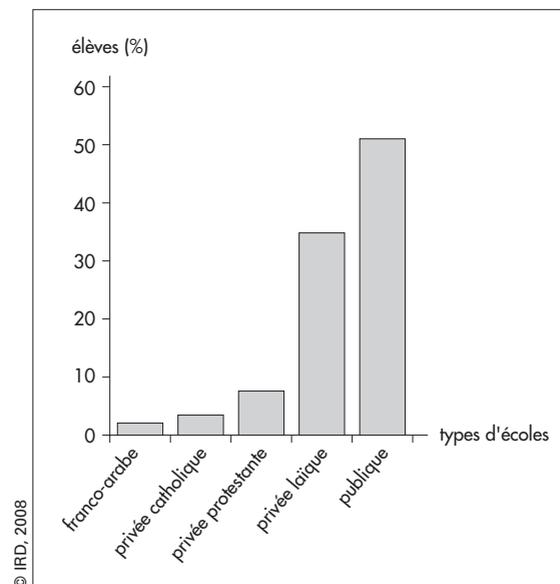
Les médersas⁷ dont les premiers établissements ont été ouverts dans les années cinquante dans les pays de colonisation française, concurrencent l'école publique en ville. À la suite de la conférence sur l'éducation pour tous de 1990, plusieurs partenaires ont décidé d'allouer des fonds considérables pour l'appui et la coordination des médersas. Ces établissements jouent un rôle important dans la

lutte contre l'analphabétisme et la promotion de la scolarisation des enfants selon les organismes internationaux. Toutefois, ils sont très instables en raison des fermetures fréquentes. En outre, leur multiplication incontrôlée pose des problèmes dans la mesure où les maîtres ont souvent un faible niveau de formation et pas toujours de programme d'enseignement bien défini.

En 2005, les écoles franco-arabes n'accueillaient que 2,9% des enfants scolarisés à Ouagadougou, une faible représentation urbaine contrairement aux écoles privées laïques qui regroupaient 34,8% des élèves contre 3,5% dans les établissements catholiques et 7,7% dans les établissements protestants (Figure 15).

Globalement, le secteur public scolarise le plus d'élèves avec 51,1% des inscriptions en 2005 mais il est en perte de vitesse puisque ce taux atteignait 69,2% en 1996.

Figure 15- RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR TYPE D'ÉCOLE (2005)



© IRD, 2008

Source : MEBA, 2006

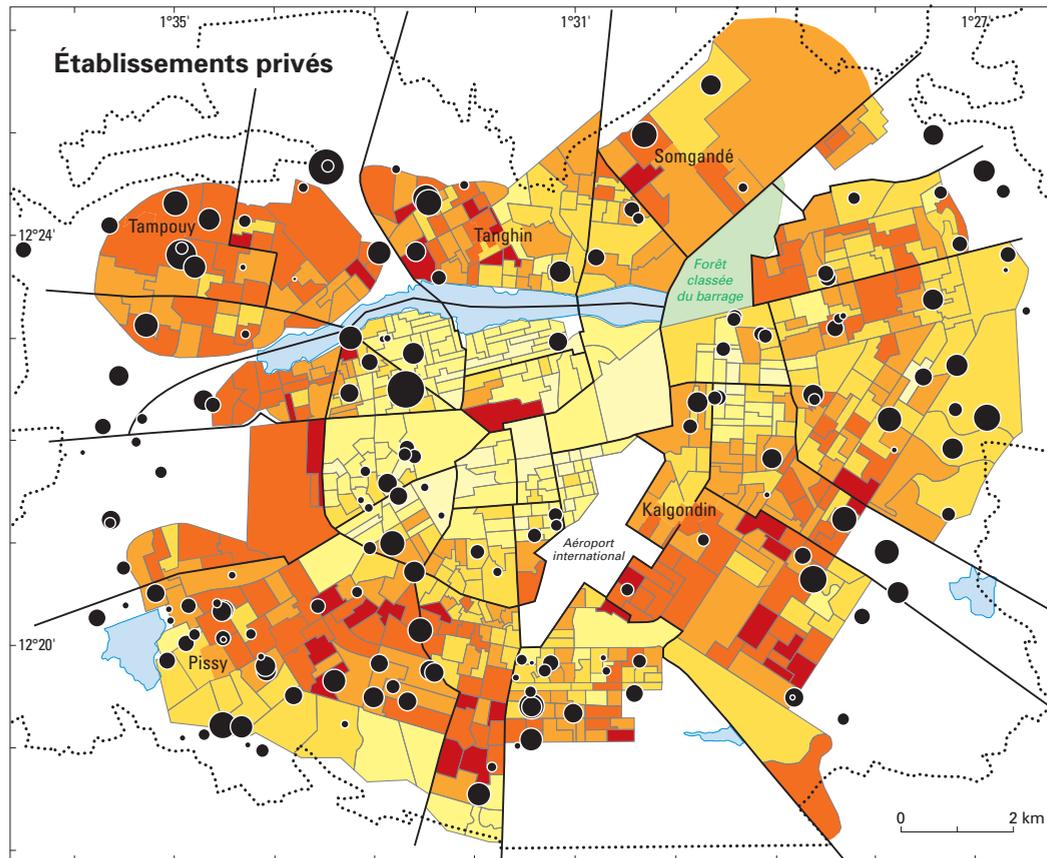
Si le nombre d'élèves par établissement varie peu dans le public, il en va différemment dans le secteur privé qui compte les plus gros établissements, particulièrement en périphérie irrégulière.

Outre l'existence de disparités en termes d'effectifs, le croisement des informations relatives à la répartition spatiale des établissements primaires avec les densités des enfants de cinq à quatorze ans révèle d'autres disparités intra-urbaines (Planche 30).

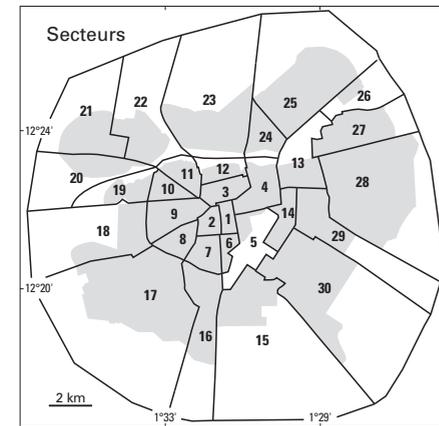
Au début des années quatre-vingt, l'implantation des établissements se faisait essentiellement dans les quartiers centraux. La Révolution et la politique de lotissement se sont accompagnées d'une croissance des équipements scolaires dans les périphéries de la capitale. Aujourd'hui, elles accueillent un nombre croissant d'établissements de statut public et surtout privé laïc, notamment dans les marges sud-est (secteur 17) et sud-ouest (secteurs 28, 29, 30).

Certains espaces apparaissent très pauvrement pourvus en structures scolaires primaires comme on peut le voir dans la partie nord-est de la ville (Somgandé). Dans d'autres quartiers, il y a une partition équitable de l'espace entre le public et le privé comme cela semble se produire à l'extrême nord-ouest de la ville : au secteur 21, on trouve plutôt des établissements privés alors qu'aux secteurs 19 et 22, les établissements privés se font rares au profit des établissements publics.

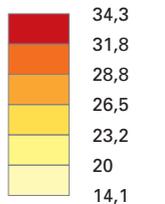
7) Les écoles franco-arabes ou médersas se distinguent des écoles coraniques par leur structuration qui les rapproche des écoles publiques classiques. Elles enseignent le Coran en plus des matières classiques contrairement aux écoles coraniques qui n'enseignent que le Coran. Ces écoles sont affiliées au ministère de l'Enseignement de base. Les enfants ne sont pas logés en général dans les médersas contrairement aux enfants des écoles coraniques qui sont totalement confiés aux marabouts.



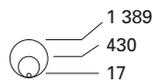
**HÉTÉROGÉNÉITÉ DES EFFECTIFS
DANS LE PRIMAIRE (2003)**



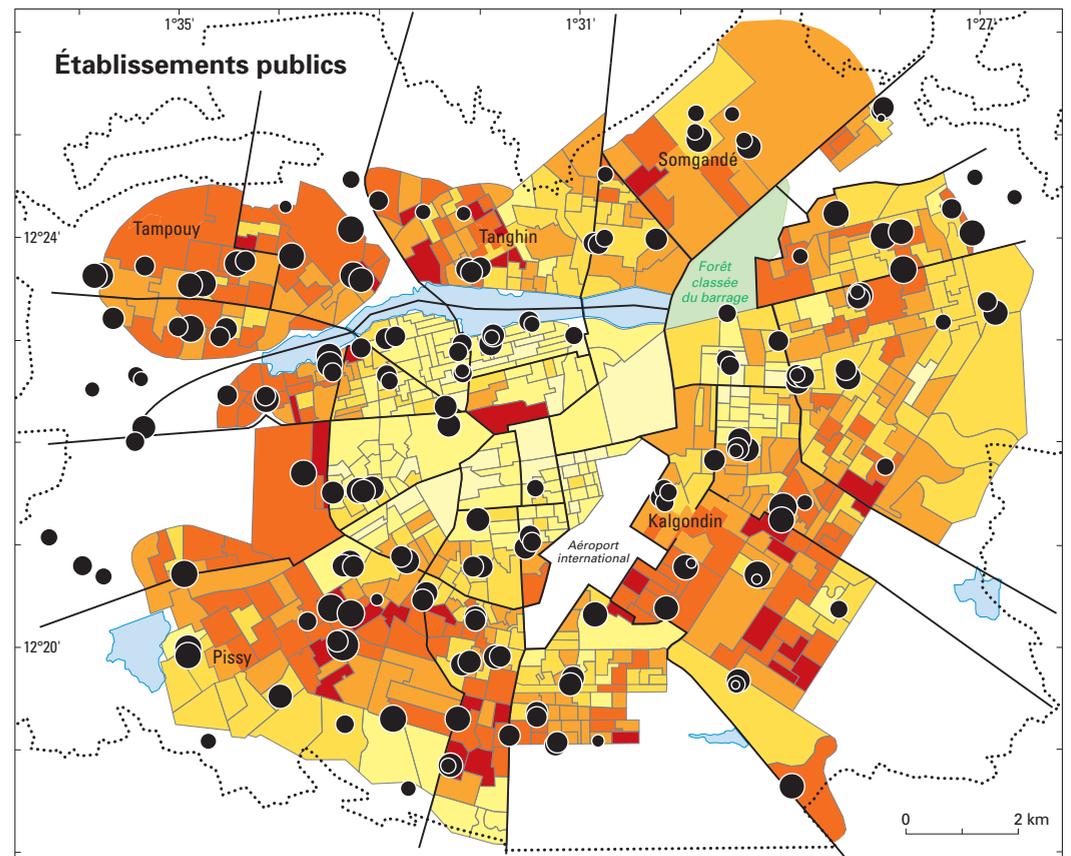
% des 5-14 ans (1996)
par zone de dénombrement



Nombre d'élèves inscrits (2003)



- Limite de secteur
- ▭ Zone de dénombrement
- Tampouy Quartier
- ⋯ Front de l'urbanisation irrégulière relevé en 2003
- Lac de barrage



Le système éducatif formel

L'intérêt pour l'enseignement secondaire est moindre qu'à l'encontre du primaire. La caractéristique majeure est un développement du secteur privé presque exclusif à partir des années soixante-dix jusqu'à la Révolution. À partir de 1983, la décision du CNR de doter chaque chef-lieu de département d'un collège d'enseignement général et chaque province d'un lycée modifie en effet la tendance au profit du secteur public. Ce phénomène est renforcé par la crise économique et la dévaluation du franc CFA qui sont défavorables à la fréquentation de structures privées trop coûteuses.

À Ouagadougou, le taux de scolarisation dans les établissements secondaires s'élève cependant à 39% en 2002-2003, 11% au niveau national avec un nombre d'élèves plus important dans les établissements d'enseignement général que dans les lycées techniques.

Bien que l'offre éducative soit élevée dans la capitale, il existe peu de collèges et de lycées publics. Selon les statistiques disponibles au MESSRS en 2003, ils ne sont que six pour l'enseignement technique et dix pour l'enseignement général, auxquels il faut ajouter les écoles nationales de formation professionnelle destinées selon le domaine à des jeunes ou des adultes (école des douanes, école de santé publique,...). Cependant, contrairement aux structures privées, les établissements publics scolarisent beaucoup plus d'élèves compte tenu des frais d'écologie moins importants. Ainsi, à Ouagadougou, 83 élèves par classe sont recensés dans le public contre 63 dans le privé pour les établissements qui accueillent les élèves de la 6^e à la 3^e, (respectivement 75 et 61 pour le reste du pays). Pour les classes de la seconde à la terminale, les statistiques évaluent à 51 le nombre d'élèves par classe dans le public contre 41 dans le privé (respectivement 46 et 37 pour le reste du pays).

D'un point de vue géographique, les établissements secondaires publics se regroupent essentiellement dans les quartiers centraux (*Planche 31*).

Les structures privées viennent pallier les insuffisances de l'État dans les périphéries de la ville (*Illustration 40*).

L'enseignement supérieur présente des caractéristiques spatiales similaires puisque les structures créées par l'État se concentrent en centre-ville tandis que les établissements privés se répartissent en périphérie. L'université de Ouagadougou a pour origine l'Institut supérieur de formation, créé en 1965 et devenu Centre d'enseignement supérieur en 1969. Le Centre accède au statut d'université en 1974 et devient le premier établissement d'enseignement supérieur du pays (*Illustration 41*). Prévüe pour un millier d'étudiants à cette époque, elle en recensait près de 16 000 en 2002-2003 répartis entre les Unités de formation et d'enseignement (UFR) de langues, de médecine et de pharmacie, de physique et de chimie, de sciences humaines et de psychologie, de droit, de biochimie et de biologie. En 2005-2006, ils seraient près de 30 000.

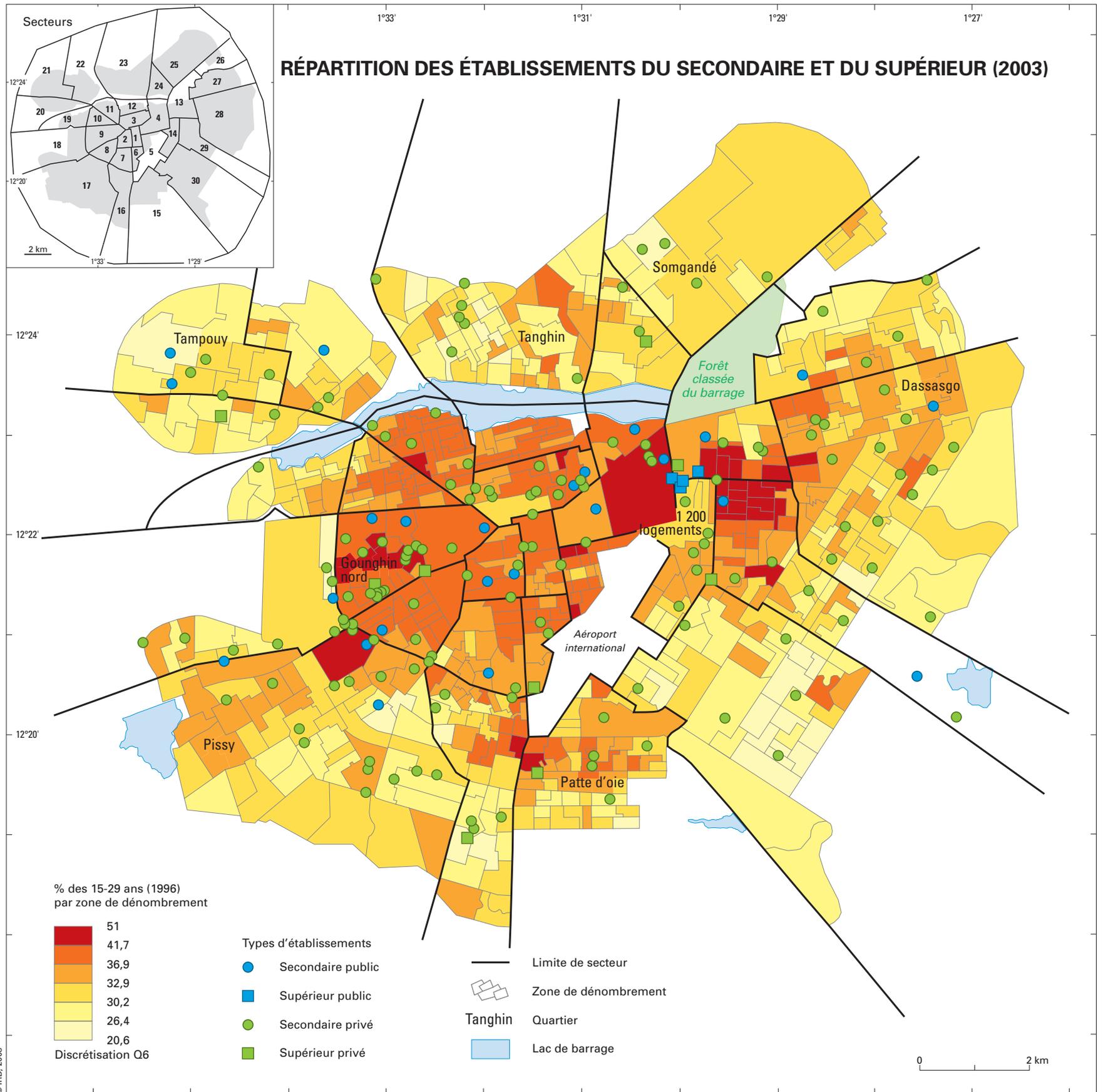
Les établissements d'enseignement supérieur privés scolarisent au plus 150 étudiants, dans des domaines liés plutôt au commerce et à la comptabilité. L'Institut supérieur d'informatique et de gestion (ISIG) recense le plus grand nombre d'étudiants, soit 531 en 2002.

À Ouagadougou, le secteur privé est en pleine croissance, à l'image de ce que nous avons constaté dans le domaine de la santé. L'offre scolaire est inégalement répartie, au détriment des périphéries, particulièrement dans les zones irrégulières, comme nous l'avons déjà constaté au niveau de l'ensemble des équipements. Dans ces zones prédominent d'ailleurs l'offre privée, plus onéreuse que l'offre publique, posant donc à la fois des questions d'accessibilité physique et financière.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, une offre diversifiée s'est mise en place : école publique traditionnelle, écoles coraniques et structures scolaires laïques privées (écoles satellites). Cependant, malgré la multiplication des « innovations pédagogiques », l'offre scolaire du Burkina Faso reste inférieure à la demande, y compris dans la capitale. Le développement des établissements du secteur privé n'a pas pallié l'insuffisance quantitative du secteur public. Avec un taux de scolarisation très faible, 44,6% en 2005, le système éducatif est en crise, les disparités entre les villes et les campagnes d'une part, entre les garçons et les filles d'autre part, sont prégnantes. De plus, le taux d'encadrement qui s'élève à 60 élèves par maître en moyenne et le taux de déperdition scolaire sont élevés.



Illustration 40
Le lycée Newton (secteur 27)



Le système éducatif formel

Par ailleurs, la transition entre le primaire et le secondaire est brutale, peu d'élèves poursuivant leur scolarisation dans le secondaire. Enfin, il apparaît de plus en plus une inadéquation entre les systèmes scolaires et le marché de l'emploi. De fait, plus que sous-scolarisé, le Burkina Faso serait surtout mal scolarisé avec un système éducatif coûteux et trop peu performant. L'éducation burkinabè est en perte de vitesse. L'opinion générale est à une diminution du niveau des élèves et à une éducation à double vitesse. D'un côté, les meilleures écoles, très chères et inaccessibles à la majorité, de l'autre des écoles où les effectifs pléthoriques se conjuguent au manque de documents didactiques et d'enseignants dans certaines matières.

Les engagements pris lors de la Conférence de Jomtien ont donc permis un certain progrès mais en l'absence de politiques spécifiques destinées aux groupes les plus défavorisés, les inégalités scolaires se sont parfois accrues. Si une forte mobilisation de ressources en faveur de l'éducation a été possible, le rôle de l'État a été réduit, remettant en cause l'élaboration d'une politique nationale. Les notions de droit à l'éducation, d'instruction publique tendent à disparaître au profit d'une scolarisation simplement utile sans véritable vision à long terme, notamment en termes de marché de l'emploi. Par conséquent, l'accroissement des taux de scolarisation ne s'accompagne pas de la mise en œuvre d'un véritable système éducatif public de qualité, et

les effets escomptés de la scolarisation des groupes sociaux défavorisés risquent de s'avérer limités, remettant alors en cause les OMD visant à la réduction de la pauvreté.



© Cliché Meunier-Nikiema A., juillet 2007

Illustration 41

L'UFR des sciences de la vie et de la terre de l'Université de Ouagadougou

Les marchés

Maud Harang et Yamba Kafando

L'évaluation de la pauvreté prévue dans le cadre des OMD se fonde sur des indicateurs de disponibilité financière et de consommation. Si les marchés urbains n'ont pas été retenus à ce titre, ils n'en constituent pas moins des indicateurs susceptibles de fournir des informations quant à l'importance des échanges, leur qualité, leur rythme, etc. Généralement axés sur le vivrier, les marchés connaissent une évolution constante liée au contexte de croissance démographique urbaine et sont le reflet du dynamisme du secteur agricole et de l'accès aux grands centres urbains.

Du fait de la persistance de taux élevés de croissance démographique et de migration vers les villes, et malgré l'absence de croissance économique rapide, la demande en aliments de base, connaît une forte hausse.

L'approche retenue dans ce chapitre se fonde sur une analyse de l'importance des marchés dans la capitale et de leur extension géographique afin d'identifier des lieux d'échanges des

produits vivriers qui constituent également des lieux d'échanges sociaux et de mettre ainsi en évidence une autre structuration de la capitale.

Des marchés de plus en plus nombreux

Dans les années trente et quarante, l'essentiel des activités commerciales africaines transitait par les quartiers de Koulouba, Tiedpalogo et Zangouettin. Un marché de produits vivriers avait investi l'ancien quartier européen qui devint le marché du soir de Ouagadougou (*zabré daaga*), car il se tenait après la fermeture du marché central. Un marché de *dolo*¹ qui regroupait fréquemment musiciens et danseurs s'installa non loin de là. Pour un certain nombre d'anciens, c'est autour de ce marché qu'était le centre même de la ville, Ouagadougou renouant ainsi avec sa tradition de marché permanent de *dolo*.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'apparition de nouveaux marchés s'est accélérée dans la ville de Ouagadougou du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs.

1) Bière de mil.

Les marchés

La restructuration du marché central au cours des années quatre-vingt a eu pour conséquence le report de l'activité de nombreux petits commerçants vers la périphérie et en conséquence directe, l'accroissement du nombre des marchés. Cet accroissement a été renforcé par la politique d'urbanisation et de développement des cités qui a attribué au cours de cette période un certain nombre de réserves administratives à la construction de marchés.

Outre la volonté politique, la croissance démographique a largement contribué au développement de points de vente, une certaine concentration de population exprimant des besoins en alimentation et en habillement.

Quelle que soit l'origine de l'installation de la structure, le point commun est une implantation permettant l'articulation entre des quartiers de fonction et de fréquentation différentes, ou une implantation aux entrées de ville, points d'échange avec les producteurs de vivriers venus des villages environnants. L'arrivée des vendeuses de condiments et de légumes, et parfois l'installation des « dolotières² », semblent constituer la première étape de la formation d'un marché. Ce schéma expliquerait l'évolution du nombre de marchés passant d'une douzaine en 1974, à dix-neuf en 1989, cinquante en 1994, pour atteindre actuellement le nombre de soixante-six soit une multiplication par plus de cinq en 30 ans (*Planche 32*).

Généralement tenu tous les trois jours au village, en pays mossi, ils sont devenus quotidiens en ville. À l'époque coloniale, les grands marchés étaient implantés dans la partie la plus ancienne de la ville, à proximité de la mosquée ou de la cathédrale, de l'hôtel de ville et de la gare. Les halles abritaient en général les produits vivriers frais, la boucherie, la vente de poisson et l'artisanat local.

Le commerce de produits agricoles locaux se faisait à l'extérieur du marché, dans les cours des grands commerçants traditionnels, tandis que le commerce des articles manufacturés se faisait dans les comptoirs des compagnies de négoce ceinturant la place du marché. Fonctionnant à la fois comme marchés de gros et de détail, ces marchés anciens ont été, sous l'effet de la croissance urbaine, progressivement supplantés par de nouveaux marchés qui se sont développés progressivement dans les périphéries.

Aujourd'hui, chaque secteur compte au moins un marché. À mesure que les quartiers périphériques se densifient, l'activité et le nombre d'achalandage des marchés augmentent. Il semble que la multiplication des boutiques de rue en dehors des sites réservés et l'absence d'emplacements libres dans les marchés existants soit une cause à la dissémination des marchés. Le plus souvent, le marché s'installe sur une réserve foncière à laquelle était attribuée une vocation mais qui faisait souvent abstraction de la réalité des échanges commerciaux.

S'il est un fait marquant qui mérite d'être souligné, c'est la revalorisation dont ont profité les *yaar*³ des secteurs de la ville à la suite de l'incendie qui a ravagé le grand marché central en mai 2003. Autrefois ignorés par les commerçants, au point que la mairie avait fini par ne plus croire à leur probable occupation, aujourd'hui, ces marchés sont pris d'assaut par les commerçants. Les commerçants exclus du grand marché se sont rabattus sur les différents marchés qui existaient dans la capitale comme le marché de Baskuy au secteur 11, celui de Koulouba au secteur 4 ou encore celui de Paag la Yiri au secteur 16.

On notera que les périphéries apparaissent encore une fois bien délaissées mais il faut

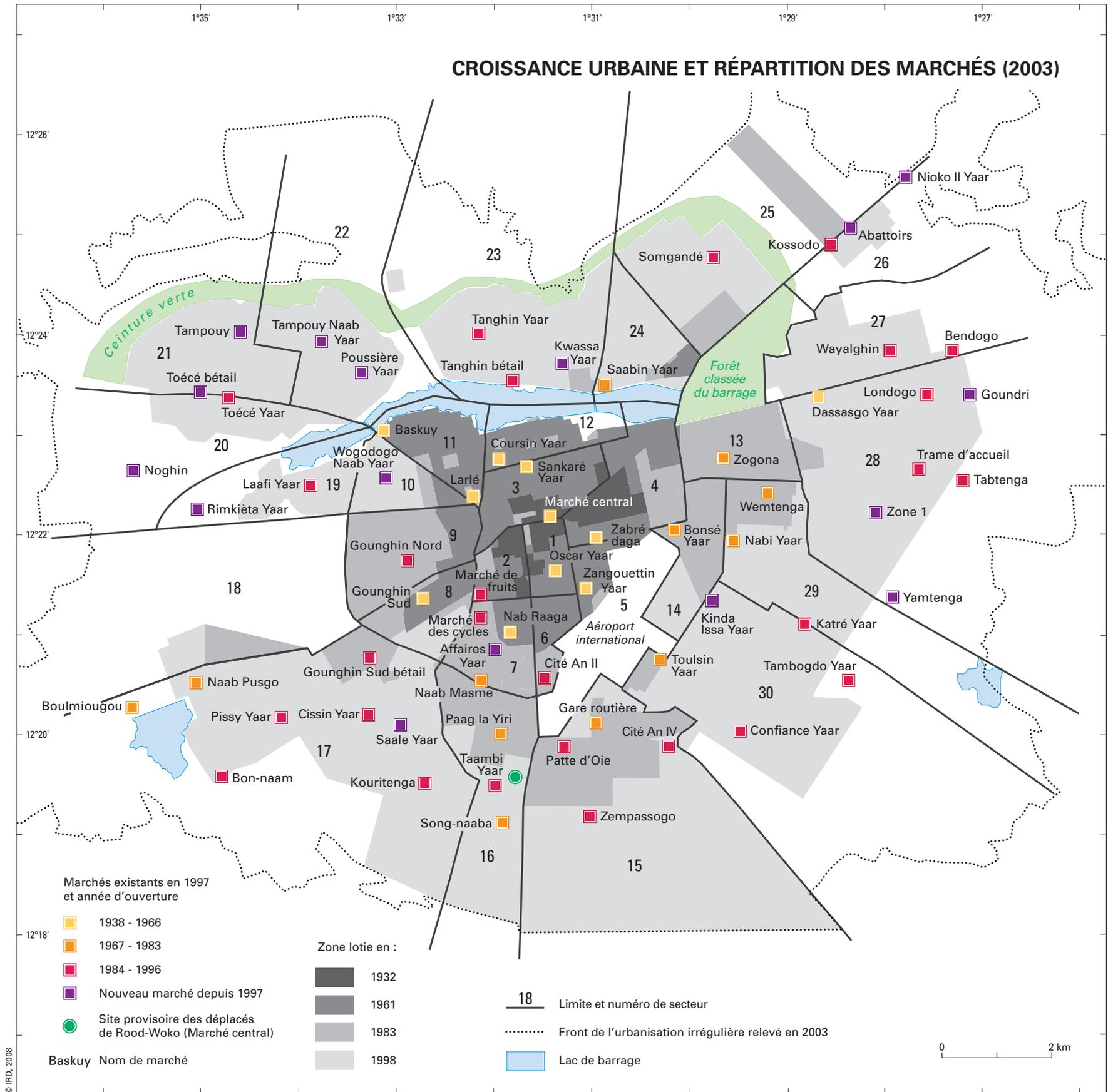
cependant se garder de toutes conclusions car il existe des petits marchés dits du soir qui n'ont pas toujours pu être recensés.

Ces petits marchés temporaires sont un autre moyen d'émancipation pour les femmes. Les possibilités pour celles-ci de trouver un travail salarié sont limitées, le marché leur offre alors l'opportunité d'exercer une petite activité rémunératrice. Elles vendent généralement des légumes, des condiments. Ainsi, certains marchés ont un profil plus féminin, comme le marché de Paspanga entièrement dédié à la vente de produits maraîchers, contrairement à d'autres qui seront le lieu de concentration plus masculine, comme Sankaré Yaar, lieu d'échanges plus diversifiés.

Certains auteurs s'accordent à reconnaître le rôle urbanisant des marchés. Équipements impérativement nécessaires, ils restent cependant absents d'une certaine partie de la capitale burkinabè. En effet, dans le nouveau quartier de Ouaga 2000 au sud de la ville, volonté ou circonstances, aucun espace libre n'a été prévu pour l'implantation d'un marché, l'extension urbaine ayant rapidement saturé le site. Ce quartier ne laisse pas davantage place aux petits commerces, pourtant très nombreux à travers la ville, que ce soit dans une boutique en dur ou à l'abri d'une structure plus précaire. En ce sens, la présence ou l'absence de marchés peut être révélatrice de disparités intra-urbaines.

2) Ce sont elles qui préparent et vendent le *dolo*.

3) Marché en mooré.



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Harang M., Paris-X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, novembre 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; Bourzai M.P., 1997 ; relevés de terrain Harang M. et Kafanko Y., 2003

Les marchés

Taille et fonctionnalité : la domination des petits marchés vivriers

Les facteurs déterminant l'installation et la hiérarchisation des marchés dans les villes d'Afrique subsaharienne peuvent être regroupés en trois grandes catégories : la proximité de la clientèle, la densité de peuplement, les équipements urbains et la voirie existante. On peut alors distinguer les marchés centraux et les marchés de quartiers. Les marchés centraux sont d'origine souvent ancienne, de taille plutôt réduite car ils ont été implantés dans le cœur commercial des cités. Leurs emprises ont été bien circonscrites dès leur création. Ils rayonnent sur la totalité de la ville.

Les marchés de quartiers se sont développés de façon quasi-spontanée sur de vastes terrains, à l'origine relativement éloignés du centre de la cité. Ils regroupent un grand nombre de commerçants avec une gamme étendue de produits au détail et en gros. Le bâti très hétéroclite va de la boutique bien construite à la baraque misérable. Leur rayonnement ne dépasse pas le quartier. Ce sont les marchés situés aux abords des gares routières, les marchés de rue, les « marchés de nuit », etc.

Nos enquêtes mises en œuvre en 2003 et 2004 visaient au dénombrement des marchés et elles se sont plutôt axées sur la détermination des produits et des services offerts. La distinction entre les marchés de détail, gros ou demi-gros, ou en fonction de la morphologie du site, de sa situation dans l'espace urbain ou de la taille aurait demandé des enquêtes plus approfondies et n'a pu être retenue.

Ainsi, la classification a retenu les denrées périssables, en distinguant les matières premières et les articles manufacturés (*Planche 33*).

Une grande majorité de marchés étant des foyers de vente de produits très variés, ils ont été désignés comme noyaux mixtes. Le caractère permanent et construit du site a été retenu pour compléter le profil de ces lieux d'échanges de marchandises.

Il existe une relation entre la taille et la fonction du marché (*Tableau 6*).

Tableau 6 - MARCHÉS OFFRANT PLUS DE 1 000 EMPLACEMENTS (1997)

Nom	Capacité d'accueil
Marché central	4 300
Sankaré Yaar	2 037
Baskuy Yaar	1 904
Goughin Sud	1 723
Paag la Yiri	1 571
Pissy Yaar	1 416
Nabi Yaar	1 116
Larlé Yaar	1 115

Source : d'après Bourzai M.P., 1997

Les grands marchés sont des lieux de stockage et de redistribution en gros et demi-gros, Sankaré Yaar au secteur 3 en est un exemple. Ces marchés structurent un espace vaste que la population urbaine est plus ou moins susceptible de fréquenter du fait de la diversité des marchandises proposées au détail et en demi-gros.

Par le volume des produits disponibles, ce type de marché constitue un élément majeur de la chaîne de redistribution directe et indirecte aux consommateurs. Les marchés de quartier jouent davantage un rôle de relais avec les marchés de plus grande taille. L'aire d'attraction de ces petits marchés, moins étendue (un à deux kilomètres de rayon), résulte d'échanges de produits de consommation journalière, contrairement aux grands marchés. Ces lieux d'échanges secondaires mettent à disposition des produits alimentaires d'origine locale ou importés et des biens de consommation courante tels que tissus, vêtements, quincaillerie, ustensiles divers, etc. Enfin,

les petits marchés accueillent des commerçants occasionnels, souvent des citoyens souhaitant vendre des marchandises récoltées ou achetées. Ce type de structure est pratiquement absent du centre-ville et reste la caractéristique des quartiers périphériques plus récents et moins densément peuplés. En 1994, les marchés de petite taille (soit 40 sites sur les 50 recensés), qualifiés de points de vente vivriers, regroupaient la moitié des commerçants et excédaient rarement une taille supérieure à 300 emplacements par site (*Illustration 42*).

L'occupation de ces marchés est parfois épisodique et des interrogations se posent quant à la survie de ce type de structure. La croissance des équipements est en effet étroitement liée à la diversification des produits commercialisés.

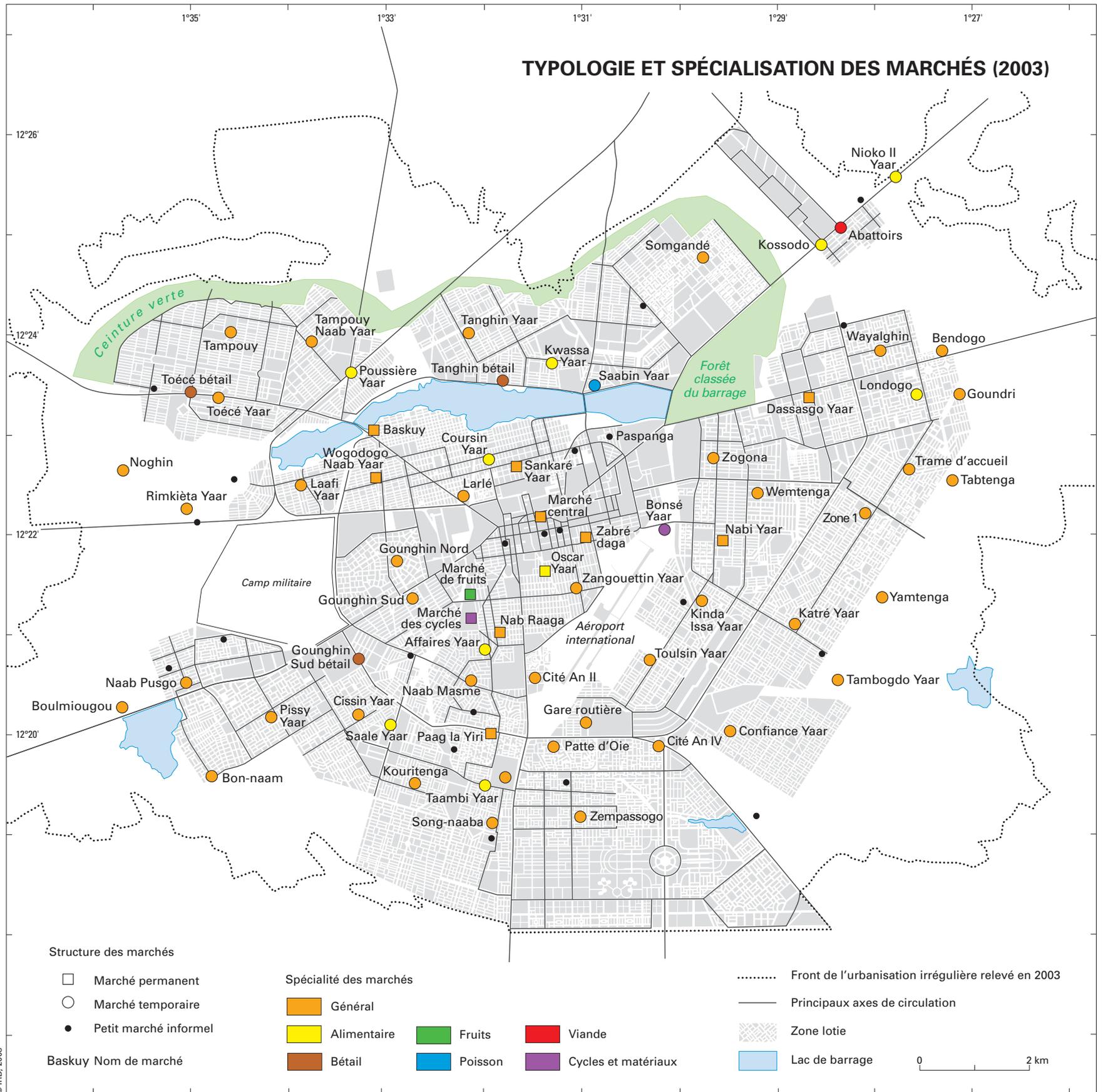
Les marchés de bétail (ovins, bovins et volaille) sont des lieux de rencontre pour les éleveurs de la région de Ouagadougou, voire même du pays. Les trois marchés de bétail de Ouagadougou sont situés à Tanghin, à proximité des barrages, sur un grand espace plus proche d'une zone rurale, à Tampouy (Toécé) sur l'axe qui conduit à Ouahigouya et à Gounghin sud, plus au cœur de la ville (*Illustration 43*).



© Cliché Kafando Y., avril 2005

Illustration 42
Le petit marché de Cissin

TYPLOGIE ET SPÉCIALISATION DES MARCHÉS (2003)



© IRD, 2008

Élaboration : Meunier-Nikiema A., INSS-IRD, Harang M., Paris-X-IRD

Sources : couverture aérienne de Ouagadougou au 1/20 000, 1998 ; scène SPOT5 de Ouagadougou, nov. 2002 ; fond de carte IGB, 2002 ; DASU-DGUT, 2003 ; Bourzai M.P., 1997 ; relevés de terrain Harang M. et Kafanko Y., 2003

Les marchés



© Cliché Meunier-Nikiema A., juillet 2007

Illustration 43
Le marché de bétail de Tampouy (secteur 20)

Rappelons par ailleurs que Ouagadougou est la « capitale du deux roues » et qu'il existe également des marchés spécialisés dans les cycles. Les échanges de pièces détachées, de cycles neufs ou d'occasion sont volumineux et se font au marché des cycles à Samandin.

Enfin, les petits marchés informels assurent la distribution des produits de première nécessité. Ils restent toutefois dépendants, comme les structures de taille secondaire, des centres primaires de distribution constitués par les grands marchés.

Les marchés ont donc une position spécifique dans ce paysage. Leur spécialisation leur confère un rôle particulier d'approvisionnement et de fourniture de services, et leur zone d'influence n'est donc pas forcément corrélée à leur taille.

Au sein des quartiers, les marchés sont des structures phares de la vie quotidienne et de l'image du quartier. En moyenne, une femme se rend au marché trois à quatre fois par semaine, ce qui constitue l'un de ses déplacements les plus fréquents avec la corvée d'eau.

Les comportements spécifiques de la clientèle ont mis en évidence des pratiques d'approvisionnement alimentaire des consommateurs de Ouagadougou, en céréales, viande, poissons et *soumbala*⁴. Les céréales (maïs, mil, sorgho) sont généralement acquises en demi-gros à l'inverse de la viande ou des poissons achetés au détail. Les capacités financières et les moyens de stockage justifient de tels comportements. Les achats en demi-gros sont réalisés dans des lieux spécialisés et les achats au détail sont effectués sur le marché du secteur le plus proche du lieu de résidence de la ménagère. Ces choix favorisent la fidélisation des clientes auprès des vendeuses. La constance des relations d'échange correspond à une recherche de qualité. En effet, les investissements matériels sur les marchés sont à la charge des arrondissements, ils se réduisent à la mise en place de hangars centraux utilisés comme étals et offrent peu de protection hygiénique.

Grâce au programme d'aménagement marchand financé par l'Agence française de développement (AFD), le conseil municipal a fixé le renforcement de certains marchés, grâce à la multiplication de leur capacité d'accueil. Le choix d'intervention de ce programme prioritaire a consisté à retenir les actions de réhabilitation les plus à même d'avoir un impact significatif sur la physionomie commerciale de la ville et sur l'amélioration de l'activité économique des commerçants. Les marchés concernés sont les marchés de Paag la Yiri, Paspanga, Nabi Yaar et Sankaré Yaar (*Illustration 44*).

Une extrême précarité des installations

Une infime partie des marchés est en structure solide, c'est-à-dire construite en dur et bien aménagée. Le durcissement de la structure est synonyme de croissance du marché et de son affirmation dans le paysage commercial. Ces marchés sont installés dans les secteurs centraux.

4) Condiment local utilisé dans les préparations culinaires.

Illustration 44
Les nouvelles structures du marché de Paspanga
Une construction moderne remplace depuis 2007
les structures précaires anciennes et accueille aujourd'hui
un grand nombre de vendeuses de légumes



© Cliché Meunier-Nikiema A., avril 2006

Seulement deux marchés structurés apparaissent dans la ceinture formée par les secteurs périphériques, à savoir le marché de Paag la Yiri au sud et celui de Dassasgo à l'est.

La plupart de ces marchés construits dispose d'équipements collectifs (points d'eau, électricité, toilettes, bac à ordures) pour les commerçants et les clients. Malgré ces équipements, les abords de ces marchés posent encore le problème d'une gestion concertée des déchets.

Le niveau d'aménagement extrêmement précaire des marchés contraste avec les efforts consentis au marché central, *Rood Woko*, qui constituait jusqu'à l'incendie qui l'a partiellement détruit en mai 2003, le nœud central de la distribution. Avec la disparition progressive du commerce de l'alimentaire frais, il avait perdu son rôle de ravitaillement « traditionnel » au profit de la redistribution de produits manufacturés et avait ainsi renforcé sa position centrale.

Ce grand marché moderne avait vu le jour en 1989. Il était la concrétisation d'une volonté urbanistique de créer un hypercentre affirmé dans une vocation commerciale. Sa construction a eu des conséquences à la fois sur la structuration de l'espace urbain, et sur les échanges commerciaux.

Depuis l'incendie, la fermeture totale de ce lieu très prisé a porté un coup aux échanges réalisés tant par les commerçants que par la population.

Les chiffres diffusés dans la presse attestent de la forte attraction exercée par cet équipement. À l'origine capable d'accueillir 2 660 emplacements, la direction du marché recensait, à la fin de l'année 2002, 5 325 commerçants (soit 2 674 emplacements non autorisés) et le ministère du Commerce évaluait quant à lui ce nombre entre 5 500 et 11 000. L'intervention du maire de Ouagadougou en 2003 au sommet « Africités » a mis en évidence la pression démographique subie par les marchés. Selon le maire, cette pression conduit à une surexploitation de l'espace et des ouvrages qui accroît les risques car les marchés sont des lieux fermés, et accélère la dégradation par une utilisation hors norme. La densité des activités rend les contrôles difficiles sinon impossibles, ce qui favorise les installations frauduleuses en tout genre (électricité) et les activités illicites.

L'implantation, le développement et l'activité des marchés sont des révélateurs de la croissance urbaine. D'une manière générale, les sites d'implantation des marchés répondent à la répartition de la population. Ils se développent non seulement sur des zones d'interface entre différents quartiers et servent donc parfois d'articulation entre des espaces urbains différenciés, mais on les trouve aussi dans des lieux propices aux relations entre producteurs, transporteurs, commerçants et consommateurs.

L'analyse du dynamisme économique issu de ces lieux d'échanges montre leur place médiocre

dans la production de richesses. Selon les travaux réalisés dans ce domaine, la fonction de la plupart des marchés de quartier reste la production d'un revenu d'appoint, les commerçants disposant d'un stock de faible valeur marchande. Cette situation confirme le caractère traditionnel des échanges et la dominante en produits alimentaires et vivriers.

La question des équipements marchands est au cœur de la problématique des villes d'Afrique subsaharienne depuis plusieurs décennies. Ces équipements souvent dotés d'une forte valeur symbolique remplissent des fonctions économiques et sociales irremplaçables.

L'importance prise par les marchés dans des cités en pleine expansion dans un contexte économique dégradé en a fait progressivement un élément structurant de l'ensemble des dynamiques urbaines.

Les équipements marchands sont les plus grands réservoirs d'emplois des cités. On sait combien, pendant les périodes d'ajustement structurels et les réductions des personnels de statut public, les marchés ont joué un rôle d'amortisseur de la crise. Par leur capacité d'accueil des petites activités formelles et informelles créées par les sans-emploi, les marchés ont pu être qualifiés de « filet de sécurité », en référence aux dispositifs de protection sociale de certains pays européens.

Conclusion

Florence Fournet

De prime abord, Ouagadougou apparaît comme une capitale monotone, plate, rouge et argentée de ses murs et de ses toits. À bien y regarder, cette image sans relief apparent disparaît au profit d'une ville en contrastes, faisant apparaître des villes dans la ville, dès lors que l'on y recherche les éléments de sa structuration.

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons retracé les difficultés de son émergence au sein d'une colonie qui a beaucoup souffert de la trop grande richesse de sa voisine, la Côte d'Ivoire. Ouagadougou, s'est construite à partir d'un bourg rural réunissant une quinzaine de hameaux soumis par la colonne Voulet en 1896 et elle a disputé longtemps sa place de capitale à la seconde ville du pays, Bobo-Dioulasso. La structuration du réseau urbain national s'appuie sur cette dualité mais aussi sur le pouvoir mosi, ethnie majoritaire du pays qui exerce une pression, particulièrement forte dans la capitale burkinabè et avec laquelle il a toujours fallu composer.

Les analyses conduites dans la seconde et la troisième parties à partir des informations issues du recensement de la population de 1996

et des données collectées sur le terrain nous ont permis de voir une ville qui évolue au rythme des événements politiques comme autant de ruptures, causes et conséquences de ce qu'est aujourd'hui la capitale du Burkina Faso.

Ouagadougou est la capitale d'un pays sahélien, enclavé, parmi les plus pauvres, qui doit faire face à un climat difficile qui constitue un frein considérable à son développement. La ville est construite sur un mode horizontal plutôt que vertical et, comme Bamako sa voisine malienne, bien que seulement millionnaire, elle s'étend sur une surface trois ou quatre fois supérieure à celle de certaines villes beaucoup plus peuplées comme Abidjan ou Dakar qui sont, elles, soumises à des contraintes physiques très fortes qui limitent leur extension.

Durant l'époque coloniale, la ville a été tour à tour capitale ou chef-lieu de cercle, attractive ou répulsive, laboratoire urbain ou vitrine des ambitions de la métropole. Définitivement promulguée capitale aux Indépendances, elle a poursuivi sa croissance en restant confrontée à la production d'espaces irréguliers qu'elle a tenté de maîtriser en adoptant des politiques empreintes de contradictions entre tradition et modernisme.

Des villes dans la ville

Cependant, contrairement à la grande majorité des villes africaines où les quartiers irréguliers logent la majeure partie des citadins, Ouagadougou a réussi au fil des années à inverser le phénomène de telle sorte qu'aujourd'hui, 60% de la surface urbaine ont été régularisés et abritent 75% des Ouagalais. La Révolution qui a bouleversé le pays dans les années quatre-vingt est à l'origine de cette amélioration de la maîtrise foncière. En voulant briser les pressions traditionnelles, la Révolution s'est engagée dans un processus de régularisation foncière à l'origine du lotissement de plus de 60 000 parcelles, au travers d'une politique urbaine qui visait à offrir au plus grand nombre une parcelle et un toit. Même si la spéculation foncière est aujourd'hui de nouveau très forte et si les difficultés rencontrées par les Ouagalais pour acquérir une parcelle sont très grandes, la Révolution a réussi à changer le cours de l'urbanisation. À l'opposition ville blanche-ville africaine issue de la colonisation, les jeux de pouvoirs ont substitué une opposition centre-périphéries au sein de laquelle les populations tentent d'accéder à la ville avec plus ou moins de réussite.

Si les opérations urbanistiques amorcées pendant la Révolution visaient à en finir avec « Bancoville » et à maîtriser la croissance périphérique, elles ont désormais pour objectif de faire du centre-ville un lieu caractérisé par un cadre bâti moderne et approprié au développement des commerces et des services. Or, ce cadre ne peut s'affranchir de son environnement périphérique, caractérisé par des constructions traditionnelles, une densité de population importante, le développement des activités informelles, etc. La juxtaposition de ces oppositions n'est cependant guère originale et peut trouver une partie de ses fondements dans la rapidité du phénomène d'urbanisation en Afrique, ce manque de temps d'adaptation expliquant la violence des effets

de cette « Révolution » sur un continent par ailleurs plongé dans la pauvreté.

Si les périphéries ont longtemps été la destination de ceux qui étaient déguerpis par les opérations de lotissement des quartiers centraux, elles accueillent désormais souvent les nouveaux arrivants qui s'y installent sans séjourner préalablement au centre-ville. Parmi eux, il faut noter la part importante des rapatriés de la Côte d'Ivoire, notamment dans la partie est de la ville. Il va sans dire que ce phénomène récent ne va pas sans poser des problèmes aussi bien aux autorités publiques qu'aux rapatriés eux-mêmes dont les familles ont parfois bien du mal à s'intégrer dans un milieu considéré comme presque hostile.

Dans ces espaces irréguliers, les autorités publiques sont confrontées à de multiples problèmes dont certains relèvent de la santé et de l'éducation. Nous avons en effet pu constater, au travers des données analysées, la pauvreté des équipements dans ces espaces périphériques, en termes de structures de soins et d'écoles. Cependant, depuis les années trente, l'enjeu foncier de la régularisation des périphéries fait finalement de ces espaces, des lieux essentiels à la croissance de la capitale burkinabè.

Au terme de cette analyse qui porte un regard sur les multiples étapes et facettes de la construction de la capitale d'un pays sahélien, notre propos est prétexte pour prendre la mesure de l'avancement de Ouagadougou vers un nouveau pan de son histoire.

Un tournant s'amorce avec une abondance de projets : la rénovation du centre-ville grâce au projet ZACA, qui a entraîné la destruction de quartiers anciens, la construction du nouveau quartier de Ouaga 2000 au sud-est de la ville où est installée la nouvelle présidence, la réalisation

d'un échangeur pour y accéder, les projets de construction de trois autres échangeurs à des croisements stratégiques pour la circulation ouagalaise en pleine expansion, la discussion sur la construction d'un nouvel aéroport, la prévision de régularisation de 55 km² d'espaces irréguliers ébauchent peut-être un nouveau modèle d'urbanisation, source de nouvelles différenciations.

Le déplacement du centre administratif du cœur historique de la capitale burkinabè vers la périphérie sud-est, précisément à Ouaga 2000, nouveau lieu d'implantation de l'Administration, est en marche. Or, ce mouvement est susceptible d'accroître les déplacements journaliers de la population, dont la moyenne est déjà plus élevée que dans les autres capitales ouest-africaines. L'accroissement du coût du carburant associé à l'allongement des distances d'accès aux services administratifs sont sources d'inquiétude comme le manque à gagner possible du secteur informel dépendant actuellement du centre-ville désormais concurrencé par celui de Ouaga 2000. Pourtant, les autorités ont conçu Ouaga 2000 comme une zone d'habitat, trame d'accueil des déguerpis du projet ZACA par exemple, autant que comme un pôle d'activité créateur d'emplois tertiaires et attirant les investisseurs.

L'approche exposée dans cet ouvrage se veut originale par rapport à celles plus classiques qui adoptent une vision souvent trop manichéenne de l'urbain loti et de son versus non-loti, sans en considérer les subtilités. Le poids des héritages territoriaux et les logiques géographiques de construction d'un milieu urbain ne forment pas, à priori, des facteurs de risque directs dans l'explication de l'état de santé des populations comme on l'entendrait en épidémiologie ; mais ces phénomènes guident plutôt des processus d'insertions urbaines, d'adaptations des populations à leurs environnements physiques et

culturels, de perception de bien-être, de tissages de réseaux sociaux, de repli communautaire, d'habitudes de vie ou encore de pratiques mimétiques. Réciproquement, l'aménagement de l'espace grâce à des équipements collectifs et privés comme des infrastructures d'assainissement par exemple, aura des retentissements non négligeables sur la santé des résidents. Cette dialectique fait que des territoires sont ou pas de bons vecteurs de santé.

Les travaux de recherches à l'origine de cet ouvrage ont conduit à la réalisation d'enquêtes relatives à l'état de santé des populations qui se sont appropriées les espaces que nous sommes attachés à décrire, adoptant des modes de vie différenciés, causes et produits de leur construction. La réflexion portée à la dynamique spatiale de la capitale burkinabè éclaire la géographie des indicateurs de santé recherchés. Si l'opposition centre-périphérie relevée tout au

long de l'étude de l'organisation urbaine ouagalaise est présente à l'échelle de ces indicateurs de santé, il est remarquable de constater que les disparités socio-spatiales de santé que l'on a observées ne s'expliquent pas partout de la même façon.

Les territoires de santé ainsi créés révèlent l'apparition d'un changement sanitaire qui s'opère aussi bien dans le centre que dans les périphéries. Ce changement se traduit à la fois par l'émergence de nouvelles maladies et de nouvelles façons de soigner et d'être soignés. Il met en évidence des besoins de santé, liés à la présence de certaines populations dans un espace, qui ne sont pas toujours en adéquation avec les équipements comme nous l'avons observé, avec par exemple les enfants de zéro à quatre ans que l'on trouve plutôt en périphérie alors que les maternités sont plus concentrées en centre-ville.

En conséquence, il importe de prendre la mesure de ces changements tant par des politiques urbaines ne négligeant pas les aspects sanitaires que par des politiques de santé adaptées au contexte urbain.

Liste des abréviations

ACP	Analyse en composantes principales	MEBA	Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation
AFD	Agence française de développement	MESSRS	Ministère de l'Enseignement secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique
AMI	Assistance médicale indigène	NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> (NOPADA en français, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
ASC	Agents de santé communautaire	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
BAD	Banque africaine de développement	OMS	Organisation mondiale de la santé
BEP	Brevet d'enseignement professionnel	ONASENE	Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement
BEPC	Brevet d'études de premier cycle	ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
BT	Brevet de technicien	ONG	Organisation non gouvernementale
CAMEG	Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques	OST	Office de santé des travailleurs
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	PACVU	Projet d'amélioration des conditions de vie urbaines
CDR	Comité de défense de la Révolution	PAGO	Projet d'aménagement du grand Ouagadougou
CEP	Certificat d'études primaires	PAS	Programme d'ajustement structurel
CHR	Centre hospitalier régional	PDU	Projet de développement urbain
CHU	Centre hospitalier universitaire	PEA	Poste d'eau autonome
CM	Centre médical	PERSAN	Populations et espaces à risques sanitaires
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale	PEV	Programme élargi de vaccination
CNES	Centre national des études spatiales	PMA	Paquet minimum d'activités
CNR	Conseil national de la Révolution	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
CPAF	Centre permanent d'alphabétisation et de formation	PSAO	Plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou
CEBNF	Centre d'éducation de base non-formelle	PSP	Poste de santé primaire
CFJA	Centre de formation des jeunes agriculteurs	RAF	Réforme agraire et foncière
CR	Comité révolutionnaire	REMUAO	Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement	RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
CSPS	Centre de soins et de promotion sociale	SABO	Schéma d'aménagement de la banlieue de Ouagadougou
CTEM	Conditions et territoires d'émergence des maladies	SDAU	Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme
CTVD	Centre de traitement et de valorisation des déchets	SIU	Système d'information urbain
ENEP	École nationale des enseignants du primaire	SONABEL	Société nationale burkinabè d'électricité
EUTSAO	Environnement urbain et transition sanitaire en Afrique de l'Ouest	SONATUR	Société nationale d'aménagement des terrains urbains
FMI	Fonds monétaire international	SPOT	Satellite pour l'observation de la terre
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population (en anglais, UNFPA <i>United Nations Population Fund</i>)	TOD	Textes d'orientation de la décentralisation
GPS	<i>Global Positioning System</i>	TPR	Tribunal populaire révolutionnaire
IGB	Institut géographique du Burkina	UERD	Unité d'enseignement et de recherche en démographie
INSD	Institut national des statistiques et de la démographie	UFR	Unité de formation et de recherche
INSS	Institut des sciences des sociétés	UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i> (en français, Fonds des Nations unies pour l'enfance)
IRD	Institut de recherche pour le développement	VOLTELEC	Société voltaïque d'électricité
ISIG	Institut supérieur d'informatique et de gestion	ZACA	Zone d'activités commerciales et administratives
ISIS	Incitation à l'utilisation scientifique des images SPOT	ZD	Zone de dénombrement
ISSP	Institut supérieur des sciences de la population		
MAP	Méthode d'aménagement progressif		
MASF	Ministère de l'Action sociale et de la Famille		
MATD	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation		

Bibliographie

- Anonyme,
1995 - *Images satellitaires et milieu urbain*. Paris : Hermès science publications, 185 p. (Coll. Géomatique).
- ANTOINE Philippe, PICHÉ Victor,
1998 - L'insertion à Dakar et à Bamako : une comparaison des itinéraires. In : Antoine P. (éd.), Ouédraogo D. (éd.), Piché V. (éd.). *Trois générations de citadins au Sabel*. Paris : L'Harmattan, p. 11-44.
- BADO Jean-Paul,
1996 - *Médecine coloniale et grandes endémies en Afrique*. Paris : Karthala, 432 p.
- BARRETEAU Daniel, YARO Yacouba
1997 - *Lecture des statistiques scolaires du Burkina Faso : année 1994-1995*. Ouagadougou : UERD (Unité d'enseignement et de recherche en démographie), 95 p. multigr.
- BAUX Stéphanie,
2004 - Colloque international (Ouagadougou, 2004/03/9-12) *Le droit à l'éducation, quelles effectivités au sud et au nord ?* Les inégalités face à l'école au Burkina Faso : analyse comparative des déterminants de la scolarisation en milieu urbain, semi-urbain et rural, 12 p.
- BERTRAND Monique,
1997 - *Les villes secondaires d'Afrique noire, 1970-1997 : bibliographie analytique commentée*. Bordeaux (France) : CEAN (Centre d'études d'Afrique noire), 133 p.
- BERTRAND Monique, DUBRESSON Alain,
1997 - *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris : Karthala, 326 p.
- BINGER Gustave-Louis,
1980 (rééd.) - *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*. Paris : Société des africanistes.
- BOCQUIER Philippe, TRAORÉ Sadio,
2000 - *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*. Paris : L'Harmattan, 154 p.
- BOITEUX-ORAIN Céline, HURIOT Jean-Marie,
2000 - Table ronde (Aussois (France), 2000/01/6-8). *Intégration et désintégration urbaines*. Modéliser la suburbanisation. LATEC-Université Bourgogne-CNRS.
- BOURZAÏ Marie-Pierre,
1997 - *Les mutations du centre-ville de Ouagadougou : 1985-1997*. Mémoire de maîtrise : Université Paris-X-Nanterre, 280 p.
1998 - *Des déchets et des hommes. Gestion comparée des déchets à Ouagadougou, Burkina Faso et à Lusaka, Zambie*. DEA de géographie et pratique du développement : Université Paris-X-Nanterre, 136 p.
- CADOT Emmanuelle, HARANG Maud,
2006 - Offre de soins et expansion urbaine, conséquences pour l'accès aux soins : l'exemple de Ouagadougou (Burkina Faso). In : Salem G. (éd.). Espace urbain et santé. *Espace Populations Sociétés*, n. 2-3, p. 329-339.
- CHAUME Régine, CHAMPAUD Jacques, CHEREL Jean-Philippe et al.,
1993 - *Croissance urbaine, environnement et imagerie satellite*. Montpellier (France) : ORSTOM, 301 p.
- CISSÉ Guéladio,
1997 - *Impact sanitaire de l'utilisation d'eaux polluées en agriculture urbaine. Cas du maraîchage à Ouagadougou (Burkina Faso)*. Thèse n. 1639 : EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) (Suisse) : Département de génie rural, 446 p.
- Collectif,
1992 - *Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) 1984-1990*. Ouagadougou et Paris : CNRST-ORSTOM-DGUT-IFU Paris-VIII.

- COLLIGNON Bernard,
1998 - *Les opérateurs privés du service de l'eau dans les quartiers irréguliers des grandes métropoles de 4 pays en voie de développement*. Hydroconseil : rapport de synthèse, 48 p.
- COMBARY Gabriel,
1997 - *Ouagadougou : héritage colonial, habitat et texture urbaine*. Thèse d'Histoire de l'art et d'archéologie : Université Aix-Marseille, 309 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine,
2000 - *Histoire africaine du xx^e siècle : sociétés, villes, cultures*. Paris : L'Harmattan.
- DELAFOSSÉ Maurice,
1972 (rééd.) - *Haut-Sénégal-Niger*. Paris : Maisonneuve et Larose (3 vol.).
- DEMARTA Laurent,
2003 - Lettre de Ouagadougou. *Urbanisme*, mars-avril 2003, n. 329 p. 4-5.
- DÉVERIN-KOUANDA Yveline,
1992 - *Le corps de la terre Moose de la région de Ouagadougou : représentations et gestion de l'environnement*. Thèse de doctorat : Géographie : Université Paris-I, 4 vol.
- DUBRESSON Alain, RAISON Jean-Pierre,
1998 - *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris : Colin, 247 p.
- DULUCQ Sophie,
1997 - *La France et les villes d'Afrique Noire francophone. Quarante ans d'intervention (1945-1985)*. Paris : L'Harmattan, 438 p.
- DUPEUX Georges,
1981 - *Atlas historique de l'urbanisation de la France (1811-1975)*. Paris : CNRS.
- FELDMANN L.,
1982 - *La médecine occidentale africaine en 1980, l'Hôpital de Ouagadougou*. Doctorat de Médecine : Université Paris-VI, 117 p.
- FOUCHARD Laurent,
2002 - *De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), fin xix^e siècle-1960*. Paris : L'Harmattan, 427 p.
- FOURNET Florence, RICAN Stéphane, SALEM Gérard,
2006 - Environnement urbain et santé. In : Dorier-Apprill E. (dir.). *Ville et environnement*. Paris : SEDES, p. 345-362.
- GÉRARD Étienne,
1998 - Femmes, instruction et développement au Burkina Faso. In : Lange M.-F. (dir.). *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*. Paris : Karthala, p. 197-220.
1997 - Les médersas : un élément de mutation des sociétés ouest-africaines ? *Politique étrangère*, vol. 62, n. 4, p. 613-627.
1997 - *La Tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*. Paris : Karthala-ORSTOM, 283 p.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe,
2003 - *Territoires citadins : 4 villes africaines*. Paris : Belin, 271 p. (Coll. Mappemonde).
- GNESSIEN Banou-Florence,
1996 - *Réflexion sur les fondements d'une politique sanitaire dans un pays en développement : le Burkina Faso*. Perpignan (France) : Presses Universitaires de Perpignan, 290 p. (CERJAF ; n. 7).
- GOBATTO Isabelle,
1999 - *Être médecin au Burkina Faso. Dissection sociologique d'une transplantation professionnelle*. Paris : L'Harmattan, 304 p.

Bibliographie

- GRODOS Daniel,
2004 - *Le district sanitaire urbain en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala, 448 p.
- Groupe Huit, Ministère de l'Économie et des Finances, MAT (ministère de l'Administration territoriale), Direction technique du deuxième projet de développement urbain, Mairie de Ouagadougou,
1997 - *Index des voies de la ville de Ouagadougou*, 236 p.
- GUTH Suzie,
1997 - *Lycéens d'Afrique*. Paris : L'Harmattan, 318 p.
- HÄGERSTRAND Torsten,
1967 - *Innovation, diffusion as a spatial process*. Chicago (USA): The University of Chicago Press, 334 p.
- HARANG Maud,
2007 - *Système de soins et croissance urbaine dans une ville en mutation. Le cas de Ouagadougou (Burkina Faso)*. Thèse de géographie de la santé, Université Paris X-Nanterre, 499 p.
- HICKS James F.,
1998 - Enhancing the productivity of urban Africa. In : *Politiques urbaines étatiques et stratégies populaires d'accès au foncier*. Actes du Colloque de Genève (Suisse) (1998/07/6-8).
- HIEN Pierre Claver, COMPAORÉ Maxime,
2004 - *Histoire de Ouagadougou : des origines à nos jours*. DIST/CNRST, 375 p.
- INSD, Ministère de l'Économie et du Développement (Ouagadougou),
2005 - *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté à Ouagadougou : le point de vue de la population de la capitale : Enquête 1, 2, 3, premiers résultats*, 78 p.
- ISTED (Institut des sciences et techniques de l'équipement et de l'environnement) (Paris),
1998 - *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au Sud du Sahara*. Arnaud M. (dir.).
- IZARD Michel,
1970 - *Introduction à l'histoire des royaumes Mossi*. Paris-Ouagadougou: CNRS-CVRS, 436 p. (Recherches voltaïques, 2 vol., n. 12-13).
1985 - *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*. Paris : Maison des sciences de l'homme ; Cambridge (USA): Cambridge University Press, 594 p.
1985 - *Le Yatenga précolonial : un ancien royaume du Burkina*. Paris : Karthala, 164 p.
1992 - *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : état, société, destin individuel*. Paris : EHESS, 155 p.
- JAGLIN Sylvie,
1993 - *Gestion partagée de l'eau potable à Ouagadougou : pouvoirs urbains et contrôle social*. In : Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n. 83-84, 2^e semestre 1993, p. 81-97.
1995 - *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991)*. Paris : Karthala-ORSTOM, 659 p.
1995 - L'insertion par le « haut » : régularisation foncière et citadinisation dans les périphéries de Ouagadougou (Burkina Faso). In : Antoine P. (dir.), Bara Diop A. (dir.). *La ville à guichets fermés ? (itinéraires, réseaux et insertion urbaine)*. Dakar : IFAN-ORSTOM, p. 181-198.
1998 - L'eau dans les périphéries ouagalaises : compromis gestionnaires et nouveaux partenariats. In : Deler J.-P., Le Bris É., Schneier G. *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire*. Paris : Karthala, p. 311- 321.
- KINDA Fatoumata, OUATTARA Ardjouma,
1991 - Droit foncier intermédiaire et production de la ville à Ouagadougou. In : Le Bris É. et al. *Contribution à la connaissance d'un droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest*. Paris : ORSTOM- IFU- CNRST, p. 166-195.

LANGE Marie-France,

2001 - Les politiques d'éducation dans les pays du sud. In : Léry A. (coord.), Vimard P. (coord.). **Population et Développement, les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire**. Paris : CEPED, 11 p. (Les documents et manuels du CEPED ; n. 12 ; chap. 9).

2003 - **École et mondialisation. Vers un nouvel ordre scolaire ?** Paris : EHESS, p.143-166. (Cahiers d'Études africaines ; n. 169-170).

LANGE Marie-France (éd.), MARTIN Jean-Yves (éd.),

1995 - **Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne**. Paris : ORSTOM, p. 561-737. (Cahiers des Sciences Humaines ; vol. 31 ; n. 3).

LE BRIS Émile,

1996 - L'Afrique Noire. In : Paquot T. **Le monde des villes. Panorama urbain de la planète**. Paris : Complexe, p. 141-168.

1999 - Urbanisation et politique urbaine dans les pays en développement. In : Loriaux M. (dir.). **Populations et développements : une approche globale et systémique**. Paris : L'Harmattan, p. 297-356. (Population et développement ; n. 5).

2000 - Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie. In : Dureau F. et al. **Métropoles en mouvement, une comparaison internationale**. Paris : Anthropos-Economica-IRD, p. 381-392. (Coll. Villes).

LE BRIS Émile, GIANNITRAPANI Hélène,

1991 - **Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne**. Paris : Université Paris-VIII, Laboratoire des Sciences Sociales, Secrétariat d'État à l'habitat et à l'urbanisme, ORSTOM-CNRST, Actes du colloque international (Ouagadougou, 1990/10/1-5), 738 p.

LEFEBVRE Bertrand,

2004 - **La mondialisation des paysages sanitaires. Les groupes hospitaliers privés en Inde**. Mémoire de DEA:Université Paris-X-Nanterre, 83 p.

LOUKOUVA-CHORLIET S., TRANDUC-MARTINEZ Nicole,

1999 - **Étude sur la demande en médicaments au Burkina Faso**. Pharmaciens sans frontières : rapport d'études, 58 p.

MADIEGA Yénouyaba Georges, MASSA Gabriel,

1995 - **La Haute-Volta coloniale, témoignages, recherches, regards**. Paris : Karthala, 677 p.

MAE (ministère des Affaires étrangères), DANIDA (Agence danoise de développement international) (Danemark), SONABEL (Société nationale d'électricité du Burkina Faso),

2001 - **Renforcement des capacités de planification de la SONABEL par l'étude du schéma directeur du système régional de Ouagadougou, Burkina Faso : Rapport définitif**, vol. 1, 79 p. + annexes.

MARCHAL Jean-Yves,

1986 - **Prémises d'un État moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960**. Paris : EHESS, p. 403-420. (Cahiers d'Études africaines ; vol. 26 ; n. 103).

MARIE Alain,

1989 - Politique urbaine : une révolution au service de l'État. **Politique africaine**, mars 1989, n. 33, p. 27-38.

MEUNIER Aude,

1999 - **Système de soins au Burkina Faso. Le paradoxe sanitaire**. Paris : L'Harmattan, 288 p.

2000 - L'état et l'offre de soins au Burkina Faso. **Espace Populations Sociétés**, vol.1, p. 33-41.

MEBA (ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation), Direction des Études et de la Planification (Ouagadougou),

2001 - Statistiques de l'éducation de base 2000-2001.

MITH (ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat) (Ouagadougou),

2003 - **Concours international d'urbanisme pour l'aménagement de la zone d'activités commerciales et administratives de Ouagadougou : Note technique sur le contexte du projet**, février 2003, 28 p.

Bibliographie

MONNÉ Raymond,

1999 - Secteurs sanitaires confessionnel et public. Quelle articulation ? In : Otayek R. (dir.). **Dieu dans la cité : dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais**. Bordeaux (France) : CEAN (Centre d'études d'Afrique noire), p. 57-90.

ONANA Jean-Baptiste,

2000 - **L'aménagement urbain en Afrique du Sud : entre apartheid et pauvreté, 1948-1995**. Paris : L'Harmattan.

OTAYEK René (dir.),

1999 - **Dieu dans la cité : Dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais**. Bordeaux (France) : CEAN (Centre d'études d'Afrique noire), 172 p.

OUEDRAOGO Estelle Béatrice,

2005 - **De la délocalisation à la trame d'accueil : les péripéties d'une lutte urbaine, le cas du ZACA à Ouagadougou**. Mémoire de maîtrise : Sociologie : Université de Ouagadougou, 121 p.

OUEDRAOGO N., M.G.H.,

1998 - Le problème de l'habitat spontané à Ouagadougou. In : **Politiques urbaines étatiques et stratégies populaires d'accès au foncier**. Actes du Colloque de Genève (Suisse) (1998/07/6-8), p.233-243.

OUEDRAOGO Marie-Michèle, VENNETIER Pierre,

1977 - **Quelques aspects de l'approvisionnement d'une ville d'Afrique noire : l'exemple de Ouagadougou**. Bordeaux (France) : CEGET (Centre d'études de géographie tropicale), 228 p. (Travaux et documents de Géographie tropicale ; n. 28).

PICHERAL Henri,

1998 - Territoires et valeur d'usage de l'espace : éléments d'une géopolitique de la santé. In : **Allocation des ressources, géographie des soins**. Actes du 5^e colloque de Géographie et Socio-Économie de la santé. Paris : CREDES, p. 39-45.

PICTET Gabriel,

2002 - **La privatisation de la santé à Ouagadougou**. Ouaga Focus, UERD, février 2002, n. 7, 2 p.

PIERMAY Jean-Luc,

2000 - **Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale**. Paris : L'Harmattan.

PILON Marc,

2002 - Colloque international (ARES, Strasbourg, 2002/05/23-24) **Privé et public : éducation et formation dans les pays du sud**. L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso : entre diversification et privatisation. Strasbourg (France), 21 p.

PILON Marc, YARO Yacouba,

2002 - Colloque international (Johannesburg, 2002/06/10-14) **Famille et scolarisation en Afrique**. Un réseau international de recherche au service de l'éducation, 17 p.

PILON Marc, WAYACK Madeleine,

2003 - **La démocratisation de l'enseignement au Burkina Faso : que peut-on dire aujourd'hui ?** Paris : EHESS, p. 63-96. (Cahiers d'Études africaines ; n. 169-170).

REMUAO (Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest),

1997 - **Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Burkina Faso (EMUBF) 1992-1993 : Rapport national descriptif**. Bamako : CERPOD (Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement)-CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), 140 p.

RICARD Anne,

2002 - **L'invention d'une capitale coloniale : Ouagadougou 1919-1932**. Revue Clio, n. 7, 26 p.

RIDDE Valéry,

2005 - *Politiques publiques de santé et équité en Afrique de l'Ouest, le cas de l'Initiative de Bamako au Burkina Faso*. Thèse de doctorat, De Koninck M. (dir.) : Université de Laval (Québec), 661 p.

SALEM Gérard,

1998 - *La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*. Paris : Karthala, 460 p.

SANOU Fernand,

1996 - *La sous-scolarisation des filles au Burkina Faso*. Université de Ouagadougou, Annales, vol. IX, p. 103-145.

SAUTTER Gilles,

1979 - *Migrations, société et développement en pays Mossi*. Paris : EHESS, p. 215-253. (Cahiers d'Études africaines ; vol. 20 ; n. 79).

SAVONNET-GUYOT Claudette,

1986 - *État et sociétés au Burkina : essai sur le politique africain*. Paris : Karthala, 240 p.

SISSAO Claude,

1998 - Culture et santé au Burkina Faso : quelques aspects des mutations de la période coloniale à nos jours. In : Coquery-Vidrovitch C. et al. *Des historiens africains en Afrique : logiques du passé et dynamiques actuelles*. Paris : L'Harmattan, p. 127-158. (Cahier Afrique noire ; n. 17-18).

SONABEL,

2002 - Rapport d'activité, 282 p. et annexes.

VALLÉE Julie, FOURNET Florence, MEYER Pierre-Erwann et al.,

2006 - Stratification de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) à partir d'une image panchromatique Spot 5 : une première étape à la mise en place d'une enquête de santé. *Espace Populations Sociétés*, n. 2-3, p. 393-401.

VAN DORMAEL Monique,

1997 - *La médecine coloniale, ou la tradition exogène de la médecine*

moderne dans le Tiers monde. Antwerpen (Belgium): ITG Press, 39 p. (Coll. Studies in Health Services Organisation and Policy, 1).

VARENNE Benoît, PETERSEN Poul Erik, FOURNET Florence et al.,
2006 - Illness-related behaviour and utilization of oral health services among adult city-dwellers in Burkina Faso: evidence from a household survey. *Health Services Research*, vol. 6, art. 164, p. 1-11.

YARO Yacouba,

1994 - *Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina Faso ? Une analyse sociodémographique des déterminants et perspectives scolaires de 1960 à 2006*. Thèse : Démographie : Université Paris-I, 391 p.

1995 - Les stratégies scolaires des ménages au Burkina Faso. In Lange M.-F. (éd.), Martin J.-Y. (éd.). *Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne*. Paris : ORSTOM, p. 675-696 (Cahiers des Sciences Humaines ; vol. 31 ; n. 3).

YRA Abdoulaye,

2001 - *L'extension spatiale de Ouagadougou. Un défi à l'aménagement et à l'équipement de la ville*. Mémoire de fin de cycle : Diplôme de formation supérieure en planification régionale et aménagement du territoire : Ouagadougou : DFS-PRAT : IPD-AOS, 187 p.

Sites internet

www.insd.bf

www.eauburkina.bf/

www.remed.org

www.afrikeco.com

www.un.org/News/fr-press/docs/2003/ENVDEV722.doc.htm

www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/

www.lefaso.net/article.php?id_article=1870

www.lefaso.net/article.php?id_article=2753 (du 21 juin 2004)

mith.liptinfor.bf/Ministere/Projets/zaca.htm

www.projetzaca.bf

Tables

CARTES

<i>Page</i>	<i>Planche</i>	
11	1	Plan et sectorisation de Ouagadougou (2004)
19	2	Un espace périphérique dans le Haut-Sénégal-Niger (1904-1918)
23	3	La construction du réseau urbain (1850-2006)
27	4	Organisation territoriale de Ouagadougou (1892-1932)
31	5	Croissance urbaine (1932-1972)
37	6	L'aire urbaine à la veille de la Révolution (1983)
41	7	Désorganisation du pouvoir traditionnel (1983)
45	8	Croissance urbaine (1998-2003)
47	9	Lotissement de l'aire urbaine (1932-2003)
53	10	Densité de la population par zone de dénombrement (1996)
55	11	Typologie du bâti de la zone soumise au projet ZACA (2004)
57	12	Répartition des 0-4 ans (1996)
58	13	Répartition des 5-49 ans (1996)
59	14	Répartition des plus de 50 ans (1996)
64	15	Des matériaux de construction précaires (1996)
66	16	Des statuts fonciers opposés (1996)
70	17	Des périphéries moins pourvues en électricité (1996)
73	18	Des moyens modestes pour la gestion des déchets ménagers (1996)
75	19	Localisation des bacs à ordures à Baskuy (2003)
78	20	Une préoccupation secondaire pour l'assainissement (1996)
81	21	Des conditions de vie plus précaires en périphérie (1996)
87	22	Desserte des châteaux d'eau (2002)
89	23	Modes collectifs d'approvisionnement en eau (2003)
91	24	L'approvisionnement en eau des ménages (1996)
93	25	Différentiel de consommation d'eau aux bornes-fontaines (mai et septembre 2002)
99	26	L'offre de soins publique, privée et confessionnelle (2004)
101	27	Les principales structures de soins (2004)
103	28	L'évolution de l'offre de soins (1931-2003)
111	29	Répartition des établissements préscolaires (2003)
113	30	Hétérogénéité des effectifs dans le primaire (2003)
115	31	Répartition des établissements du secondaire et du supérieur (2003)
119	32	Croissance urbaine et répartition des marchés (2003)
121	33	Typologie et spécialisation des marchés (2003)

FIGURES

<i>Page</i>	<i>N°</i>	
18	1	Le contrôle territorial des royaumes vers 1850
18	2	Pérennisation du maillage territorial (1919-1933)
20	3	Permanence de la fonction politique des lieux (1933-1947)
54	4	Comparaison des pyramides des âges du Burkina Faso (1996)
63	5	Cités, quartiers résidentiels et perspectives (2003)
67	6	Aires de distribution de l'électricité (2005)
68	7	Les grands barrages du Burkina Faso (2006)
68	8	Évolution du nombre d'abonnés à la SONABEL (2002)
69	9	Interruption de fourniture d'énergie (2002)
74	10	Abonnés au service de ramassage des déchets ménagers (2001)
76	11	Localisation des centres de précollecte des déchets ménagers (2004)
92	12	Variations mensuelles des consommations à la borne-fontaine (2003)
96	13	Les districts sanitaires urbains (2004)
109	14	Taux de scolarisation et nombre d'élèves
112	15	Répartition des élèves par type d'école (2005)

TABLEAUX

22	1	Évolution de la population des principales villes du Burkina Faso (1975-2006)
46	2	Évolution de la population de Ouagadougou (1904-2006)
56	3	Taux d'immigration par sexe et groupe d'âge à Ouagadougou (1992-1993)
88	4	Évolution des modes d'approvisionnement en eau (1972-2007)
97	5	L'offre publique et privée par niveau de soins à Ouagadougou (2004)
120	6	Marchés offrant plus de 1 000 emplacements (1997)

ILLUSTRATIONS

13	1	Vue aérienne de la partie ouest de Ouagadougou
30	2	Le Balum Naaba (1943)
32	3	Construction des premières digues sur le barrage n° 3 (1947)
33	4	La halle aux tissus indigènes à l'intérieur du marché (1955)
42	5	La place du Discours du 2 octobre 1983
43	6	La place de la Bataille du Rail

ILLUSTRATIONS

Page	N°	
43	7	Les immeubles de la cité An III (secteur 12)
44	8	Le grand marché central, <i>Rood Woko</i>
46	9	Quartier de Zangouettin
46	10	Une construction de haut standing à Ouaga 2000
46	11	Le Mémorial aux héros nationaux à Ouaga 2000
52	12	Les nouveaux immeubles du quartier Koulouba (secteur 4)
61	13	Une habitation européenne en 1949
62	14	Une maisonnette en banco dans le quartier irrégulier de Kouritenga (secteur 17)
62	15	Une maison en banco amélioré à Niocsin (secteur 12)
63	16	Les lotissements en face du lycée privé Newton (secteur 27)
63	17	Avenue Kwamé Nkrumah et ses immeubles
65	18	Des maisons jumelles de la cité SOCOGIB à Somgandé
65	19	Alignement des cités AZIMO à Ouaga 2000
72	20	Collecte des déchets à domicile par les charretiers
72	21	Accumulation de déchets le long du mur de la garderie populaire (secteur 17)
76	22	Le centre de précollecte du secteur 27 (zone 10)
76	23	Pesée des camions à l'entrée du CTVD
76	24	Tri au CTVD des déchets plastiques avant recyclage
77	25	Le canal de Zogona derrière l'université
79	26	Le canal du Mogho Naaba
80	27	Le jardin de Ouaga 2000 sur le boulevard France-Afrique
80	28	L'entrée du parc urbain <i>Bangr-Weogo</i> sur la route de Fada
86	29	Vue aérienne des trois barrages intra-urbains (1998)
86	30	Le nouveau château d'eau construit en 2005 (secteur 28)
88	31	Une borne-fontaine (secteur 27)
88	32	Un poste d'eau autonome à Kalgondin
88	33	Une pompe à Yamtenga
97	34	Le CSPS de Nagrin
98	35	Un cabinet de soins infirmiers (secteur 15)
98	36	Un cabinet de soins infirmiers (secteur 12)
100	37	La concurrence de l'offre privée
110	38	L'école primaire publique de Paspanga (secteur 3)
112	39	Une école privée (secteur 28)
114	40	Le lycée Newton secteur 27)
116	41	L'UFR des sciences de la vie et de la terre de l'Université de Ouagadougou
120	42	Le petit marché de Cissin
122	43	Le marché de bétail de Tampouy (secteur 20)
122	44	Les nouvelles structures du marché de Paspanga

Table des matières

- 2 **Crédits**
- 3 **Préface** de Catherine Coquery-Vidrovitch
- 5 **Les auteurs**
- 6 **Remerciements**

9 INTRODUCTION *Florence FOURNET*

- *Planche 1*
- 12 *Encadré 1 - Ouagadougou et son « non-loti »*
- 13 *Encadré 2 - Les données et leurs sources*

Première partie

15 LES DYNAMIQUES DE LA CROISSANCE URBAINE

Chapitre 1 Aude MEUNIER-NIKIEMA

- 17 La place de Ouagadougou dans le réseau urbain

- 17 Du territoire politique et commercial précolonial au territoire militaire
 - *Planche 2*
- 18 Le territoire administratif colonial : permanence et rupture sous l'influence de la tradition centralisatrice française
- 21 Les conséquences des politiques sur le réseau urbain
 - *Planche 3*

Table des matières

Chapitre 2

Pierre-Erwann MEYER

25 De Bancoville à la ville moderne

- 25 Organisation spatiale précoloniale des lieux de pouvoirs
• *Planche 4 - a*
- 26 Les embryons d'un mode d'urbanisation fonctionnel, hygiéniste et ségrégationniste
- 26 Affirmation et assise géographique du pouvoir colonial
• *Planche 4 - b*
- 28 Une urbanisation fonctionnelle, hygiéniste et ségrégationniste
• *Planche 4 - c*
- 29 Déclin et nouvelles logiques urbaines
• *Planche 5 - a*
- 32 Nouvel essor et mise en place d'une politique de structuration de la ville africaine
• *Planche 5 - b*
- 35 Une politique du « laisser-faire » urbain (1960-1983)
• *Planche 5 - c ; Planche 5 - d ; Planche 6*

Chapitre 3

Pierre-Erwann MEYER

39 L'impact de la Révolution de 1983

- 39 L'ère révolutionnaire, rupture avec le passé et naissance des politiques urbaines affirmées
- 39 Le discours révolutionnaire et les procédures urbaines
• *Planche 7*
- 42 Centres et périphéries : les supports des opérations commando
- 44 Un bilan urbain mitigé entre rectification et décentralisation
• *Planche 8 ; Planche 9*

Deuxième partie

49 OUAGADOUGOU, UN ESPACE DIFFÉRENCIÉ

- 50 *Encadré 3 - Les méthodes*

Chapitre 1

Aude MEUNIER-NIKIEMA

51 Des personnes âgées au centre et des jeunes en périphérie

- 51 Des densités démographiques urbaines, reflet des politiques d'urbanisation
• *Planche 10*
- 54 *Encadré 4 - Projet d'urbanisation de Ouagadougou : la ZACA*
• *Planche 11*
- 55 Une pyramide des âges marquée par la forte présence des jeunes migrants actifs
- 56 Répartition spatiale par âge de la population
• *Planche 12 ; Planche 13 ; Planche 14*

Chapitre 2

Aude MEUNIER-NIKIEMA

61 Habitat : des centres et des périphéries révélées

- 62 *Encadré 5 - Les diagrammes triangulaires*
- 62 La domination des matériaux précaires
• *Planche 15*
- 65 Statut des résidents : la confrontation de deux régimes fonciers
• *Planche 16*
- 67 Électricité : un équipement coûteux et un luxe relatif
• *Planche 17*
- 71 Assainissement : des pratiques encore mal assimilées
- 71 Évacuation des ordures ménagères : des moyens modestes face à la croissance des déchets
• *Planche 18 ; Planche 19*
- 77 L'assainissement individuel, une préoccupation secondaire pour les Ouagalais
• *Planche 20*
- 79 Ouagadougou, un espace différencié du point de vue de l'équipement individuel
• *Planche 21*

Troisième partie

83 DES ÉQUIPEMENTS RÉVÉLATEURS D'INÉGALITÉS SPATIALES

Chapitre 1

Maud HARANG

85 L'approvisionnement en eau : un enjeu majeur

- 86 Une disponibilité en eau soumise aux seules conditions climatiques ?
• *Planche 22*
- 88 Des modes d'approvisionnement en eau variés
• *Planche 23 ; Planche 24*
- 90 L'accès à l'eau, un double enjeu financier

Table des matières

92 Une consommation d'eau variable

• *Planche 25*

Chapitre 2

Maud HARANG et Benoît VARENNE

95 Les structures de soins

95 Un système de santé sous influence

96 Le système de soins : une organisation entre public et privé

98 Les logiques d'implantation de l'offre de soins à Ouagadougou

98 L'offre publique : une couverture sanitaire égalitaire

• *Planche 26 ; Planche 27*

100 L'offre privée lucrative : des logiques d'implantation guidées par la rentabilité

100 Le secteur confessionnel : une réponse aux attentes des plus démunis

102 La dynamique de l'offre de soins à travers le temps

102 L'empreinte coloniale

• *Planche 28*

104 De 1961 à 1983, la lutte contre les grandes endémies domine la politique sanitaire

104 De 1984 à 1990, la densification de la carte sanitaire privilégiée

104 De 1991 à 2004, des changements dans la continuité

Chapitre 3

Aude MEUNIER-NIKIEMA

107 Le système éducatif formel

107 Politique scolaire...

108 ... et système éducatif

108 Concrétisation des politiques scolaires : hausse du taux de scolarisation

110 Ouagadougou, cité scolaire du Burkina Faso

110 Une couverture préscolaire encore faible

• *Planche 29*

110 Une offre primaire diversifiée

• *Planche 30 ; Planche 31*

Chapitre 4

Maud HARANG et Yamba KAFANDO

117 Les marchés

117 Des marchés de plus en plus nombreux

• *Planche 32*

- 120 Taille et fonctionnalité : la domination des petits marchés vivriers
• *Planche 33*
- 122 Une extrême précarité des installations

Conclusion

125 DES VILLES DANS LA VILLE *Florence FOURNET*

129 Liste des abréviations

130 Bibliographie

136 Tables

Cartes ; figures ; tableaux ; illustrations

Imprimerie MOUTOT

37, rue Hippolyte Mulin
92542 Montrouge Cedex
Dépôt légal 4^e trimestre 2008

Dans les pays du Sud, l'urbanisation rapide induit des changements majeurs environnementaux, démographiques, sociaux, culturels et sanitaires. Les taux de croissance des villes africaines restent très importants, de l'ordre de 4 à 5 % l'an : la moitié de la population ouest-africaine pourrait vivre en milieu urbain d'ici 2020.

Ouagadougou, capitale administrative du Burkina Faso, connaît un processus d'urbanisation exemplaire parmi les pays africains sahéliens pauvres et traditionnellement ruraux. Elle compte un peu plus d'un million d'habitants en 2006, soit environ 45 % de la population citadine du pays. Sa croissance a été importante et mal contrôlée par les autorités jusqu'à la Révolution de 1983. Bien qu'un gros effort ait été fait depuis cette date, l'ensemble urbain reste encore hétérogène, associant un centre-ville moderne, des zones d'habitat dense, parfois insalubres et des fronts d'urbanisation irrégulière.

Les quartiers sont différenciés tant par leur structure démographique que par leur accès aux services : approvisionnement en eau, assainissement, offre de soins, écoles et marchés.

Cet atlas présente l'évolution de la ville depuis la période coloniale jusqu'à aujourd'hui, selon trois thématiques :

- l'évolution spatiale de la ville ;
- les différenciations de l'espace en fonction de la population et de l'habitat ;
- la structuration de l'espace par rapport aux équipements collectifs.

Dans cet ouvrage, une attention particulière a été portée à la compilation de données anciennes et récentes. Ces données montrent comment, en fonction d'éléments géographiques objectifs liés aux habitants et à leurs conditions de vie, se distinguent des villes dans la ville.

IRD
44 boulevard de Dunkerque
F - 13572 Marseille Cedex 02
editions@ird.fr
www.editions.ird.fr

Diffusion
IRD
32 avenue Henri Varagnat
F - 93143 Bondy Cedex
diffusion@ird.fr

Prix : 42 €
ISBN : 978-2-7099-1657-8

